Historique de l’artillerie de marine – Auteurs Delaunay Julien (1848-1898?) et Guittard Abert (1863-1895) – Ed. : imp. De D. Dumoulin et Cie (Paris) – 1889 – Sources : www.gallica.bnf.fr – droits domaine public – saisie 2018

HISTORIQUE
DE
L'ARTILLERIE
DE LA MARINE

CE LIVRE A ÉTÉ PUBLIÉ

M. LE VICE-AMIRAL KRANTZ

ÉTANT MINISTRE DE LA MARINE ET

M. LE GÉNÉRAL DE DIVISION DARD

INSPECTEUR GÉNÉRAL PERMANENT DE L'ARTILLERIE

DE LA MARINE

Le présent Historique a été composé à l'aide des documents des archives de la Marine, des Colonies et de la Guerre ; néanmoins l'Essai historique et chronologique des troupes de la marine, publié en 1853 par le capitaine **MALAIZÉ**, a été d'une très grande utilité, et on lui a fait de fréquents emprunts ; les recherches faites récemment par le capitaine **Le FOURNIER** dans les archives du régiment ont aussi rendu service, notamment pour la guerre de 1870.

Les seize figures de ce volume ne se rapportent qu'à des costumes spéciaux à l'artillerie de marine ; ce corps ayant porté en France, depuis 1822, le même uniforme que l'artillerie de terre, il a paru inutile de donner les différentes tenues que cette dernière arme a revêtues depuis cette époque et pour lesquelles nous renvoyons au superbe atlas de Moltzheim. (nota : les figures se trouvent sur l’original)

La rédaction de cet Historique a été confiée aux officiers chargés de la publication du Mémorial, le chef d'escadron **DELAUNEY** et le capitaine **GUITTARD**.

———

Ancestrami

HISTORIQUE
DE
L'ARTILLERIE DE LA MARINE

LES ORIGINES

Le canon a été employé, pour la première fois, à bord des bateaux, par les Vénitiens, en 1381, dans une guerre contre les Génois. Quelques années plus tard, en 1387, les Anglais voulurent suivre cet exemple en attaquant, dans la Manche, une flotte équipée par des chevaliers normands ; mais cela ne leur réussit pas, car ils furent pris à l'abordage et tous tués ou jetés à l'eau, sauf, bien entendu, ceux pouvant payer rançon. Néanmoins, l'usage du canon à bord se généralisa de plus en plus et eut pour principal résultat de faire donner aux bateaux de guerre plus de force et de solidité.

Tout d'abord, on n'employa que peu de canons qu'on plaçait sur le pont surtout à l'avant et à l'arrière, car les sabords ne furent inventés que du temps de Louis XII.

Pendant longtemps la lenteur du tir fut extrême ; **du BELLAI**, parlant des trois fameuses batailles navales gagnées par l'amiral **d'ANNEBAUT** contre les Anglais, remarque, comme une chose extraordinaire, qu'il fut tiré plus de trois cents coups de canon par les deux flottes dont l'une était de quatre-vingt-dix vaisseaux et l'autre de cent.

Quoique François Ier ait fait construire des bateaux pour avoir des flottes « en règle », les rois de France, jusqu'au règne de Louis XIII, ne possédèrent qu'un très petit nombre de bâtiments de guerre. Pour leurs expéditions maritimes, ils nolisaient des navires de commerce français ou étrangers, montés par leurs équipages ordinaires.

RICHELIEU

RICHELIEU, appelé au conseil du roi, en 1621, et pourvu, en 1626, de la charge de grand maître, chef et surintendant de la navigation et commerce de France, fut réellement le créateur de notre marine militaire. Il fonda des ports, installa des ateliers, des fonderies et fit construire un grand nombre de bateaux de guerre. Il causa une véritable révolution dans l'art naval en mettant à l'eau de grands vaisseaux qu'un armement de soixante-douze canons fit considérer comme un prodige de l'art.

Le personnel ne fut pas oublié ; le cardinal créa, d'abord, pour le service des vaisseaux, cent compagnies franches, qui prirent le nom de compagnies ordinaires de la marine ; puis, voulant avoir une troupe plus à la disposition et plus exercée, il leva, en 1626, le régiment de la marine. Ce régiment ayant péri, en grande partie, dans un naufrage, ses débris furent versés, en 1636, dans l'infanterie de terre, tout en conservant l'ancien nom du corps ; le régiment Royal-Vaisseaux, créé en 1635, le remplaça dans le service de la marine.

Ancestrama

COMMISSAIRES D'ARTILLERIE

Des commissaires d'artillerie, sorte d'officiers supérieurs, étaient chargés, dans les ports, de la construction, de la réparation et de la délivrance du matériel. En 1641, il était entretenu deux commissaires généraux d'artillerie, un à 1 200 livres (**M. de la ROULLERIE**) et un à 1 000 livres (**M. GREZIEUX**), cinq commissaires d'artillerie à 200 livres chacun, six fondeurs et canonniers dont trois à 300 livres, un à 200 et deux à 100 livres[(1)].

Ces commissaires d'artillerie de la marine ne furent pas créés par Richelieu, comme le disent certains auteurs ; leur origine remonte bien plus haut ; un état de 1532 montre qu'il existait à cette époque deux commissaires d'artillerie affectés à la marine, à 300 livres ; l'un d'eux s'appelait **Artus SCOLIN**, seigneur **de LAUNAY[(2)]** ; quoique attachés au service de la marine, les commissaires dépendaient du grand-maître de l'artillerie de France, qui avait sous son autorité tout le matériel de guerre du pays, sans exception ; la preuve en résulte de l'extrait suivant de l'ordonnance du 30 avril 1610, octroyant la charge de grand-maître et capitaine général de l'artillerie de France au marquis **de ROSNY**, fils de **SULLY** :

«. ……..

Et si d'abondant lui donnons pouvoir et autorité d'avoir le regard et super-intendance sur tous les officiers, commissaires, canonniers, fondeurs, charpentiers, charrons, forgeurs, déchargeurs… ; voir, visiter et prendre cognoissance de toutes et chacune les pièces d'artillerie tant grosses que menues, boulets, poudres de toute sorte, de salpêtre, soulffre, cuivre, estain. estant tant en nos magasins, villes, chasteaux, citadelles et places de nostre Royaume, pays de nostre obeyssance et soubs nostre protection qu'en nos navires, galères et autres vaisseaux de guerre, icelles pièces et munitions faire mettre par inventaire et pour cet effect y envoyer les commissaires et autres officiers de nostre dite artillerie[(1)]. »

Les commissaires étaient assistés, pour l'exécution des travaux, par des officiers canonniers, fondeurs, charpentiers, charrons, forgeurs; la comptabilité était tenue par les déchargeurs, les prédécesseurs des gardes actuels, ainsi définis par **Blaise de VIGÉNÈRE** dans son Art militaire :

« Les déchargeurs doivent être gens d'expérience, au fait d'artillerie, et dignes de foi, et quasi comme contrôleurs…. et spécialement pour la réception et délivrance des munitions, pour en décharger ceux qui en ont charge. »

La qualité de commissaire était, paraît-il, en butte à la malveillance, à cause, sans doute, des privilèges concédés à cette charge par la royauté. On en trouve la trace dans un petit ouvrage [(2)], dû à l'Écossais **Daniel DAVELOURD,** qui servait dans l'artillerie française. L'un des chapitres de cet opuscule est intitulé : Que la qualité de commissaire ordinaire en l'artillerie est fort honorable, et débute de la sorte : « J'ay ci inséré ce chapitre pour m'estre autrefois apperceu aucuns ayans commandement en l'artillerie, avoir comme desdaigné et riiesprisé ladicte qualité de commissaire pour estre ce leur sembloit basse et vile. »

(1) Bajot, Lettres sur la marine.

(2) Idem.

(1) Bibliothèque nationale, section des manuscrits.

(2) L'Arcenal et Magazin de Vartillerie ; Paris, 1610. Bibliothèque nationale, section des manuscrits.

L'Écossais expose alors que les officiers d'artillerie jouissent de la haute prérogative d'être nommés directement par le roi et d'en être les commensaux, qu'ils sont exempts de toute servitude et roture, et que leur service exige beaucoup d'honorabilité et de savoir. Il termine ainsi son éloge :

« **Blaise de MONTLUC**, en ses commentaires des guerres de Piedmont soubs les règnes des feux roys François premier et Henry deuxième, ne qualifie autrement les sieurs **DASSIER**, **de CAILAC, de MAILLY** et **de BASSOMPIERRE,** gentilshommes signalez et de remarque, ordonnez pour l'exécution de l'artillerie, que commissaires d'icelle. Qui me faict conclure, de tant que ceste qualité a esté respectée et honorée de nos ancestres qu'elle ne doit estre aujourd'hui en moindre crédit par le peu de conte qu'aucuns en font, lesquels pour ceste cause j'estimerois n'estre bons philoartilliers, c'est-à-dire, amateurs de l'artillerie. »

DAVELOURD parle du savoir des officiers d'artillerie ; quelle pouvait bien être la science des artilleurs d'il y a près de trois siècles ? La réponse est donnée par le questionnaire sur lequel étaient interrogés les officiers d'artillerie de cette époque. Cette pièce historique[3] est presque inconnue ; nous allons en donner de nombreux extraits qui, certainement, ne pourront qu'intéresser vivement tous les artilleurs.

INSTRUCTION DRESSÉE EN 1610
PAR LE DUC DE SULLY
SUR LE FAICT DE L'ARTILLERIE,CIRCONSTANCES ET DEPENDANCES D'ICELLE
ET SUR QUOY LES OFFICIERS SONT ORDINAIREMENT INTERROGEZ

« Qu'est ce qu'artillerie ? — L'artillerie est une machine de compte, de raison, poids et mesures., et une invention admirable, tant pour attaquer l'ennemy défendant que pour endommager l'assaillant.

« En quoi consiste principalement l'artillerie ? — Tout ce qui despend de l'artillerie est compris en trois chefs, à sçavoir en canons, poudres et boulets.

« *De quelle maniéré sont composés les corps des pieces ?* - Le cuivre propre pour la fonte des pieces est la rosette, la meselle, le culot et le métail de cloche.

« Quelle proportion doit on garder pour l'alliement des métaux ? — Faut mettre le tiers de rosette, le tiers de meselle et l'autre tiers de culot avec une cinquième partie de métail de cloche, et à faute dudit métail, l'on mettra dix livres d'estain sur cent livres de cuivre.

« Combien y a t il de calibres royaux et en combien de parties se distinguent chasque piece selon leur épaisseur ? — Il y a six calibres royaux, à sçavoir, canon, couleuvrine, bastarde, moyenne, faucon, fauconneau et chacune des dites pieces se distingue en trois parties : sçavoir la culasse qui a trois diamètres de la bouche, au tourillon un pied deux poulces, et à la bouche dix poulces.

« *Comment voudriez vous voir si une piece est bien fondue, et s'il n'y a point de crevasse par dedans ?* — Je voudrois tourner la piece contre les rayons du soleil, y tenant au dedans un petit miroiier, ou un poignard bien poly, qui donnant sa réverbération esclairera toute la piece, et en temps obscur, j'attacherois une petite bougie au bout d'un baston, laquelle mise en l'âme du canon me monstreroit les défauts, s'il y en a.

(3) Bibliothèque nationale, section des manuscrits.

« *De quoy doit estre la lumiere de la piece et quelle forme aura elle* ? — La lumiere doit estre d'acier, la forme quarrée, et le bas en queue d'yronde.

« *De quel bois doit estre l'affust et le rouage* ? — Il doit estre d'orme, et les entretoises de chesne, et pour la nécessité l'on se peut servir de noyer et de fresne.

« *Combien faut il de chevaux pour mener chaque piece des six calibres ?* — Pour un canon il faut vingt-cinq chevaux, pour couleuvrine vingt-un, pour bastarde dix-sept, pour moyenne sept. Les pieces ainsi attellées, chasque cheval ne tire pas plus de 330 livres l'un portant l'autre.

« Combien faut il de chevaux pour mener l'esquipage de chaque piece avec son affust haut le pied, et tout ce qui luy est nécessaire pour marcher partout, et tirer cent coups ? — Cent chevaux pourront suffire pour mener l'esquipage d'un canon avec son affust haut le pied, et pour tirer cent coups il faut quinze charettes pour mener les munitions nécessaires pour l'esquipage d'iceluy.

« De quoy est composée la poudre et quelles proportions s'observent aux matieres qui y entrent ? — La poudre est composée de salpetre, soulphre et charbons, et faut que ledit salpetre soit de trois cuites, et que sur 7 livres d'iceluy il y soit mis une livre de soulphre et cinq quarterons de charbons pour le tiltre du roy.

« Combien faut il de poudre pour charger chacune des pieces des six calibres ? — L'on a accoustumé de mettre en consommation pour chacun coup de canon vingt livres de poudre, et pour chacun coup de couleuvrine dix livres, pour chacun coup de bastarde cinq livres, et ainsi des autres à proportion du boulet.

« *Comment voudriez vous recognoistre si la poudre est bonne ?* - J'en prendrois quelque peu et en mettrois sur une pierre et y mettrois le feu, et si elle monte subitement sans beaucoup de fumée, avec une flamme claire, sans laisser marque sur la place, c'est signe qu'elle est bonne et forte, mais si elle monte avec une épaisse nuée, et laisse la place marquée de quelque reste, c'est signe - qu'il y a du default, et qu'elle n'est trop bonne ; si ce qui en demeureroit est humide blancheastre retirant sur le bleu, c'est signe que le soulphre n'est assez purifié, s'il y demeure quelques grains couleur de terre, c'est signe qu'il n'est bien moulu, si les graines sont blancheastres, c'est signe que le salpetre a trop de sel et n'est assez purifié, s'il y a quelque reste rougeastre ou tanné c'est signe que le charbon n'a pas esté bien préparé. J'en ferois aussi espreuve sans feu, la couleur n'estant trop noire ny obscure, ains tendant quelque peu sur le rouge. On la tiendra pour bonne si la prenant en la main elle ne s'y laisse froisser et ne s'y attache, ains resiste avec un petit de bruict et craquetant.

« En quels vaisseaux met on la poudre pour la bien conserver et transporter ? — La poudre grosse grence se met en caques contenant chacune deux cens livres de poudre net, poids de marc. La menue grence en moyennes caques, chacune d'eux contient cent livres.

« Est il nécessaire que toutes les poudres et munitions soient dans un seul parc ou magasin ? - Non, d'autant qu'il s'est veu plusieurs fois des grands accidents dans les magasins, ainsi estants en plusieurs lieux un accident arrivant il ne perd le tout : sur tout ne faut souffrir aucun fer ny caillous où sont les poudres.

« Quel diametre doit avoir chaque boulet des six calibres ? - Le boulet à canon a 6 poulces. Celuy à couleuvrine 4 poulces 8 lignes. Pour la bastarde 3 poulces 6 lignes. Et ainsi des autres, donnant tousjours quelque ligne pour le vent.

« Quelles choses sont nécessaires pour mettre une piece en batterie et l'executer en diligence ? — Pour executer une pièce en diligence faut un commissaire ordinaire, et un extraordinaire, un

poincteur, 4 canoniers, 12 pionniers ou soldats pour la mettre en batterie, des gabions pour se loger, quantité de facines au dessus d'iceux pour se couvrir, du bois pour faire les plattesformes, des clayes pour mettre au recul, la lanterne, le refouloir, l'escouvillon, quantité de poudre et boulets pour charger icelle, du fourrage, des fronteaux de pointe, les portieres, les genouillers, le fronteau de mire, les coins de mire, leviers et un tonneau plein d'eau pour la rafraischir.

« Combien de coups en douze heures peut tirer une piece ? — Un canon en douze heures peut tirer 100 coups. La couleuvrine 120. La bastarde 140. La moyenne 160. Le faucon 200. Le fauconneau 250.

« Combien peut tirer chaque pièce de poinct en blanc ? — Le canon porte de poinct en blanc 500 pas. La couleuvrine 600. La bastarde 500. La moyenne 400. Le faucon 300. Le fauconneau 200.

« Les pieces rudes sont-elles moins justes que les autres ? — Non, si la piece est bien fondue, car il est probable que le boulet est desja hors avant que la piece commence a faire son recul, autrement il seroit impossible de faire un seul coup juste : car il n'y a point de pièce qui ne se décline a droict ou a gauche, haut ou bas lors qu'on vient a l'executer -, or si le boulet n'estoit en l'air avant cette declination, l'on ne rencontreroit jamais le poinct, non pas seulement en approcher de plusieurs centaines de pas.

« Combien faudroit il de pieces de canon en une armee de quarante mil hommes ? — C'est assez de 30 pieces de canon, sçavoir 12 canons, 6 couleuvrines, 4 bastardes et 4 moyennes, 4 faucons et fauconneaux : toutes lesquelles pieces peuvent servir en une armee, tant en batterie qu'en la campagne, et assieger toutes sortes de places.

« Quelles pieces font le plus d’effets celles qui sont en la campagne en batterie, ou celles qui sont au haut des tours ou murailles d'une ville ? — Ce sont celles qui sont en batterie en la campagne, d'autant que la poudre a plus de force de bas en haut que de haut en bas, et offencera plus les assiegez en leurs murailles que leurs pieces ne sçauroient faire les assaillans.

« De deux pieces egalles, quelle poussera son boulet plus loing, celle qui est logée au haut d'une tour, ou celle qui est logée au pied d'icelle ? - Il n'y a point de doute que celle qui est au haut de la tour portera plus loing que celle qui est au pied : et tant plus une platteforme est eslevée, plus elle portera loing.

« Comment au deffaut de terre voudriez vous faire une batterie ? — Je voudrois prendre des sacs de leine ayant 17 pieds de longueur, et pour resister au canon, je mettrois trois en largeur, qui feront espaulle de 21 pieds, et ferois que les deux extérieurs seroient plus courts que celuy de dedans pour, donner ouverture aux embrasures, afin que le soufle ne les endommageast.

« Un boulet tiré d'un canon ordinaire donnant dans une caque de poudre, y mettra il le feu ? Non, si ce n'est qu'il y ait de l'artifice, ou que le boulet rencontre du fer, ou des pierres.

« Quelle piece tire le plus loing, le canon ou la couleuvrine, estant en pleine volee ? — La couleuvrine tire plus loing à cause de sa longueur, outre que l'on luy peut donner plus de chasse de poudre qu'au canon.

« Et pour tirer de terre en mer contre des vaisseaux, quelles pieces sont les plus propres ? — Le canon, la raison est que le canon estant plus court et plus gros, il se peut mettre en batterie plus asseurement, et le boulet pesant a le vol plus asseuré, sans que le vent ny l'humidité de l'eau le puisse empescher ny retenir.

Ancestramil

« Quel des deux faict son tir plus loing d'un canon tiré en terre sur l'eau, ou celuy tiré de l'eau sur terre ? — Celuy de l'eau tiré sur terre fera son tir plus loing de 500 pas. Et la raison est que le boulet' tiré de l'eau en terre cherche un repos naturel, mais celuy qui est tiré de terre en l'eau est contraint dé combattre avec deux elements, l'air qui le retient à toute force, et l'humidité qui l'appesentit pour le faire baisser : l'experience en est certaine, d'autant qu'en basse marée les tirs se font plus loings qu'en haute marée.

« D'où vient que toute la charge de la poudre ne se consomme pas si tost en une piece qu'en l’autre ? — En quelque piece que ce soit la poudre se consomme toute si elle est bonne, et que la piece soit bien chargée et refoulée, et ce qui fait que l'on en trouve quelquefois devant la bouche des pieces, est qu'elle n'est pas bien refoulée, ou que celui qui y met le fourage n'y en met pas assez et qu'il en reste le long de la piece que le fourage rechasse. »

On ne peut s'empêcher de reconnaître, en lisant ce questionnaire, que si les connaissances théoriques des artilleurs du temps de Louis XIII étaient bien imparfaites, en revanche, la pratique des bouches à feu était singulièrement avancée.

LIEUTENANTS D'ARTILLERIE DE LA MARINE

En 1645, les commissaires reçoivent la charge de lieutenant d'artillerie de la marine.

« Cette charge, dit le sieur **LEMPEREUR**[(1)], fut establie pour commander l'artillerie dans les descentes que l'on feroit à terre pour quelques entreprises, elle avait ses officiers particulliers, avec pouvoir de faire les achaptz de poudre, plomb, meiche, boulletz, outilz et autres choses dépendans de l'artillerie qui estoient payées par ses ordonnances, et son garde de l'artillerie de la marine qui avoit magasin particulier dans l'arsenal de Tolon, il examinoit les canonniers et autres officiers servans de l'artillerie pour estre receus dans le service, il assistoit au conseil de guerre affin que suivant les résolutions que l'on y prenoit, il estoit obligé d'aller recognoistre le lieu le plus advantageux pour loger l'artillerie, ce qu'il debvoit sçavoir faire, ensemble les batteries, platteformes, espaulements, embrazeures, tranchées, lignes, circonvalations, redoutes, galleries soulz terre, pontz volans, mines et autres travaux. »

COLBERT

Avec l'arrivée de **COLBERT** aux affaires, en 1661, la marine militaire, que **MAZARIN** avait laissée dépérir, reprit un grand essor.

De nombreuses fonderies de canons furent créées à partir de 1663, à Toulon, Lyon, Rochefort, Saintes, aux forges de Drambon et Boussoles, en Bourgogne, et d'autres encore dans le Nivernais et l’Angoumois. Aussi, quelques années plus tard, non seulement la flotte était armée, mais il y avait encore dans les arsenaux de la marine 5325 canons, dont 1052 en fonte et 4 183 de fer.

Il faut observer que, par canons en fonte, on désignait, à cette époque, les pièces en bronze, et que, par canons de fer, on entendait celles en fonte de fer.

(1) Traité de l'artillerie de la marine ; Tolon, 1671. Bibliothèque nationale, section des manuscrits.

Jusqu'à **COLBERT**, les pièces en bronze étaient seules en usage dans la marine ; cet éminent ministre fit pousser activement les études du côté des canons en fonte de fer ; « il espérait rendre les canons de fer égaux en bonté à ceux de fonte et y faisait travailler[1]». Un premier essai, entrepris dans le Nivernais, en 1672, fut infructueux ; mais, en 1678, un Dauphinois résolut le problème à Saint-Gervais-sur-l'Isère[2]. Bientôt, par mesure d'économie, on ne fondit plus que des canons en fer. Du coup, les ornements des bouches à feu disparurent ; mais **COLBERT** les regardait, paraît-il, comme plus embarrassants qu'utiles.

Dans le manuscrit du sieur **LEMPEREUR** se trouve le tableau de l'armement des bateaux de guerre, en 1671 ; les plus forts vaisseaux portaient jusqu'à cent canons, et leur équipage était de mille hommes. Les pièces étaient approvisionnées à cinquante coups. Chaque canon était servi par un chef de pièce, appelé canonnier, assisté de quatre, cinq ou six hommes, suivant l'importance de la bouche à feu ; de plus, deux ou trois matelots étaient chargés de l'approvisionnement en gargousses ; quant aux boulets, ils étaient empilés à côté des canons ; la plus grande partie de l'équipage était employée au service de l'artillerie.

ÉCOLES D'ARTILLERIE

En 1666, des écoles d'artillerie furent instituées dans les principaux ports pour l'instruction des canonniers de la marine. La première école de ce genre, au département de la guerre, ne devait être créée qu'en 1679, à Douai.

La manœuvre du canon était alors assez compliquée ; la théorie de Toulon ne comprenait pas moins de trente commandements ; celle de Brest en comportait soixante-neuf. Voici, pour Toulon, la succession des commandements pour le chargement de la bouche à feu :

« Canonniers, prenez garde à vous. Silence !

« Canonnier, aprestez vous.

- pointez.
- ostez la platine en vous retirant à quartier.

« Adjudant de bâbord, prenez vostre boutte feu à la main.

- haut le bras.
- soufflez la mecche.
- boutez feu.
- — plantez le boutte feu d'un costé de vostre canon.

« Adjudant de bâbord, fermez le sabord (quand la mousquetie oblige à le faire).

« Canonnier, bouchez la lumière.

« Adjudant d'estribord, passez l'escouvillon dans le canon.

(1) Eugène Süe, Histoire de la marine française.

(2) Le chevalier de la Serre, Essais historiques et critiques de la marine de France.

- tirez l'escouvillon en virant.

- tirez l'escouvillon.

« Adjudant de bâbord, mettez la gargouche dans le canon, mettez le vallet dessus.

« Adjudant d'estribord, mettez le refoulloir dans le canon.

- donnez trois coups de refoulloir.
- tirez le refoulloir.

« Adjudant de bâbord, mettez le boulet dans le canon.

- mettez le vallet dessus.

« Adjudant d'estribord, mettez le refoulloir dans le canon.

- donnez un coup de refoulloir.
- tirez le refoulloir.

« Canonnier, prenez la corne.

- passez le desgorgeoir dans la lumière et percez la gargouche.
- amorcez.

« Canonnier, écrasez la poudre.

— mettez la platine sur la lumière.

« Adjudants, levez le sabord.

- mettez le canon au sabord.

« Canonnier, pointez et comme dessus. »

LES BOMBARDIERS

L'ordonnance du 16 avril 1689 crée deux compagnies de bombardiers, l'une pour Brest, l'autre pour Toulon. Elle institue aussi trois compagnies d'apprentis canonniers, une pour chacun des ports de Brest, Toulon et Rochefort. Ces cinq compagnies sont commandées par des officiers de vaisseau.

Les apprentis canonniers sont instruits pendant une période de huit mois par les soins des commissaires d'artillerie, puis passent canonniers entretenus. Ces derniers et les bombardiers sont sous les ordres directs des commissaires, qui se trouvent, de cette façon, joindre à leurs fonctions d'ingénieur et d'administrateur celles d'officier de troupes d'élite. La direction de l'artillerie dans les descentes leur est conservée, et, de plus, il leur est attribué le commandement des batteries de mortiers sur les galiotes, bateaux spécialement affectés aux bombardements, qu'avait imaginés **Bernard Renau d'ELINGARAY**, en 1682, à l'occasion de l'attaque d'Alger par **DUQUESNE**.

L'art de lancer les bombes n'avait acquis quelque degré de précision que vers 1633, et, un an après, elles avaient été employées avec succès au siège de Lamothe.

Ancestrami

On chargeait le mortier de la façon suivante : sur la charge de poudre, on jetait de la terre et on plaçait la bombe par-dessus. On mettait à la fois le feu aux mèches de la bombe et du mortier.

Les calibres des mortiers étaient de 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 18 ; ces derniers, appelés comminges, avaient des bombes du poids de 500 livres. Les mortiers lançaient aussi des projectiles incendiaires nommés carcasses.

Le service de ces bouches à feu étant délicat et exigeant des hommes exercés longtemps à l'avance, l'institution des bombardiers s'imposait.

Les bombardiers de la marine, les précurseurs des artilleurs de la marine, furent d'abord choisis parmi les matelots des classes. Leur instruction était l'objet des plus grands soins et, une fois par semaine, au moins, ils étaient exercés au jet des bombes.

CRÉATION DE L'ARTILLERIE DE LA MARINE (1692)

L'ordonnance du 16 février 1692 crée l'artillerie de la marine, en fusionnant les commissaires d'artillerie et les officiers de vaisseau des compagnies de bombardiers et d'apprentis canonniers en un seul corps, portant le nom de corps de l artillerie de la marine.

La composition de l'artillerie de la marine est ainsi fixée : 2 commissaires généraux commandant l'un en ponant, l'autre en levant, 6 capitaines de galiote et d'artillerie, 9 lieutenants, 9 sous-lieutenants et 9 aides d'artillerie.

Les compagnies de bombardiers sont commandées par les deux plus anciens capitaines de galiote ; elles comprennent 3 sergents, 6 caporaux, 39 soldats, 1 tambour et 1 fifre ; total : 50 hommes.

Les compagnies d'apprentis canonniers sont de 100 hommes ; elles sont commandées par 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant et 1 aide d'artillerie.

Les officiers d'artillerie de la marine sont employés dans les directions des trois grands ports,, Brest, Rochefort et Toulon, ainsi que dans celles des ports secondaires de Lorient, du Havre et de Dunkerque.

En somme, la première organisation de l'artillerie de la marine donne 35 officiers et 5 compagnies ; ce corps est chargé du service de l'artillerie dans les ports, de la formation des canonniers marins, du service des mortiers dans les escadres, ainsi que du commandement de l'artillerie dans les descentes.

Cette première organisation, à laquelle tant d'autres succéderont, est appelée à durer très longtemps, elle subsiste, sans grand changement, pendant une période de soixante-neuf années.



En 1694, une troisième compagnie de bombardiers est créée pour le port de Rochefort.



Un édit du 9 mars 1706 fixe l'assimilation devant exister entre les grades de l'artillerie de la.marine et ceux-de l'artillerie de terre : les commissaires généraux de la première arme sont assimilés aux

lieutenants généraux de la seconde ; les capitaines de galiote et d'artillerie aux commissaires provinciaux ; les lieutenants d'artillerie aux commissaires ordinaires ; les sous-lieutenants aux commissaires extraordinaires ; les aides aux pointeurs et aides de parc.



A cette époque, les officiers du département de la marine se partageaient en deux catégories, désignées sous les noms de grand état et de petit état.

Les officiers de vaisseau formaient le grand état, et les officiers d'artillerie, de frégate, de brûlot, de flûte, etc., le petit état. Le grand état se recrutait à l'aide des gardes marine, compagnies de jeunes soldats gentilshommes et aussi des officiers du petit état qui se faisaient remarquer par leurs qualités exceptionnelles. A grade égal, le grand état avait le commandement sur le petit.

Cette inégalité disparut en 1741, en ce qui regardait les officiers d'artillerie ; **de BORY** en donne la cause suivante[1]:

« Un officier d'artillerie qui, après avoir servi dans celle de terre, voulait entrer dans celle de marine, parce que son père en était intendant à Brest, s'ennuya d'un établissement qui le mettait toujours sous les ordres de tout officier d'un grade égal au sien ; il obtint d'abord que la moitié des capitaines d'artillerie roulerait avec les capitaines de vaisseau, ensuite que les lieutenants d'artillerie rouleraient avec ceux de vaisseau ; la première disposition était vicieuse ; elle ne subsista pas longtemps ; on fit donc rouler ensemble les capitaines, lieutenants et enseignes de vaisseau avec ceux de l'artillerie, de sorte que, par le fait, le corps d'artillerie fut supprimé, quoique on vit sur les listes des officiers destinés à l'artillerie. »



L'ordonnance du 5 juin 1750 augmente le nombre des officiers d'artillerie et le porte de 35 à 46. Le corps est alors composé de 3 commissaires généraux, 3 capitaines d'artillerie, ayant rang de capitaine de vaisseau, 16 lieutenants d'artillerie, ayant rang de lieutenant de vaisseau, et 24 sous-lieutenants d'artillerie, ayant rang d'enseigne de vaisseau.

Le personnel est ainsi distribué : à Brest, Rochefort et Toulon, 1 commissaire général, 1 capitaine, 1 lieutenant et 1 sous-lieutenant aux bombardiers, 1 lieutenant et 1 sous-lieutenant aux apprentis canonniers ; les 28 officiers restants sont partagés entre les directions d'artillerie des différents ports.

LES BRIGADES DE L'ARTILLERIE DE TERRE

(1761)

La marine, après avoir été négligée pendant les premières années du règne de Louis XV, et avoir subi les guerres désastreuses de 1740 et 1756, se trouve dans le plus pitoyable état. Afin d'y remédier, **CHOISEUL**, qui est à la fois ministre de la Guerre et ministre de la Marine, fusionne complètement les deux départements. En réalité, c'est la Guerre qui absorbe la Marine et, le plus

(1) Mémoires sur l'administration de la marine et des colonies.

curieux de l'affaire, c'est que cette détermination est prise à la suite d'un mémoire dû à un officier de vaisseau.

Par l'ordonnance du 5 novembre 1761, l'effectif de l'artillerie de terre est porté de 6 brigades à 9. Les 3 brigades supplémentaires sont formées à l'aide des compagnies de bombardiers et d'apprentis canonniers, ainsi que des compagnies franches de la marine, troupe qui existait depuis 1690.

« Avec les troupes, tout le détail de l'artillerie fut remis au département de la Guerre. Les directions et le matériel furent distraits de l'autorité de l'intendant. Le choix avait été laissé aux officiers de marine, servant dans l'artillerie, d'entrer dans les nouvelles brigades ; mais aucun n'acceptait ; ils préféraient la marine dans laquelle leur goût les avait fait entrer et n'avaient adopté l'artillerie que comme accessoire de la marine(1). »

Aussi, une nouvelle ordonnance vient-elle corriger la précédente : les 3 nouvelles brigades doivent être spécialement affectées à la marine, et leurs officiers, pour le premier établissement, sont pris parmi les officiers de vaisseau ; comme on n'en trouve pas en nombre suffisant, les cadres sont complétés à l'aide d'officiers du corps royal d'artillerie. Parmi ces derniers, on peut citer **TEXIER de NORBEC,** l'auteur des Recherches sur l’artillerie en général et particulièrement sur celle de la marine, et d'un Mémoire sur les canons, qui devint directeur d'artillerie de la marine et contre-amiral, et fut un des membres les plus distingués de l'Académie de marine de Brest.

Chaque brigade est composée d'un état-major et de 8 compagnies, dont 1 de bombardiers et 7 de canonniers. L'état-major comprend 1 chef de brigade, 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 1 major, 1 aide-major, t sous-aide-major et 1 garcon-major.

Les officiers sont au nombre de 5 par compagnie, 1 capitaine, 2 lieutenants en premier et 2 lieutenants en second. Les compagnies sont de 100 hommes.

Une brigade est affectée à chacun des ports de Brest, Rochefort et Toulon ; une école d'artillerie est établie dans chacune de ces villes.

Les artilleurs des brigades sont destinés à servir de chefs de pièce sur les bateaux de guerre ; en vertu de l'ordonnance du 27 juillet 1762, ils embarquent dans la proportion de 7 à 8 pour 10 pièces.



A la suite de la désastreuse paix de 1763, les 3 brigades sont réduites à 2 ; les compagnies ne sont plus composées que de 3 officiers et de 82 hommes (ordonnance du 5 mars 1764). La brigade de Rochefort étant supprimée, ce port reçoit 3 compagnies de Toulon.

Le recrutement des brigades se fait moitié parmi les matelots des classes et moitié parmi les gardes-côtes ; les matelots sont engagés pour trois ans et les gardes-côtes pour six.



L'ordonnance du 25 mars 1765 règle l'embarquement des officiers des brigades :

« Les officiers des brigades d'artillerie seront embarqués suivant leur tour général de service avec les autres officiers de la marine, en observant qu'il en reste toujours dans le port un nombre suffisant pour la suite des travaux de l'arsenal et le maintien de la discipline des brigades.

(1) Brun, Guerres maritimes de la France.

« Le commandant du port aura soin, autant que possible, de ne point embarquer deux officiers d'artillerie sur le même vaisseau.

« Les galiotes à bombes seront commandées de préférence par des officiers du corps royal d'artillerie, ainsi que les flûtes employées au transport des munitions de guerre, en cas d'expédition ; et s'il n'y avait pas assez d'officiers du corps royal pour ce service, les commandants de ces bâtiments et leurs seconds seulement seront pris dans le corps royal d'artillerie et les autres subalternes parmi les lieutenants et enseignes de vaisseau. »



L'institution des brigades ne donna pas de bons résultats ; «on reçut dans les brigades d'artillerie, attachées à la marine, dit **MORET**[(1)], des hommes tout à fait inexpérimentés. Quel service pouvait-on attendre de recrues ayant le mal de mer et pouvant à peine se tenir sur leurs pieds ? »

L'ordonnance du 5 novembre 1766 rétablit les compagnies d'apprentis canonniers ; 4 compagnies de 125 hommes sont créées, 2 pour Brest, 1 pour Rochefort et la dernière pour Toulon ; elles sont commandées par des officiers de marine et instruites par les maîtres canonniers. Elles sont sous l'autorité du commandant de l'artillerie du port.

Le détail de l'artillerie est rendu à la marine à compter du 1er janvier 1767, et la séparation entre les deux départements devient définitive par l'ordonnance du 24 septembre 1769.

LE CORPS ROYAL D'ARTILLERIE ET D'INFANTERIE DE MARINE (1769)

Cette ordonnance crée le corps royal d'artillerie et d'infanterie de marine. On le forme en ajoutant une troisième brigade aux deux qui existent déjà.

Chaque brigade a un état-major composé de : 1 commandant en premier, 1 commandant en second, 1 major, 2 aides-majors, 2 sous-aides-majors, 1 garçon-major et 1 tambour-major.

La brigade compte 8 compagnies, dont 1 de bombardiers, 4 de canonniers et 3 de fusiliers. Les effectifs sont de 82 hommes pour les compagnies de bombardiers et de canonniers, et de 98 pour celles de fusiliers. Il y a 3 officiers par compagnie.

Tous les officiers du nouveau corps sont des officiers de marine.

Les bombardiers se recrutent parmi les canonniers les plus habiles ; les canonniers parmi les matelots des classes et les meilleurs fusiliers ; les fusiliers parmi les gardes-côtes.

(1) Recherches historiques sur l'administration de la marine.

CORPS ROYAL DE LA MARINE (1772)

Cette organisation est de courte durée. Deux ans après sa mise en vigueur, l'ordonnance du 18 février 1772 remplace le corps royal d'artillerie et d'infanterie de marine par le corps royal de la marine.

Les considérants de la nouvelle ordonnance sont conçus en ces termes :

« S. M. s'étant fait rendre compte de la situation des brigades d'artillerie, créées par ordonnance du 5 novembre 1761, pour le service de sa marine, et des changements qui y ont été faits successivement, Elle aurait reconnu que ce corps de troupes, dont l'expérience a prouvé l'utilité, remplirait encore mieux ses vues, s'il était assez nombreux pour faire seul le service qu'il partage aujourd'hui avec les autres régiments de son infanterie et pour y employer tous les officiers de sa marine. Ce nouvel ordre a paru d'autant plus convenable à S. M. que, par ce moyen, son infanterie se trouve déchargée du service auquel elle a été assujettie dans les ports et à bord des vaisseaux, depuis la suppression des compagnies franches originairement établies pour cet objet et qui ne peut être rempli qu'imparfaitement par des troupes qui n'ont qu'une destination passagère et momentanée : S. M. remédiera, en même temps, à l'inconvénient qui peut résulter du mélange de différents corps affectés au même service et de la diversité des commandements : Enfin, en donnant aux officiers de sa marine une occupation qui maintiendra parmi eux une exacte discipline pendant le temps qu'ils seront à terre, S. M. leur procurera l'avantage précieux de former eux-mêmes les troupes avec lesquelles ils doivent combattre et de leur inspirer cette confiance si nécessaire pour animer et soutenir la valeur du soldat. C'est dans des vues si utiles au bien de son service, qu'Elle a résolu d'augmenter le corps royal d'artillerie sous la dénomination de corps royal de marine, de manière qu'il soit en état de remplir tout le service nécessaire tant pour la garde, la sûreté et la police de ses ports et arsenaux, qu'à bord de ses vaisseaux et autres bâtiments dont Elle ordonnera l'armement. Elle partagera ce corps en 8 régiments qui seront distingués par les noms des principaux ports et dans lesquels tous les officiers de la marine seront répartis suivant leurs grades, en supprimant celui de capitaine de frégate qui n'entre point dans cette nouvelle composition. Les mêmes motifs qui ont déterminé S. M. à faire la division du corps de la marine en régiments, pour y entretenir des objets d'émulation, l'ont portée à diviser également ses vaisseaux et autres bâtiments et à en affecter une partie à chaque régiment, afin que tous les officiers de sa marine, appelés à concourir à la conservation des instruments de leur gloire, puissent veiller à l'entretien et aux réparations des vaisseaux confiés à leurs soins et trouver, même dans le repos, les moyens de donner à S. M. des preuves de leur zèle. »

La nouvelle organisation donne donc aux officiers de marine l'entretien, la réparation et l'armement des vaisseaux, et ces nouvelles fonctions sont clairement définies par l'instruction du 14 juin 1772. La lutte entre la plume et l'épée, comme on disait alors, tourne, cette fois, tout à l'avantage de l'épée[1].

Le corps royal de marine se compose de 8 régiments portant les noms de Brest, Toulon, Rochefort, Marseille, Bayonne, Saint-Malo, Bordeaux et Le Havre.

Chaque régiment compte 2 bataillons, et chaque bataillon 9 compagnies, dont 1 de bombardiers, 1 de canonniers, et 7 de fusiliers.

(1) « Les intendants., commissaires, contrôleurs et écrivainsde la marine avaient fini par tout englober dans leurs fonctions ; leur puissance était exorbitante. A la gestion des deniers, ils joignaient la direction de tous les travaux des arsenaux. »

L'état-major de chaque régiment est composé d'un colonel, chef d'escadre, de 2 commandants, d'un major général de la marine, d'un major d'infanterie, de 2 aides-majors, de 2 sous-aides-majors, d'un quartier-maître trésorier et de 2 porte-drapeaux.

Chaque compagnie est de 79 hommes, ayant à leur tête un capitaine de vaisseau, 2 lieutenants de vaisseau et 2 enseignes.

Les compagnies d'apprentis canonniers et les maîtres canonniers entretenus sont conservés.

RETOUR A L'ORGANISATION DE 1692 (1774)

En faisant rendre au roi l'ordonnance du 26 décembre 1774, le ministre **SARTINE** revient à l'organisation de 1692.

Les 8 régiments du corps royal de la marine sont supprimés et remplacés par 100 compagnies de fusiliers, formant le corps royal d'infanterie de marine et analogues aux anciennes compagnies franches.

Quant à l'artillerie, on reconstitue les directions, en attachant, pour ce service, à chacun des ports de Brest, Rochefort et Toulon, 2 capitaines de vaisseau portant les titres de commandant en chef de l'artillerie et de commandant en second, ainsi que 4 lieutenants de vaisseau et 4 enseignes.

Les 3 compagnies de bombardiers sont reconstituées et doivent se recruter parmi les apprentis canonniers les plus instruits et les meilleurs matelots des classes. Chacune de ces compagnies se compose de 2 lieutenants de vaisseau, 2 enseignes et 70 hommes.

Les bombardiers doivent être employés sur les galiotes à bombes et même sur les vaisseaux. Dans les descentes, ils remplissent les fonctions de grenadiers.

Cette organisation donne de bons résultats pendant la guerre de l'indépendance américaine ; les bombardiers et les canonniers de la marine se couvrent de gloire non seulement sur mer, mais encore sur terre, notamment à la prise de Grenade (Antilles) et au siège de Trinquemalé (Indes).

Les bombardiers de cette époque sont ainsi définis par le chevalier **de la SERRE** : « Il y avait dans les ports des bombardiers qui étaient moitié soldats et moitié matelots ; ils étaient presque tous mariés et n'étaient assujettis qu'à deux appels.

C'était un corps instruit, tranquille et obéissant[1]. »

ARTILLERIE DES COLONIES (1786)

Par l'ordonnance du 27 septembre 1776, le ministre **SARTINE** avait fait donner aux officiers de vaisseau, qui étaient déjà chargés des travaux de l'artillerie et de la réparation des vaisseaux, la direction entière de tous les travaux des arsenaux; les ingénieurs furent mis en sous-ordre.

« Dans l'intérieur des arsenaux, on s'aperçut qu'on s'était mépris en imputant à la pluralité des officiers de vaisseau des goûts et des prétentions contradictoires aux mœurs et aux habitudes

(1) Essais historiques et critiques de la marine de France.

militaires. Les officiers se succédaient, même par représentation, de grade en grade, en sorte que les fonctions de directeur furent quelquefois rem plies par des enseignes de vaisseau et avec une telle rapidité qu'on avait vu, dans l'espace de six mois, une direction exercée par dix officiers différents. D'ailleurs, les connaissances techniques qui s'étaient trouvées dans les études et dans le génie de quelques personnes avaient été loin de se montrer répandues dans le corps, et, de fait, les officiers, dans la conduite des travaux, ne s étaient placés qu'en seconde ligne(1). »

Il était nécessaire, ainsi que le dit **MALAIZÉ**, de faire cesser le désordre et la confusion qui régnaient lors des armements dans l'embarquement du matériel.

Les ordonnances du 1er janvier 1786 retirent aux officiers de vaisseau la direction des ateliers.

Le maréchal de Castries, ministre de la Marine, prend, en ce qui concerne l'artillerie, des mesures radicales et constituant une organisation toute différente de celles qui précèdent.

Le maréchal, par l'ordonnance du 24 octobre 1784, avait remplacé les canonniers bombardiers coloniaux, créés en 1774, par le corps royal de l'artillerie des colonies, composé d'un régiment et de 2 compagnies d'ouvriers. Ce régiment, tiré pour la plus grande partie du corps royal de l'artillerie, fut formé, le 1er avril 1785, à Port-Louis; il comportait un état-major et 5 brigades de 4 compagnies chacune(2).

C'est aux officiers de ce régiment que l'ordonnance du 1er janvier 1786 confie les directions d'artillerie des ports.

Le nombre des compagnies d'ouvriers est porté à 3, et elles sont partagées entre Brest, Rochefort et Toulon.

Les directeurs d'artillerie sont assimilés aux capitaines de vaisseau et les sous-directeurs aux majors de vaisseau (grade de lieutenant-colonel). Un directeur est chargé de l'inspection des forges, fonderies et manufactures de la marine, et un capitaine est détaché dans chacun de ces établissements pour la surveillance de la fabrication.

Un garde d'artillerie est attaché à chaque direction. C'est la première fois qu'il est fait mention dans les ordonnances de ces utiles fonctionnaires, qui doivent se recruter parmi les sergents-majors et fourriers de l'artillerie des colonies.

Des sous-lieutenants de vaisseau servent dans les directions afin de s'instruire et de pouvoir être employés à bord au service de l'artillerie.

Enfin, il est créé un directeur général pour le matériel de l'artillerie de la marine.

LES CANONNIERS MATELOTS (1786)

Une autre ordonnance du même jour assure le service du canon à bord par l'institution du corps royal des canonniers matelots.

(1) Brun, Guerres maritimes de la France.

(2) La Bibliothèque nationale possède l'état manuscrit provenant de la bibliothèque de Castries) des officiers à la création du régiment.

Ce corps est formé à l'aide des 3 compagnies de bombardiers et des 100 compagnies d'infanterie qu'on supprime. Il se compose de 9 divisions attachées chacune à l'une des 9 escadres de la marine.

Chaque division a à sa tête un chef d'escadre ayant pour état-major le major de l'escadre et le major, l'aide-major et le garçon-major de la division.

Une division comporte 9 compagnies. Chaque compagnie a un effectif de 97 hommes avec 2 sous-lieutenants de vaisseau qui ne restent au corps que le temps nécessaire à leur instruction, puis font place à d'autres.

Les majors et aides-majors des divisions sont fournis par les capitaines et lieutenants d'artillerie des colonies.

Dans chaque port, fonctionne une école d'artillerie dirigée par le directeur. Un maître canonnier remplit les fonctions de garde de l'école.

Un inspecteur général est chargé de la haute direction du corps.

Les canonniers matelots font le service de l'artillerie à bord ; ils embarquent sur les bâtiments de guerre en raison de 7 hommes pour 10 canons.

Le recrutement se fait comme pour les régiments de l'armée ; l'enrôlement est de huit ans.

En somme, les deux corps de l'artillerie des colonies et des canonniers matelots ont leurs attributions assez mélangées et concourent à assurer le même service. Les officiers peuvent passer de l'un à l'autre ; ils ont la même tenue, qui est, à peu de chose près, celle du royal-artillerie.



Le règlement du 13 juillet 1788 crée les élèves du corps royal de l'artillerie des colonies. « Il y aura dorénavant, disait le ministre, huit places d'élèves à la suite du corps royal de l'artillerie des colonies à l'Orient ; les sujets qui auront été admis à les remplir seront seuls habiles à passer à ceux des emplois de lieutenant en second, qui viendront à vaquer dans ledit corps. » Les sous-officiers peuvent parvenir à la qualité d'officier, mais ne peuvent remplir que l'emploi de lieutenant en troisième. Les places d'élèves sont données au concours, à la suite d'un examen sur les mathématiques et le dessin. Les candidats doivent être âgés de 18 à 23 ans. Leur solde est de 450 livres, et les parents s'engagent à leur servir une pension de 400 livres. Ils sont employés à des travaux théoriques et pratiques, chaque jour, de 8 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 5 heures du soir. On les envoie dans les arsenaux et manufactures, et, à la fin de leur mission, ils doivent rapporter des mémoires accompagnés de croquis.



L'ordonnance du 25 janvier 1789 apporte une réduction à l'effectif des canonniers matelots ; le nombre des compagnies reste le même, mais le nombre des hommes est abaissé de 97 à 67. En même temps, les compagnies d'apprentis canonniers sont réorganisées ; leur nombre s'élève à 4, deux pour Brest et une pour chacun des ports de Rochefort et de Toulon. L'effectif de chaque compagnie est fixé à 120 hommes.

ORGANISATION DE 1792

Dans un mémoire sur l'artillerie de la marine[1], le capitaine **de NOLZIER**, de l'artillerie des colonies, et l'ingénieur géographe **THOUVENOT** présentent, le 19 février 1791, un projet de réorganisation qui semble avoir servi de base à l'Assemblée nationale pour l'adoption du décret du 14 juin 1792.

Par ce décret, le corps des canonniers matelots est dissous et la marine est dotée de 2 régiments d'artillerie, 3 compagnies d'ouvriers d'artillerie, 4 compagnies d'apprentis canonniers et 4 régiments d'infanterie de marine.

L'artillerie de la marine a un état-major général composé de 1 inspecteur général, 3 commandants d'artillerie, 4 lieutenants-colonels chefs de construction, 3 capitaines directeurs des fonderies et manufactures d'armes, 4 adjudants-majors, 4 gardes principaux, 60 maîtres canonniers entretenus et 12 élèves.

Chaque régiment compte 2 bataillons et a pour état-major : 1 colonel, 2 lieutenants-colonels, 2 adjudants-majors, 1 quartier-maître trésorier, 1 chirurgien major, 1 aumônier, etc.

Le bataillon est de 8 compagnies; chaque compagnie est composée de 1 capitaine, 1 lieutenant en premier, 1 lieutenant en second et 87 canonniers bombardiers.

Les compagnies d'ouvriers comportent 1 capitaine en premier, 1 capitaine en second, 1 lieutenant en premier, 1 lieutenant en second et 75 hommes.

Enfin, les compagnies d'apprentis canonniers comprennent 1 capitaine, 1 lieutenant et 149 hommes.

Le nouveau corps est formé par l'artillerie des colonies et les canonniers matelots, dont le surplus est versé dans l'infanterie de marine. Le recrutement doit se faire à l'aide d'enrôlements volontaires pour une durée de huit années. Les enrôlés doivent être grands, forts, intelligents, et avoir 18 ans au moins et 24 au plus.

Le recrutement des officiers doit avoir lieu à l'aide des élèves et des sujets parvenus par les grades aux places de maître canonnier entretenu, sergent-major et sergent maître canonnier ; la répartition des emplois de lieutenant en second embrasse un cycle de huit places : la première au plus ancien maître canonnier entretenu, la deuxième au plus ancien sergent-major ou sergent, les troisième et quatrième aux élèves, la cinquième au choix du roi, parmi les maîtres canonniers entretenus, la sixième au choix du roi, parmi les sergents-majors ou sergents ; les septième et huitième aux élèves. L'avancement au grade de capitaine est à l'ancienneté ; en temps de guerre seulement, la quatrième place est au choix. On doit passer de capitaine lieutenant-colonel, alternativement, à l'ancienneté et au choix; la règle est la même pour le grade de colonel. Les commandants sont pris parmi les colonels en raison d'une place à l'ancienneté pour deux au choix. L'inspecteur général est au choix.

Les commandants ont sous leur autorité toute l'artillerie du port. Les lieutenants-colonels commandent aux compagnies d'ouvriers et dirigent les travaux d'artillerie. Des écoles d'artillerie fonctionnent à Brest et à Toulon.

Les canonniers bombardiers sont employés à bord des bateaux de guerre au service des canons, concurremment, et par moitié, avec les matelots des classes. Un officier d'artillerie, capitaine ou

(1) Mémoire sur l'artillerie de la marine, suivi d'un projet pour la réunion .des divers cnrps qui sont employés à ce service en un seul, etc.

lieutenant, embarque sur chaque vaisseau ; il est chargé du détail de l'artillerie et ne relève que du commandant du bateau. Un capitaine ou un officier supérieur d'artillerie peut embarquer, dans une escadre, sur le vaisseau commandant, comme major d'artillerie. Dans les descentes, l'artillerie de la marine est chargée du service de l'artillerie à terre ; elle sert aussi les mortiers sur les galiotes et a la fabrication et la disposition des artifices à bord des brûlots.

Les troupes d'artillerie prennent aussi le service des forts et batteries des ports.

Les sous-officiers et soldats d'infanterie de marine, destinés à fournir la garnison des vaisseaux, peuvent être employés au service des pièces, y obtenir des mérites et, dans ces conditions, passer dans les canonniers bombardiers.

Telle est l'organisation de 1792. Jusqu'à cette époque, les emplois de ce corps avaient été occupés soit par les officiers de vaisseau, soit par ceux de l'artillerie de terre, soit encore par les deux ensemble. A partir de 1792, l'artillerie de la marine devient un corps distinct, vivant de sa vie propre, ce qui pourra lui permettre de rendre d'éclatants services.

LES ÉLÈVES D'ARTILLERIE DE LA MARINE

(1793)

Un décret du 31 janvier 1793 règle le concours et l'admission aux 12 places d'élève créées par le décret du 14 juin 1792.

Le concours doit être ouvert, à la fois, à Brest, Toulon, Rochefort et Lorient et, dans chacun de ces ports, 3 élèves doivent être admis. Les conditions à remplir par les candidats sont de se présenter au greffe de la municipalité du port, et de justifier qu'ils sont âgés de 16 ans au moins et de 20 ans au plus, qu'ils ont prêté le serment de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en les défendant, qu'ils ont servi sur les vaisseaux de la République, dans la garde nationale ou dans toute autre partie de service militaire ou civil.

Le concours est public et présidé par la municipalité. Le commandant du port est présent ; les membres des corps administratifs et les officiers d'artillerie de la marine sont invités à y assister.

L'examen doit rouler sur les deux premiers volumes de mathématiques de Bezout.

En résumé, ce décret confie aux municipalités le soin de choisir les sujets les plus aptes à devenir officiers.

SIÈGE DE TOULON (1793)

L'artillerie de la marine joua un rôle important dans le siège de Toulon.

Dans ces tristes circonstances, elle suivit les chefs de la marine et prit parti pour les Toulonais et les alliés (Anglais, Espagnols, Sardes et Piémontais) contre les Montagnards.

Lorsque, après une lutte longue et sanglante, les alliés, contraints d'évacuer la place, voulurent incendier l'arsenal et les vaisseaux en réserve, l'artillerie de la marine, sous l'empire des sentiments

Ancestrami

du plus pur patriotisme, s'y opposa avec la plus grande énergie. « L'arsenal de Toulon, dit l'historien de ce port[1], dut sa plus grande préservation à l'artillerie de la marine qui, à l'apparition des premiers feux de l'incendie, prit les armes et, se portant dans l'arsenal et sur les remparts de la mer, chassa, à coups de fusil, les embarcations qui voulaient achever l'embrasement. »

Les représentants, qui dirigeaient l'armée assiégeante, exaltèrent dans leur rapport à la Convention le rôle joué pendant l'incendie par les galériens, qu'ils appelèrent les plus honnêtes gens de Toulon. « Dire toute la vérité, continue l'auteur que nous venons de citer, aurait mis les représentants dans l'obligation d'annoncer que les ouvriers s'étaient bien conduits, que l'artillerie de marine avait bien mérité et, en ce moment, à leurs yeux, ces hommes étaient des traîtres ; ils étaient hors la loi. L'artillerie de marine surtout, qui venait de combattre contre eux sous une cocarde ennemie. Pourtant, il faut dire qu'il fut peu sévi contre ces militaires, que, malgré la fougue du temps, on fut assez indulgent pour eux, trouvant d'ailleurs à les incorporer utilement dans l'armée ; on ne fit porter la peine de la trahison de ce corps, qu'envers quelques officiers et sous-officiers qu'on poussa et fusilla le jour de l'entrée, contre le mur de la Corderie. »

MALAIZÉ dit, de son côté : « Lors de l'entrée des bataillons des volontaires républicains dans Toulon, un grand nombre d'officiers et de soldats des troupes de la marine se portèrent au-devant d'eux; ils venaient de préserver les établissements maritimes d'une ruine totale : ce service récent n'ayant pu leur faire trouver grâce auprès des Conventionnels, deux cents de ces malheureux militaires furent fusillés aussitôt sur la place d'armes, le long du mur de la Corderie. »

Dans l'armée assiégeante, se trouvèrent aussi des artilleurs de la marine, notamment dans les batteries dirigées sur le cap Brun et au fort Brégat. Dans ce dernier ouvrage, le capitaine **DUFOUR** et le lieutenant **PÉREZ** furent blessés, le 14 octobre 1793. Le capitaine **DUFOUR**, qui commandait le fort Brégat, eut pour note particulière : « S'est comporté avec courage et intelligence ; a coulé bas un ponton et a obligé l'escadre ennemie à un mouvement rétrograde. »

SUPPRESSION DES RÉGIMENTS DE MARINE

(1794)

Le régime de la Terreur, voyant un danger pour le gouvernement dans les garnisons permanentes, supprima les régiments de marine et les versa au département de la guerre. Voici ce que disait, à ce sujet, l'amiral **KERGUELEN**, dans des observations sur les premières années de la Révolution française : « Les agents de **ROBESPIERRE** établirent un tribunal révolutionnaire à Brest, et pour pouvoir égorger avec plus de facilité, on éloigna les troupes de la marine, que l'on supposait attachées aux Brestois, pour leur substituer des troupes révolutionnaires. Cette cruelle précaution priva la marine de ses meilleurs canonniers, qui furent envoyés dans la Vendée, ou il ne fallait que des baïonnettes, et l'on substitua aux bons canonniers des vaisseaux, des paysans de réquisition. »

MALAIZÉ s'élève à tort contre cette assertion ; le décret du 28 janvier 1794 est, en effet, ainsi conçu :

I. Les régiments de la marine sont supprimés, et les corps qui en ont porté le nom jusqu'à présent seront à l'avenir sur le même pied et sous le même régime que les autres bataillons de volontaires nationaux.

(1) Brun, Histoire de Toulon.

II. Les garnisons des places maritimes ne seront plus permanentes ; le ministre de la Guerre est autorisé à les changer aussi souvent que les circonstances l'exigeront.

III. Il sera pris dans les bataillons de volontaires nationaux, indistinctement, d'après une délibération du conseil exécutif, la garnison des vaisseaux, conformément à l'usage établi à cet égard.

IV. Les détachements embarqués à bord des vaisseaux seront exercés au canonnage et rempliront pendant la campagne les fonctions de canonniers

COMBATS NAVALS DE 1794

Ce fut avec un corps d'officiers décimé par l'émigration et la guerre civile, des équipages où régnait l'indiscipline et des soldats ignorants que la marine française eut à lutter contre les puissantes flottes de l'Angleterre Dans cette lutte inégale, quelques officiers provenant des anciens régiments d'artillerie de la marine se distinguèrent par leur valeur, entre autres « l'intrépide capitaine **DENIS**, de l'école de la guerre de 1778, par la direction aussi intelligente qu'active qu'il sut imprimer au service de l'artillerie du vaisseau *la Montagne* dans les combats des 10 et 13 prairial an II[(1)] », qu'eut à soutenir la flotte de l'amiral **VILLARET-JOYEUSE.**

Dans ces mêmes combats fut blessé le lieutenant d'artillerie de la marine **DIEUL**, du vaisseau *América.*

Sur le *Vengeur*, se trouvait le lieutenant d'artillerie de la marine **TALLON**, commandant l'artillerie. Cet officier parvint à échapper au désastre de ce vaisseau, où périrent 27 officiers mariniers militaires, sur un effectif de 36.



Après la chute des Montagnards, la Convention voulant réorganiser la marine rendit un décret en date du 31 janvier 1795, par lequel le comité de salut public et militaire était chargé de présenter ses vues sur le rétablissement des régiments d'artillerie et d'infanterie de marine.

LE VAISSEAU LA *CONVENTION* (1795)

Pour montrer l'excellent esprit des troupes d'artillerie de la marine à bord des vaisseaux, **MALAIZÉ** cite l'acte suivant :

« A la suite des revers qu'il avait éprouvés, l'amiral **VILLARET-JOYEUSE** voulut rallier son escadre sur les côtes de France ; mais le vaisseau *la Convention*, qui avait été démonté de son gouvernail et qui ne pouvait suivre le mouvement du corps d'armée, courait le plus grand danger, lorsque le capitaine **RAILLARD**, commandant le vaisseau *le Lepelletier,* prit la ferme et courageuse résolution, sans égard à la position périlleuse de son propre vaisseau qui faisait beaucoup d'eau, de prêter le secours d'une remorque à la *Convention* pour faciliter son évolution.

(1) Malaizé

« Mais sur le refus de concours des matelots de son équipage, épuisés par des fatigues inouïes, les seuls soldats de la marine, n'écoutant dans ce moment critique que le sentiment du devoir et de leur dévouement, s'embarquèrent dans la chaloupe et remplirent religieusement cette importante et dangereuse mission. »

ORGANISATION DE 1795

La nouvelle organisation, qu'avait préparée l'arrêté du 7 mars 1795, est décrétée le 25 octobre de la même année.

Il est institué un corps d'artillerie de la marine, comprenant 7 demi-brigades, 3 compagnies d'ouvriers et 4 escouades d'apprentis canonniers. Ces troupes réunissent les fonctions attribuées précédemment aux régiments d'artillerie et d'infanterie de marine.

A la tête de l'arme se trouvent un inspecteur général du personnel et un directeur général du matériel, ce dernier assisté de deux chefs de brigade (colonels).

Chaque demi-brigade comprend 3 bataillons et a pour état-major : 1 chef de brigade, 3 chefs de bataillon, 3 adjudants-majors, 1 quartier-maître trésorier, 1 officier de santé, etc.

Chaque bataillon est de 9 compagnies, et la compagnie compte : 1 capitaine, 1 premier lieutenant, 1 second lieutenant, et au complet de paix : 79 hommes ; au complet de guerre : 111; au grand complet de guerre : 127.

Cette organisation donne respectivement des effectifs de 15975, 22 023 et 25 043 hommes.

Pour la première formation, on compose les demi-brigades à l'aide de bataillons de volontaires nationaux provenant des anciens régiments de marine, des militaires congédiés des anciennes troupes de marine qu'on rappelle au service jusqu'au grade de capitaine inclusivement, et des cadres des dépôts des troupes coloniales. Il est remarquable que cet amalgame de troupes de diverses provenances est appelé à donner d'excellents résultats, sans doute en vertu de cet adage « que le temps purifie tout ».

Les 7 demi-brigades sont ainsi réparties : 3 à Brest, 2 à Toulon, l à Lorient et 1 à Rochefort.

14 capitaines sont détachés aux forges, fonderies et manufactures d'armes ; les directions d'artillerie de Brest, Rochefort et Toulon comportent 1 directeur, 1 chef et 2 sous-chefs ; celle de Lorient, 1 directeur, 1 chef et 1 sous-chef.

Chaque compagnie d'ouvriers se compose de : 1 capitaine commandant, 1 second capitaine, 1 premier lieutenant, 1 second lieutenant et 99 hommes.

Chaque escouade d'apprentis canonniers comprend 1 chef d'artillerie, 1 sous-chef et 152 hommes.

Les nominations à l'emploi de second lieutenant sont ainsi réglées : sur trois vacances, deux sont attribuées aux sergents-majors et sergents, alternativement à l'ancienneté et au choix; ce choix a lieu à l'aide d'un scrutin auquel prennent part tous les officiers d'artillerie présents au port ; la troisième place est donnée par le Directoire exécutif à de jeunes citoyens de 18 à 25 ans qui auront satisfait à un examen sur les mathématiques ou à des maîtres canonniers entretenus.

Dans le combat que la frégate française *la Virginie* eut à livrer à deux frégates et à un vaisseau anglais, le 22 avril 1796, le lieutenant d'artillerie de la marine **BISSON** fut blessé.



« Dans l'expédition d'Irlande du 16 décembre 1796, si funeste par d'horribles tempêtes, les soldats d'artillerie de la marine, qui comptaient pour moitié dans la composition des équipages des vaisseaux de la flotte, se signalèrent pendant cette périlleuse campagne par d'éminents et importants services(1). »

Lors de la seconde expédition d'Irlande, des troupes d'artillerie de la marine firent partie des forces débarquées.

EMBARQUEMENT

DES OFFICIERS D'ARTILLERIE DE LA MARINE (1797)

A la suite d'un mémoire du capitaine d'artillerie de la marine **EMOND**, il est prescrit, en 1797, qu'aucun officier d'artillerie n'embarquera à bord des vaisseaux qu'après un examen satisfaisant sur les matières énumérées ci-dessous : 1° Écriture. - 2° Les quatre règles de l'arithmétique. - 3° L'école et la manœuvre de toutes les bouches à feu. - 4° La nomenclature de toutes les parties des canons, de toutes les pièces composant l'affût, son gréement, son armement et toutes leurs proportions. — 5° Tous les objets nécessaires à l'armement d'un vaisseau, frégate, corvette, brick, etc. - 6° Tous les nœuds et amarrages d'artillerie maritime. - 7° Les moyens de monter et de démonter une pièce sans le secours de la chèvre. - 8° La mesure des charges pour pièces de tout calibre. - 9° La portée de tous les calibres à différentes charges. -10° La composition des lances à feu et des fusées pour les signaux de nuit.

Cette mesure était indispensable à la suite de l'introduction dans l'artillerie de la marine d'officiers qui n'étaient rien moins qu'artilleurs, le lieutenant **BENAUL**, par exemple, dont les titres consistaient à avoir été un des vainqueurs de la Bastille et des combattants du 10 août, affaires où il avait chaque fois été blessé ; il avait aussi fait les sièges de Lille et de Toulon, en qualité d'aide de camp de Barras. Fait lieutenant d'artillerie de la marine le 28 mai 1796, il ne put être employé qu'en qualité d'officier recruteur.



« En 1797, il s'agissait d'armer à Toulon six vaisseaux et deux frégates pour l'Adriatique ; le manque de marins fit recourir l'amiral **BRUEYS** aux troupes de la marine pour compléter les équipages des bâtiments de son escadre. Cet amiral donna des éloges à l'activité et au zèle de ces troupes pour le service de la flotte(1). »

(1)Malaizé



Le 23 avril 1798, le vaisseau *l’Hercule*, allant de Lorient à Brest, fut assailli par trois vaisseaux anglais. Après un combat des plus meurtriers, *l'Hercule* fut contraint d'amener son pavillon.

Dans cette lutte, 76 hommes d'artillerie de la marine furent mis hors de combat, dont 36 chefs de pièce ; le capitaine **NOZÉ** et le lieutenant **SYLVESTRE**, tous deux de l'artillerie de la marine, furent tués.



Les hommes de couleur, déportés des Antilles, ayant été organisés en compagnies, en 1798, aux îles d'Hyères et à l'île d'Aix, des officiers d'artillerie de la marine furent chargés de les commander.

BATAILLE NAVALE D'ABOUKIR (1798)

Les vaisseaux de la flotte française qui fut battue à Aboukir le 1er août 1798 avaient des équipages inférieurs, dans lesquels entraient plus de novices et de mousses que de vrais matelots. Ce fut sans doute pour cette raison que l'amiral **BRUEYS** préféra combattre au mouillage plutôt qu'en marche. La proportion des artilleurs de marine embarqués était assez élevée ; sans compter les officiers mariniers militaires du canonnage on avait, pour chaque vaisseau, les effectifs suivants :

L’Orient, 91 ; *Guillaume-Tell*, 152 ; *Tonnant*, 212 ; *Franklin*, 91 ; *Aquilon*, 179 ; *Mercure*, 167 ; *Généreux*, 136 ; *l'Heureux*, 138 ; *Guerrier*, 102 ; *Timoléon*, 84 ; *Peuple-Souverain*, 105 ; *Spartiate*, 65 ; *Conquérant*, ?.

En tenant compte de ce qui pouvait revenir aux frégates et autres bâtiments, on arrive à 2000 hommes environ d'artillerie de la marine, qui ont dû combattre à Aboukir.

Dans cette terrible affaire, ce fut le vaisseau *le Tonnant* qui opposa la résistance la plus opiniâtre : démâté, échoué, il n'amena son pavillon que le surlendemain du combat. Il est à remarquer que, de tous les vaisseaux, c'était celui dont le détachement d'artillerie de la marine était le plus considérable.

Et, dans son ordre du jour à l'armée d'Egypte, Bonaparte s'écriait : « Dans le combat naval qui a eu lieu entre les escadres anglaise et française, le vaisseau *le Tonnant s*'est couvert de gloire ; il s'est battu seul, pendant 36 heures, contre toute l'escadre. Le brave capitaine **DUPETIT-THOUARS** a été tué d'un coup de canon. Gloire à sa mémoire, gloire à tout l'équipage du *Tonnant* ! »

Non content d'un tel hommage, Bonaparte rendait encore l'ordre suivant, daté du Caire, le 29 août :

« 1° Il sera donné à une des principales rues du Caire le nom de Dupetit-Thouars.

« 2° Le brick, qui est au Caire et qui appartenait aux Mameloucks, s'appellera *le Tonnant.*

(1) Malaizé

« 3° L'ordonnateur de la marine m'enverra un contrôle particulier de l'équipage et garnison du vaisseau le Tonnant[(1)]».

En ce qui concerne les officiers d'artillerie de la marine tués ou blessés à Aboukir, nous avons pu établir la liste ci après, liste probablement très incomplète.

TUÉS : **QUÉVILLY**, chef de bataillon ; **SUZE**, capitaine (*Peuple-Souverain)* ; **BENNET**, lieutenant (*Mercure*).

BLESSÉS : **MARTIN**, capitaine (*Arthémise*) ; **AVA**, capitaine (*Franklin*) ; **MALSAN**, lieutenant (*L'Orient*), trois blessures graves ; **BENOIST**, lieutenant (*Franklin*) ; **PEYROT**, lieutenant (*Aquilon*) ; **OLLIVIER**, lieutenant (*Hercule*).

CAMPAGNE D'ÉGYPTE (1798-1801)

Après la bataille navale d'Aboukir, **NELSON**, ne sachant que faire de ses prisonniers, avait rendu la liberté aux soldats et matelots français, ne gardant que les officiers ; avec les équipages du vaisseau *le Timoléon* et des frégates *la Sérieuse* et *Artémise*, qui avaient pu gagner la terre, ce fut une force d'environ 4000 hommes, dont s'augmenta l'armée d'Egypte.

Les marins formèrent la *légion nautique*, composée de 10 compagnies, dont une de grenadiers, et organisée sur le même pied que l'infanterie de ligne.

Les troupes d'artillerie de la marine formèrent une compagnie d'ouvriers, qui prit le numéro 4, et 1 bataillon, qui furent attachés au service de la marine, à Alexandrie. Le reste de ces troupes et 166 canonniers des classes formèrent un autre bataillon qui fut attaché aux demi-brigades d'artillerie de terre.

Ce second bataillon participa aux affaires de l'armée d'Egypte, notamment à l'expédition de Syrie, où il eut beaucoup à souffrir il fut compris dans la capitulation du Caire.

Le 11 mai 1801, le général **MENOU** fit passer le bataillon d'artillerie de la marine d'Alexandrie au service de la guerre.

Sur les 2 000 hommes de troupes d'artillerie de la marine, embarqués sur la flotte d'Egypte, à peu près 400 revinrent sur *le Guillaume-Tell, le Généreux, la Diane* et *la Justice*, bateaux échappés au désastre d'Aboukir. Sur les 1600 restants, 325 seulement rentrèrent en France ; ce chiffre était ainsi décomposé : bataillon du Caire, 157 ; bataillon d'Alexandrie, 95 ; compagnie d'ouvriers, 73. Par la bataille navale d'Aboukir, les combats de terre, la peste de Syrie et les fatigues, l'artillerie de la marine avait donc perdu, en Egypte, les quatre cinquièmes de son effectif.

Nous n'avons, dans les archives de la Guerre et de la Marine, trouvé trace de la mort que de 6 officiers d'artillerie de la marine : **PÉCAUD** et **SCHNEIDER**, capitaines ; **DELDAU, SAVIGNAC, POTAUX**, lieutenants, ce dernier mort de la peste à Jaffa, et enfin 1 lieutenant, dont nous n'avons pu retrouver le nom, et qui aurait été tué au siège de Saint-Jean-d'Acre.

Nous relevons parmi les distinctions obtenues à l'armée d'Orient : une grenade d'honneur au sergent d'artillerie de la marine **RAYNAUD**, délivrée par le général Bonaparte (bataille d'Aboukir).

(1) Archives du ministère de la Guerre.

Les officiers d'artillerie de la marine qui occupèrent à l'armée d'Egypte des emplois de quelque importance furent : **MIANY**, fait chef de bataillon à la suite de la bataille d'Aboukir, commandant d'un des bataillons ; **TROUCHON**, capitaine, attaché à l'état-major de l'artillerie ; **MASSE**, capitaine, commandant du bataillon d'Alexandrie ; **JUQUEAU**, capitaine de la compagnie d'ouvriers, chef de parc à Alexandrie ; **ROUSSEL**, capitaine d'une compagnie de vétérans.

Beaucoup d'officiers et de sous-officiers obtinrent de l'avancement, entre autres : **LECLERC**, capitaine, promu chef de bataillon ; lieutenants **MARTIN, LEMAÎTRE, SCHNEIDER, JUQUEAU, TROUCHON, PARIS, RÉVOL,** promus capitaines ; sous-officiers **RENAUD, FRANÇAIS, CLARIENT, DUPEYROUX, LANGLOIS, BAILLY, BOUXIN, HUGON, SOUFFLIER, RŒDER, MICHEL**, promus lieutenants en second.

A sa rentrée en France, le préfet maritime d'Egypte, qui, pendant toute la campagne, avait eu la compagnie d'ouvriers sous ses ordres, adressait cette lettre au ministre :

« 29 germinal an X.

« *Le préfet maritime d'Egypte, au lazareth de Toulon, au ministre de la Marine.*

« Dans le projet d'arrêté que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 22 de ce mois, j'ai demandé comme récompense la conservation de la quatrième compagnie d'ouvriers d'artillerie de la marine. J'ai l'honneur de vous en adresser l'état nominatif. Permettez-moi de vous demander de la destiner pour le port de Lorient, d'où, après s'être reposée, elle pourrait être embarquée pour les colonies ; il lui est dû 18 mois de travaux et 11 mois de solde. « LEROY ».

BLOCUS DE MALTE (1798-1800)

L'artillerie de la marine participa à la prise et à la défense de l'ile de Malte.

Les troupes d'artillerie de la marine, à Malte, étaient de deux provenances ; les unes avaient été laissées dans cette île par Bonaparte, lors de son départ pour l'Egypte ; les autres furent amenées par l'escadre de l'amiral **VILLENEUVE**, échappée au désastre d'Aboukir.

« Ces troupes, dit Malaizé, se signalèrent par des services éclatants pendant un blocus de près de deux ans, en proie aux plus dures privations et à toutes les horreurs de la famine. »

Parmi les officiers qui prirent part au blocus, il y a lieu de citer : **,** capitaine, commandant des batteries de la Cité-la-Valette ; **CONSEIL**, lieutenant, commandant de l'artillerie des forts Manuel et Saint-Ange ; **CARRÉ**, lieutenant, commandant des forts Saint-Michel et la Sangle ; **MONMELAT**, lieutenant, provenant du vaisseau *le Généreux.*

LA BAYONNAISE (1798)

Le 14 décembre 1798, la corvette française la Bayonnaise, de 20 pièces de 8, se trouva atteinte par la frégate anglaise *l'Ambuscade*, de 42 canons, la plupart de 18 et de 24. La corvette française, ayant le dessous dans le combat d'artillerie, tenta d'enlever la frégate anglaise à l'abordage, ce qui réussit parfaitement ; grâce à la valeur et à l'enthousiasme de l'équipage et des soldats.

Par décret du 3 février 1799, le lieutenant en second **GANTOIS**, de la cinquième demi-brigade d'artillerie de la marine, fut fait lieutenant en premier, et le sergent **VIAUD**, du même corps, lieutenant en second, « pour actes d'intrépidité et de dévouement dans le combat de la corvette la *Bayonnaise c*ontre *l'Ambuscade*, prise à l'abordage le 14 décembre 1798 ».

La façon dont se conduisit **GANTOIS**, dans cette affaire, est ainsi racontée dans le rapport du commandant des armes du port de Rochefort au ministre de la Marine : « Le citoyen Gantois, chef de batterie, lieutenant dans la cinquième demi-brigade, s'est comporté, dans cette circonstance, avec le plus grand courage ; au moment où le beaupré de la Bayonnaise rompit, cette corvette vint en travers dans la poupe de la frégate anglaise. Le brave Gantois, voyant alors un moment favorable pour terminer l'abordage qui durait encore, fit tirer deux coups de canons chargés à mitraille dans l'arcasse de la frégate *l'Ambuscade*. Ces deux coups de canon décidèrent les Anglais à se rendre à discrétion. »



« Dans l'expédition commandée par M. le chef de division **CASTAIGNES** contre les révoltés de la Belgique, le capitaine d'artillerie de la marine **BONIFACE**, sans attendre le débarquement des troupes, s'élança seul à la tête d'une poignée de braves au milieu des brigands et s'empara de leur drapeau.

« Le ministre de la Marine, par sa dépêche du 19 décembre 1798, lui en témoigna sa satisfaction, ainsi que, de ce qu'en détruisant les révoltés, il avait su faire respecter les propriétés des citoyens paisibles[1]. »



Le lieutenant **OLLIVIER**, blessé à la bataille navale d'Aboukir sur la goélette *l'Hercule*, rentrait en France sur la corvette *la Liberté*. Il se trouva en relâche en Sicile, lors du massacre d'Agousta et y reçut plusieurs blessures (3 janvier 1799).

ARMÉE DE L'OUEST (1799-1800)

Les troupes d'artillerie de la marine qui, déjà, en 1793, avaient été envoyées en Vendée, y retournèrent encore, lors de l'insurrection de 1799.

Un bataillon de 1 000 hommes, avec une batterie de 8 canons, fut employé à l'armée de l'Ouest, du 21 novembre 1799 au 19 avril 1800, époque de la pacification.

Le capitaine d'artillerie de la marine **BAUDOUIN** se signala, pendant cette campagne, par l'acte dont voici la relation officielle : « Le 16 frimaire an VIII, cet officier, en partant de Savenay avec cinq caporaux fourriers, pour se loger dans la commune du Temple, railla sept canonniers isolés de la colonne des troupes d'artillerie de la marine, que la crainte d'être enveloppés par les Chouans faisait retourner à cette colonne. Il les fit marcher avec lui et délogea de cette commune 50 à 60 Chouans, qui en avaient pris possession, maltraitaient les habitants et les faisaient contribuer. Il y

(1) Archives de la Marine.

établit un poste de nuit, et, par cette disposition, assura le passage aux voituriers et à leurs chevaux, qui se rendirent dans la même nuit de Nantes à Savenay pour y prendre un convoi d'artillerie dont le transport put s'effectuer le lendemain par cette mesure[1] »

Pendant cette campagne, le sous-officier **MOUSSET** fut fait officier : « a essuyé, disent ses notes, un combat où il s'est distingué et dont le gouvernement lui a manifesté sa reconnaissance par un emploi de second lieutenant ». Le chef de bataillon **CAVARROZ** eut la malechance, dans une escarmouche, d'être blessé d'un coup de feu au bras droit et pris par les Chouans ; le lieutenant **POUPAT** reçut trois blessures, probablement dans la même affaire.

Le capitaine **MAYER** fut employé à l'état-major des armées de l'Ouest ; le colonel **LACOMBE** exerça le commandement supérieur des forts et batteries des côtes et îles du Morbihan ; le chef de bataillon **BUIN** commanda l'arrondissement de Machecoul.

LA FLOTTE DE L'AMIRAL BRUIX (1799)

Lorsque l'amiral **BRUIX**, ministre de la Marine, voulut, en mars 1799, organiser une flotte de 21 vaisseaux, les matelots manquèrent. Le même fait s'était déjà produit en 1795 pour l'armement du *Ça Ira*[2], et en 1797 et 1798 pour les flottes de l'amiral **BRUEYS**, et on y avait remédié en forçant les garnisons d'artillerie de la marine. Il en fut de même pour les vaisseaux de l'amiral **BRUIX**.

« A la mer, dit Malaizé, les vergues des vaisseaux de cette belle escadre étaient couvertes de soldats de marine, qui prenaient des ris et serraient des voiles.

« L'enthousiasme était à son comble, beaucoup d'officiers d'artillerie de la marine avaient demandé et obtenu d'embarquer en supplément sur les vaisseaux.

« Il régnait, à bord de la flotte, un ordre parfait et les manœuvres s'exécutaient avec un ensemble et une précision admirables, qui rappelaient les beaux jours de la marine française. »



Lors de la création de la garde consulaire, plusieurs officiers d'artillerie de la marine passèrent dans ce corps d'élite.

GUERRES D'ITALIE (1799-1802)

Bataillon de Ligurie. — Pendant les guerres d'Italie, le 3e bataillon de la 6e demi-brigade d'artillerie de la marine servit en Ligurie, de l'an VII à l'an IX. Ce corps fut débarqué à Vado par l'amiral **BRUIX**, le 4 juin 1799.

(1) Archives de la Marine.

(2) « Ce vaisseau, qui fit une magnifique défense, avait à bord 187 matelots et 496 soldats. » Rouvier, Histoire des marins français sous la République.

Vers cette époque, le chef de bataillon **EMOND** fut directeur d'artillerie de la marine à Venise, puis à Milan ; le capitaine **LABENETTE**, après avoir servi à Venise jusqu'en 1798, commanda la flottille du lac de Garde ; le lieutenant **LABORDE** assista aux combats des 26, 30 mars et 5 avril 1799 devant Vérone, puis fut employé sur la flottille des lacs de Mantoue, et fit partie des défenseurs de cette place (juillet 1799) ; le lieutenant **PARIS** était aussi à la défense de Mantoue, et le capitaine **HENRY** prit part à celle de Ferrare (25 mai-12 août 1799).

Le bataillon de Ligurie se trouva aux deux affaires de Carcare, près de Savone, les 15 et 23 juin 1799 ; il était commandé par le chef de bataillon **DUFOUR**.

Le lieutenant **LAURE**, de l'artillerie de la marine, prit part à la défense de la tête du pont du Var, et le capitaine **CHAHNET** à celle de Gênes.

Le capitaine **HUBERT** fut tué dans le courant de cette campagne.

Armée de réserve. — Au mois de septembre 1800, la colonne d'artillerie de la marine, qui avait fait partie de l'armée de l'Ouest, fut renforcée, passa dans l'armée de réserve et fut destinée au corps expéditionnaire que **MURÂT** devait conduire dans le sud de l'Italie.

Malaizé rapporte que Bonaparte, après avoir passé ces troupes en revue, fit délivrer à chaque officier et grenadier un bonnet d'oursin comme témoignage de sa haute estime.

Cette colonne, forte de 2 200 hommes, avec 8 canons, reçut encore une augmentation de 420 hommes à Rieti, et fut transformée en demi-brigade à 3 bataillons, que commanda le chef de brigade **d'HERCULAIS**.

« Le 8 mars 1801, le chef de bataillon d'artillerie de la marine **BAUDRY** partit de Sienne avec 500 grenadiers, pour marcher contre les brigands qui s'étaient réunis en grand nombre dans la Marenne toscane, et les battit à Pruta où ils s'étaient retranchés ; il s'empara de cette ville, et poursuivit et dispersa l'ennemi(1). »

La demi-brigade alla jusqu'à Tarente où elle séjourna quelque temps, puis rentra, par mer, à Toulon, en mai 1802.

Lors des négociations avec les Napolitains, la place de Fuligno était commandée par le chef de bataillon **BUIN**, et celle de Tarente par le commandant **BAUDRY**.

Périrent, pendant cette campagne, les capitaines **BAUDOUIN** et **GUIDE**, le premier à Milan, le 31 janvier 1801, et le second à Rieti, le 1er avril de la même année.



Dans le combat que soutint la frégate *la Vengeance*, le 21 août 1800, le lieutenant d'artillerie de la marine **MOREAU** fut grièvement blessé et mourut des suites de sa blessure.



L'arrêté du 28 septembre 1800 transforme les 4 escouades d'apprentis canonniers en compagnies formées de 1 capitaine, de 1 lieutenant et de 136 hommes.

(1) Archives de la Marine.



L'arrêté du 16 décembre de la même année change le nom des directions d'artillerie, qui prennent celui de parc d'artillerie.

Les parcs de Brest, Rochefort et Toulon comportent 1 chef de parc, chef de,brigade, 1 sous-chef

de parc, chef de bataillon, et 1 adjudant de parc, capitaine ; le parc de Lorient n'a pas de sous-chef.



Les arrêtés du 14 décembre 1800 et 4 février 1801 spécifient que les troupes d'artillerie de la marine doivent se recruter, comme celles du département de la Guerre, par la voie de la conscription et par les enrôlements volontaires ; et, cependant, l'artillerie de la marine ne devait pas être comprise dans la répartition du contingenta elle continua à se recruter par des enrôlements auxquels procédaient plusieurs officiers, détachés dans un certain nombre de grandes villes.

« Ce mode vicieux de recrutement, dit Malaizé, déversa sur l'excellence de l'institution des troupes d'artillerie de la marine un vernis de défaveur très préjudiciable à ces troupes, en y introduisant une foule de mauvais sujets indisciplinés, dont les conseils de guerre firent, à la vérité, prompte et sévère justice, et ce qui resta, après cette épuration laborieuse, laissa un riche fond en sous-officiers et en canonniers, qui étaient autant marins qu'artilleurs, parce que tout l'avancement, tant au corps qu'à bord des bâtiments de guerre, ne s'obtenait qu'après un temps limité de navigation. »



La colonne des éclaireurs du département du Var fut commandée par le capitaine d'artillerie de la marine **AVA**, du 30 décembre 1800 au 29 avril 1801.

D'après un certificat du général Guillot, cet officier « a, par sa conduite et sa bravoure, dissipé les nombreux brigands ».



Dans les combats livrés par **NELSON**, en 1801, à la flottille de Boulogne, l'artillerie de la marine combattit à côté des matelots et des troupes de la guerre.

Elle y était représentée par le bataillon dit de Boulogne, créé par arrêté du Directoire du 25 juillet 1796, et versé dans l'artillerie de la marine, dans le courant de juin 1798.



Par les arrêtés des 13 avril 1801 et 10 octobre 1802, l'Ecole polytechnique eut à fournir des sujets à l'artillerie de la marine. Les élèves sortis dans cette arme devaient suivre, pendant un an, les cours de l'Ecole d'application de la guerre, puis faire une seconde année à Brest, afin de s'instruire sur le service de l'artillerie de mer.

Ce ne fut cependant qu'à partir de 1807, que l'école donna des officiers à l'artillerie de la marine ; elle en fournit, cette année là, 13 ; en 1808, il y en eut 15 ; puis le nombre en devint minime et irrégulier jusqu'en 1833, époque après laquelle les sorties furent régulières.



Pour montrer à quel point la présence des troupes d'artillerie de la marine pouvait être profitable à bord, il suffit de citer ce passage d'une lettre de l'amiral **VILLARET-JOYEUSE** au ministre de la Marine, à la date du 7 octobre 1801 :

« Les manœuvres d'abordage exécutées par des soldats et leur ardeur de monter dans les hunes ont appris aux marins combien le secours de leurs frères leur serait utile pour entretenir et perfectionner cet esprit militaire dont les équipages commencent à s'animer[1]. »

INDIVISIBLE ET *DIX-AOUT* (1801)

L'amiral **GANTEAUME**, ayant sous ses ordres *l'Indivisible* et le *Dix-Août*, attaqua, le 23 juin 1801, le vaisseau anglais *le Swiftsure*. Après un violent combat, le bateau anglais, démâté, criblé, ouvert de tous côtés, fut contraint d'amener son pavillon.

Par un arrêté du 22 août, les consuls accordèrent à chacun des équipages des deux vaisseaux français deux grenades, deux fusils et quatre haches d'abordage. Le *Moniteur* du 4 novembre 1801 donna la répartition des récompenses ; les suivantes étaient données aux artilleurs de la marine : **Nicolas POCTIER**, canonnier de la 6e demi-brigade, embarqué sur le *Dix-Août*, une grenade d'honneur : « Ce militaire, ayant eu le bras gauche emporté par un boulet, voulait rester à son poste, et le commandant fut obligé d'employer son autorité pour le forcer à descendre. Après avoir souffert l'amputation avec la plus grande fermeté, il remonta de suite et mit le feu à une pièce avec le bras qui lui restait, en disant : l'ennemi m'a coupé le bras gauche, mais j'ai encore le droit pour le service de ma patrie... »

Gaspard LACHANEL, fourrier de la 4e demi-brigade, embarqué sur le *Dix-Août*, une grenade d'honneur : « Ce militaire donna les plus grandes preuves de courage sur le pont, où il fut d'abord employé, et remplaça avec succès le maître canonnier de la batterie basse. »

Gilles DUVAL, caporal de la 4e demi-brigade, embarqué sur le *Dix-Août*, un fusil d'honneur : « La pièce, dont ce militaire était chargé, ayant été démontée, et tous les hommes qui la servaient mis hors de combat, il se porta à une autre pièce où il servit comme simple canonnier, et continua à se faire remarquer par son courage. »

Louis DATTIN, artificier de la 4e demi-brigade, embarqué sur *l'Indivisible*, une grenade d'honneur : « Employé comme chef de pièce dans le combat, ce militaire ne cessa de donner des preuves de sang-froid et de courage et se fit particulièrement remarquer par son habileté à diriger sa pièce. »



(1) Archives de la Marine.

Lors du combat du 29 juin 1801, que l'aviso l'Entreprenant soutint contre deux corsaires anglais, le lieutenant d'artillerie de la marine **PICHAT** fut « l'un des officiers du bord et passagers, qui, armés de fusils seulement, défendirent, de terre, pendant plus de trois heures, le bâtiment contre deux corsaires anglais, repoussèrent deux fois l'abordage de l'un d'eux et empêchèrent la prise d'une tartane française par la perte d'hommes que la vivacité de leur feu fit essuyer à l'ennemi(1). »

COMBAT NAVAL D'ALGÉSIRAS (1801)

Dans le brillant fait d'armes d'Algésiras (6 juillet 1801), où trois vaisseaux et une frégate, sous le commandement de l'amiral **LINOIS**, luttèrent pendant sept heures contre six vaisseaux, une frégate et un lougre anglais, les canonniers acquirent une gloire éclatante. La flotte anglaise quitta le champ de bataille toute délabrée, laissant *l'Annibal* entre nos mains.

Quelques jours après (le 14 juillet), le vaisseau *le Formidable,* encore meurtri du combat d'Algésiras, lutta seul contre une frégate et trois vaisseaux anglais et les repoussa ; le vaisseau ennemi *le Vénérable,* à la suite de cette lutte, dut se jeter à la côte pour ne pas sombrer. L'artillerie du *Formidable* était servie par 62 chefs de pièce de l'artillerie de la marine et 12 des classes.

L'arrêté des consuls, en date du 10 août, accorda les récompenses ci-après aux militaires de l'artillerie de la marine, appartenant à l'escadre de l'amiral **LINOIS** :

Jean CAZELIN, canonnier de la 6e demi-brigade, embarqué sur *le Formidable*, une grenade d'honneur : « Employé dans la seconde batterie comme chef de pièce, six de ses camarades furent tués à ses côtés ; le général donna des éloges à son courage ; il lui répondit : Fussé-je le dernier, mon général, je servirai ma pièce. »

Pierre LÉCUYER, canonnier de la 6e demi-brigade, embarqué sur *le Formidable,* une grenade d'honneur : « Employé comme chef de pièce pendant le combat, n'a cessé de donner à ses camarades l'exemple de l'activité, du dévouement et du courage. »

Louis MULOT, canonnier de la 7e demi-brigade, embarqué sur *l'Indomptable*, une grenade d'honneur : « S'est fait particulièrement remarquer par son courage et son sang-froid en manœuvrant souvent deux pièces à la fois. »

Charles ARNOUX, canonnier de la 7e demi-brigade, embarqué sur *l'Indomptable*, une grenade d Honneur : « N'a cessé, pendant l'action, d'encourager ses camarades par sa valeur et son dévouement. »

Simon VILLARDY, canonnier de la 1re demi-brigade, embarqué sur *le Desaix*, une grenade d'honneur : « Embarqué d'abord dans la deuxième batterie, ce militaire fut employé dans la première, dont les deux premiers maîtres avaient été tués, continua d'y donner l'exemple de l'intrépidité et de la plus grande activité dans la réparation des pièces endommagées. «

Jean TABARD, canonnier de la 1re demi-brigade, embarqué sur le *Desaix,* une grenade d'honneur : « Pendant tout le combat a fait le feu le plus suivi et le mieux dirigé, quoique indépendamment de la pièce à laquelle il était attaché, il servît, en même temps, une pièce de retraite. »

Jean BARTHÉLÉMY, aspirant canonnier de la 6e demi-brigade, embarqué sur le *Desaix*, une grenade d'honneur : « A donné la plus grande preuve d'intrépidité en prenant successivement la

(1) Archives de la Marine.

place du chargeur et du chef de pièce, tués tous les deux pendant l'action, et continua de manœuvrer sa pièce avec habileté. »

Pierre SEGOULET, sergent de la 7e demi-brigade, embarqué sur le *Muiron*, une grenade d'honneur : « Dangereusement blessé, n'en continua pas moins de servir à son poste, d'encourager ses camarades et de se porter partout pour activer le feu de la batterie. »

Pierre SAMUEL, aide-canonnier de la 6e demibrigade (sans annotation).

Charles NOTAIRE, aspirant canonnier de la 7e demi-brigade, embarqué sur le Formidable, un fusil d'honneur : « Servant à une pièce, ce militaire a successivement remplacé le chargeur et le chef de pièce tués pendant l'action ; a donné les plus grandes preuves de courage et montré beaucoup d'intelligence à manœuvrer sa pièce. »

Pierre CERVEAU, sergent à la 3e demi-brigade, capitaine d'armes sur *l'Indomptable*, un fusil d'honneur : « Pendant le combat, ne cessa de donner les plus grandes preuves de bravoure ; le feu s'étant déclaré à bord, il s'exposa avec le plus grand dévouement pour l'éteindre et excita par son exemple le courage de ses camarades. »

Louis REGNIER, canonnier à la 1re demi-brigade, embarqué sur *l'Indomptable*, un fusil d'honneur : « Quoique blessé à la figure, ce militaire resta chef de pièce pendant tout le combat et ne cessa de donner des preuves de courage et de sang-froid. »

François LEPEL, aspirant canonnier de la 6e demi-brigade, embarqué sur *l'Indomptable*, un fusil d'honneur : « La pièce à laquelle il servait ayant été démontée, ce militaire se porta, au milieu d'une grêle de balles, pour aider à déverguer la misaine et le perroquet de fougue, poste périlleux où il pouvait, n'étant pas marin, se dispenser de travailler. »

Rolland FAUBERT, aspirant canonnier de la 6e, embarqué sur le Muiron, un fusil d'honneur : « Cette frégate ayant été abordée par un bâtiment marchand dont les amarres avaient été coupées par les boulets de l'ennemi, Faubert sauta sur les haubans de ce bâtiment et contribua beaucoup à dégager la frégate ; ne pouvant revenir à bord, il se jeta à la nage pour gagner l'île Verte, sur laquelle une batterie était établie, et continua, à ce nouveau poste, à donner des preuves de courage. »

Le lieutenant d'artillerie **MAGNE**, du *Formidable*, blessé à la jambe, mourut de sa blessure.

Obtinrent de l'avancement les officiers dont les noms suivent :

ROUVROY, capitaine en second, nommé capitaine en premier (*Indomptable*) ;

Melchior FOURNIER, lieutenant en second, nommé lieutenant en premier (*Indomptable*) ;

AUBRIET, lieutenant en premier, nommé capitaine en second (*Formidable*) ;

QUÉRU, lieutenant en second, nommé lieutenant en premier (*Formidable*) ;

GARISSON, lieutenant en second, nommé lieutenant en premier (*Desaix*).

EXPÉDITION DE SAINT-DOMINGUE (1802-1803)

Lors de l'expédition de Saint-Domingue, les troupes d'artillerie de la marine, embarquées en grand nombre sur l'escadre, donnèrent dans diverses circonstances.

« Le 4 février 1802, pendant que le général **BRUNET**, commandant l'avant-garde de la division du général **ROCHAMBEAU**, enlevait de vive force le fort Labouque et la batterie Lanse, et que le commandant **MAGON** foudroyait, avec deux vaisseaux embossés, le fort Dauphin, les détachements des troupes de la marine de ces deux vaisseaux se jetèrent dans des embarcations pour opérer un débarquement. Bientôt ces troupes, ayant à leur tête le brave capitaine d'artillerie de la marine **BARISSON**, se précipitèrent à terre, escaladèrent les remparts à la voix de leur chef s'écriant : Qui m'aime me suive ! et entrèrent avec résolution, par des embrasures, dans le fort Dauphin, dont elles s'emparèrent en poursuivant les fuyards(1) ». Dans cette brillante action, le canonnier **CLÉRIÉ** parvint le premier à pénétrer dans le fort Dauphin, où il porta l'épouvante et l'effroi en culbutant tout ce qu'il trouva sur son passage. Le capitaine **BARISSON**, dont il vient d'être question, était maître canonnier, en 1782, sur *la Surveillante*, lors du mémorable combat de cette frégate contre le *Québec*.

Dans la prise du Port-de-Paix (10 février 1802) par le général **HUMBERT**, à la tête de 1200 hommes, dont 900 d'artillerie de la marine, les lieutenants **MAISOUÉ** et **ROSAMEL**, de cette arme, furent, le premier tué, et le second grièvement blessé ; dans cette même affaire, le capitaine **CAMPION**, pris par les rebelles, fut fusillé par eux.

Le 18 février 1802, nouveau combat, que l'amiral **VILLARET-JOYEUSE** relate de la sorte :

« **TOUSSAINT-LOUVERTURE** et **CRISTOPHE**, pendant que le général **LECLERC** poursuivait **DESSALINE**, réunissaient sur ses derrières quelques troupes réglées et des milliers de brigands (très improprement appelés cultivateurs), tombaient sur les environs du Cap, incendiaient toutes les habitations de la plaine et venaient braver le général **BOYER** jusque sous les murailles de la Petite-Anse et de l'hôpital. Le général **BOYER**, absolument dépourvu de forces, tira de l'escadre tous les soldats de l'artillerie de la marine et un corps de 1 200 matelots, qui ont contribué vaillamment à la défense du Cap jusqu'à l'arrivée des secours de la division du général **HARDY**(2). »

L'artillerie de la marine prit encore part à d'autres affaires, notamment à la prise de Rabel, de Santo-Domingo et du canal de la Tortue.

Le 6 mars 1802, l'amiral **VILLARET** écrivait au ministre : « Dans les différents événements qui ont eu lieu, les troupes de la marine ont mérité des éloges de la part des généraux de l'armée de terre. »

Un bataillon d'artillerie de la marine fut organisé par la suite et servit à terre ; il était sous les ordres du chef de bataillon **CORVINUS**, qui eut le commandement du fort Dauphin, ainsi que de plusieurs goélettes.

Dans une des nombreuses affaires qui eurent lieu par la suite, l'adjudant sous-officier **ROBIN** se distingua d'une façon particulière. Il eut pour note :

« A commandé un détachement contre les insurgés et rebelles au Port-au-Prince ; il les a combattus vigoureusement et forcés à la retraite, et a eu dans cette affaire le bras droit cassé. »

Parmi les officiers d'artillerie de la marine qui périrent en grand nombre à Saint-Domingue par suite de l'épidémie de fièvre jaune, nous avons pu retrouver les noms suivants : **ANDLAUER**, lieutenant en second, mort à (?), le 6 juillet 1802 ; **BORDE**, lieutenant en second, mort au cap Français, le 20 juillet 1802 ; **MONARD**, lieutenant en second, mort au môle Saint-Nicolas, le 28 juillet 1802 ;

(1) Rapports du général Leclerc et de l'amiral Villaret-Joyeuse (Moniteur de 1802).

(2) Archives de la Marine.

CHINET, lieutenant en premier, mort à (?), le 9 août 1802 ; **RIAILLIÉ**, capitaine, mort au môle Saint-Nicolas, le 4 septembre 1802 ; **SIMON**, lieutenant en second, mort au môle Saint-Nicolas, le 15 novembre 1802 ; à ajouter encore **DELISCOUËT**, capitaine, et **LABORDETTE**, lieutenant, morts à des dates et à des endroits restés inconnus.

BATAILLONS DE LA MARTINIQUE ET DE LA GUADELOUPE (1802)

Le 20 juin 1802 il fut formé un bataillon d'artillerie de la marine à destination de la Martinique, et, le 20 juillet suivant, un autre bataillon pour la Guadeloupe.

Ces troupes prirent part aux différentes actions qui eurent lieu dans ces colonies. Le lieutenant d'artillerie de la marine **de KERICUFF** se distingua, à la Guadeloupe, dans une affaire contre deux frégates anglaises, par la manière dont il sut diriger le feu de la batterie de la Pointe-Noire. (Ordre du jour du 19 janvier 1809 du chef d'état-major **SAINT-INERY**.)

Ces deux bataillons furent décimés par la fièvre jaune. Voici quelques noms d'officiers que l'épidémie emporta : **ABRACHY**, capitaine, mort le 20 novembre 1802, à la Martinique ; **HOMO**, lieutenant, mort à Fort-de-France, le 3 mars 1803; **CLAUDON**, lieutenant, mort en 1803, à la Martinique ; **HONOREZ**, lieutenant, mort en 1802, à Marie-Galante ; **LALANDE**, lieutenant, mort à la Basse- Terre, en 1802, et **PARSY**, lieutenant, mort le (?) à la Guadeloupe.



« A la rupture de la paix d'Amiens, le 20 mars 1803, les troupes d'artillerie de la marine gréèrent et armèrent la flotte avant l'arrivée des équipages ; sans ce secours, elle perdait l'occasion d'être prête pour protéger nos bâtiments de commerce, attaqués et pris par les Anglais comme en 1740, 1755 et 1778, sans déclaration de guerre préalable[1]. »

ORGANISATION DE 1803

Par l'arrêté du 5 mai 1803, les 7 demi-brigades d'artillerie de la marine sont remplacées par 4 régiments.

Ces régiments sont le 1er et le 2e, à 4 bataillons, et les deux autres à 2.

L'état-major des 1er et 2e régiments comprend : 1 colonel, 1 major, 4 chefs de bataillon, 4 adjudants-majors, 1 quartier-maître trésorier, 1 officier de santé, etc. L'état-major des deux autres régiments a la même composition, sauf que les chefs de bataillon et les adjudants-majors ne sont qu'au nombre de 2.

Chaque bataillon comporte 6 compagnies, ainsi composées : 1 capitaine commandant, 1 capitaine en second, 1 lieutenant en premier, 1 lieutenant en second, 150 hommes au complet de paix et 200 au complet de guerre.

(1) Malaizé.

Les quatre régiments présentent un effectif total de 10 800 hommes pour le temps de paix, et de 14 400 pour celui de guerre.

Le corps de l'artillerie de la marine comprend en outre 4 compagnies d'ouvriers et 4 d'apprentis canonniers.

La compagnie d'ouvriers a pour composition : 1 capitaine commandant, 1 lieutenant en premier, 1 lieutenant en second et 150 hommes.

La compagnie d'apprentis canonniers est forte de : 1 chef de compagnie, capitaine d'artillerie, 1 sous-chef de compagnie, lieutenant d'artillerie, et 137 hommes.

Dans cette nouvelle organisation, le nombre d'officiers étant moindre que pour les 7 demi-brigades, les officiers en sus de l'effectif sont mis à la suite des régiments.

Les régiments d'artillerie de la marine se recrutent par des enrôlements volontaires.

Les places de lieutenant en second doivent être attribuées pour trois vacances : une aux sous-officiers de l'arme, les deux autres aux élèves de l'École d'application de Metz. L'avancement de lieutenant en second à lieutenant en premier est tout à l'ancienneté. On passe capitaine, trois quarts à l'ancienneté et l'autre quart au choix. Toutes les places d'officier supérieur sont au choix.Le service de l'artillerie de la marine à bord et dans les descentes reste le même que dans l'organisation précédente. Cette arme doit toujours fournir la moitié du personnel pour l'armement des canons, ainsi que la garnison des vaisseaux. Les artilleurs peuvent s'employer aux manœuvres hautes, et, dans ce cas, ils touchent une haute paye de 3 francs par mois pendant toute la durée de la campagne.

A terre, les troupes d'artillerie de la marine sont employées au service des arsenaux et à la défense des batteries de la marine.

12 capitaines d'artillerie de la marine sont détachés dans les forges, fonderies et manufactures.



Trois nouvelles compagnies d'apprentis canonniers sont créées, le 6 octobre 1803, pour les ports de Dunkerque, Ostende et Lorient.

FLOTTILLE DE BOULOGNE (1803)

Un parc d'artillerie de marine est établi à Boulogne, devenu port militaire, le 8 juillet 1803. Le colonel **THIRION**, de l'artillerie de la marine, est chargé de diriger l'armement de la flottille.

Le chef de bataillon **FALBA** fut envoyé, peu après, avec 1 500 hommes d'artillerie de la marine, pour armer les batteries et les bateaux de ce port.

Le 7 novembre 1803, plusieurs bâtiments de la flottille ayant été jetés à la côte par une tempête,« les canonniers de la marine se firent remarquer par la sûreté des moyens qu'ils surent employer pour retirer de l'eau les canons enfouis profondément dans les sables du rivage[1] ».

(1) Malaizé

Dans les combats que la flottille eut à soutenir, des artilleurs de marine se distinguèrent, notamment dans l'affaire du 30 janvier 1804, à la suite de laquelle l'amiral **BRUIX** donna des éloges au bombardier **MEYDOUR**, du 4e régiment d'artillerie de la marine, blessé dans le combat du bateau n° 1, contre deux longues péniches, chargées d'hommes qui voulaient s'en emparer ».



Le décret du 5 août 1804 établit que, pour l'artillerie de la marine, il n'y a plus qu'un seul inspecteur général, réunissant dans ses attributions à la fois le personnel et le matériel ; il est secondé par deux colonels de l'arme.



L'arrêté du 9 novembre 1804 confère à l'artillerie de la marine le titre de Corps impérial.



Lors de la *cérémonie du couronnement*, un grand nombre d'officiers d'artillerie de la marine furent envoyés à Paris, pour y assister.



En 1805, le nombre des compagnies d'apprentis canonniers est réduit à 6, ainsi réparties : 2 à Brest et 1 dans chacun des ports de Toulon, Rochefort, Lorient et Dunkerque.



Le décret du 7 mai 1805 crée une compagnie d'ouvriers d'artillerie de la marine, pour le service d'Anvers et de Boulogne.

RÉUNION DE LA LIGURIE A LA FRANCE

Comme conséquence de la réunion de la Ligurie à la France, un parc d'artillerie est établi à Gênes (décret du 11 juin 1805) ; une 6e compagnie d'ouvriers est formée pour le service de ce port.

L'artillerie ligurienne, qui s'était si bien conduite, lors de la défense de Gênes par **MASSÉNA**, est versée dans l'artillerie de la marine, dont le régiment de Toulon, le 2e est porté de 4 à 5 bataillons.

La distribution des bataillons des 4 régiments est, à cette époque, ainsi faite : 1er régiment, 4 bataillons, à Brest ; 2e régiment, 5 bataillons, le 1er à Gênes, le 2e et le 4e à Brest, le 3e et le 5e à Toulon ; 3e régiment, 2 bataillons, à Rochefort ; 4e régiment, 2 bataillons, à Lorient.

En résumé, les 13 bataillons de l'arme sont stationnés : 6 à Brest, 1 à Gênes et 2 dans chacun des ports de Rochefort, Lorient et Toulon.

Ancestrami



Un certain nombre d'officiers d'artillerie de la marine sont détachés au service des royaumes d'Italie et de Naples, entre autres le colonel **TROUCHON**, qui exerça les fonctions de directeur du personnel de l'artillerie italienne.



Pendant deux années, le colonel **d'HERCULAIS** remplit une mission d'envoyé extraordinaire auprès des puissances musulmanes de l'Afrique.

Pendant la campagne de 1805-1806, le lieutenant d'artillerie de la marine **MEL**, fut attaché au général **ROQUET**, en qualité d'officier d'ordonnance, et le capitaine **NATALI**, de la même arme, à l'état-major du général de Saint-Cyr.



Au combat naval du 22 juillet 1805, le lieutenant d'artillerie de la marine **SAVIGNY** fut blessé sur le Mont-Blanc.

BATAILLE NAVALE DE TRAFALGAR (1805)

Dans la désastreuse bataille de Trafalgar (21 octobre 1805), où les Français eurent, d'après les documents officiels 1 155 blessés et 3 373 tués ou noyés, l'artillerie de la marine supporta cependant moins de pertes qu'à Aboukir, en raison des nombreuses garnisons que les troupes de la guerre avaient fournies aux vaisseaux de l'amiral **VILLENEUVE**.

Furent tués ou blessés les officiers d'artillerie dont les noms suivent :

TUÉS : **LEBLOND**, capitaine (*Achille*) ; **DRESSE**, capitaine (*Redoutable*); **LANUSSOL**, lieutenant (*Neptune*) ; **HENRY**, lieutenant (*Redoutable*).

BLESSÉS : **REVERDY**, capitaine (*Redoutable*) ; **Martin GIRAUD**, lieutenant (*Argonaute*).

SANTO DOMINGO (1806-1808)

A la suite de la perte du combat naval de Santo-Domingo, les équipages des vaisseaux français échoués sur la côte se retirèrent dans cette ville.

Les détachements d'artillerie de la marine des bâtiments furent organisés en une compagnie, qui rendit les plus grands services pendant la défense de la place.

Ancestrami

Dans une sortie, le sergent d'artillerie de la marine **MICHEL**, entouré d'ennemis qui le sommaient de se rendre, parvint, malgré ses blessures, à se faire jour et à leur échapper. Ce trait d'héroïque courage fut mis à l'ordre du jour par le général en chef **FERRAND**.

LA *PIÉMONTAISE* (1806)

Dans le combat naval du 21 juin 1806, dans la mer des Indes, où la frégate française *la Piémontaise* s'empara du *Waren-Hasting*, l'artillerie du bateau français, dont les chefs de pièce se composaient de 30 canonniers militaires et de quelques autres des classes, fut conduite d'une façon supérieure ; le lieutenant d'artillerie de la marine **HEUDES**, qui en avait eu la direction, reçut, pour ce fait, la croix de la Légion d'honneur.



Le lieutenant d'artillerie de la marine **TRESSE** fut tué dans le combat soutenu par la frégate *la Guerrière*, le 18 juillet 1806.



Dans la tempête qu'essuya l'escadre de l'amiral **WILLAUMEZ**, près de Bahama, dans la nuit du 19 au 20 août 1806, les canonniers d'artillerie de la marine firent preuve du plus grand dévouement ; l'amiral témoigna toute la satisfaction que lui donnaient les bonnets bleus, comme il se plaisait à les appeler.



A partir du mois de décembre 1806, le recrutement de l'artillerie de la marine cesse de se faire par des enrôlements volontaires ; les régiments de ce corps sont alimentés par la conscription, comme ceux de l'armée de terre.



Des officiers d'artillerie de la marine font partie du bataillon des matelots de la garde ; ils occupent, en particulier, les fonctions de capitaine adjudant-major et de lieutenant.

Il en est de même pour les régiments de marins organisés par le décret du 14 décembre 1806 ; des chefs de bataillon d'artillerie de marine y occupent les emplois de major et des lieutenants y font le service.



Ancestrami

Le 27 mai 1807, un bataillon de guerre d'artillerie de la marine est détaché de Brest à Concarneau, et y demeure jusqu'au 20 juin 1809, pour la garde et la défense du vaisseau *le Vétéran,* commandé par le prince **Jérôme BONAPARTE** et bloqué dans ce port par une escadre anglaise.

De l'artillerie de la marine fut, la même année, détachée aux camps de Kélern et de Pontivy.



Le lieutenant d'artillerie de la marine **THÉVENARD** fut blessé dans le combat, court mais vif, où la frégate l*a Thétis* s'empara de la forte corvette le Metlyh.

EXPÉDITION DU GÉNÉRAL JUNOT EN PORTUGAL (1807-1808)

Un bataillon d'artillerie de la marine, du 26 novembre 1807 au 10 novembre 1808, fit partie de l'armée expéditionnaire du général **JUNOT**, en Portugal.

Ces troupes concoururent, sous les ordres du capitaine de vaisseau **MAGENDIE**, à remettre à neuf, équiper, armer et approvisionner les bâtiments portugais, abandonnés à Lisbonne par le prince régent.

Ce bataillon rentra, par mer, en France, après la convention de Cintra.



Le sergent d'artillerie de la marine **CARON** fut fait lieutenant en second, pour action d'éclat, dans le combat acharné que livra *la Syrène,* près de Lorient, le 28 mars 1808, contre toute une division anglaise.



Le lieutenant d'artillerie de la marine **QUINET**, embarqué sur *l'Argonaute,* fut blessé dans le combat que soutint, près de Cadix, l'escadre française, à la date du 9 juin 1808.



Dans les années 1809, 1810, 1811 et 1812, l'artillerie de la marine eut à fournir de forts contingents pour compléter l'équipage des bâtiments de guerre.

« Les commandants, dit **MALAIZÉ**, en étaient tellement satisfaits que plusieurs d'entre eux firent des efforts pour déterminer les sous-officiers et soldats à passer dans les équipages de haut bord. »



Ancestrami

Un bataillon provisoire d'artillerie de la marine fut formé pour Belle-Isle, où il séjourna de 180 à 1811.



« A la catastrophe de l'armée navale, sur la rade de l'île d'Aix, dans la nuit du 11 au 12 avril 1809, les troupes d'artillerie de la marine embarquées contribuèrent puissamment, par leur sang-froid et leur intrépidité, au milieu de la confusion la plus grande, à préserver les vaisseaux de l'explosion des brûlots qui menaçaient d'incendier toute la flotte[1]. »



Le lieutenant d'artillerie de la marine **Le GALLIC de KÉRIZOUËT** fut grièvement blessé, le 26 février 1809, à l'affaire des Sables-d'Olonne ; cet officier était embarqué sur la frégate *la Cybèle*.

CAMPAGNE DE 1809

Un grand nombre d'officiers d'artillerie de la marine firent la campagne de 1809, soit avec des bataillons de marins, soit surtout dans le *bataillon du Danube* formé par les ouvriers militaires de la marine.

Les bataillons d'ouvriers militaires, dont le nombre alla jusqu'à huit en 1811, et qu'avaient précédés les compagnies d'ouvriers conscrits de 1802 et d'ouvriers militaires de 1808, avaient d'abord reçu des officiers provenant des ingénieurs ; ceux-ci n'étant plus en quantité suffisante, des officiers d'artillerie de la marine furent détachés dans les bataillons et surtout dans ceux qui étaient destinés à faire campagne, comme les bataillons du Danube et d'Espagne.

Le premier de ces bataillons, commandé par le chef de bataillon d'artillerie de la marine **BLÉHÉE**, partit d'Anvers pour Strasbourg, le 1er avril 1809. Il fut employé, conjointement avec les bataillons de marins, à l'installation des ponts de l'île de Lobau.

Le capitaine **Le LUBOIS de MARSILLY** fut décoré de la Légion d'honneur pour la construction du pont d'Ebersdorf ; il assista aux batailles d'Essling et de Wagram ; le capitaine **GANDON** fut employé aux travaux des redoutes du camp de Spitz et combattit à Wagram, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur pour services signalés ; le capitaine **DEFEZ** remplit les fonctions d'adjudant-major au 44e bataillon de marins ; le lieutenant **BOURDIGNAN** prit part aux batailles d'Enserdoff et de Wagram ; le lieutenant **de TOURNEMINE** fut blessé sur la Piave, le 8 mai 1809.

A citer encore le lieutenant **LEFEBVRE**, employé comme officier du génie, dans le 7e corps de la Grande Armée, et qui prit part à la retraite sur Inspruck et à l'attaque de Schiratz.



(1)Malaizé

Le lieutenant d'artillerie de la marine **de COISY,** faisant partie de l'armée de l'Escaut, et commandant du fort Frédéric-Henry, fut proposé pour la décoration de la Légion d'honneur en raison de sa belle conduite.



Au combat de Santander, le 11 juin 1809, le sergent-major **LABORIA**, de l'artillerie de la marine, se distingua avec l'aide d'un canonnier, il prit à l'ennemi une pièce de bronze.



En 1810, des officiers et sous-officiers d'artillerie de la marine partirent pour les Indes néerlandaises afin de servir dans les cipayes ; ils y restèrent jusqu'en 1812, époque de la reddition de Java aux Anglais. Le lieutenant **VEUDREF** périt dans cette campagne.

Précédemment, lors de son expédition de 1803, l'amiral **LINOIS** avait emmené avec lui, pour les débarquer dans cette colonie, quelques officiers d'artillerie de la marine.

BATAILLON D'OUVRIERS MILITAIRES D'ESPAGNE

Tous les officiers du bataillon d'ouvriers militaires d'Espagne venaient de l'artillerie de la marine.

Ce bataillon prit part à la campagne d'Espagne, du 15 mars 1810 au 19 mars 1813. Il fut successivement commandé par les chefs de bataillon **BUTRAUD** et **FRABOULET de VILLENEUVE**. Il s'illustra à la prise de vive force d'Almazan, le 10 juillet 1810, sous les ordres du colonel **BASTE**, commandant des marins de la garde.

« Deux mille guérillas s'étaient réunis à Almazan, sur le Duero, dans la province de Soria. Le colonel **BASTE**, commandant les marins de la garde impériale, partit le 9 juillet de Soria, à la tête d'une colonne de 1000 marins et ouvriers militaires, pour aller attaquer ce rassemblement. Le 10, de grand matin, la ville d'Almazan fut cernée. Le combat s'engagea vivement bientôt après, et se soutint quelque temps avec opiniâtreté ; néanmoins la ville fut enlevée de vive force, et l'avantage demeura tout entier aux Français. L'ennemi perdit, dans cette affaire, trois cents hommes morts et cinq cents blessés. et prisonniers. Les Français n'eurent qu'une centaine des leurs tués ou blessés[1]. »

Dans ce combat, le chef de bataillon **BUTRAUD** reçut une balle dans la jambe gauche.

Un grand nombre d'officiers du bataillon reçurent des récompenses dans le cours de la campagne : Le chef de bataillon **BUTRAUD** fut promu colonel ; le capitaine **GANDON**, chef de bataillon ; les capitaines **DUPRÉ** et **GROSSE** reçurent la croix de la Légion d'honneur.

Le capitaine **GIRAUD**, fait prisonnier par les Espagnols, mourut de privations et de misère à Cabrera, le 10 juin 1810.



(1) Victoires et conquêtes des Français.

Le capitaine **HARION** fut tué glorieusement dans la nuit du 15 au 16 mai 1810, dans la baie de Cadix, sur le ponton *la Castille*, enlevé de vive force sous le feu des batteries anglaises.

L'AFFAIRE DE L'ILE VERTE (1810)

Le 1er juin 1810, les Anglais, ayant débarqué à l'île Verte, près de Toulon, sous la protection du feu de neuf vaisseaux et de deux frégates, n'avaient pas encore eu le temps de se former en bataille, qu'attaqués vigoureusement à la baïonnette par des détachements d'artillerie de la marine et du 1er régiment de ligne, ils furent enfoncés, culbutés et jetés à la mer.

Le lieutenant d'artillerie de la marine **GÉRY**, atteint de deux coups de feu dans ce combat, mourut, le 14 juin, des suites de ses blessures.

LES CANONNIERS DE *LA MINERVE* ET DE *LA BELLONE* (1810)

A l'île de France, la frégate *la Canonnière*, rendue célèbre par son brave commandant **de BOURAYNE**, fut cédée au commerce et les canonniers de ce bateau passèrent sur la frégate *la Minerve*.

Le 3 juillet 1810, **DUPERRÉ**, à la tête de *la Minerve*, de la *Bellone* et du brick *Victor*, attaqua, près de l'île d'Anjouan, trois vaisseaux de compagnie anglais, forts chacun de 20 canons. Après une canonnade d'une demi-heure, ces vaisseaux, complètement désemparés, furent obligés d'amener leur pavillon.

Le 23 août, la *Minerve* et la *Bellone* furent attaquées par les quatre frégates anglaises *le Sirius*, *la Néréide*, *la Magicienne* et *l'Iphigénie*. Les deux frégates françaises, renouvelant la tactique d'Algésiras, s'embossèrent au Grand-Port. La supériorité de l'artillerie fut telle, du côté des Français, que des quatre frégates anglaises, *la Néréide* fut amarinée, *Sirius* et *la Magicienne* incendiées, et *l'Iphigénie* eut beaucoup de peine à s'échapper.

Dans son rapport sur ces affaires, le commandant **DUPERRÉ** s'exprimait de la sorte : « Les équipages se sont surpassés en valeur et en dévouement ; l'artillerie surtout a dû sa supériorité bien soutenue pendant les divers combats à l'exemple du courage et du sang-froid donné, soit à bord de *la Bellone*, soit à bord de *la Minerve*, par tous les canonniers, chefs de pièce et chargeurs ».

La *Bellone* comptait 20 chefs de pièce appartenant à l'artillerie de la marine, et la *Minerve* 24 du même corps, sans compter les chargeurs et servants.

Le 23 septembre de la même année, **Pierre BOUVET**, montant l'ex-frégate anglaise *l'lphigénie* prit encore *l'Africaine*. Il terminait ainsi son rapport sur cette affaire : « Parmi les braves de la *Bellone*, de *la Minerve*, de *la Manche*, et de *l'Entreprenant* qui m'ont suivi à bord de *l'lphigénie* pour cette expédition, et qui se sont distingués, MM. **René DECAEN**, lieutenant de vaisseau, et **MOURGUES**, capitaine d'artillerie de la marine, méritent d'être considérés particulièrement ; le

premier, comme mon second, par ses bonnes dispositions, le sang-froid et l'ordre qu'il avait établis et entretenait dans tous les postes ; le second, par un égal mérite en bravoure et en talents, et l'obligation, que je lui ai, de m'avoir formé des canonniers parfaits ; depuis plusieurs années, nous devons au concours de leurs talents et de leur zèle, avec tous nos efforts, une assez brillante série de succès. »

Dans le précis de ses campagnes, au sujet de ce dernier combat, **Pierre BOUVET** disait : « La mer était belle et nous combattions à longueur de refouloir ; le capitaine d'artillerie **MOURGUES** avait organisé notre feu de manière à produire l'effet d'une volée continue ; l'ennemi ripostait à peine et par saccades aux coups réguliers que nous lui portions incessamment. »

Le capitaine **MOURGUES**, à la suite de cette campagne, fut nommé chef de bataillon et chevalier de la Légion d'honneur ; le lieutenant **ACKMAN** reçut aussi la croix.



Le lieutenant d'artillerie de la marine **HEUDES** fut tué dans les sanglants combats livrés par la frégate *la Vénus,* dans les parages de la Réunion, le 18 septembre 1810.



Des parcs d'artillerie de la marine sont créés, en 1811, pour le service des ports d'Amsterdam et de Rotterdam.

Il y eut aussi, vers la même époque, des parcs temporaires à Calais, Flessingue, Hambourg et la Spezzia.



En 1811, la compagnie d'ouvriers d'artillerie de la marine de Gênes se scinda en deux et envoya l'une de ses moitiés à Cherbourg.



Cette même année, un bataillon provisoire d'artillerie de la marine fut expédié à Flessingue.

CAMPAGNE D'ESPAGNE (1811-1814)

D'après Malaizé, un détachement d'artillerie de la marine, fort de 120 hommes et de 3 officiers, fut envoyé, en 1811, en Espagne, où il fut employé au service de l'artillerie de terre, jusqu'en 1814.

Le lieutenant **LABORIA**, de ce détachement, fut cité, pendant cette campagne, de la manière la plus honorable.

Le chef de bataillon d'artillerie de la marine **FRABOULET de VILLENEUVE** fut, en Espagne, aide de camp du duc **de DALMATIE.**

Ancestrami



Dans les combats de mars 1811, le lieutenant d'artillerie de la marine **GODARD** reçut deux blessures à bord de la frégate *la Renommée.*



Dans la visite que l'empereur fit à l'escadre de l'Escaut, le 24 septembre 1811, il décora de la Légion d'honneur les capitaines d'artillerie de la marine **CUSTINE, TOURRETTE, SOUFFLIER** et **FOURNIER**, dit *la Balafre.*



Le décret du 29 février 1812 porte chacune des compagnies des régiments d'artillerie de la marine, de 150 à 250 hommes ; on revient à peu près à l'effectif des anciennes demi-brigades.

L'emplacement des troupes est, en même temps, ainsi fixé : 1er régiment, 4 bataillons, Brest ; 2e régiment, 5 bataillons, 1 à Gênes, 2 à Toulon, 1 à Lorient et le dernier à Rochefort ; 3e régiment, 2 bataillons, Cherbourg ; 4e régiment, 2 bataillons, Anvers.

CAMPAGNE DE RUSSIE (1812)

2 chefs de bataillon, 10 capitaines, 1 lieutenant, soit 13 officiers d'artillerie de la marine, furent détachés à la grande armée de Russie, Parmi les emplois qu'occupèrent certains de ces officiers, il y a lieu de citer : Le capitaine **CARON**, attaché à l'état-major du maréchal **NEY**; le capitaine **de COISY** à celui du général **VANDAMME** ; le capitaine **GÉRODIAS**, commandant un bataillon de la garde.

Le chef de bataillon **OTTONE**, griment blessé au passage de la Bérésina, mourut des suites de sa blessure au palais Oginski, à Vilna.

Le capitaine **de COISY** reçut cinq blessures à l'affaire de Valentina, en chargeant avec la cavalerie légère du 8e corps.

Le capitaine **CONSEIL** eut le gros orteil du pied droit gelé et amputé.

Le capitaine **BAUDOIN** et le lieutenant **BONNETAR** disparurent.

A la suite de la campagne, les capitaines **CARON, de COISY** et **CONSEIL** furent faits chefs de bataillon.



Ancestrami

« Le 4 février 1813, la frégate *l'Aréthuse*, assaillie par les ouragans des mers tropicales, fut désemparée de son gouvernail ; dérivant avec vitesse sur les récifs de la côte Jamara, il avait fallu toute l'habileté du capitaine **Pierre BOUVET** et tout le courage de son glorieux équipage pour sauver cette frégate.

« Cet heureux résultat fut facilité par une œuvre de dévouement spontané : « Un des artilleurs des troupes de la marine, le caporal **PAILLET**, plongea dans la mer où l'on voyait bondir les requins, dégagea intrépidement les ferrures de l'étambot des équillots cassés qui les bouchaient, et procéda à l'opération du placement des ferrures de rechange du gouvernail.

« Cet acte sublime d'abnégation personnelle fut récompensé par la croix des braves(1). »



Le décret du 17 juillet 1813 établit un parc d'artillerie de la marine au port de Cherbourg.

ORGANISATION DE 1813

Le décret du 24 janvier 1813 fait passer les quatre régiments d'infanterie de la marine au compte du département de la Guerre, à partir du 1er février suivant.

Les régiments sont reformés, le 1er à Brest, le 2e à Toulon, le 3e à Cherbourg, et le 4e à Anvers.

Le 1er régiment de Brest est porté de 4 bataillons à 8. Son état-major se compose de : 1 colonel, 1 major et 2 majors en second, choisis parmi les chefs de bataillon distingués, ayant servi dans l'armée de terre.

Chaque bataillon a pour état-major 1 chef de bataillon, 1 adjudant-major et 2 adjudants sous-officiers ; il comporte 6 compagnies.

Chaque compagnie compte 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant et 137 hommes.

Soit un effectif total de 844 hommes par bataillon.

Les cadres des officiers des 24 nouvelles compagnies du 1er régiment sont formés à l'aide des capitaines en second et des lieutenants en second qui passent lieutenants en premier. Quant aux 48 sous-lieutenants nécessaires, ils sont tirés de l'école de Saint-Cyr, des vélites de la garde et des sous-officiers d'artillerie de la marine ayant fait campagne sur terre.

Les 2e, 3e et 4e régiments ont, de même, le nombre de leurs bataillons doublé ; par suite, le 2e régiment est porté à 10 bataillons et les deux autres à 4. Ils reçoivent la même organisation que le 1er.

Doivent être dirigés sur Mayence les 6 premiers bataillons du 1er régiment, les 8 premiers du 2e et les 3 premiers des 3e et 4e ; soit 20 bataillons, présentant un effectif de 16895 hommes.

Les 6 autres bataillons doivent rester aux dépôts et être complétés à l'aide d'un appel de conscrits.

A Mayence, les 20 bataillons doivent être passés en revue par le duc **de VALMY,** qui achèvera leur formation.

(1) Malaizé.

Ancestrami

Le ministre de la Marine est autorisé à conserver 500 canonniers d'artillerie de la marine pour le service de la flotte. Ces hommes seront placés à la suite des régiments et inscrits sur une matricule particulière.

Le département de la Guerre doit fournir, le 15 mars, 20 000 capotes pour les hommes d'artillerie de la marine, et chacun d'eux devra être muni de trois paires de chaussures en bon état.

Les 20 bataillons de guerre sont désignés pour former la 2e division du 2e corps d'observation du Rhin.



« Le débarquement des troupes d'artillerie de la marine, dit Malaizé, fit grande sensation à bord de la flotte ; il donna lieu à des représentations de la plus haute importance de la part des amiraux commandant les escadres de l'Escaut et de la Méditerranée, qui déclarèrent formellement au ministre ne pouvoir rien sans elles. »

Les 500 hommes laissés à la marine furent choisis parmi les meilleurs chefs de pièce ; la garnison des vaisseaux fut donnée aux marins de la garde.

BATAILLE DE LUTZEN

L'artillerie de la marine arriva à Mayence au milieu de mars, et forma la majeure partie du 6e corps d'armée, commandé par le maréchal **MARMONT**, **duc de Raguse.**

Le 1er régiment, commandé par le colonel **EMOND**, comptait 6 bataillons et 3 338 combattants.

Le 2e régiment, colonel **BUQUET**, avait 8 bataillons et 3 310 combattants.

Le 3e régiment, colonel **BUTRAUD**, était formé de 3 bataillons et de 1476 hommes.

Enfin le 4e régiment, commandé par le colonel **ROUVROY**, était fort de 3 bataillons et de 1 516 combattants.

Cela donnait un total de 9 640 hommes, effectif réel pour le combat.

Les 1er et 3e régiments formaient la brigade **CACAULT** de la 1re division, commandée par le général **COMPANS**.

Les 2e et 4e régiments constituaient la brigade **BUQUET** de la 2e division, général **BONNET**.

Dans son rapport au major général de la Grande Armée, le **duc de Raguse** rend ainsi compte des opérations du 6e corps à la bataille de Lutzen (2 mai 1813) :

« J'occupai fortement le village de Starfield qui devait être mon point d'appui. Je portai en avant du village et un peu à sa gauche la division Compans.

« Alors l'ennemi réunit de grandes forces contre moi et surtout une nombreuse artillerie. Plus de 150 pièces de canon furent dirigées contre mon seul corps d'armée ; mais les troupes supportèrent leur feu avec un calme et un courage dignes des plus grands éloges. La division Compans surtout, la

Ancestrami

plus exposée, mérite des éloges particuliers ; les rangs, éclaircis à chaque instant, se reformaient aux cris de *Vive l'Empereur* !

« Immédiatement après ce feu terrible, la cavalerie ennemie s'ébranla et fit une charge vigoureuse également dirigée contre le 1er régiment d'artillerie de la marine. Cet excellent régiment, commandé par le brave colonel **EMOND**, montra, en ce moment, ce qu'une bonne infanterie peut contre la cavalerie, et les efforts de l'ennemi vinrent échouer contre ses baïonnettes. D'autres charges furent également faites et toutes également sans succès.

……..

« L'ennemi, comptant qu'après la fatigue d'une aussi longue journée, les soldats seraient couchés et les armes au fourreau, arriva, à dix heures, avec 4 régiments de cavalerie de choix. Ces 4 régiments se jetèrent avec une impétuosité extraordinaire au milieu de nous, mais ils trouvèrent chacun à son poste. Tous les ordres donnés furent exécutés ponctuellement, et l'ennemi enveloppa de ses morts nos carrés sans en enfoncer aucun. 300 hussards restèrent sur la place, et les rapports des Prussiens annoncent que le régiment des gardes a été détruit entièrement.

« Ainsi a fini une belle journée. C'est le 6e corps, qui, dans cette mémorable campagne, a eu l'honneur de tirer les premiers coups de canon et les derniers coups de fusil. Je ne saurais donner trop d'éloges aux troupes dont Sa Majesté m'a confié le commandement. Les soldats de marine se sont montrés dignes de l'armée dans laquelle Sa Majesté les a attachés. »

On lit, d'autre part, dans les *Souvenirs intimes du temps de l'Empire*, par **Marco de SAINT-HILAIRE**, au sujet de la bataille de Lutzen :

« Le corps du duc de Raguse étant entré en ligne sur la droite, la cavalerie, que l'ennemi croyait pouvoir jeter dans la plaine de Lutzen, fut tout à coup arrêtée au village de Starzieldel par la division de marine de Compans, général de bataille du premier mérite, selon la belle expression de Napoléon ; elle forma ses carrés, qui devinrent autant de redoutes, et ce fut contre ces murs d'hommes que vinrent successivement se briser sept charges de 25 000 cavaliers, qui ne purent jamais les entamer. »

D'après le *Moniteur* du 9 mai, les régiments de marine « couvrirent le champ de bataille de l'élite de la cavalerie ennemie ».

Nos pertes furent considérables ; le 1er régiment surtout eut beaucoup à souffrir ; il eut 742 tués et 350 blessés, soit le tiers de son effectif hors de combat. La disproportion entre le chiffre des tués et celui des blessés s'explique par le long et violent tir à boulet que le régiment eut à subir au commencement de la journée et qu'il supporta sans broncher. C'est, sans doute, en songeant à cette circonstance, que le duc de Raguse écrivit dans ses *Mémoires* : « Les régiments d'artillerie de la marine, faisant le fonds de mon corps d'armée, méritaient beaucoup d'éloges pour leur bravoure et leur bon esprit. Jamais soldats ne se sont exposés de meilleure grâce au canon de l'ennemi et n'y sont restés avec plus de fermeté. »

Quant aux alliés, devant une constance aussi héroïque et une aussi vigoureuse résistance, trompés aussi par les longues capotes bleues dont l'artillerie de la marine était vêtue, ils crurent avoir affaire aux restes de la vieille garde, échappés au désastre de Moscou(1).

(1) On trouvera à la fin de la campagne de 1813 les renseignements qu'on a pu recueillir sur les pertes subies par l'artillerie de la marine et les récompenses dont elle a été l'objet.

BATAILLES DE BAUTZEN ET DE WURTECHEN

Le duc de Raguse résume ainsi la journée du 20 mai 1813 (Bautzen) dans une lettre écrite au major général, sur le champ de bataille, à onze heures et demie du soir : « Je me contenterai de dire que nous avons culbuté partout l'ennemi, que la division Bonnet et son général ont fait merveille et que les troupes de Sa Majesté confiées à mon commandement ont mérité les plus grands éloges, notamment le 37e léger et le 4e de marine. »

Le maréchal dit aussi dans ses *Mémoires* :

« Comme Bautzen continuait à se défendre et arrêtait la marche du 11e corps ; je détachai ma 1re division, commandée par le général **COMPANS**, pour prendre la ville à revers. La batterie qui en défendait les approches fut enlevée au pas de charge et les remparts escaladés. Tous les soldats russes qui se trouvaient dans la ville furent faits prisonniers. »

En ce qui concerne la journée du 21 mai (Wurtechen), nous citerons le passage suivant, extrait du *Moniteur* :

« Le 21 mai, à onze heures du matin, le duc de Raguse marcha 1 000 toises en avant de sa position et engagea une épouvantable canonnade devant les redoutes et tous les retranchements ennemis.

« A sept heures du soir, le prince **de la MOSKOWA** et le général **LAURISTON** arrivèrent à Wurtechen ; le duc de Raguse reçut l'ordre de faire un mouvement inverse de celui que venait de faire la garde, occupa tous les villages retranchés et toutes les redoutes que l'ennemi était obligé d'évacuer, s'avança dans la direction d'Hochkirch et prit ainsi en flanc toute la gauche de l'ennemi, qui se mit dans une épouvantable déroute. »

Aux journées des 20 et 21 mai, le 1er régiment d'artillerie de la marine eut 226 tués et 322 blessés sur un effectif de 2000 combattants environ ; le 28 régiment eut 59 tués et 136 blessés.

Les colonels **EMOND** du 1er régiment et **BUTRAUD** du 3e furent promus généraux et désignés pour servir au 14e corps. Le brave **EMOND**, blessé grièvement à Lutzen, ne devait pas survivre à ses blessures ; il mourut, le 26 décembre 1813, après une vie toute de gloire.

Le colonel **FALBA**, qui, à Lutzen, avait commandé le 1er régiment et la brigade après la mise hors de combat du colonel **EMOND** et du général **CACAULT**, fut désigné pour aller prendre en Hollande le commandement du 4e régiment étranger.

Après les sanglantes batailles de Lutzen et de Bautzen, 500 artilleurs de la marine furent versés dans l'artillerie de la garde afin d'en remplir les vides ; plusieurs officiers d'artillerie de la marine passèrent aussi dans ce corps d'élite ; entre autres le chef de bataillon **de COISY,** qui eut le commandement d'une division d'artillerie à cheval.

Par suite de la diminution de leur effectif les régiments d'artillerie de la marine furent réduits, le 1er à 4 bataillons, le 2e à 6 et les 3e et 4e à 2.

Pendant l'armistice, les ports envoyèrent de forts détachements et, de plus, 1 bataillon par régiment, soit 4 bataillons, vinrent renforcer les troupes d'artillerie de la marine de Saxe ; il ne resta plus alors que 2 bataillons en France, l'un à Brest et l'autre à Toulon.

Le 17 août, à la rupture de l'armistice, les régiments d'artillerie de la marine présentaient la composition suivante : 1er régiment, 5 bataillons, 2 930 combattants ; 2e régiment, 7 bataillons,

3372 combattants; 3e régiment, 3 bataillons, 2 197 combattants; 4e régiment, 3 bataillons, 2 014 combattants ; effectif total : 10 513 hommes.

Ces troupes étaient ainsi distribuées dans le 6e corps :

Le 1er régiment, commandé par le major **DESCHAMPS**, faisait partie de la 1re brigade (**PELLEPORT**) de la 1re division (**COMPANS**) ; le 3e régiment appartenait à la seconde brigade (**JOUBERT**) de la même division ; le 4e régiment, colonel **ROUVROY**, faisait partie de la 1re brigade (**JAMIN**) de la 2e division (**LAGRANGE**), et le 2e régiment, colonel **DESCHAMPS**, formait à lui seul la 2e brigade (**BUQUET**) de cette division.

AFFAIRES DE BOHÊME

Après la bataille de Dresde, le 26 août, où son avant-garde eut plusieurs affaires qui attestèrent « l'intrépidité de ses troupes[1], » le 6e corps reçut l'ordre de se mettre à la poursuite de l'ennemi. Le duc de Raguse accomplit cette mission sans repos ni trêve, livrant, chaque jour, un nouveau combat (27, 28, 29, 30 et 31 août).

Combat de Dippoldiswalda (28 août). - **MARMONT** parle ainsi de cette affaire[2]:

« Je dois, dans cette circonstance, donner aux troupes les éloges qu'elles ont si bien mérités ; elles ont combattu à forces inégales contre les meilleures troupes de l'ennemi, et elles ont tout culbuté avec les obstacles de terrain les plus faits pour favoriser la résistance de l'ennemi. Je dois des éloges particuliers au général Lagrange et au général Compans ; le 32e léger, les 1er et 4e régiments de marine et le 37e léger méritent d'être cités particulièrement. Je dois nommer le sergent **PUJOL** du 4e régiment de marine, qui, déjà blessé de deux coups de feu et attaqué à la fois par treize Russes, s'élança contre eux à la tête de trois hommes de son régiment et les fit tous prisonniers. »

Combat de Falkenhaim (29 août). — Le rapport sur cette affaire renferme les passages suivants :

« Je donnai l'ordre au général Lagrange d'attaquer l'ennemi. Malgré une vigoureuse résistance de sa part, la valeur des troupes fut telle, qu'en un instant tout fut culbuté et l'ennemi poursuivi jusqu'à l'entrée du défilé où il laissa beaucoup de pièces d'artillerie et de voitures. La nuit seule nous arrêta dans notre poursuite. Le 37e léger, le 4e de marine et 1 bataillon du 2e de marine, commandé par le chef de bataillon Durand, officier de la plus grande distinction, se couvrirent de gloire.

L'ardeur des troupes était telle que j'ai eu besoin d'employer mon autorité pour la modérer, afin d'en rendre les effets plus sûrs en ne faisant que des efforts simultanés et de ne pas donner au hasard un succès infaillible avec de pareilles troupes.

……

« A cette affaire, le sergent **MARTIN**, du 4e régiment de marine, voyant son capitaine blessé emmené par l'ennemi, charge seul ceux qui le conduisent, les met en fuite et le délivre[1]. »

(1) Moniteur.

(2) Journal des opérations du 6e corps, par le duc de Raguse (Archives de la Guerre).

(1) Journal des opérations du 6e corps, par le duc de Raguse (Archives de la Guerre).

Combats de Zinnwald et d'Egwald (30 et 31 août). — Parlant du combat de Zinnwald, le duc de Raguse s'exprime en ces termes :

« Et cette division (Lagrange), ayant marché avec vigueur, en même temps que celle du général Compans, déboucha avec la plus grande résolution ; l'ennemi fut culbuté sur tous les points, poursuivi l'épée dans les reins et jeté dans les épouvantables défilés et au milieu des précipices qu'on trouve de Zinnwald à Tœplitz(2). »

A la nouvelle de la défaite de **VANDAMME**, le 6e corps revint en arrière après avoir encore livré un combat à Egwald, le 31 août. Et **MARMONT** termine le journal de ses opérations en Bohême par ce passage : « Le 10 septembre, au matin, j'arrivai à Dresde où j'eus l'ordre d'occuper la ville et le camp retranché et de faire reposer mes troupes.

« Le 6e corps d'armée avait ainsi marché vingt-deux jours de suite, sans un seul séjour, combattu dans plusieurs circonstances et fait souvent des marches de douze lieues ; mais l'esprit était si bon, le zèle si général, qu'à l'exception des hommes blessés et d'un très petit nombre d'hommes restés en arrière, les corps étaient encore intacts et pas une seule voiture d'artillerie, pas un seul caisson de vivres n'avaient été perdus, n'étaient même restés en arrière. »

Dans ces différentes affaires, ce fut encore le 1er régiment d'artillerie de la marine qui supporta le plus de pertes ; il eut 191 tués et 227 blessés.

BATAILLE DE LEIPZIG

Nous laisserons encore la parole au duc de Raguse pour le récit des luttes qu'eut à soutenir le 6e corps à Leipzig.

Le 16 octobre, ce corps combattit seul à Mœckern, en avant de Leipzig.

« L'armée ennemie marcha à moi avec rapidité ; ses forces semblaient sortir de dessous terre ; elles grossirent à vue d'œil ; c'était toute l'armée de Silésie.

« L'attaque de l'ennemi se dirigea d'abord sur le village de Mœckern ; ce village fut attaqué avec vigueur, et l'ennemi supporta tout le feu de mon artillerie ; il fut défendu de même par les troupes de la 2e division sous les ordres du général Lagrange. Le 2e régiment d'artillerie de marine, qui était chargé de la défense de ce poste, y mit vigueur et ténacité; il conserva ce village pendant longtemps, le perdit et le reprit plusieurs fois ; mais l'ennemi redoubla d'efforts et envoya de puissants secours, ne s'occupant que de ce point. Alors, je fis exécuter un changement de front oblique par brigade, ce qui forma immédiatement six lignes en échelon, qui étaient également bien disposées pour soutenir ce village où paraissait être toute la bataille. Le 37e léger et le 4e régiment de marine furent successivement portés sur ce village ; ils le reprirent et le défendirent avec tout le courage qu'on pouvait attendre d'aussi bonnes troupes.

« Le combat se soutenait avec le même acharnement depuis plus de trois heures, et l'ennemi avait fait des pertes énormes par l'avantage que nous donnait la position de notre artillerie pour écraser ses masses ; mais de nouvelles forces se présentaient sans cesse et renouvelaient les attaques : une explosion de quatre caissons de 12, qui eut lieu à la fois, éteignit, pour un instant, le feu d'une de nos principales batteries et, en ce moment, l'ennemi faisait une charge décisive. J'engageai alors une

(2) Idem.

partie des troupes de la 1re division, qui formaient les échelons du centre, pour soutenir les troupes engagées et combattre l'ennemi qui faisait un mouvement par son centre.

« Le combat prit un nouveau caractère et nos masses d'infanterie se trouvèrent, en un moment, à moins de trente pas de l'ennemi. Jamais action ne fut plus vive ; en peu d'instants, blessé moi-même, et mes habits criblés, tout ce qui m'environnait périt ou fut frappé. »

C''est dans cette situation que l'ennemi fit une furieuse charge de cavalerie, dans laquelle plusieurs bataillons, appartenant au 1er et 3e régiments d'artillerie de la marine, furent littéralement écrasés.

On combattit néanmoins, sans reculer, jusqu'à la nuit, puis on se reporta en arrière.

Le surlendemain, 18 octobre, le 6e corps, soutenu par le 3e, eut à combattre l'armée de Silésie à laquelle s'était jointe l'armée suédoise.

« L'ennemi déploya 150 bouches à feu en même temps qu'il fit attaquer le village de Schœnfeld avec la plus grande vigueur : sept fois l'ennemi parvint à s'emparer de la plus grande portion du village, et sept fois il en fut chassé. Ce fut encore la 2e division, commandée par le général Lagrange et un détachement de la 3e qui eurent la gloire de la défense de ce village, et jamais troupes ne se sont comportées d'une manière plus héroïque, car elles comptaient pour rien le nombre de leurs ennemis.

« Je ne connais pas d'éloges dont ne soient dignes des troupes aussi braves et aussi dévouées et qui, malgré les pertes qu'elles avaient éprouvées l'avant-veille, n'en combattaient pas avec moins de courage.

……..

« Parmi les braves qui se sont distingués dans cette journée, je dois citer le sergent **DAUMÉ** du 4e régiment de marine, qui, attaqué à la fois par quatre tirailleurs ennemis qui le sommaient de se rendre, les chargea à la baïonnette, en tua deux, obligea les autres à se rendre et les conduisit prisonniers à son bataillon, témoin de sa belle action. »

Le lendemain, 19, le 6e corps eut à défendre le faubourg de Halle, à Leipzig.

Lors de la retraite, après que ce corps eut traversé l'Elster, le pont fut coupé avant que toute l'armée française fût sur la rive opposée. Le duc de Raguse se mit en bataille, le long de cette rive, et protégea le passage des hommes qui traversaient, soit à la nage, soit sur un petit pont qu'on avait trouvé le moyen d'établir.

Les pertes de l'artillerie de la marine, dans ces différentes journées, furent énormes ; le 1er régiment perdit 1 420 hommes, et le 2e, 1 178.

BATAILLE DE HANAU

Le 24 octobre, le 6e corps traversa Erfurth et y laissa 350 artilleurs de la marine du 1er régiment et 734 du 2e pour la défense de cette place. Il y avait déjà dans cette ville 300 hommes de la même arme qui venaient d'arriver de Cherbourg et n'avaient pas eu le temps de rallier l'armée à Leipzig.

On sait que, par la suite, la garnison d'Erfurth, en raison de la faiblesse de son effectif, se retira dans la forteresse de Petersberg, par la convention du 20 décembre 1813.

Le 30 octobre, le 6e corps combattit à Hanau. « A quatre heures du soir, dit Marmont, appelé par des ordres successifs et une forte canonnade que j'entendais du côté de Hanau, j'y arrivai avec une tête de colonne et je pris part immédiatement au combat. Une charge vigoureuse, faite à la baïonnette par 600 hommes, à la tête desquels se trouvaient le général Lagrange et le général Jamin suffit pour dégager notre gauche et culbuter l'ennemi, qui avait accumulé beaucoup de forces sur ce point pour protéger sa retraite. La nuit nous empêcha de le poursuivre. »

Le lendemain, 31, le duc de Raguse, à l'aide de quelques bombes, fit évacuer la ville de Hanau, puis enfonça et culbuta les Austro-Bavarois, ce qui permit d'assurer le passage de la rivière par l'armée française.

Aux affaires de Hanau, le 2e régiment d'artillerie de la marine eut 114 hommes hors de combat.



Le 2 novembre, le 6e corps repassa le Rhin à Mayence et eut à supporter les atteintes d'une cruelle épidémie.

D'après Thiers, ce fut le 2e régiment d'artillerie de la marine qui fut le plus éprouvé par la maladie.



Le bataillon d'ouvriers militaires d’Espagne, dont tous les officiers appartenaient à l'artillerie de la marine, avait été appelé à faire partie de la Grande Armée. Il arriva à Mayence le 30 avril 1813, passa le Rhin le 10 juin, et le 30 du même mois était à Dresde. Il travailla aux fortifications de cette place et prit part aux différentes affaires qui eurent lieu par la suite. Après la bataille de Leipzig, il fut dirigé sur Torgau et prit part à la défense de cette ville.

Un certain nombre d'officiers d'artillerie de la marine furent employés, en 1813-1814, à la défense des places ; en dehors d'Erfurth et de Torgau, on en trouve encore à Dresde, Dantzig, Anvers, Mayence, Gênes, etc.



On peut citer parmi les officiers d'artillerie de la marine qui se distinguèrent pendant la campagne de 1813 :

L'ELEN, capitaine ; à la bataille de Dresde, cet officier a ramassé et porté hors du parc d'artillerie un obus enflammé venant des batteries ennemies ; **PUSSIN**, lieutenant ; mis à l'ordre du jour de l'armée, le 18 octobre, pour sa brillante conduite ; **La PRAIRIE,** capitaine ; aux environs de Gotha, pendant la retraite, a résisté à la tête de 25 hommes et empêché le passage du pont à une colonne ennemie de 1200 hommes ; le 27 octobre, avec 60 hommes, a ouvert le passage devant Hanau et a contribué, par cet acte, à sauver une grande partie des bagages et plus de 3 000 blessés et autres qui marchaient isolément ; Enfin, le colonel **FALBA**, qui, en Hollande, s'empara de vive force de la place fortifiée de Woorden, et commanda dans cette place pendant le siège qu'elle eut à soutenir.

Ancestrami

PERTES DE L'ARTILLERIE DE LA MARINE

PENDANT LA CAMPAGNE DE 1813

Les tableaux ci-après donnent les pertes subies par l'artillerie de la marine pendant la campagne de 1813, telles qu'elles résultent des documents du ministère de la Guerre.

TROUPE

Régiment	Effectifs envoyés en Allemagne	Tués	Restés dans les hôpitaux de l'Allemagne	Prisonniers ou restés en arrière	Passés dans l'artillerie de la Garde	Laissés à Erfurth	Effectifs le 2 novembre 1813
1er	5357	1166	2271	815	198	360	557
2e	5588	635	2058	64	200	734	1897
3e	2753	324	1360	366	71	"	632
4e	3640	287	1602	1074	102	"	575
Total	17338	2412	7291	2319	571	1084	3661

OFFICIERS

Les pertes en officiers du 1er régiment n'ont pu être établies, mais il est certain qu'elles furent de beaucoup supérieures à celles des autres régiments.

Régiments	Tués ou morts de leurs blessures	Morts de maladie	Blessés laissés sur le champ de bataillon ou dans les hôpitaux	Prisonniers
2e	33	2	14	2
3e	19	1	5	4
4e	12	3	4	8
Totaux	64	6	23	14

Il n'a pas été possible de connaître les noms de tous les officiers tués ou blessés pendant la campagne ; en particulier, on n'a à peu près rien trouvé concernant les sous-lieutenants venus de Saint-Cyr et des sous-officiers. Les seuls renseignements qu'on a pu recueillir ne regardent qu'un certain nombre d'officiers qui servaient dans l'artillerie de la marine avant 1813. Les listes suivantes sont donc très incomplètes ; on s'en convainc en constatant que nous ne donnons les noms que de 22 officiers tués ou morts de leurs blessures, alors que le vrai chiffre devrait être voisin de 100.

OFFICIERS TUÉS OU MORTS DES SUITES DE LEURS BLESSURES

Colonel : **EMOND**, Lutzen ;

Ancestrami

Chefs de bataillon : **EMERIAU**, Lutzen ou Bautzen ; **CONRIER**, Leipzig ; **CHAUVEAU**, id.; **TRÉMOULET**.

Capitaines : **JOSSE**, Lutzen ; **TUAL**, Bautzen ; **GUYOT**, Lutzen ou Bautzen ; **MAUGER**, Bohême ; **MARGUIN**, Leipzig ; **DANIEL**, id.; **DUCROCQ** id. ; **HANAU**, id. ; **CHENEAU**, id. ; **DUBREUIL**, id.

Lieutenants : **THOMIN**, Lutzen ; **DELVIGO**, Lutzen ou Bautzen ; **BARDOUIL**, id. ; **PARROT**, Bohême ; **MEYER**, Leipzig ; **GIRAUD**, id. ; **DESTOURNELLES**, id ; **BAUDESSON**, id.

OFFICIERS BLESSÉS

Colonels : **FALBA**, Bautzen ; **BOCHATON**, Leipzig.

Chefs de bataillon : **LECLERC**, Lutzen ; **SAVIGNY**, Bautzen ; **de SOLMINIHAC**, Leipzig.

Capitaines : **MALAIZÉ**, Lutzen ; **ANTOINE**, id.; **QUÉRU**, Bautzen, sept blessures ; **Le GALLIC de KÉRIZOUËT,** Bautzen et Saltzbachen (Silésie), trois blessures ; **LUTON**, Dresde ; **GODARD**, Bohême et Leipzig ; **LAURE**, Leipzig ; **COLLOMBEL**, id. ; **RAYNAUD**, id. ; **GUÉRIN**, id. ; **DUCHEMIN**, id., cinq blessures ; **FOURNIER**, id., deux blessures; **BRUNOX**, id., cinq blessures ; **SOUILLIER**, id., deux blessures; **GRANDJEAN**, id.; **BILLIOTTE**, id. ; **BAUDOUIN**, id.

Lieutenants et sous-lieutenants : **THOUVENIN**, Lutzen, Dresde et Leipzig ; **LATACHE**, Lutzen; **MERCIER**, id. ; **DORNEAU**, Lutzen et Leipzig ; **LÉGER**, Lutzen ; **BESANÇON**, Lutzen et Leipzig ; **GOIN**, Bautzen ; **COURICO**, Bohême ; **JAUNEST**, Leipzig ; **LAVELAINE**, id. ; **LEMOINE**, id. ; **PUSSIN**, id. ; **MAYER**, id. ; **FAUCONNIER**, id.; **GOBILLOT**, id. ; **COQUELIN-CHAPATTE**, id. ; **DANAU**, id. ; **PÉCHEUR**, id. ; **LELAISAN**, id. ; **MARTENET**, id. ; **LEPELLETIER**, id. ; **LARROUY**, id.; **DIDIER**, id. ; **INAUDY**, id. ; **CERVETTO**, id., quatre blessures ; **FARDET**, id., sept blessures ; **BILLET**, id., deux blessures ; **DIÉNOT**, id. ; sept blessures ; **LEBARON**, id., trois blessures ; **SAUVAGE**, id., deux blessures ; **RENOUARD**, id., deux blessures ; **RAOULT**, id., trois blessures ; **MICHEL**, id., trois blessures ; **CHAULEY**, id., trois blessures ; **GUILLAUMÉ**, id., cinq blessures.

Moururent des fatigues de la guerre, le 11 juin 1813, le capitaine **AUBRIETTE**, à Jauer, en Saxe, et, le 1er juillet de la même année, le lieutenant **BAILLY**, à Erfurth.

RÉCOMPENSES ACCORDÉES

A L'ARTILLERIE DE LA MARINE PENDANT LA CAMPAGNE DE SAXE

Nous donnons ci-après, d'après l'Etat général de la Légion d'honneur, publié en 1814, les décorations accordées à l'artillerie de la marine, du 14 mai au 27 septembre 1813.

Archéorient

Décret du 14 mai

CHEVALIERS DE LA LÉGION D'HONNEUR

1er régiment : **CONNARD, PRÉVILLE,** chefs de bataillon ; **JUSSERAND, HALLER, RABY, DUFRESNE, FOURNIER, BAUDESSON, MAIGNAL,** capitaines ; **BRUIX, BRADEL, THOUVENIN, LAURENCHET**, lieutenants ; **ÉVRARD**, caporal ; **BOITEUX, BENTEUX, TIESSE,** canonniers.

2e régiment : **CONRIER**, chef de bataillon ; **SOULÉ**, capitaine ; **BÉCUS**, lieutenant ; **PUSSIN**, sergent-major ; **RICHARD**, sergent.

3e régiment : **POUPAT**, chef de bataillon ; **VARCOLIER, CHATELAIN, BUCHER, VAGASSAN,** capitaines ; **MEYER, BÉAGE,** lieutenants ; **LEQUEUX**, sergent-major ; **LARSOUNIER**, sergent ; **GAUTHIER**, caporal ; **SOLIGNAC, MOURAUD,** canonniers.

4e régiment : **BLANC de LACOMBE,** capitaine.

Décret du 17 mai

OFFICIERS DE LA LÉGION D'HONNEUR

1er régiment : **GANDON, MOURGUES,** chefs de bataillon ; **QUÉRU**, capitaine.
2e régiment : **PONS**, chef de bataillon.
3e régiment : **BUTRAUD**, colonel.

Décret du 25 mai

OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

1er régiment : **EMOND**, colonel.

Décret du 4 juin

OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

2e régiment : **DESCHAMPS**, colonel.

Décret du 12 juin

CHEVALIERS DE LA LÉGION D'HONNEUR

1er régiment : **JOUMEL, BERTHIER,** chefs de bataillon ; **SAMOULHIAM, GUILLIER, TUAL, ONOT, COLLOMBEL, LASSUS,** capitaines ; **ROUSSET, MARGAIN, GOIN, MAUVAIS, AURIOL,** lieutenants ; **MOURGUES, HOULOT,** adjudants ; **LANDES**, tambour-major ; **GRANVILLE, GERBOLET,** sergents-majors ; **MOUILLOT, DUMAS,** sergents ; **HERCLAT**, caporal ; **JOSEPH, BOISSARD, MASSUET,** canonniers.

Ancestrami

3e régiment : **SAVIGNY**, chef de bataillon ; **MARCON, BANCAL, CHAILLON, DUCHEMIN, OLIVIER,** capitaines ; **MERCIER, HENRY,** lieutenants ; **GUYOT**, adjudant ; **HUE**, sergent-major ; **MAYER**, sergent ; **GRIVET**, caporal ; **BOUR, PLISSON**, canonniers.

Décret du 14 juin

OFFICIERS DE LA LÉGION D'HONNEUR

1er régiment : **FALBA**, colonel ; **GROSSE**, capitaine.

Décret du 15 juin

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

De COISY, chef de bataillon.

Décret du 29 juin

CHEVALIERS DE LA LÉGION D'HONNEUR

2e régiment : **BISCOOP, VIENNET, TRÉMOULET, WEBER, SIETTI, VACHERY, VIAUD, QUINETTE, DANIEL, ALEXANDRE, ROBIN**, capitaines ; **LHARDY, ALLIN,** lieutenants ; **LOUGROIS**, adjudant ; **CAYAL**, sergent ; **CADIÈRE**, canonnier.

4e régiment : **MAUGER, MANEILLE, MICHEL, JUPIN, KEIZIZONET, HARDY,** capitaines ; **GALLIN, GODARD, DESCORNE, THIERRY,** lieutenants ; **BERRAUTE**, sergent-major ; **PISTRE**, sergent ; **GUERRIN, BARCHAT,** caporaux ; **TABOURDEAU, BAIN,** canonniers.

Décret du 31 juillet

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

1er régiment : **PITO**, canonnier.

Décret du 6 août

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

2e régiment : **FRÉGUIGNON**, capitaine.

Décret du 14 septembre

OFFICIERS DE LA LÉGION D'HONNEUR

1er régiment : **PRINGET**, colonel ; **PRÉVILLE**, chef de bataillon ; **BARBICHE**, capitaine.
3e régiment : **POUPAT**, chef de bataillon.
4e régiment : **CHAUVEAU**, chef de bataillon.

CHEVALIERS DE LA LÉGION D'HONNEUR

1er régiment : **FARDET, JULIEN, DESTOURNELLES, FERRARY, RIEU, BONHOMME,** capitaines ; **LUTON, GROS, GUILLEMAN, PÉCHEUR,** lieutenants ; **SAFFRAY**, adjudant ; **ALEXANDRE**, sergent-major **DESMARES, ANDRÉ, EVRARD,** sergents ; **TABARY, LAPLANQUAIS, DESPRÈS, LEFÈVRE,** caporaux ; **MOUROUX, ROSAI, HURIÉ, PIEDFORT,** canonniers.

Ancestrami

3e régiment : **GOULARD**, chef de bataillon ; **DENIRET, LANGLOIS, OTHENIN, BORDES**, capitaines ; **PERODEAU, LOUREAU,** lieutenants ; **MORIN**, adjudant ; **ENCHELBERG**, sergent-major ; **REBOURSIN**, sergent-fourrier ; **STERLINGET, ROMAN,** sergents; **BOURGUIGNON**, canonnier.

4e régiment : **CHAUVINET**, chef de bataillon ; **PONS, DELABRIÈRE, JACOT, BACHAUT**, capitaines ; **SENS**, lieutenant ; **HERDOUIN**, sergent-major ; **MARTIN, MONTREUIL, BESAUJON, MISON,** sergents ; **FOURY**, caporal ; **LEVESON**, canonnier.

Décret du 27 septembre

OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

2e régiment : **De SOLMINIHAC,** chef de bataillon.

CHEVALIERS DE LA LÉGION D'HONNEUR

2e régiment : **LACROIX**, chef de bataillon ; **SAINT-AMON, BEAUVALET,** capitaines ; **MERKELBACH**, adjudant.

Avant la bataille de Leipzig, l'empereur avait donc accordé à l'artillerie de la marine 15 croix d'officier de la Légion d'honneur et 161 croix de chevalier.

RÉORGANISATION DU 7 NOVEMBRE 1813

Les restes de la Grande Armée furent refondus le 7 novembre 1813.

Le 3e corps fut versé dans le 6e, qui continua à être commandé par le duc de Raguse. Ce corps fut formé de 2 divisions portant les numéros 8 et 20 ; la 20e division correspondait à l'ancien 6e corps et avait à sa tête le général Lagrange ; elle était composée de 3 petites brigades ; les restes des 1er et 3e régiments d'artillerie de la marine entrèrent dans la composition de la 2e brigade et ceux des 2e et 4e régiments dans la 3e.

L'effectif des troupes d'artillerie de la marine était à ce moment, comme nous l'avons vu, de 3 661 hommes, ainsi distribués et commandés : 1er régiment : colonel **MAURY** ; 2 bataillons, 557 hommes ; 2e régiment : colonel **DESCHAMPS** ; 4 bataillons, 1 897 hommes ;

3e régiment : colonel **BOCHATON** ; 3 bataillons. 632 hommes ;
4e régiment : colonel **ROUVROY**; 3 bataillons, 575 hommes.

Le nombre des bataillons de l'arme avait été réduit, après Bautzen, de 26 à 20 ; on affecta 5 bataillons à chaque régiment, le 5e bataillon devant servir de dépôt.

Brest et Toulon continuèrent à être respectivement les dépôts des 1er et 2e régiments, Valognes devint le dépôt du 3e, et Abbeville du 4e.

Afin de compléter les 16 bataillons de guerre, Brest, Valognes et Abbeville reçurent l'ordre d'organiser les cadres, la première ville de 2 bataillons et les deux autres d'un ; ces cadres devaient se mettre en route, au commencement de janvier 1814, pour se rendre à Paris ; ils y arrivèrent à la fin de ce mois. Le 1er régiment fournit 30 officiers et 160 gradés, le 3e, 232 hommes, et le 4e, 113.

Ancestrami

Les 4 bataillons furent formés immédiatement avec des conscrits, puis dirigés sur Troyes pour faire partie de la 2e division du corps des réserves de Paris, commandé par le général **GÉRARD**.

En outre, l'artillerie de la marine fournit plusieurs autres détachements destinés au service de l'artillerie : Le 1er régiment envoya un détachement de 250 hommes à Meaux (11 janvier) et un autre à Phalsbourg (28 janvier).

Le 2e régiment fournit 300 hommes à la division de Genève de l'armée de Lyon (9 janvier), et deux détachements de 248 hommes chacun, qui se rendirent en poste de Toulon à Lyon (4 février).

Le 3e régiment expédia aussi, en poste, deux détachements de 248 hommes à Vincennes (30 janvier).

CAMPAGNE DE FRANCE (1814)

Le 6e corps prit part à toute la campagne de 1814 ; il eut seul la gloire des combats de Vauxchamps, Champaubert, Montmirail et de la seconde affaire de Gué à Trème.

L'artillerie de la marine supporta des pertes sensibles aux combats de Brienne, Raulnay, Champaubert, Sezanne, Meaux, et surtout à la bataille de Paris.

Au combat de la Rothière (1er février), la brigade **JOUBERT**, dont faisaient partie les bataillons des 1er et 3e régiments d'artillerie de la marine, soutint une lutte opiniâtre à Chaumenil contre deux divisions et une nombreuse cavalerie.

A Champaubert (10 février), la division du général **LAGRANGE** eut les honneurs de la journée ; dans cette brillante affaire, le brave général fut blessé d'une balle à la tête.

A Vauxchamps (14 février), « l'ennemi ayant été obligé d'opérer sa retraite, l'arrière-garde, étant faite par la division russe, fut attaquée par le 1er régiment de marine du duc de Raguse, abordée à la baïonnette et rompue ; on lui fit 1000 prisonniers, dont le lieutenant-général **OUROUSOFF**, qui la commandait, et plusieurs colonels[1]».

MARMONT raconte ainsi, dans ses *Mémoires*, l'affaire de Meaux, du 27 février :

« Le 27, nous passâmes la Marne à Triport, dont il fallait faire rétablir le pont. Occupé à mettre de l'ordre dans le passage des troupes, j'entendis quelques coups de canon et des coups de fusil, tirés à Meaux. Il n'y avait dans cette ville qu'un petit nombre de gardes nationaux. La conservation de ce point était pour nous d'une haute importance. Je m'y rendis en toute hâte de ma personne et me portai vers le Cornillon, lieu où se présentait l'ennemi.

« Tous les défenseurs étaient à la débandade. Quelques centaines de Russes avaient déjà franchi le pont et pénétraient dans la ville. Deux cents canonniers d'artillerie de la marine, appartenant à mon corps d'armée, venaient d'arriver. Je cours à eux, je me jette à leur tête à la rencontre de l'ennemi, qui se sauve à son tour. Il évacue la porte ; nous la fermons sous ses balles. Je fais ensuite, toujours sous son feu et en sa présence, brûler le pont de cette fortification. Meaux se trouve ainsi sauvé. »

A la bataille de Paris, un grand nombre d'officiers d'artillerie de la marine furent tués ou blessés. Parmi les morts, se trouva le brave colonel **ROUVROY**, un héros d'Algésiras, qui n'avait cessé,

(1) Moniteur du 16 février.

depuis Lutzen, de marcher à la tête du 4e régiment. Après avoir pris part à plus de vingt combats, sans blessure, il était tué dans le dernier de la campagne, en défendant la capitale de la France.

Parmi les officiers d'artillerie de la marine, qui se distinguèrent pendant la campagne de 1814, nous citerons :

Le lieutenant **GERVAIS**, qui remplissait les fonctions d'adjudant de place à Langres, le 17 janvier, lorsque cette place, n'ayant qu'une garnison de 73 hommes, résista à 40 000 assiégeants ; Le capitaine **MARTIN**, qui commandait l'artillerie à Arras ;

Le lieutenant **DURBEC**, commandant du fort Chatel, « qui fit plusieurs sorties et battit 200 hommes avec 50 » ;

Le colonel **BOCHATON**, qui reçut deux blessures à Brienne, en défendant et en sauvant son drapeau ;

Le capitaine **LAURE** qui, le 14 février 1814, à la prise de vive force de Soissons, se fit jour à travers l'ennemi ; il eut pour note particulière :

« Cet officier s'est conduit de manière à mériter les plus grands éloges des chefs, témoins de la défense de cette place. »

Voici quelques noms d'officiers tués ou blessés pendant la campagne de France ; cette liste est fort incomplète ; les documents sur cette partie de notre histoire militaire, étant en très petit nombre, ne nous ont pas permis de la compléter davantage.

TUÉS : **ROUVROY**, colonel, Paris ; **GOULARD**, chef de bataillon, Paris ; **VINCENT**, lieutenant, Brienne ; **de la HAMAÏDE**, lieutenant, Meaux ; **DELSANTO** et **KERSALLO**, lieutenants, Paris.

BLESSÉS : **MAURY**, colonel, Brienne ; **FRABOULET de VILLENEUVE**, colonel, Champaubert ; **BOCHATON**, colonel, Brienne et Sezanne, trois blessures ; **DUCHEMIN**, capitaine, Paris ; **FABERT, LEBRUN,** lieutenants, Brienne ; **BAILLY, COURTAULT de la VERRIÈRE**, lieutenants, **RAULNAY** (le dernier, deux blessures) ; **MAILLET**, lieutenant, Champaubert ; **EICHELBERGER**, lieutenant, Paris ; **HUREL, FAUCHER,** lieutenants (?).

Après l'abdication de Fontainebleau, le 6e corps fut envoyé en Normandie ; la division **LAGRANGE** eut ses cantonnements à Caudebec et Yvetot.

Le 5 mai, les troupes d'artillerie de la marine furent dirigées sur leurs dépôts. Elles comptaient, en ce moment :

1er régiment : 12 officiers, 98 hommes ;
2e régiment : 29 officiers, 205 hommes ;
3e régiment : 24 officiers, 155 hommes ;
4e régiment : 19 officiers, 153 hommes.
Soit un effectif de 695 combattants. Voilà à quoi se réduisaient les 18 000 hommes d'artillerie de la marine envoyés à la Grande Armée de 1813 !

Ancestrami

ORGANISATION DE 1814

Une décision du 1er mai 1814 remet à la marine les 4 régiments d'artillerie ; une ordonnance du 12 mai rend à ce département les officiers d'artillerie de la marine, détachés à la Guerre, et enfin une décision du 26 juin renvoie à ce dernier département les officiers ayant servi dans les troupes de la marine.

L'artillerie de la marine est réorganisée, le 1er juillet 1814, sous le nom de Corps royal des canonniers de la marine.

« Nous étant fait rendre compte, dit le Roi, de ce qui concerne les troupes de la marine, nous avons reconnu que les régiments d'artillerie de ce département avaient été appelés, en 1813, à concourir aux opérations de l'armée de terre ; nous avons vu avec satisfaction que ce corps, quoique distrait de sa destination ordinaire, ne s'en était pas moins distingué, dans toutes les occasions, par sa bravoure et par sa discipline. »

Le corps royal des canonniers de la marine se compose de : 1 état-major général, 3 régiments, 5 compagnies d'ouvriers, 6 compagnies d'apprentis canonniers et du nombre d'officiers et employés nécessaires pour le service de 6 directions maritimes, 4 fonderies, 3 arrondissements de forges et 1 atelier de perfectionnement.

L'état-major comprend : 1 lieutenant général, premier inspecteur général, et 1 maréchal de camp.

Les 3 régiments comptent, le 1er, 3 bataillons, les deux autres, 2. Chaque bataillon est composé de 6 compagnies ; chaque compagnie, de : 1 capitaine- commandant, 1 capitaine en second, 1 lieutenant en premier, 1 lieutenant en second et 120 hommes. Cela fournit avec les états-majors un total de 5 284 hommes pour l'effectif des 3 régiments, en temps de paix. Pour le complet de guerre, les bataillons sont portés à 10 compagnies et les compagnies à 207 hommes, officiers compris, soit un effectif de 14 566 hommes. Chaque régiment reçoit un drapeau, du modèle de ceux de l'artillerie de terre. Le placement des troupes d'artillerie de marine est ainsi déterminé : le 1er bataillon du 1er régiment à Cherbourg, les deux autres bataillons de ce régiment à Brest ; le 2e régiment à Toulon, le 1er bataillon du 3e régiment à Lorient et le 2e bataillon de ce régiment à Rochefort.

Les 5 compagnies d'ouvriers d'artillerie sont toutes de 132 hommes, dont 1 capitaine et 2 lieutenants ; elles sont distribuées, une par port.

Les 6 compagnies d'apprentis canonniers sont à l'effectif de 139 hommes, dont 1 capitaine et 1 lieutenant ; il y en a 2 à Brest et 1 dans chacun des quatre autres ports.

Il y a une direction d'artillerie de la marine dans chacun des cinq grands ports, plus une autre à Dunkerque.

Le nombre des officiers d'artillerie détachés aux forges et fonderies est de 16.

Les régiments des canonniers de la marine sont employés au service à bord, à celui des ports et arsenaux et à la défense des batteries de la marine. A bord, ils composent la garnison des vaisseaux et concourent au service du canonnage dans la proportion du tiers avec les canonniers des classes.

La nomination à l'emploi de lieutenant en second a lieu de la façon suivante : sur trois places vacantes, il en est attribué une aux sous-officiers de l'arme, une autre à l'école polytechnique et la troisième aux aspirants de marine.

Ancestrami

Les apprentis canonniers sont placés sous le commandement des directeurs d'artillerie ; les places de lieutenant de ces compagnies sont attribuées aux maîtres canonniers, et celles de capitaine aux lieutenants d'artillerie de la marine ou aux lieutenants d'apprentis canonniers.

Le cadre des officiers des canonniers de la marine est formé à l'aide des anciens officiers d'artillerie de la marine et de la majeure partie de ceux de l'équipage des marins de la garde.



Comme par suite de la réduction opérée dans l'arme, de l'adjonction des marins de l'ex-garde et de la rentrée des prisonniers, le nombre des officiers était trop considérable, on mit à la retraite 3 chefs de bataillon, 38 capitaines et 6 lieutenants, et on plaça à la suite des régiments, en demi-solde, 1 colonel, 21 chefs de bataillon, 105 capitaines et 206 lieutenants.

LES CENT JOURS

Pendant les Cent Jours, deux bataillons d'artillerie de la marine (2e du 1er régiment, et 3e du 3e) furent envoyés à Paris ; un autre (1er du 2e) fut expédié à Lyon ; ces 3 bataillons furent employés à la mise en état de défense de ces places.

« Les moyens de célérité, dit Malaizé, employés par l'artillerie de la marine, dans les travaux de l'armement des batteries, étonnèrent et attirèrent l'attention des officiers généraux de l'artillerie de terre, et particulièrement celle du général **DROUOT**, chargé de diriger les opérations du service de l'artillerie sous Paris, lequel complimenta, à cette occasion, le commandant **GUÉRIN**. »

A la suite d'une revue, Napoléon accorda des décorations à un certain nombre d'officiers et sous-officiers d'artillerie de la marine, appartenant aux deux bataillons de Paris.

Les officiers de l'armée en demi-solde reçurent des lettres de service pour les directions d'artillerie de l'intérieur et surtout pour celles de Lyon et de Paris, ainsi que pour les états-majors d'artillerie.

Un 4e bataillon fut mobilisé et envoyé en Vendée, où, sous les ordres du chef de bataillon **CONSEIL**, il se distingua d'une façon toute particulière. En mai, à la suite de la prise de vive force de la ville d'Auray par le général **BIGARRÉ**, le bataillon fut mis à l'ordre du jour de l'armée. Le 4 juin, le capitaine **LAPRAIRIE**, à la tête de sa compagnie, forte de 120 hommes, repoussa de Redon plus de 4 000 chouans, après un feu très vif de 8 heures(1). Les capitaines **LAPRAIRIE** et **DANCTOVILLE**, le sergent-major **BERNE** reçurent, à la suite de ces affaires, la croix de la Légion d'honneur.

ORGANISATION DE 1816

Conformément aux dispositions de l'ordonnance du 21 février 1816, il est créé, le 1er avril de la même année, un *Corps royal d'artillerie de la marine* avec les éléments fournis par le corps royal

(1) Moniteur du 11 juin 1815.

des canonniers de la marine et les 5 compagnies d'ouvriers militaires dont la dissolution est prononcée.

Le nouveau corps est spécialement affecté au service de la marine et à celui des colonies.

Il se compose de 8 bataillons d'artillerie, de 5 compagnies d'ouvriers, de 5 compagnies d'apprentis canonniers, du personnel nécessaire au service des directions, forges, fonderies et manufactures d'armes, et d'une inspection générale.

Chaque bataillon comprend 6 compagnies, dont 1 de bombardiers et 5 de canonniers. Une compagnie de bombardiers compte 1 capitaine, 2 lieutenants et 55 hommes ; un chef de bataillon peut en avoir le commandement supérieur.

Une compagnie de canonniers renferme 1 capitaine, 2 lieutenants et 88 hommes Cela donne un effectif de 4170 hommes pour les 8 bataillons. En temps de guerre, cette force peut être portée à 6 016 hommes, par une augmentation de 26 hommes par compagnie de bombardiers et de 42 pour celles de canonniers.

Les bombardiers se recrutent dans les compagnies de canonniers et dans les quartiers des classes ; les canonniers, d'après le mode de l'artillerie de l'armée de terre et par des enrôlements volontaires.

Les bataillons d'artillerie de la marine servent à terre, à bord et dans les colonies. A terre, les bombardiers sont employés dans les ports, dans les batteries de la marine, dans les directions d'artillerie et à l'instruction des apprentis canonniers ; ils peuvent être détachés dans les forges et fonderies ; les canonniers sont employés à la garde des arsenaux, au service des batteries et magasins à poudre, à la confection des artifices, mitrailles et gréement de canon et aux mouvements du matériel à bord. A la mer, les bataillons servent les canons concurremment avec les canonniers des classes ; les canonniers fournissent la garnison des bâtiments de guerre. Aux colonies, les compagnies de canonniers sont chargées du service de l'artillerie.

Les 8 bataillons sont ainsi distribués : 2 à Brest, Toulon et Rochefort, sous le commandement, dans chacun de ces ports, d'un colonel ou d'un lieutenant-colonel ; 1 bataillon à Lorient et à Cherbourg.

Dans chaque port, est instituée une école de canonnage dirigée par un officier supérieur.

Un drapeau, portant le numéro du bataillon, est attribué à chacun d'eux.

Les compagnies d'ouvriers ont pour effectif : 2 capitaines, 2 lieutenants et 129 hommes ; il y en a une par port.

Les 5 compagnies d'apprentis canonniers sont distribuées de même et comprennent 1 capitaine, 1 lieutenant et 133 hommes.

Les ouvriers et apprentis canonniers sont placés sous les ordres directs du directeur d'artillerie du port.

Les directions d'artillerie ont pour personnel, à Brest, Toulon et Rochefort : 1 colonel, directeur ; 1 lieutenant-colonel ou chef de bataillon, sous-directeur ; 1 adjudant-capitaine ; à Lorient et à Cherbourg : 1 lieutenant-colonel ou chef de bataillon directeur, et 1 adjudant-capitaine.

Douze officiers supérieurs ou capitaines sont attachés aux forges et fonderies.

Il est institué 2 officiers généraux, inspecteurs généraux.

Ancestram

Les directions d'artillerie de la Martinique et de la Guadeloupe ont, pour officiers, 1 chef de bataillon directeur et 1 adjudant-capitaine ; celle de Bourbon, 1 capitaine.

A la suite de la mise en vigueur de cette organisation, beaucoup d'officiers d'artillerie de la marine, restés sans emploi, sont simplement congédiés, sans qu'aucune retraite leur soit allouée.



Afin de faciliter le recrutement des nouveaux bataillons, les circulaires des 9 juillet et 19 août 1816 autorisent l'admission des gens de mer dans l'artillerie de la marine.



L'ordonnance du 12 novembre 1817 admet à la retraite, par suppression d'emploi, l'un des inspecteurs généraux d'artillerie de la marine.

Une autre ordonnance, du même jour, met à la retraite 64 officiers de cette arme.

L'EXISTENCE DE L'ARTILLERIE DE LA MARINE MISE EN QUESTION (1819)

Un rapport du directeur du personnel au ministre de la Marine, en date du 19 janvier 1819, constatait la difficulté éprouvée à maintenir au complet les effectifs des bataillons d'artillerie. Cette difficulté provenait de ce que la loi du recrutement n'était pas appliquée à ce corps, par suite de l'opposition du ministre de la Guerre, opposition corroborée par l'avis des comités de la guerre, de la marine et de législation. Il semblait donc nécessaire d'opérer le dépôt d'une loi pour assurer ce recrutement.

Mais, auparavant, le directeur du personnel proposait d'instituer une commission afin de décider si l'artillerie de la marine devait être maintenue, car son utilité était contestée par quelques officiers généraux de la marine.

Effectivement, une commission fut nommée pour résoudre cette question.

Cette commission était composée de 6 officiers de vaisseau, 2 conseillers d'État et de l'inspecteur général de l'artillerie de la marine, le général **THIRION**.

« Que peut-on reprocher à ce corps ? s'écria le général en s'adressant à la commission ; il a acquis tant de réputation que tous les généraux qui l'ont connu en Italie et dans les dernières guerres d'Allemagne ne cessent d'en faire l'éloge ; il ne s'est pas moins distingué sur mer, où les soldats servaient non seulement comme canonniers, mais y remplaçaient souvent les matelots... »

Mais la cause était entendue d'avance, et la commission émit l'avis que les troupes d'artillerie de la marine n'étaient nullement indispensables à bord des vaisseaux, et le ministre décida qu'il serait apporté des modifications dans l'organisation et les attributions du corps.

L'artillerie de la marine resta en suspens pendant plus de deux années, se demandant ce qu'il adviendrait d'elle. Ce ne fut qu'en 1822 qu'elle parvint à être fixée sur le sort qui lui était réservé.

Ancestrami

Tous les officiers généraux de la marine n'étaient pas ennemis de l'institution de l'artillerie de la marine ; par exemple l'amiral **HALGAN**, député, qui définissait ainsi cette arme devant la Chambre, dans la séance du 31 juillet 1822 :

« Ces belles troupes, restes glorieux des régiments de canonniers, qui achetèrent de leur sang un dernier triomphe de nos armées, ces belles troupes sont et seront, pour l'avenir, au service de notre Roi, d'une utilité égale à leur brillante valeur. »

ORGANISATION DE 1822

L'ordonnance du 7 août 1822 remplace les 8 bataillons d'artillerie de la marine par 1 régiment d'artillerie destiné au service des ports et des colonies et 2 régiments d'infanterie spécialement affectés à la garde des ports et à la garnison des bâtiments de guerre. La nouvelle organisation doit entrer en vigueur le 1er octobre de la même année.

L'ordonnance du 3 juillet 1822 avait mis à la disposition de la marine un certain nombre de jeunes soldats des levées ; ceux de la levée de 1821 n'ayant pu rejoindre en temps utile, la dislocation des bataillons et la formation des trois nouveaux régiments sont, par l'ordonnance du 18 septembre, reculées au 1er décembre.

Enfin, l'ordonnance du 13 novembre 1822 détermine l'organisation des nouveaux corps de troupes.

Le corps royal d'artillerie de la marine est composé de : 1 régiment, 5 compagnies d'ouvriers, 5 compagnies d'apprentis canonniers et du nombre d'officiers et d'employés nécessaires au service des directions des ports et des colonies, des forges et fonderies.

Le régiment possède un état-major et 24 compagnies.

L'état-major comprend 21 officiers, dont 1 colonel, 1 lieutenant-colonel et 4 chefs de bataillon.

La compagnie se compose de : 1 capitaine en premier, 1 capitaine en second, 1 lieutenant en premier, 1 lieutenant en second ou sous-lieutenant, et 80 hommes.

L'effectif du régiment comporte donc 117 officiers et 1950 hommes.

La répartition des 24 compagnies est la suivante : 1 compagnie à Cherbourg ; 5 à Brest, avec 1 chef de bataillon; 9 à Lorient et aux colonies, avec le colonel et 1 chef de bataillon remplissant les fonctions de major ; 4 à Rochefort, avec 1 chef de bataillon ; 5 à Toulon, avec le lieutenant-colonel et 1 chef de bataillon.

Il est institué 2 écoles d'artillerie, l'une à Lorient, l'autre à Toulon, ayant chacune 1 professeur de mathématiques, 1 professeur de dessin et 1 garde.

Les 5 compagnies d'ouvriers sont réparties une par port. Elles sont composées de : 1 capitaine en premier, 1 capitaine en second, 1 lieutenant en premier, 1 lieutenant en second et 130 hommes ; ce qui donne pour l'ensemble des 5 compagnies : 20 officiers et 650 hommes.

Les compagnies d'apprentis canonniers ont pour composition : 1 capitaine en premier ou en second, 1 lieutenant ou sous-lieutenant et 133 hommes ; effectif total : 10 officiers et 665 hommes. Elles sont réparties une par port.

Ancestrami

Le personnel des directions est ainsi fixé : à Brest, Toulon et Rochefort 1 colonel, directeur; 1 lieutenant-colonel ou chef de bataillon, sous-directeur ; 1 capitaine en premier ou en second, adjudant ; 1 garde d'artillerie, sous-garde-magasin, et 2 maîtres entretenus ; à Brest il y a, en plus, 1 capitaine en premier ou en second pour les forges de la Villeneuve, et 1 garde pour l'île des Morts ; à Lorient et à Cherbourg, 1 lieutenant-colonel ou chef de bataillon, directeur ; 1 capitaine en premier ou en second, adjudant ; 1 garde et 2 maîtres entretenus ; effectif total pour les directions d'artillerie des ports : 14 officiers et 19 employés.

Il est alloué pour les forges et fonderies des officiers supérieurs et des capitaines en premier en nombre indéterminé ; ces officiers portent le titre de directeur ou d'inspecteur, suivant que les travaux s'exécutent en régie ou à l'entreprise. Les directeurs et inspecteurs sont en dehors des cadres ; ils sont secondés dans leur service par des officiers détachés du régiment ou des compagnies d'ouvriers.

Les directions d'artillerie coloniales sont ainsi composées : à la Martinique et à la Guadeloupe, 1 lieutenant-colonel ou chef de bataillon, directeur; 1 capitaine en premier ou en second, adjudant; 1 capitaine en second ou lieutenant en premier, 1 garde et 2 maîtres ; à Bourbon, 1 lieutenant-colonel ou chef de bataillon, directeur; 1 capitaine en premier ou en second, adjudant ; 1 garde et 2 maîtres ; au Sénégal, 1 capitaine en premier ou en second, chargé de la direction ; 1 lieutenant en premier ou en second, 2 gardes et 2 seconds maîtres ; à Cayenne, 1 capitaine en second ou lieutenant en premier, 1 garde et 2 seconds maîtres ; effectif total des directions de l'artillerie aux colonies : 11 officiers et 16 employés.

A la tête du corps se trouve 1 officier général, portant la qualification d'inspecteur général du matériel et du personnel de l'artillerie de la marine.

L'uniforme de l'artillerie de la marine est le même que celui de l'artillerie de terre.

En somme, l'ordonnance de 1822 enlève aux troupes de la marine le service du canonnage à bord, et, par la création de l'infanterie de la marine, coupe en deux tronçons le corps de l'artillerie de la marine.



Une ordonnance du même jour donne le classement des officiers des troupes de la marine. Font partie du nouveau régiment d'artillerie de la marine : 1 général, 5 colonels, 3 lieutenants-colonels, 11 chefs de bataillon, 45 capitaines en premier, 36 capitaines en second, 40 lieutenants en premier, 15 lieutenants en second et 5 sous-lieutenants.

Et une troisième ordonnance, rendue à la même date, faisait de nombreuses promotions dans l'artillerie de la marine, « voulant, disait le Roi, récompenser le zèle dont les officiers et les sous-officiers du corps royal d'artillerie de la marine n'ont cessé de faire preuve pour notre service, et leur donner un témoignage de notre satisfaction pour le bon esprit dont ils sont animés ». On trouvera peut-être que cette satisfaction aurait pu se manifester plus tôt, car depuis l'avènement de la Restauration, c'étaient les premières promotions qui avaient lieu dans l'artillerie de la marine. Étaient promus : 3 colonels, 2 lieutenants-colonels, 4 chefs de bataillon, 3 capitaines en premier, 26 capitaines en second, 27 lieutenants en premier et 5 sous-lieu- f tenants.



Ancestrami

Précédemment, une ordonnance du 19 octobre 1822 avait prescrit la formation, à la Guyane, d'une compagnie d'ouvriers d'artillerie, ayant pour composition : 1 capitaine, 1 lieutenant, 87 sous-officiers et ouvriers, et 50 apprentis.

Plus tard, des compagnies semblables furent organisées à Bourbon et à Madagascar.

GUERRE D'ESPAGNE (1823)

Lors de la révolution d'Espagne, en 1823, des détachements d'artillerie de la marine furent embarqués sur les bâtiments de guerre, quoique cela fût en désaccord avec l'ordonnance de 1822.

Le 20 septembre, à la prise du fort Santi-Petri, près de Cadix, par l'amiral **DUPERRÉ**, ayant sous ses ordres les vaisseaux *le Centaure* et *le Trident*, la frégate *la Guerrière* et la goëlette *Santo-Cristo*, un détachement d'artillerie de la marine fit partie des troupes de débarquement. A cette même affaire, le capitaine d'artillerie de la marine, **THÉVENARD**, commandait l'une des batteries du vaisseau *le Centaure*.

Le 22 septembre, arrivait, sur *l'Eurydice*, avec le matériel nécessaire, une compagnie de bombardiers de la marine, commandés par le capitaine **THOUVENIN**, qui devaient armer les 10 bombardes destinées au bombardement de Cadix.

Ce bombardement eut lieu le 23 septembre. Les bombardes s'y comportèrent fort bien et ne cessèrent le feu qu'après le complet épuisement des munitions ; un de ces bateaux fut coulé pendant l'action.

Le commandant de la flottille, dans son rapport à l'amiral, s'exprimait de la sorte au sujet des artilleurs de la marine qui avaient servi les mortiers : « J'appellerai aussi votre attention sur les bombardiers, chefs de pièce et chargeurs, employés sur la flottille. Rien n'est au-dessus de la conduite qu'ils ont tenue ; rien ne peut égaler l'ardeur dont ils étaient animés. Le caporal **GACHET** surtout mérite d'être cité particulièrement. »

La dépêche du 30 décembre suivant fit connaître au régiment d'artillerie de la marine que « S. M., informée par S. A. R. le prince généralissime, du zèle, de la bravoure et du dévouement dont les troupes de la marine avaient fait preuve dans le cours de la campagne d'Espagne, daignait exprimer combien elle était satisfaite de leurs services ».



En même temps que l'ordonnance du 13 novembre 1822 renvoyait l'artillerie de la marine des vaisseaux, une autre ordonnance du même jour créait 2 équipages de ligne, commandés par des officiers de vaisseau, et destinés à remplacer, à bord, les artilleurs. Les mesures prises en 1822 avaient donc pour résultat principal d'offrir un débouché à l'avancement des officiers de marine.

Lesdits équipages devaient se recruter par voie d'enrôlements ; mais les engagés volontaires faisant presque complètement défaut, le règlement du 9 janvier 1824 spécifia que les soldats des corps de troupe de la marine pourraient, sur leur demande, passer, avec leur grade, dans les équipages. Les troupes de la marine se virent ainsi écrémées de leurs meilleurs sujets.

Ancestrami

LE SERVICE DES COLONIES PASSE A LA GUERRE

(1825)

Par l'ordonnance du 26 janvier 1825, le service des colonies passe au département de la Guerre.

Le changement de personnel doit être effectué le 1er janvier 1826. Il est fait cependant une exception en faveur du bataillon des cipayes de l'Inde, dont les cadres continueront à être fournis par les troupes de la marine.

Le service de l'artillerie de la marine est réduit à celui des directions, forges et fonderies, des batteries des ports militaires, et à l'instruction des apprentis canonniers.

A la suite de cette ordonnance, le général **THIRION**, inspecteur général de l'artillerie de la marine, crut devoir demander sa mise à la retraite ; les attributions de l'inspection générale furent alors divisées ; le personnel passa sous la direction d'un chef de bureau et le matériel fut confié à un colonel de l'arme. De cette façon, l'artillerie de la marine n'eut plus de général.

DISSOLUTION DES COMPAGNIES

D'APPRENTIS CANONNIERS (1826)

L'existence des 5 compagnies d'apprentis canonniers étant incompatible avec celle des équipages de ligne, ces compagnies sont dissoutes en 1826, et les hommes qui les composent versés dans les dépôts des divisions des ports.

Les officiers d'artillerie, qui les commandaient, rentrent à la suite du régiment le 1er janvier 1827.

Depuis 1822, l'artillerie de la marine avait donc perdu successivement le service du canonnage à bord, le service des colonies, l'instruction des canonniers marins ; de plus, on en avait fait deux corps distincts par la création de l'infanterie de marine ; on lui enlevait ses meilleurs sujets au profit des équipages de ligne ; enfin, par la suppression de l'inspecteur général, on en faisait un corps sans tête.

L'ARTILLERIE DE LA MARINE

MANQUE DE PASSER A LA GUERRE (1827)

Dans ces conditions, l'artillerie de la marine n'avait plus de raison d'être et, naturellement, le ministre de la Marine proposa à son collègue de la Guerre de lui verser les troupes de la marine.

Cette combinaison échoua, en ce qui concernait l'artillerie de la marine, par suite de la prétention de l'artillerie de terre de s'emparer des directions, forges et fonderies de la marine. L'infanterie de marine seule passa à la Guerre.

Dans des observations sur le budget de la marine, **Charles DUPIN** prononça les paroles suivantes, le 23 juillet 1828, à la tribune de la Chambre des députés : « Au milieu des nombreuses réformes

plus ou moins utiles qu'on a faites dans ces derniers temps parmi les troupes de la marine, je suis bien aise qu'on ait conservé du moins un de ces superbes régiments du corps royal d'artillerie de la marine, si remarquables par leur discipline et pour leur instruction, et pour leurs beaux faits d'armes sur terre, sur mer. N'a-t-on pas trop réduit cette troupe excellente ? »



Dans le même temps, le génie maritime enleva à l'artillerie de la marine la fonderie d'Indret ; en 1833, ce devait être le tour de celle de Guérigny.

L'artillerie de la marine eut, comme compensation, le commandement de la compagnie de discipline de la marine.

Le colonel **BRÈCHE**, chargé du matériel d'artillerie, fut cependant promu au grade de maréchal de camp le 12 octobre 1828.

LE SERVICE DES COLONIES RENDU A L'ARTILLERIE DE LA MARINE (1829)

L'ordonnance du 21 décembre 1828 rend à l'artillerie de la marine le service des colonies « dont l'artillerie de terre ne voulait plus se charger[(1)] ».

Afin que l'artillerie de la marine puisse suffire à ce service, les 24 compagnies du régiment sont portées de 84 hommes à 104, officiers compris, et les 5 compagnies d'ouvriers de 134 à 161.

CRÉATION DE LA COMMISSION D'EXPÉRIENCES DE GAVRE (1829)

En 1829, la Marine se préoccupe de la création d'une commission d'expériences d'artillerie pour la détermination des divers éléments du tir des bouches à feu.

Le chef de bataillon **MICHEL** est chargé des études préliminaires, à la suite desquelles le polygone de Gâvre, près Lorient, est choisi pour l'exécution des expériences. La commission, composée du commandant **MICHEL** et de trois capitaines, fonctionne, pour la première fois, le 1er mai 1830. Les expériences n'ont lieu que l'été, l'hiver étant réservé aux calculs. Les officiers de la commission habitent Port-Louis.

EXPÉDITION DE MADAGASCAR (1829)

Dans la campagne de Madagascar de 1829, le corps expéditionnaire comprenait, en outre des troupes venues de Bourbon et des matelots de l'escadre, la 6e compagnie du régiment d'artillerie de

(1)Malaizé

la marine, forte de 156 hommes, partie de France le 27 mars 1829, et 2 compagnies de noirs sénégalais, dits yoloffs, dont les cadres avaient été fournis par l'artillerie de la marine, sous le commandement du capitaine **SCHŒL**.

Le 25 août 1829, le fort de Tintingue, vis-à-vis de l'île Sainte-Marie, lut occupé par la 2e section de la 6e compagnie d'artillerie de la marine.

Le même jour, les Hovas furent chassés de leurs retranchements de la rivière Ivondro par un détachement sous les ordres du capitaine d'artillerie **SCHŒL**. « Le parapet, construit par eux (les Hovas), fut emporté à la baïonnette. Alors la déroute devint générale : fuyant dans deux directions différentes, une partie des Hovas se jetèrent dans les montagnes, où ils ne purent être poursuivis ; les autres gagnèrent la rivière sur les bords de laquelle, atteints par un détachement de noirs yoloffs et quelques hommes du 16e léger, ils trouvèrent la mort. Les yoloffs ont fait preuve de beaucoup d'intrépidité, ils se sont montrés dignes de combattre dans nos rangs(2) »

Le 27 octobre, eut lieu l'affaire de Foulpointe.

« Les Hovas avaient perdu 75 morts et 50 blessés ; nous avions eu 11 hommes tués et 15 blessés, dont un est mort le lendemain. Au nombre des premiers, est le brave capitaine **SCHŒL** de l'artillerie de la marine, qui avait sollicité l'honneur de de la marine, marcher à la tête des soldats africains(1). »

Le 4 novembre, à la prise de la Pointe-à-Larrée, les yoloffs formaient l'avant-garde, et l'artillerie de la marine l'arrière-garde. Dans ce combat, où les retranchements des Hovas furent enlevés de vive force, le chef de l'expédition, le capitaine de vaisseau **GOURBEYRE**, cita, comme s'étant distingués d'une façon toute particulière le sous-lieutenant d'artillerie de la marine **SOMSOIS**, le sergent **MOREL**, le caporal **CHAPOTTE** et le canonnier **DAUBANÈS** du même corps.

Par ordonnance du 23 mai 1830, furent faits chevaliers de la Légion d'honneur : le sous-lieutenant **SOMSOIS** « pour avoir, à l'assaut de la Pointe-à-Larrée, chargé l'ennemi avec la plus grande ardeur, quoique, en arrivant sur le rempart, il eût reçu deux blessures, et contribué par son intrépidité à enflammer le courage des troupes », et le canonnier **AUBANÈS** « pour être entré dans le fort, disputant le pas à cet officier, s'y être défendu contre six Hovas et en avoir tué deux, tout en recevant six blessures ».

EXPÉDITION D'ALGER (1830)

Lors de l'expédition d'Alger, un bataillon d'artillerie de la marine, sous les ordres du lieutenant-colonel **GOBERT de NEUFMOULIN**, fut mis à la disposition du département de la Guerre.

Ce bataillon avait pour état-major : 1 lieutenant-colonel, 1 chef de bataillon, 1 capitaine adjudant-major, 1 lieutenant officier payeur et 2 officiers de santé ; il était composé de 4 compagnies, comptant chacune 4 officiers et 100 hommes.

Les choses de la Marine n'étant nullement familières aux troupes de la Guerre, le bataillon d'artillerie de la marine avait pour mission spéciale l'embarquement, l'arrimage et le débarquement du matériel de guerre du corps expéditionnaire.

(2) Annales maritimes, année 1829.

(1) Annales maritimes, année 1829.

Ancestrami

Mis à la disposition de la Guerre le 22 avril, les artilleurs de la marine achevèrent l'embarquement du matériel le 11 mai.

Lors du débarquement dans la baie de Sidi Ferruch, des batteries des campagne purent être mises à terre en même temps que l'infanterie.

Les troupes d'artillerie de la marine furent employées à la défense des camps retranchés de Sidi Ferruch et de Staouéli ; une partie d'entre elles fut aussi utilisée dans l'attaque du fort de l'Empereur et de la place d'Alger.

De nombreuses récompenses dans la Légion d'honneur furent accordées aux officiers du bataillon pour services signalés rendus à l'expédition ; parmi les officiers récompensés, se trouvèrent les capitaines **La PRAIRIE** et **LEFEBVRE**, promus tous deux officiers de la Légion d'honneur.



L'ordonnance du 14 septembre 1831 crée au régiment d'artillerie de la marine une compagnie hors rang, forte de 154 hommes, composée des sous-officiers et canonniers employés près des officiers chargés des détails de l'administration ou à des fonctions les détournant habituellement du service. Cette compagnie est commandée par le capitaine d'habillement et a pour lieutenants les officiers payeurs et d'habillement, l'officier d'armement et le sous-lieutenant porte-drapeau.



Du 5 octobre au 13 novembre 1831, un détachement d'artillerie de la marine, commandé par le capitaine **LEBLANC**, fit partie de l'expédition envoyée par le Sénégal au secours de la colonie anglaise Sainte-Marie-Bathurst, en guerre avec les peuples des Mandingues.



Le 27 janvier 1832, lors de l'incendie du port de Brest, le lieutenant d'artillerie de la marine **COLAS** périt à bord du vaisseau *le Diadème*.



Par décision royale, en date du 7 mai 1832, les emplois d'officier d'armement et de porte-drapeau sont supprimés dans le régiment d'artillerie de la marine.



Il n'y eut pas de général d'artillerie de la marine de 1832 à 1836 ; un colonel fut chargé du matériel.

Ancestrami

EMBARQUEMENT DE DÉTACHEMENTS D'ARTILLERIE DE LA MARINE SUR LES VAISSEAUX (1832)

L'ordonnance du 1er mars 1832 sur l'organisation des équipages de ligne spécifie que des détachements d'artillerie de la marine seront embarqués sur les bâtiments de la flotte, comme complément d'équipage, pour le service du canonnage.

Ainsi, en pleine paix, les équipages avouaient avoir besoin, à bord des vaisseaux, des anciennes troupes de marine.

Mais les officiers d'artillerie de la marine continuent à être exclus du bord, car les détachements embarqués ne sont commandés que par des sous-officiers. De plus, de grandes facilités sont accordées aux soldats d'artillerie de la marine qui désirent changer de corps et passer dans les compagnies des équipages.

Dans le rapport du ministre précédant cette ordonnance, on lit: « Le titre VI, service à la mer, reproduit une partie des anciennes dispositions sur la destination et le mode d'embarquement des compagnies permanentes et des compléments d'équipage, mais il en introduit une nouvelle qui me paraît assez importante pour être particulièrement signalée à Votre Majesté, c'est l'embarquement de détachements d'artillerie de la marine, qui, à bord des bâtiments de guerre, concourront au service général, mais surtout à celui des batteries, comme chefs de pièce et chargeurs.

« Cette disposition, qui, sans nul doute, sera accueillie avec reconnaissance et dévouement par le corps d'artillerie de la marine, ne peut manquer de produire d'excellents résultats.

« Ainsi le régiment d'artillerie aura désormais trois services à remplir : le service des ports et arsenaux, celui des colonies et celui de la flotte. »

EXPÉDITION DE KOUMA, SÉNÉGAL (1833)

Le 11 septembre 1833, dans l'affaire de Kouma, au Sénégal, le capitaine **BÉHEUT**, de l'artillerie de la marine, commandait un détachement de cette arme, servant deux obusiers ; le sergent d'artillerie **TÊTEVIDE** se fit remarquer par son activité et son intelligence.

Dans une seconde expédition, du 14 au 23 décembre de la même année, les troupes, composées de 86 matelots, 70 soldats d'infanterie, 44 artilleurs avec 6 obusiers et 560 noirs, sous le commandement du capitaine d'artillerie **LEBLANC** et sous la haute direction du gouverneur, s'emparèrent des villages de Kouma, N'Dombo, N'Tiago, Foss, et de ceux de l'île de Ghielan, dont la plupart furent incendiés.

LE RÉGIMENT D'ARTILLERIE DE LA MARINE EST RÉDUIT DE 24 A 12 COMPAGNIES (1835)

Ancestram

Le régiment d'artillerie de la marine, déjà trop faible pour faire face à ses obligations de service, est réduit de 24 compagnies à 12.

Cette réduction est prescrite par l'ordonnance du 14 décembre 1835, et, d'après Malaizé, des difficultés budgétaires en sont la cause.

Dès lors, le régiment cesse de fournir des détachements à la flotte.

On pense ce que devient, avec toutes ces réductions ; l'avancement des officiers d'artillerie de la marine ; au 1er janvier 1836, le plus ancien colonel compte 14 années de grade et les plus anciens capitaines 23 ; ces derniers datent de 1813 !

D'après la nouvelle organisation, l'artillerie de la marine est chargée du service du matériel d'artillerie dans les arsenaux et les usines, du service de l'artillerie aux colonies et de l'armement des forts et batteries destinés à la défense des ports militaires.

Le corps se compose d'une inspection générale du matériel, du nombre d'officiers sans troupe nécessaires au service des directions, forges et fonderies, d'un régiment et de 5 compagnies d'ouvriers.

L'inspection générale du matériel est confiée à un colonel ou à un maréchal de camp, ayant sous ses ordres 1 chef de bataillon et 2 capitaines.

Les officiers à employer dans les établissements sont répartis de la façon suivante : Directions des ports : à Brest, 1 colonel, 1 chef de bataillon, 3 capitaines ; à Toulon, 1 colonel, 1 chef de bataillon, 4 capitaines ; à Rochefort, 1 lieutenant-colonel, 1 chef de bataillon, 3 capitaines ; à Lorient et à Cherbourg, 1 lieutenant-colonel, 2 capitaines ; à Saint-Servan, 1 capitaine. Fonderies : à la Villeneuve, Ruelle, Nevers et Saint-Gervais, 1 chef de bataillon, 1 capitaine ; à Rochefort, 1 capitaine ; à l'inspection de la fabrication des projectiles dans les établissements particuliers, 2 capitaines. Colonies : à la Martinique et à la Guadeloupe, 1 chef de bataillon, 1 capitaine.

Le régiment se compose de : 1 état-major, 12 compagnies actives, 1 cadre de compagnie de dépôt et 1 compagnie hors rang.

L'état-major comporte : 1 colonel, 2 chefs de bataillon, 1 major, 2 capitaines adjudants-majors, 1 capitaine trésorier, 1 capitaine d'habillement, 1 lieutenant trésorier, 3 lieutenants payeurs et d'habillement (Brest, Martinique et Guadeloupe).

Chaque compagnie active compte 2 capitaines, 2 lieutenants et 100 hommes.

Les cadres de la compagnie de dépôt montent à 22 hommes ; l'effectif de la compagnie hors rang est de 75 hommes.

L'effectif total du régiment se trouve être de 1 358 hommes.

Le régiment est ainsi distribué : à Lorient, l'état-major, 4 compagnies, plus celles de dépôt et hors rang ; à Brest, la Martinique et la Guadeloupe, 2 compagnies ; à Bourbon, 1 ; à Cayenne et au Sénégal, 1 demi-compagnie.

Il ne doit plus y avoir qu'une seule école d'artillerie, celle de Lorient.

Ancestrami

Chaque compagnie d'ouvriers comprend : 1 capitaine en premier, 1 capitaine en second, 1 lieutenant en premier, 2 lieutenants en second ou sous-lieutenants, et 157 hommes. Il y a une compagnie par port. Les compagnies doivent fournir des détachements d'ouvriers pour les colonies.

La durée du séjour colonial est fixée à quatre années.

D'après l'article 16 de l'ordonnance, le ministre peut faire embarquer, sur chaque bateau amiral, un capitaine d'artillerie, ayant pour mission spéciale de faire, pendant le cours de la campagne, des observations sur le matériel, afin de signaler, à son retour, les améliorations que le système d'artillerie est susceptible de recevoir.

LES DIRECTIONS ET FONDERIES D'ARTILLERIE DE LA MARINE EN 1838

Les officiers d'artillerie ne répondaient à l'ostracisme dont ils ne cessaient d'être poursuivis que par le travail, le zèle et le dévouement.

C'est ainsi que dans le rapport d'inspection du matériel de la marine adressé, en 1838, par le baron **TUPINIER** au ministre, on lisait au sujet des établissements de l'artillerie dans les ports :

« Tous les ateliers dépendant des directions d'artillerie dans les ports sont remarquablement bien tenus partout. Ce service se distingue entre tous par la précision de ses opérations, par l'ordre qui règne dans ses travaux et par sa comptabilité.

Il peut, sous tous ces rapports, être cité comme un modèle excellent à imiter. »

Et on lisait en ce qui concernait les fonderies : « Les trois établissements sont exploités en régie ; ils sont dirigés par des officiers supérieurs du corps royal d'artillerie de la marine, et je m'empresse de dire que le zèle éclairé qu'ils apportent à toutes les parties du service dont ils sont chargés est couronné du plus heureux succès Nos canons luttent aujourd'hui avantageusement avec ceux de la Suède et de l'Angleterre, pour la bonté de la matière et la perfection du travail, ainsi que l'ont prouvé des expériences authentiques qui ont été faites dans ces dernières années.»



Le capitaine d'artillerie de la marine **SAR** commande, en 1838, sur l*e Phaéton*, la garde d'honneur du maréchal **SOULT**, envoyé en Angleterre en qualité d'ambassadeur extraordinaire.

DU MEXIQUE (1838-1839)

Un bataillon d'artillerie de la marine, fort de 3 compagnies de 100 hommes, prit part, du mois d'août 1838 au mois de juin 1839, à l'expédition du Mexique. Il était commandé par le chef de bataillon **COLLOMBEL**.

Un détachement de 50 vieux bombardiers, sous les ordres du lieutenant **FRÉBAULT**, fut embarqué pour le service des mortiers sur les bombardes *le Cyclope* et *le Vulcain.*

Ces troupes contribuèrent à la prise du fort de Saint-Jean d'Ulloa, les 27 et 28 novembre 1838. Ce fut une bombe, lancée par l'une des deux bombardes, qui fit sauter le magasin à poudre et le parc à bombes de San-Miguel et amena la reddition du fort.

L'amiral **BAUDIN**, commandant de l'expédition signala, dans son rapport, comme s'étant distingués d'une façon particulière le capitaine **MANCERON** et le lieutenant **OLIVIER**, de l'artillerie de la marine. Le premier de ces officiers fut fait officier de la Légion d'honneur, mais devait mourir de la fièvre jaune, peu après.

A l'attaque de vive force de la Vera-Cruz, la colonne principale, celle du centre, composée de 2 compagnies et demie d'artillerie de la marine et de 2 compagnies de marins, était sous les ordres du chef de bataillon **COLLOMBEL** ; à l'avant-garde, marchait le prince de **JOINVILLE**, capitaine de corvette.

Dans cette affaire, où le général mexicain **ARISTA** fut fait prisonnier, et où le jeune prince déploya la plus brillante valeur, le lieutenant d'artillerie **OLIVIER** fut tué, le capitaine **LASSAVE** et le lieutenant **MARÉCHAL** furent blessés.

Furent promus dans la Légion d'honneur, par décret du 6 mars 1839, les artilleurs de la marine dont les noms suivent :

Au grade d'officier : **COLLOMBEL**, lieutenant-colonel, et **MARÉCHAL**, capitaine en second ; *Au grade de chevalier* : **CHARBONNIER**, lieutenant en premier ; **PERRAUD** et **FRÉBAULT**, lieutenants en second ; **BEAUVAIS** et **LEFEBVRE**, sergents ; **MAILLARD**, sergent-fourrier ; **MORHAIN**, caporal ; **VIGNOL, MAY, BERTRAND,** premiers canonniers.

Le brave **COLLOMBEL** ne devait pas jouir longtemps de sa récompense ; atteint de la fièvre jaune, il rentra en France et mourut peu après son débarquement. Le capitaine **ALLIER** lui succéda dans le commandement du bataillon et du fort, et fut cité comme « ayant, pendant la maladie du commandant **COLLOMBEL**, soutenu le moral de la garnison de la forteresse de Saint-Jean d'Ulloa contre les privations, les fatigues et les maladies ».



En juin 1840, 2 compagnies d'artillerie de la marine, commandées par les capitaines **LEFRANC** et **QUERQUIN**, furent dirigées sur la Plata pour faire partie de l'expédition commandée par l'amiral **de MACKAU**.

Ces troupes furent établies au camp de l'île de Martin-Garcia, puis envoyées aux Antilles pour y faire un séjour colonial.



L'école de pyrotechnie de Toulon est créée par l'ordonnance du 18 décembre 1840.

Ancestrami

LE RÉGIMENT D'ARTILLERIE DE LA MARINE EST PORTÉ DE 12 A 40 COMPAGNIES (1840)

Grâce à une longue période de paix maritime, il avait été possible de réduire impunément les troupes d'artillerie de la marine ; mais, en 1840, un conflit avec l'Angleterre menaçant de se produire, on s'empressa d'augmenter l'artillerie de la marine ; il n'était pas possible de mieux reconnaître l'utilité et la nécessité de cette arme.

L'ordonnance du 14 août 1840 porte de 12 à 18 le nombre des compagnies du régiment ; le cadre des officiers est augmenté de : 1 lieutenant colonel, 1 chef de bataillon, 1 capitaine adjudant-major, 6 capitaines en premier, 6 capitaines en second, 6 lieutenants en premier et 6 lieutenants en second ou sous-lieutenants, total : 27 officiers.

Les chances de guerre s'accentuant de plus en plus, l'ordonnance du 19 septembre 1840 prescrit que le régiment sera porté de 18 compagnies à 40, avec un effectif de 4 372 hommes. Les compagnies doivent être ainsi distribuées : Lorient, 10 ; Brest, 12 ; Cherbourg, 2 ; Rochefort, 5 ; Toulon, 3 ; Colonies, 8.

Afin de permettre au régiment d'artillerie de la marine de se constituer le plus rapidement possible à 40 compagnies, l'ordonnance du 19 février 1841 décide que les enseignes de vaisseau et les élèves de première classe, qui en feront la demande, pourront passer dans l'artillerie de la marine. Les enseignes de vaisseau, ayant plus de deux ans de grade, seront admis comme capitaines en second, ceux ayant moins de deux ans de grade, comme lieutenants ; les élèves de première classe, ayant deux ans de grade, passeront lieutenants en second, et ceux ayant moins de deux ans de grade seront nommés sous-lieutenants. Les dispositions de cette ordonnance doivent cesser d'avoir leur effet dès que le régiment sera porté au complet de 40 compagnies. Une vingtaine d'officiers de vaisseau passèrent, de la sorte, dans l'artillerie de la marine.



L'ordonnance du 12 juillet 1842 augmente légèrement l'effectif des compagnies d'ouvriers.

Le nombre de ces compagnies est porté de 5 à 6 ; la 6e compagnie est destinée à fournir tous les détachements coloniaux.

LE RÉGIMENT D'ARTILLERIE DE LA MARINE EST RÉDUIT A 30 COMPAGNIES (1842)

La paix avec l'Angleterre ayant été maintenue, on trouve inutile d'avoir un régiment d'artillerie fort de 40 compagnies ; ce nombre est réduit à 30 par l'ordonnance du 4 janvier 1842.

Le corps de l'artillerie de la marine conserve les mêmes attributions que précédemment. Il se compose de :

Un officier général, inspecteur général du matériel, ayant sous ses ordres 1 lieutenant-colonel ou chef de bataillon, et 2 capitaines ;

36 officiers de tous grades pour le service des directions, des forges et des fonderies ;

1 régiment et 6 compagnies d'ouvriers.

Sur le pied de paix, le régiment comprend un état-major de 27 officiers, un petit état-major de 46 hommes, 30 compagnies actives de 104 hommes, officiers compris, une compagnie de dépôt et une compagnie hors rang.

L'effectif du régiment est de 3 338 hommes.

Les 30 compagnies sont ainsi distribuées : 8 compagnies actives, avec les états-majors et les compagnies de dépôt et hors rang à Lorient, 6 compagnies à Brest, 4 à Rochefort, 2 à Cherbourg et à Toulon, 8 aux colonies.

En temps de guerre, le régiment doit être porté à 40 compagnies.

Aucune modification n'est apportée à l'organisation de l'école d'artillerie de Lorient et à la composition des 6 compagnies d'ouvriers.



La circulaire du 8 août 1842 remplace les tambours du régiment par des clairons.

LE RÉGIMENT D'ARTILLERIE DE LA MARINE REÇOIT UN DRAPEAU (1842)

Par la décision royale du 26 octobre 1842, le régiment d'artillerie de la marine reçoit un drapeau ; il était privé de cet emblème depuis la chute de la Restauration.

Dans son rapport au Roi, le ministre de la Marine, amiral **DUPERRÉ**, s'était ainsi exprimé :

« Connaissant l'excellent esprit de ce corps, je m'associe volontiers au vœu qu'il a exprimé et je supplie Votre Majesté de vouloir bien décider que le régiment d'artillerie de la marine sera pourvu d'un drapeau, comme tous les autres corps de l'armée avec lesquels il rivalise de zèle et de dévouement. »

Le drapeau fut remis solennellement au régiment le 1er mai 1843, et, à cette occasion, le colonel **PRÉAUX** prononça une vibrante allocution dont nous extrayons les passages suivants :

« Officiers, sous-officiers, caporaux et canonniers du corps royal d'artillerie de la marine, « Le Roi, chef suprême de l'armée, remet les nobles couleurs de France à votre valeur, à votre fidélité.

……...

« Marchez sans hésitation à la voix du Roi ; prenez pour guides et pour modèles ces jeunes princes déjà vieux de gloire ; n'oubliez jamais que l'artillerie de la marine a conquis, au prix de son sang, sa noble part dans les fastes brillants de l'Empire.

Ancestrami

« Brave régiment ! C'est un vieux soldat mutilé de l'Empereur qui vous confie, au nom du Roi, la garde de ce drapeau.

« Peut-être entendez-vous, pour la dernière fois, la voix de votre colonel.

……...

« Rappelez-vous que les dernières paroles que votre colonel prononce, et que vous devez regarder comme son dernier ordre du jour, sont :

« Le Roi, l'Honneur et la Patrie ! »



Les ordonnances des 24 août 1843 et 5 septembre de la même année apportent une légère augmentation au corps d'artillerie de la marine, par suite de l'acquisition des îles Marquises.

EXPÉDITION DU FOUTA, SÉNÉGAL (1843)

L'expédition contre le pays de Fouta, partie de Saint-Louis le 30 juillet 1843, sous le commandement du gouverneur, capitaine de corvette **BOUET**, comprenait 500 soldats ou matelots, un égal nombre de laptots et un détachement d'artillerie de la marine, pour le service de quatre obusiers de montagne, sous les ordres du capitaine **LELOIR**.

L'attaque, la prise et l'incendie du village de Cascaès (3 août) furent le résultat de cette expédition.

A la suite de cette affaire, le gouverneur signala l'artillerie pour la grande justesse de son tir, qui avait permis de préparer efficacement la prise du village fortifié.

ORDONNANCE DU 30 AVRIL 1844

L'ordonnance du 30 avril 1844 est rendue afin de fixer d'une manière définitive les attributions, la composition et la répartition du corps d'artillerie de la marine, qu'ont visé tant d'ordonnances successives.

La nouvelle ordonnance n'apporte aucun changement important à celle du 4 janvier 1842.

Les attributions du corps restent les mêmes.

Le régiment, toujours composé de 30 compagnies actives, a son effectif légèrement augmenté, 3 354 hommes au lieu de 3 338.

Les 6 compagnies d'ouvriers sont portées de 837 à 953 hommes.

La répartition des compagnies du régiment est ainsi fixée : Lorient, 7 compagnies ; Brest, 4 1/2 ; Cherbourg, 2 ; Rochefort, 4 ; Toulon, 4 ; Martinique, 2 ; Guadeloupe, 2 ; Bourbon, 1 3/4 ; Cayenne, l/2 ; Sénégal, 1 ; Océanie, 1 1/4.

Ancestrami

La 6e compagnie d'ouvriers, forte de 307 hommes, est ainsi distribuée : Brest (dépôt), 28 hommes ; Martinique, 41; Guadeloupe, 41 ; Bourbon, 51 ; Cayenne, 15 ; Sénégal, 31 ; Océanie, 100.

Le cadre des officiers est le suivant :

Officier général, 1 ; colonels, 4 (dont 1 aux colonies); lieutenants-colonels, 7 ; chefs de bataillons, 16 (dont 4 aux colonies) ; major, 1 ; capitaines en premier, 64 (dont 12 aux colonies) ; capitaines en second, 41 (dont 8 aux colonies) ; lieutenants en premier, 43 (dont 13 aux colonies) ; lieutenants en second ou sous-lieutenants, 45 (dont 13 aux colonies). Effectif total, 222.

INSURRECTION DE TAHITI (1844-1846)

L'île de Tahiti, dont la France avait pris possession en 1843, s'étant révoltée, la compagnie et quart d'artillerie de la marine qui tenait garnison aux Marquises prit une part active à la répression. Ces troupes étaient composées de la 17e compagnie et d'une section de la 18e.

Au combat de Mahahéna, le 17 avril 1844, la section d'obusiers de montagne, dont l'effectif était de 45 hommes, eut 7 blessés et 4 tués. Parmi ces derniers se trouva le sous-lieutenant **SEIGNETTE**. Le commandant de la colonne signala comme s'étant particulièrement distingués, les artilleurs de la marine dont les noms suivent : **FRANÇOIS**, sergent-major, « a pris le commandement de l'artillerie après la mort de son lieutenant, et l'a bien dirigée» ; **COSTY**, sergent, « toujours à son poste » ; **LÉVÊQUE**, caporal, «militaire d'une grande intrépidité» ; **HERMAIZE**, deuxième canonnier, « a continué à servir sa pièce, quoique atteint de deux balles » ; **FABRE**, deuxième canonnier, « blessé grièvement ».

A l'affaire d'Hapapé, 29 juin 1844, se trouvait une demi-compagnie d'artillerie, avec un obusier de montagne, sous le commandement du capitaine **SOMSOIS**. Se signalèrent d'une manière particulière : le capitaine **SOMSOIS** et le caporal **PELLEGRÉ**.

Plus tard, en 1846, eurent encore lieu d'autres affaires, combat de Huainé (29 janvier), prise du fort de Fantahua (17 décembre), etc. A Huainé, le sergent **GELGAIRE** et les canonniers sous ses ordres eurent la plus belle conduite « dans des circonstances extrêmement périlleuses et difficiles ». (Ordre du jour du régiment.)

Les troupes d'artillerie de la marine, qui avaient pris part à cette campagne, rentrèrent à Lorient le 11 avril 1847. « Le capitaine en premier **SOMSOIS** était officier de la Légion d'honneur, le capitaine en second, les deux lieutenants, sept sous-officiers et seize canonniers étaient chevaliers du même ordre. En les voyant passer, la population lorientaise se demandait ce qu'ils avaient pu accomplir pour avoir mérité tant de distinctions(1). »

EXPÉDITION DU MAROC (1844)

Deux compagnies d'artillerie de la marine, les 29e et 30e, sous le commandement des capitaines **DUPUIS** et **BRAULT**, ainsi qu'un détachement de fuséens, sous les ordres du capitaine **BRISSAUD**, prirent part à l'expédition du Maroc, en 1844.

(1) Souvenirs de M. de **Vellecourt**, ancien officier d'artillerie de la marine.

Ces troupes s'embarquèrent à Toulon, le 23 juin, sur le *Suffren*, vaisseau amiral, et sur le *Cuvier* et le *Rubis*.

Au bombardement de Tanger, les fusées à la Congrève, lancées par les artilleurs de la marine du *Rubis*, avec une très grande précision, mirent le feu en plusieurs endroits de la ville.

Le 15 août, eurent lieu le bombardement et la prise de l'île de Mogador. Lors de l'attaque de la mosquée, la porte fut enfoncée à coups de hache, et on se précipita en avant ; c'est dans cette circonstance que fut tué, d'une balle au front, le jeune lieutenant d'artillerie de la marine **POTTIER**. Ce fut le seul officier tué de l'expédition, et la notice ci-après lui fut consacrée dans les *Annales maritimes*.

« L'intrépide lieutenant Pottier, tué à l'attaque de l'île de Mogador, sortait de l'école d'application de Metz ; il était de la dernière promotion et avait à peine six mois de service.

« Sa mort a été glorieuse ; il s'était élancé avec intrépidité au milieu des retranchements ennemis. Il est tombé presque aussitôt frappé mortellement.

« Lorsqu'on l'a relevé, il ne respirait plus (?) : sa vie s'est cependant prolongée pendant vingt-cinq heures. Cette longue agonie a été calme et sereine, comme si la balle qui l'avait frappé au front eût respecté ses esprits. Transporté à bord de la *Belle-Poule*, il y est mort en souriant, en causant avec ses amis, en prenant leurs mains.

« Sa mort a été, à bord de l'escadre et sur l'île, un deuil général.

« L'abbé **COQUEREAU** a récité sur son cadavre les prières des morts. Pendant cette cérémonie funèbre, tous les navires ont mis leur pavillon en berne, et chacun a donné un regret et une larme à ce glorieux jeune homme, à qui son mérite et son courage semblaient promettre un bel avenir. »

LES TROUPES DE LA MARINE REVIENNENT EN FAVEUR

(1846)

En 1846, le maréchal de camp d'artillerie de la marine fut promu lieutenant-général. Dans la même année, de l'infanterie de marine fut embarquée pour essai sur un certain nombre de vaisseaux. Les troupes de la marine revenaient décidément en faveur.

Dans un rapport au ministre sur l'embarquement des soldats, le capitaine de vaisseau **BOUËT-WILLAUMEZ** s'exprimait de la sorte : « Que signifie donc ce misérable esprit de bouton qu'on qualifie esprit de corps, comme si le corps de la marine ne devait pas être, ainsi que le corps humain, un vaste tout homogène où chacun, suivant ses fonctions, avait sa part de devoirs à remplir ? »

Et, dans un discours prononcé à la Chambre des députés, le 14 avril 1846, l'amiral **de MACKAU,** ministre de la Marine, parlant des troupes de la marine : « Ce sont des troupes d'élite, disait-il, qui, dans toutes les circonstances, ont prouvé une excellente discipline et le plus grand dévouement. Ces troupes doivent être, à un jour donné, une des plus précieuses ressources de la marine. Nous avons grand soin, pendant la paix, de les employer sans cesse dans diverses expéditions ; elles vont dans nos colonies, elles forment les garnisons de nos colonies. Il y a, relativement à ces troupes, un

Ancestrami

mouvement constant d'embarquement qui les rend éminemment propres, si la guerre survenait, à devenir d'excellents auxiliaires à bord de nos vaisseaux. »

Le journal *la Presse* allait plus loin et demandait qu'on rendît ces troupes aux bâtiments de guerre.

« Aujourd'hui, disait ce journal (numéro du 16 avril), une frégate, après deux mois d'exercice théorique et pratique forme d'excellents canonniers, nous battons des mains, nous trouvons cela magnifique ; cela est absurde ; où recrute-t-on ces hommes, qui se font si vite à l'écouvillon et au pointage ? Précisément parmi les meilleurs matelots du pont, c'est-à-dire parmi les inscrits ; qu'on laisse au contraire les inscrits sur le pont et dans les hunes, et qu'on emploie au canonnage les hommes du recrutement ; sans doute il faudra plus de deux mois pour les former à ce service, mais ils y arriveront, parce qu'il est tout spécial et n'exige pas l'ensemble des qualités qui constituent l'homme de mer. Ils y arriveront et nous rendront ainsi les matelots employés au métier de soldat.

……

« En un mot, il faut spécialiser tous les services de la flotte, et n'employer les hommes, à chacun d'eux, que suivant la qualification primitive qui a présidé à l'enrôlement. Ne peut-on pas, sans prévention, voir dans l'abandon que nous avons fait du système des garnisons sur les vaisseaux (système maintenu partout, excepté chez les Russes et chez nous) une cause inaperçue de cette décadence de notre personnel, qui nous préoccupe si justement ? »

Enfin, le 22 juin, à la Chambre des pairs, le baron **TUPINIER**, parlant de l'insuffisance de l'inscription maritime, « rappela qu'il était reconnu que des équipages, composés des deux tiers de matelots nés marins et d'un tiers d'hommes provenant de l'intérieur, pouvaient être excellents.

« Ce principe, ajoutait-il, recevait son application dans un pays voisin, où les soldats de marine comptaient en assez grand nombre parmi les hommes qui composaient les équipages de guerre ; chez nous autrefois, les régiments d'artillerie fournissaient un fort contingent à bord de chacun de nos bâtiments, et, sans quelques difficultés de discipline, que peut-être il eût été facile de surmonter, on n'eût pas pensé à se priver de pareils auxiliaires. Pourquoi ne s'occuperait-on pas de rechercher les moyens de tirer, sous ce rapport, un grand parti de nos régiments d'artillerie et d'infanterie de marine ? Déjà on a parlé de les faire contribuer à la formation des équipages de nos bâtiments à vapeur ; un pas de plus, et, en temps de guerre, on réussirait sans aucun doute, à en étendre l'emploi. »

Le nouvel essor que semblaient prendre les troupes de la marine fut arrêté, comme on le verra plus loin, par la révolution de 1848.



L'ordonnance du 10 septembre 1846 spécifie que les emplois de capitaines adjoints dans les cinq directions d'artillerie des ports seront occupés par des capitaines en résidence fixe.



Accès Rapide

L'ordonnance du 30 novembre de la même année dispense du service colonial le major et les officiers trésoriers et d'habillement du régiment d'artillerie de la marine ; ces officiers sont au nombre de huit.



L'ordonnance du 21 mars 1847 augmente l'effectif de l'artillerie de la marine de 1 officier et 75 hommes.

Elle crée un état-major de larme à l'aide des officiers affectés à l'inspection générale du matériel, au service des forges, fonderies et directions, et de ceux employés activement, mais n'appartenant pas aux cadres constitutifs du régiment et des compagnies d'ouvriers.

Elle fixe, ainsi qu'il suit, la répartition des 30 compagnies du régiment : Lorient, 8 ; Brest, 4 ; Cherbourg, 2 ; Rochefort, 3 ; Toulon, 3 ; Martinique, 2 ; Guadeloupe, 2 ; Bourbon, 2 1/2 ; Cayenne, 1/2 ; Sénégal, 1 ; Océanie, 2.



La lettre ministérielle du 31 mars 1847 donne la nomenclature, avec les coefficients, des matières sur lesquelles les sous-officiers proposés pour sous-lieutenants doivent être interrogés :

Manœuvres d'infanterie, 3 ; service intérieur, 1 ; service de campagne, 1 ; service des bouches à feu, 5 ; manœuvres de force, 3 ; construction des batteries, 4 ; pyrotechnie, 3 ; comptabilité, 4; capacité militaire, 5 ; arithmétique, y compris les logarithmes et le calcul des piles de boulets, 5 ; géométrie, 5 ; trigonométrie, 5 ; fortification passagère et permanente, 5 ; théorie du pointage, 4 ; dessin de machines, 4 ; levers topographiques, 3 ; analyse grammaticale, 3 ; orthographe, 4 composition française, 5 ; capacité théorique, 5 ; algèbre, 3 ; statique, 3 ; géométrie descriptive, 3 ; ces trois dernières matières ne sont pas exigées.



En vertu de l'ordonnance du 22 juin 1847, le règlement sur la solde, les revues, l'administration et la comptabilité du département de la Guerre est appliqué aux troupes de la marine.

RÉDUCTION DE L'ARTILLERIE DE LA MARINE

(1848)

Par suite de raisons budgétaires, l'arrêté du 24 août 1848 réduit dans de notables proportions le corps de l'artillerie de la marine.

Dans le rapport qu'adresse, à ce sujet, le capitaine de vaisseau, ministre de la Marine et des Colonies, au président du Conseil, chargé du pouvoir exécutif, on lit les considérants ci-après :

Ancestrami

« Pour satisfaire au besoin d'économies qui nous presse, sans enlever à la Marine les moyens qui lui sont rigoureusement nécessaires pour faire face à toutes les éventualités, j'ai du en combiner tous les éléments de manière à obtenir le plus grand développement possible de sa force militaire effective, dans les strictes limites des crédits qui nous seront ouverts pour l'exercice 1849.

« De toutes les parties qui constituent l'ensemble d'une marine militaire, il n'en est pas, dans un pays comme la France, qu'on puisse aussi facilement créer, et au besoin même improviser, que les corps de troupe destinés à la garde des ports et à la défense des colonies.

……..

« Et d'abord, je ne puis regarder ici que comme très secondaires, malgré leur importance, la défense des ports et la garde de nos côtes, qui, pour être assurées, exigeraient des forces hors de proportion avec les ressources que la Marine seule pourrait jamais y consacrer.

« Le département de la Guerre sera toujours en mesure de fournir l'artillerie et l'infanterie qui, avec l'aide de la flotte, suffiront pour faire respecter par l'étranger l'intégrité de nos frontières maritimes. C'est donc pour la garde et la défense des colonies que sont principalement instituées les troupes de la marine : c'est dans cette seule condition qu'il convient de régler leur effectif. »

En conséquence, les 30 compagnies du régiment d'artillerie sont réduites à 23 ; la compagnie de dépôt est supprimée ; l'effectif du régiment passe de 3 430 hommes à 2 483. Les officiers en trop doivent être placés dans la position de disponibilité ou mis à la suite du régiment. Toute règle est abolie en ce qui concerne la répartition du personnel ; elle se fera d'après les besoins du service.

« Chose singulière, tandis qu'on réduisait les troupes de la Marine au-dessous du nécessaire, par raison d'économie, on entretenait dans les autres corps de la marine un luxe d'états-majors ruineux pour le Trésor et hors de proportion avec les besoins réels du service[(1)]. »

Ces désastreuses dispositions furent l'occasion d'une note dans laquelle on lisait :

« De tous les corps spéciaux, nous sommes le plus maltraité, et cela dans une énorme proportion. Pourquoi donc cette énorme différence toujours à notre désavantage ?

« Quand donc nous tiendra-t-on compte de ce que nous avons fait, de ce que nous faisons, de ce que nous pouvons faire encore ? Cependant, nous pouvons le dire avec orgueil, avec la conscience de nos devoirs accomplis, si quelque partie du service de la Marine remplit exactement et avec le moins de dépenses possible la tâche qui lui est confiée dans les immenses travaux de nos ports, des fonderies et des colonies, c'est l'artillerie de la marine, nous le disons sans crainte d'être démentis ; notre utilité, nos bons services sont incontestables, et cependant, nous vivons toujours dans un état provisoire.

« Quand donc pourrons-nous compter sur un lendemain ? Ce corps sera-t-il donc le seul en France qui n'offre aucune garantie d'avenir, et faudra-t-il toujours craindre d'être sacrifié ? »

Il est aussi question de provoquer une disposition législative supprimant l'artillerie de la marine en la versant dans l'artillerie de terre, qui serait chargée du service des ports et des colonies ; mais le peu de sympathie des artilleurs de terre pour les séjours coloniaux préserve l'artillerie de la marine de son anéantissement.

La circulaire du 26 octobre 1848 détermine dans quelles conditions l'arrêté du 24 août précédent doit être mis à exécution, à partir du 1er janvier 1849.

(1) Malaizé.

En dehors des réductions opérées sur le régiment, l'état-major de l'arme est diminué de 2 chefs d'escadron et de 8 capitaines ; les capitaines adjoints des directions des ports se trouvent supprimés.

Provisoirement, la répartition des 23 compagnies actives est la suivante : Lorient, 5 ; Brest, 4 ; Cherbourg, 2 ; Rochefort, 2 ; Toulon, 3 ; Martinique, Guadeloupe et Bourbon, 2 chacune ; Sénégal et Cayenne, ensemble, 1.

Pour rentrer dans les nouveaux cadres, une commission d'études est nommée.

Les hommes, en sus du nouvel effectif, seront renvoyés dans leurs foyers, en congé de six mois renouvelable ; quant aux officiers, on en réduit le nombre à l'aide de mises à la retraite anticipées ; mais comme il y en a encore 20 en trop, on leur applique la mesure relativement gracieuse d'être placés à la suite du régiment au lieu d'être mis en non-activité par suppression d'emploi.

Et le représentant **PERRINON**, chef de bataillon d'artillerie de la marine, rapporteur du budget de la Marine, put dire dans son rapport(1) « que la multitude d'organisations qu'avait subies, sous différents noms, l'artillerie de la marine, provenait de la tendance que le ministère de la Marine avait toujours eue de faire porter les économies qui lui étaient imposées sur les corps du département qui avaient moins d'influence et d'importance numérique, et, sans en vouloir faire l'historique, il était une chose qu'il était bon de constater : c'était que, toutes les fois que le corps d'artillerie avait été désorganisé ou détruit, la Marine avait toujours été obligée de l'organiser ou de le recréer peu de temps après. C'était déjà une preuve de son utilité, que chaque année on mettait en question, et il fallait qu'une fois pour toutes le procès fût vidé devant le pays, car les incertitudes d'avenir pour un corps tuaient le zèle, le travail et l'émulation ».

Le général de division d'artillerie de la marine ayant demandé sa retraite, il n'y eut aucun colonel de l'arme ayant suffisamment de temps de grade pour être nommé général, par suite des nombreuses mises à la retraite qui avaient été effectuées. Dans ces conditions, le ministre de la Marine, par la décision du 6 juillet 1849, nomma un contre-amiral à l'emploi d'inspecteur général d'artillerie de la marine. Cet insolite état de choses dura jusqu'au 2 avril 1851.

EXPÉDITION DU GRAND-BASSAM, SÉNÉGAL

(1849)

Lors de l'expédition entreprise contre le Grand-Bassam, une affaire excessivement chaude eut lieu à Yaou (15 mars 1849). Le deuxième canonnier **Michel HEIT** s'y distingua d'une manière particulière : « Ce soldat, disait le capitaine de frégate **DUFOUR de MONTLOUIS**, qui a reçu deux coups de feu, est particulièrement recommandé par son intrépidité, son calme et l'extrême énergie qui l'ont soutenu jusqu'à la dernière minute de l'action. Le nommé **HEIT** a fait l'étonnement de ses camarades et l'admiration de son chef de colonne, le lieutenant de vaisseau **DUVAL**. »

Et le gouverneur du Sénégal proposait ce brave Alsacien pour la croix de la Légion d'honneur dans ces termes :

« Les bons services de cet artilleur, depuis qu'il est à la compagnie, le rendent doublement digne de porter la décoration demandée pour lui, et j'insiste vivement pour que cette récompense lui soit accordée. Il a été mis à l'ordre du jour des troupes de la colonie, et ses camarades sont fiers et

(1) Séance du 14 avril 1849.

heureux de sa belle conduite. Ils le verront sans jalousie revenir au milieu d'eux avec la croix des braves. »

RÉVOLTE DES SAKALAVES A NOSSI-BÉ (1849)

Dans la révolte des Sakalaves à Nossi-Bé, ce fut l'artillerie qui, dans le combat décisif du plateau d'Hellville (18 juin 1849), décida du succès de la journée. Le fait est ainsi relaté dans le rapport officiel de cette affaire : « Ils (les Sakalaves) assiégeaient le plateau qui n'était défendu que par deux pièces de canon, dont l'une fut mise hors de service au premier feu. Les assaillants, rendus téméraires par cet échec, se précipitèrent à l'assaut et franchissaient déjà les retranchements, quand la seconde pièce, chargée à mitraille et tirée à bout portant, fit une large trouée dans leurs rangs et les mit en déroute. »

La colonne expéditionnaire, envoyée de Saint-Denis, et qui acheva la pacification de notre colonie, avait une batterie de 20 obusiers de montagne, commandée par le capitaine d'artillerie **MERME**.



Le capitaine d'artillerie de la marine **GIRAUD**, en congé en Italie, lors de l'expédition française de 1849, prit du service dans l'armée française et fut tué, le 4 juin, au siège de Rome.

EXPÉDITION DU DIMAR, SÉNÉGAL (1849)

Le 18 juillet 1849, une colonne, forte de 420 Européens et de 250 laptots, partit de Saint-Louis pour aller châtier les villages de Dimar ; elle comprenait un détachement de canonniers pour le service de quatre obusiers de montagne.

Dans l'attaque du village de Fanaye (21 juillet), les troupes se formèrent en deux colonnes, dont l'une était commandée par le capitaine **GOUHOT**, directeur d'artillerie de la marine. Les noirs furent chassés de leurs positions à coups de mitraille.

A la suite de cette affaire, le capitaine **GOUHOT** fut proposé pour la Légion d'honneur, « pour avoir dirigé sa colonne avec énergie et intelligence à l'attaque du village » ; le lieutenant **MARCHET** fut proposé pour la même distinction, « pour avoir montré un courage et un sang-froid au-delà de tout éloge, en faisant pointer ses pièces à trente pas des palissades du village » ; de même le sergent-major **MOREL**, de la 6e compagnie d'artillerie de la marine, « pour s'être distingué par son courage et son sang-froid, en pointant lui-même plusieurs coups dirigés avec une rare précision et qui ont beaucoup contribué au prompt succès de l'expédition ». Le caporal **LEGROS** fut proposé pour une médaille d'argent, et le sergent **LACAZE** pour un témoignage de satisfaction.

A cette époque, le transport de l'artillerie au Sénégal se faisait à l'aide des chameaux ; le prix de ces animaux variait entre 100 et 200 francs.



En février 1850, une colonne expéditionnaire de 1 600 hommes de troupes de la marine, dont deux compagnies d'artillerie, fut envoyée à Montevideo, pendant la guerre civile qui désola, en 1850, la République argentine.

Ces troupes demeurèrent à Montevideo jusqu'en 1852, et leur discipline fut si parfaite, pendant cette longue occupation, qu'à leur départ les autorités et les habitants offrirent aux officiers un banquet suivi d'un bal des plus brillants.



A la suite du coup d'État de 1851 et de l'établissement de l'Empire, deux officiers d'artillerie de la marine refusèrent de prêter serment au nouveau régime : le chef de bataillon **PERRINON**, ex-représentant, et le capitaine **PITON-BRESSANT,** un mathématicien très distingué ; ils furent tous deux considérés comme démissionnaires.



Le 10 mai 1852, le Prince président distribua à l'armée de nouveaux drapeaux et étendards. Une délégation du régiment d'artillerie de la marine, composée du colonel, d'un capitaine, de l'officier porte-étendard, de deux sous-officiers, de deux caporaux et de deux canonniers, alla à Paris recevoir son drapeau.

EXPÉDITION DU SÉNÉGAL (1853-1854)

L'expédition qui fut dirigée, en février 1853, contre l'archipel des Bissagos, comportait un millier d'hommes et une section d'artillerie commandée par le sous-lieutenant **DUHAMEL**.

« Le 27 février, le corps expéditionnaire débarquait à Corête ; les insulaires, qui avaient paru d'abord disposés à une vigoureuse résistance, ne purent tenir sous le feu meurtrier de notre mitraille et de nos obus[(1)] »

L'expédition du Grand-Bassam, de 1853, comportait 390 marins, 246 soldats d'infanterie de marine, une centaine de noirs et une section d'artillerie de la marine commandée par le lieutenant **BONNET**, le tout sous les ordres du commandant de la station navale.

L'affaire de l'Ebrié (14 septembre) fut assez chaude ; le lieutenant **BONNET** fut décoré à la suite de ce combat.

En raison des expéditions répétées qu'on était dans l'obligation d'entreprendre au Sénégal, la 10^{e} compagnie d'artillerie de la marine fut expédiée en supplément dans cette colonie.

Les troupes expéditionnaires envoyées contre Podor, en mars 1854, comptaient 1 500 hommes de toutes armes, sous le commandement du gouverneur ; le chef de bataillon du génie **FAIDHERBE** commandait en second ; un détachement d'artilleurs, sous les ordres du lieutenant **THORY**, servait quatre obusiers de montagne.

Les hostilités commencèrent le 3 avril ; bientôt Podor fut pris et le pays soumis.

(1) Moniteur du 18 avril.

Au retour de l'expédition, une colonne de 800 hommes, commandée par le chef de bataillon **FAIDHERBE**, eut la mission de châtier les habitants du pays de Dimar et de s'emparer de Djalmath, leur ville sainte. Cette place était fortifiée et comptait 5 à 6 000 défenseurs. Le commandant **FAIDHERBE** fit avancer les quatre obusiers à 200 mètres des remparts et commencer le feu, qui fut continué pendant trois heures, jusqu'à épuisement complet des munitions. L'infanterie donna alors l'assaut.

L'artillerie, dans cette affaire, eut la moitié de son effectif hors de combat. Elle reçut les récompenses suivantes : lieutenant **THORY**, promu capitaine ; sergent-major **LABERGE**, promu sous-lieutenant ; **de KERGARIOU,** sergent-fourrier, nommé chevalier de la Légion d'honneur ; caporal **ROUSSELET**, médaillé.

PRISE DE ROMARSUND (1854)

Trois compagnies d'artillerie de la marine, les 1re, 2e et 4e, sous le commandement du chef de bataillon **FRÉBAULT**, firent partie de l'expédition de la Baltique, en 1854. Elles furent embarquées sur les frégates *la Sémillante, l'Andromaque* et *la Vengeance*, puis versées dans le corps expéditionnaire commandé par le général **BARAGUEY-D'HILLIERS.**

L'artillerie de la marine participa à la prise de Bomarsund ; ce fut elle qui servit à terre, aux îles d'Aland, les mortiers employés aux bombardements des 13 et 15 août, qui amenèrent la capitulation de la place. Le tir des mortiers fut d'une grande justesse et causa des dommages considérables. 540 bombes furent lancées dans ces deux journées.

L'artillerie de la marine eut 3 blessés, dont le lieutenant **DELSAUX**.

A la suite de cette rapide campagne, le chef de bataillon **FRÉBAULT** fut fait lieutenant-colonel, le capitaine **REGNAUD**, chef de bataillon, et le capitaine **THIERRY**, chevalier de la Légion d'honneur.

Par dépêche du 29 novembre 1854, le ministre de la Marine porta à la connaissance du régiment, que l'Empereur avait décidé que les mots : Baltique, Bomarsund, 1854, seraient inscrits sur les drapeaux des corps qui avaient pris part à cette campagne.

COMMISSION DE GAVRE (1854-1856)

La commission de Gâvre adopta, le 10 juillet 1855, le premier modèle de canon rayé : c'était une bouche à feu en fonte du calibre de 30 (16 centimètres), à deux rayures hélicoïdales ; le projectile, ogival, avait ses tenons venus de fonte.

Des canons de ce modèle furent envoyés en Crimée, mais arrivèrent trop tard pour pouvoir être employés. Ils ne furent essayés qu'en 1858, à la prise des forts de Tourane (Annam).

Ancestrami

BOMBARDEMENT DE SWEABORG (1855)

Un détachement de 36 canonniers d'artillerie de la marine, commandé par le capitaine **SAPIA**, prit part à l'expédition de la Baltique, en 1855. Des artilleurs furent aussi embarqués sur les bombardes de la flotte.

La campagne se borna au bombardement de la place maritime de Sweaborg par les escadres anglaise et française.

A 2 200 mètres de Sweaborg se trouvait l'îlot Abraham ; le capitaine **SAPIA** y construisit, pendant les nuits des 7 et 8 août, une batterie de 4 mortiers de 27, malgré les difficultés du terrain.

Les bombardes anglaises et françaises s'établirent à 4000 mètres de la place, en arrière de l'îlot Abraham, et, le 9 août au matin, le bombardement commença. Les dégâts produits dans la ville furent sans doute très grands, car on entendit à plusieurs reprises de violentes détonations, et plusieurs incendies furent allumés. « La batterie de siège a produit de très beaux résultats, écrivait au ministre le contre-amiral commandant la flotte française, et on peut dire que c'est d'un îlot ennemi, sur lequel nous avions arboré le drapeau français, que sont partis nos meilleurs coups. »

Dans son rapport sur cette affaire, le même officier s'exprimait de la sorte :

« Électrisés par l'impulsion que leur donnaient MM. les capitaines **SAPIA** et **MOURETTE**, les artilleurs de la batterie **ABRAHAM** avaient tiré incessamment toute la journée et causé beaucoup de mal à l'ennemi. Craignant qu'ils ne pussent continuer un service aussi actif, je leur fis adjoindre des chefs de pièce et des chargeurs de bonne volonté pris sur les vaisseaux. »

Un des mortiers éclata pendant la journée ; on le remplaça par deux autres.

Le lendemain, le bombardement recommença ; les Russes tirèrent avec acharnement. « Ils dirigeaient, dit le rapport officiel, leurs coups particulièrement contre **ABRAHAM**, où flottait le pavillon français. Des éclats de bombes et de pierre couvraient ce rocher. » A la fin du jour, les mortiers de l'îlot étaient dans l'impossibilité de continuer le tir : les fortes charges employées les avaient mis hors de service. Il en était de même de ceux des bombardes anglaises ; ce fut cette circonstance qui mit fin au bombardement de Sweaborg.

CAMPAGNE DE CRIMÉE (1854-1856)

Le 3 mai 1854, les 3e, 13e et 14e compagnies d'artillerie de la marine furent désignées pour l'armée d'Orient ; elles étaient sous le commandement du chef de bataillon **MARÉCHAL**.

Embarquées le 21 juin suivant à Toulon, sur *l'Infernal*, débarquées le 28 du même mois au Pirée, ces trois compagnies firent partie du camp établi près d'Athènes jusqu'en février 1855, époque à laquelle, s'embarquant sur le *Solon*, elles débarquèrent à Kamiesh, en Crimée.

En mars 1855, deux autres compagnies du régiment, les 6e et 12e, allèrent rejoindre les trois autres.

Le 30 mai 1854, il fut formé un détachement de 50 fuséens, sous les ordres du capitaine **SARDOU**, à destination de la mer Noire.

Ancestramil

Il y eut enfin de nombreux détachements d'artillerie de la marine embarqués sur les bombardes de la flotte.

En juillet 1855, il fut créé pour les batteries de la marine, devant Sébastopol, un atelier d'artifices, à la tête duquel fut placé le capitaine **VIRGILE**.

A la même date, le chef de bataillon **MARÉCHAL**, ayant été promu lieutenant-colonel, fut remplacé dans le commandement des compagnies par le chef de bataillon **BRAULT**.

Le 28 décembre 1855, le capitaine **FRANCON**, avec la 6e compagnie, fut envoyé à Kinburn.

Le 20 février 1855, le chef de bataillon d'artillerie de la marine **PÉLISSIER** fut attaché à l'état-major du général commandant le premier corps de l'armée d'Orient plus tard, cet officier eut le commandement d'un groupe de 7 batteries (numéros 22, 21, 41, 28, 32, 26 et 35) dirigées contre Malakoff, le Petit-Redan et le bastion de la Pointe, et dont le feu eut, dans la journée du 8 septembre, un effet considérable.

Pour indiquer la part prise par l'artillerie de la marine au siège de Sébastopol, nous passerons en revue les batteries servies par cette arme, d'après l'historique officiel du service de l'artillerie devant cette place.

BATTERIES DES ATTAQUES DE GAUCHE CONTRE LA VILLE

Batterie n° 30. — 10 canons obusiers de 30. Construite par l'artillerie de terre. Servie par l'artillerie de la marine (capitaine **de DOMPIERRE D'HORNOY).** Ouverture du feu le 9 avril 1855. Suppression de la batterie fin juin 1855. Elle a rendu de bons services et a parfaitement rempli sa destination.

BATTERIES DES ATTAQUES DE DROITE CONTRE MALAKOFF

Batterie n° 4. — 4 canons anglais de 32, remplacés en août 1855 par des canons français de 30. A été servie par l'artillerie de la marine à partir du 2 juin 1855 (capitaines **CORRÉARD, VIRGILE, DELSAUX, VALLEREY).**

Les canonniers d'artillerie de la marine la servirent avec un entrain remarquable dans tous les engagements d'artillerie, et notamment aux 6 et 7 juin, où ils eurent à soutenir une lutte des plus vives avec l'artillerie russe des Ouvrages Blancs, de la place et du Mamelon-Vert ; dans cette dernière lutte, la batterie eut 15 hommes hors de combat, dont les capitaines **VIRGILE** et **CORRÉARD**.

Batterie n° 31. — 2 canons obusiers de 80 de la marine. Construite et servie par l'artillerie de la marine (capitaine **CORRÉARD**) en juillet 1855. Ouverture du feu le 8 septembre. Suppression de la batterie après la prise de la ville.

Elle a concouru efficacement, avec les batteries nos 21, 22 et 26, à chasser les bateaux à vapeur qui cherchaient à s'embosser à l'entrée de la baie du Carénage.

Ancestrami

Batterie n° 40. — 2 canons russes de 24 pris dans les Ouvrages Blancs. Construite et servie par l'artillerie de la marine (capitaine **CORRÉARD**) en juillet 1855. Ouverture du feu le 8 septembre. Suppression de la batterie à la fin du siège.

Batterie n° 41. — 4 mortiers de 27. Construite et servie par l'artillerie de la marine capitaines **CORRÉARD, VIRGILE** et **FRANCON**) en août 1855. Ouverture du feu le 5 septembre. Conservée après la prise de la ville.

La batterie tira, du 5 au 8 septembre, sur les ouvrages de la Pointe ; le jour de l'assaut, elle lança une douzaine de bombes sur les vaisseaux qui vinrent se présenter à l'entrée de la baie du Carénage.

Elle tira aussi une vingtaine de bombes sur la route au bord de la mer, au débouché des ravins d'Ouchakoff et d'Oupatanoff, où se trouvaient les réserves ennemies.

Enfin, dans la soirée, elle lança un grand nombre de bombes (79) sur le Petit-Redan, et contribua puissamment à hâter la retraite des Russes qui occupaient cet ouvrage.

Cette batterie causa beaucoup de mal à l'ennemi, tant par les pertes qu'elle lui fit éprouver que par le désordre qu'elle occasionna dans les ouvrages de la Pointe. Ainsi, le 8 septembre, la batterie de 2 mortiers, en arrière de la Pointe-Basse, dut cesser son feu vers sept heures du matin pour ne plus le reprendre.

La batterie n° 41 a rempli pleinement l'objet de sa construction. Son concours a été très utile dans la journée du 8 septembre, et son tir très bien dirigé.

RIVE SUD DE LA RADE, PARTIE DROITE

Batterie n° 3. — Cette batterie fut commencée, le 20 septembre 1855, par l'artillerie de la marine (capitaine **CHEVILLOTTE**) et remise, le 6 octobre, à l'artillerie de terre.

RIVE SUD DE LA RADE, PARTIE GAUCHE

Batterie n° 1. — 2 obusiers turcs de 28 1/2 et 2 canons obusiers français de 80, tirant à ricochet. Construite et servie par l'artillerie de la marine (capitaine **THORY**) à partir du 15 septembre 1855.

Batterie n° 8. — 4 mortiers à plaque de 32 de la marine. Construite et servie par l'artillerie de la marine (capitaine **DELSAUX**) au mois d'octobre 1855. Ouverture du feu le 13 octobre. Cessation le 26 du même mois.

La batterie s'est fait remarquer par la grande justesse de son tir et par les effets qu'elle a produits dans le fort du Nord.

Batterie n° 10. — Construite par l'artillerie de la marine (capitaine **MARCHET**), à la fin d'octobre 1855. N'a jamais été armée.

L'effectif des troupes d'artillerie de la marine employées au siège de Sébastopol fut de 800 hommes environ et de 34 officiers. La troupe eut 31 tués et 91 blessés. Il y eut parmi les officiers 3 tués et 7 blessés ; en voici la liste :

Ancestram

TUÉS : **GOUHOT**, capitaine en premier, le 5 septembre 1855 ; **de DOMPIERRE-D'HORNOY,** capitaine en second, le 5 septembre 1855 ; **ROY**, sous-lieutenant, le 8 septembre 1855.

BLESSÉS : **PÉLISSIER**, lieutenant-colonel, 16 août 1855, bataille de Tchernaïa ; **BESANÇON**, capitaine adjudant-major, les 11 et 25 avril 1855 ; **CHEVILLOTTE**, capitaine, le 1er mai 1855 ; **VALLEREY**, capitaine, le 6 juin 1855 ; **VIRGILE**, capitaine, le 9 juin 1855, 2 blessures ; **LAMOUR**, capitaine, le 8 septembre 1855 ; **DARD**, sous-lieutenant, le 6 juin 1855.

A citer encore, le sergent **BOUVAND**, blessé le 22 mai 1855, nommé sous-lieutenant le 6 juin, mort des suites de ses blessures le 2 juillet, à Constantinople.

CITATIONS A L'ORDRE DU JOUR. — Furent cités à l'ordre du jour du 1er corps de l'armée d'Orient, le 31 mai 1855 : **THORY** et **LAMOUR**, capitaines ; **STORR**, sergent-major ; **DIETRICH**, **LORRAIN, FÈVRE,** caporaux, pour leur belle conduite dans les nuits du 22 au 23 mai et du 23 au 24 mai 1855 (enlèvement des embuscades russes devant Sébastopol).

Fut mis à l'ordre du jour général de l'armée, le 15 juin 1855 : **SCHWEITZER**, 1er canonnier servant : « S'est précipité dans une embrasure, le 6 juin, pour la dégager, quand un artilleur venait d'y être tué peu de temps auparavant.

AVANCEMENT. — Les officiers qui reçurent de l'avancement pour leurs services pendant le siège furent : **PÉLISSIER**, nommé successivement lieutenant-colonel et colonel ; **MARÉCHAL**, nommé lieutenant-colonel ; **SARDOU, BRAULT, VALLEREY** et **CHEVILLOTTE**, nommés chefs de bataillon ; **DENOYELLE** et **CHAUVÉ**, nommés capitaines.

LÉGION D'HONNEUR. — Furent nommés dans la Légion d'honneur les artilleurs de la marine ci-après :

Décret du 23 mai 1855, chevaliers : **BESANÇON, de DOMPIERRE-D'HORNOY, CORRÉARD, VIRGILE,** capitaines en second.

Décret du 27 juin 1855, chevaliers : **LAMOUR** et **THORY**, capitaines en second.

Décret du 14 juillet 1855, officier : **VALLEREY**, chef de bataillon ; chevalier : **DARD**, sous-lieutenant.

Décret du 13 octobre 1855, officiers : **BRAULT**, chef de bataillon ; **PÉLISSIER**, lieutenant-colonel ; chevaliers : **DELSAUX, de GUILHERMY,** capitaines en second ; **MOUNIER**, lieutenant en premier ; **LEGENTIL**, sergent-major ; **ADÉNIER** et **KINDEL**, sergents ; **FRANCON**, capitaine.

Décret du 29 décembre 1855, chevalier : **FABRE**, 1er canonnier (prise de Kinburn).

L'Empereur autorisa l'inscription du mot Sébastopol sur le drapeau du régiment.

ORGANISATION DE 1855

Dans un mémoire anonyme(1), mais dont l'auteur se reconnaissait facilement à la façon magistrale dont le sujet était traité, parut, en 1853, un projet de réorganisation de l'artillerie de la marine. On lisait dans l'Introduction de cet écrit :

(1) De l'organisation de l'artillerie au point de vue du service de la flotte, etc., par le capitaine Sapia.

« De toutes parts, les officiers généraux commandant dans nos ports ou sur nos escadres et les gouverneurs d'outre-mer rendaient hommage aux efforts de ce corps spécial (l'artillerie de la marine), et dans un compte rendu, devenu célèbre, sur notre établissement maritime, un illustre amiral, ministre du Roi, proclamait hautement l'indispensable utilité de ses services. (Rapport au Roi, amiral de Mackau, 1845.) « Tant de faveur, tant de prospérité devaient faire songer à un revirement. L'année 1848 vit demander à la marine 30 millions de sacrifices ; et, dans cette fatale résolution, le corps renaissant de l'artillerie de la marine fut pour ainsi dire offert en holocauste aux nécessités financières de la situation. Son budget tout à coup réduit de 431000 francs ; ses cadres mutilés ; 52 emplois d'officiers supprimés sur un effectif de 225, et ceux qui les occupaient mis à la suite quand leur âge les dérobait aux atteintes de la mise en retraite d'office ; la précieuse source du recrutement du corps par l'Ecole polytechnique subitement tarie ; l'avancement arrêté pour longtemps; des jeunes gens, naguère attirés dans l'arme par l'appât d'un juste avancement, trompés maintenant dans leur confiance et menacés de blanchir dans des grades très subalternes, contraste perpétuel avec leurs camarades ayant embrassé d'autres carrières ; le feu de l'émulation s'éteignant tous les jours davantage ; partout le découragement, et, par-dessus tout, insuffisance numérique flagrante à bien servir l'État ; officiers et agents de tous grades se multipliant sans cesse, et sur tous les points, pour remplir le vaste cadre de leurs attributions, et impuissants souvent à y réussir : voilà, en réalité, la situation de l'artillerie de la marine, telle que 1848 l'a faite.

« Situation si pleine de malaise pour une classe de serviteurs dont le dévouement n'a d'égal que l'oubli profond où l'on tient leurs droits et leurs mérites, et vraiment si compromettante, d'ailleurs, vu leur nombre bien trop restreint pour cette branche du service public qu'ils desservent, que, de tous les rangs de leur hiérarchie s'élève, sous forme de puissant dilemme, cette plainte respectueuse vers la haute justice de l'État : ou l'artillerie de la marine est inutile, et dès lors l'intérêt logique de l'Etat est qu'elle soit franchement, totalement supprimée ; ou ses services sont utiles, et, dès lors, ce même intérêt exige impérieusement qu'on ne laisse pas cette arme méritante dans une infériorité matérielle et pratique en désaccord avec le but important de son institution. »

Ces justes plaintes furent entendues, et le décret impérial du 5 juin 1855 remit l'artillerie de la marine sur un pied convenable.

Dans le rapport ministériel précédant le décret, se trouvaient les passages suivants : « Le corps d'artillerie de la marine, dont l'origine se lie à la création même de la marine de l'Etat, puisqu'elle remonte à 1689, a été l'objet d'organisations nombreuses, les unes favorables, les autres désastreuses, suivant la situation politique du pays ou les variations de l'opinion publique à l'égard de notre établissement naval.

« Le corps d'artillerie de la marine a profondément ressenti la pression des événements de 1848.

L'arrêté du 24 août et plus tard la loi de finances de 1849 ont réduit son personnel à des proportions qui n'étaient plus en harmonie avec ses obligations multipliées.

« Il appartenait à Votre Majesté d'élargir les cadres de cette arme utile, de mettre le nombre des emplois en rapport avec les besoins reconnus du service, de donner enfin aux artilleurs de la marine les chances légitimes d'avancement, que le gouvernement entend assurer à tous les hommes qui dévouent leur existence au service du pays.

« L'étude des moyens à employer pour atteindre ce but m'a conduit à proposer à la sanction de Votre Majesté un projet de décret qui, sans modifier les attributions de service dévolues à ce corps d'élite, lui rendrait une partie des moyens d'action dont il est privé.

……...

« Tel qu'il existe aujourd'hui, l'état-major de l'artillerie de la marine n'est pas en proportion suffisante avec la nature et l'importance des obligations auxquelles il doit satisfaire, et l'un des inconvénients les plus sérieux de la situation actuelle est de ne pas présenter des chances d'avancement en harmonie avec celles qu'offrent les autres corps de l'armée.

« Il est juste que l'officier d'artillerie, appelé à servir dans toutes les positions et sous tous les climats, trouve dans sa carrière des chances d'avancement moins limitées que celles qui lui étaient offertes par la constitution actuelle de l'arme.

……...

« Tel qu'il est dans son ensemble, le projet de décret concernant le corps d'artillerie de la marine ne peut manquer de produire de bons résultats ; il ne donne rien de plus que ce que réclamaient les besoins du service, et il assure d'une manière honorable la carrière des officiers de l'arme.

« Je ne terminerai pas ce rapport sans rappeler que si l'artillerie de la marine se comporta avec la plus grande vigueur aux mémorables batailles de Lutzen et de Bautzen, elle ne combat pas avec moins d'ardeur devant Sébastopol, en même temps que ses garnisons de l'Océanie, du Sénégal, des Antilles font preuve dans des situations moins brillantes, mais tout aussi périlleuses, d'un égal dévouement pour le service de la France et de l'Empereur. »

Dans la nouvelle organisation le corps d'artillerie de la marine se compose de : 1 général, inspecteur général, 1 état-major particulier et de corps de troupe.

L'état-major particulier compte 5 colonels, 6 lieutenants-colonels, 7 chefs de bataillon, 17 capitaines de première classe, 7 capitaines en résidence fixe ; total 42 officiers ; il comprend, en outre, 82 employés militaires, ainsi répartis entre les diverses catégories : gardes comptables, 17 ; contrôleurs d'armes et armuriers, 24 ; maîtres artificiers, 8 ; ouvriers d'état, 33.

Les troupes forment 1 régiment et 6 compagnies d'ouvriers.

Le régiment se compose de 25 compagnies, d'une compagnie hors rang et des cadres d'une compagnie de dépôt. Les officiers du régiment sont au nombre de 128 : 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 10 chefs de bataillon, 30 capitaines de première classe, 26 de seconde ; 31 lieutenants de première classe et 29 de seconde ou sous-lieutenants. Les compagnies sont de 100 hommes, officiers non compris, et l'effectif doit en être porté à 200, en temps de guerre. Le régiment, sur le pied de paix, compte 2 799 hommes.

Les compagnies d'ouvriers sont au nombre de 6 ; les 1re, 3e, 4e et 5e comptent, chacune, 2 capitaines et 2 lieutenants ; la 2e a 1 lieutenant en plus ; la 6e comporte 1 chef de bataillon, 1 capitaine en premier et 8 lieutenants. L'effectif total des compagnies est de 955 hommes.

En somme, le décret de 1855 augmente les troupes de 2 compagnies actives et des cadres d'une compagnie de dépôt ; le nombre des officiers de l'arme est élevé de 31 ; la proportion des emplois d'officier supérieur est la caractéristique de la nouvelle organisation : en 1844, le nombre des officiers supérieurs était de 27 sur un total de 222 ; il était, en 1849, de 25 sur 173 ; il devient, en 1855, de 31 sur 202.



Ancestram

Le décret du 23 janvier 1856 organise sur de nouvelles bases le personnel des armuriers de la marine.

Autrefois, ces utiles auxiliaires étaient fondus dans les compagnies d'ouvriers d'artillerie ; en 1844, ils furent organisés en escouades d'armuriers civils, ayant contracté un engagement de cinq années ; à partir de 1856, ils constituent un véritable corps militaire.

EXPÉDITIONS DU SÉNÉGAL (1857)

Pendant la longue guerre entreprise contre les Trarzas, eut lieu le combat du lac Cayar (13 mai 1857), où l'artillerie prépara la charge de l'infanterie par un feu exécuté à 150 mètres de l'ennemi. L'artillerie se composait de 3 obusiers de montagne, sous le commandement du capitaine **DUHAMEL**.

Pendant trois années, le capitaine d'artillerie de la marine **BONNET** remplit, près du gouverneur **FAIDHERBE**, les fonctions de chef d'état-major et apporta dans leur accomplissement une intelligence et un zèle remarquables(1).

Le 18 juillet de la même année, le gouverneur débloqua Médine qui soutenait un siège mémorable contre les Toucouleurs. Le chef de bataillon **SARDOU** commandait l'artillerie de la colonne de secours.

Quelques jours après, dans une sortie de la garnison de cette place, le sergent d'artillerie **SOILEAU** se distingua par la manière dont il sut employer un obusier ; quelques coups à mitraille de cette pièce dispersèrent l'ennemi.

CONQUÊTE DE L'INDO-CHINE (1858-1863)

En 1858, l'amiral **RIGAULT de GENOUILLY** embarqua, pour l'expédition dirigée contre l'empereur **TU-DUC,** 2 bataillons d'infanterie de marine et la 3e compagnie d'artillerie de la marine commandée par le capitaine **LACOUR**.

Le 1er septembre, la flotte française bombarda les forts de Tourane et s'en empara après une courte et vigoureuse attaque.

Le 2 février 1859, l'amiral quitta Tourane et se proposa de s'emparer de Saïgon. La citadelle de cette ville fut prise d'assaut, le 17 février ; la compagnie **LACOUR**, par le bon emploi de ses canons, contribua efficacement à la prise de cet ouvrage.

Le chef de bataillon d'artillerie **MARCHAL** fut désigné, en 1858, pour prendre le commandement de l'artillerie en Indo-Chine ; et, au commencement de 1859, la 10e compagnie d'artillerie de la marine, capitaine **CORRÉARD**, fut envoyée à Tourane, où elle débarqua le 29 avril.

Malgré leur récent échec, les Annamites, voulant reprendre Tourane, enserrèrent la faible garnison de cette place d'une série d'ouvrages de fortification. L'amiral **RIGAULT** revint alors à Tourane et, le 8 mai, après quelques heures de combat, il chassa les Annamites de toutes leurs positions,

(1) Annales sénégalaises, p. 82.

s'emparant de 20 ouvrages et de 54 bouches à feu ; le capitaine **LACOUR** et ses canonniers se distinguèrent encore dans cette glorieuse affaire.

Le choléra et la dysenterie se déclarèrent dans le corps expéditionnaire ; la 10e compagnie d'artillerie eut beaucoup à souffrir : « La compagnie d'artillerie amenée par le *Duchayla*, écrivait l'amiral, à la date du 15 juillet 1859, est un des corps qui ont fait les pertes les plus grandes ; elle ne compte pas 20 soldats valides. » Le capitaine **CORRÉARD** mourut victime de l'épidémie.

Néanmoins, le 15 septembre, l'amiral dirigea une attaque contre l'ennemi, qui avait construit de nouvelles lignes de défense. La 3e compagnie d'artillerie et les restes de la 10e prirent part à cette affaire, où les Annamites furent encore dispersés.

A la suite de ces opérations, l'artillerie de la marine reçut les récompenses suivantes dans la Légion d'honneur :

Affaire du 21 avril : **Jean LOUIS**, caporal, chevalier de la Légion d'honneur.

Affaire du 8 mai : **LACOUR**, capitaine, officier de la Légion d'honneur.

Affaire du 15 septembre : **CHEVRILLON**, capitaine en second ; **CARRE**, sous-lieutenant ; **DIETRICH**, sergent, chevaliers de la Légion d'honneur(1).

Le 23 mars 1860, les troupes françaises, décimées par la maladie, évacuèrent Tourane et se concentrèrent à Saigon. La 10e compagnie, capitaine **TERRASSE**, fut envoyée à Canton, et le commandement de l'artillerie en Cochinchine échut au capitaine **AUDOUARD**, commandant de la 3e compagnie.

La garnison de Saïgon se trouva bloquée par les Annamites jusqu'à ce que, l'expédition de Chine ayant pris fin, des renforts lui fussent parvenus. Alors, le vice-amiral **CHARNER** attaqua et prit les ouvrages de Ki-Hoa, les 24 et 25 février 1861. Dans ces combats, où les Annamites résistèrent bravement, l'artillerie de la marine servit 3 obusiers de montagne et fut chargée du lancement des fusées de guerre ; elle sut mériter les félicitations du lieutenant-colonel **CROUZAT** (de l'artillerie de terre), commandant supérieur de l'artillerie.

Dans les premiers mois de 1861, 3 batteries(2)d'artillerie de la marine, les 13e, 15e et 16e furent expédiées en Cochinchine, sous les ordres du chef d'escadron **SAPIA**. Ces batteries avaient un effectif de 200 hommes ; elles étaient en possession d'une centaine de chevaux.

A l'attaque des ouvrages de Bien-Hoa, du 14 au 18 décembre 1861, prit part la 16e batterie, capitaine **de GUILHERMY,** avec 6 obusiers de montagne.

Aux affaires de Baria, à la fin de janvier 1862, l'artillerie était représentée par 4 pièces montées.

A la prise de Vinh-Long, où le combat dura sept heures, l'artillerie servait 2 sections, dont une montée (mars 1862).

Dans l'expédition de Micouï (mars-avril 1862), le capitaine **DARD** « fit merveille avec ses obusiers », suivant les expressions du rapport officiel.

La guerre s'arrêta, par suite du traité du 5 juin 1862.

(1) Nous nous bornons à donner les promotions dans la Légion d'honneur ; la mention des médailles militaires nous entraînerait trop loin.

(2) Depuis le 22 août 1860, les appellations de l'artillerie de terre avaient été rendues réglementaires dans l'artillerie de la marine.

Le capitaine **DARD** fut fait officier de la Légion d'honneur, le lieutenant **MORLOT** et le brigadier **MORIN** chevaliers, pour leur brillante conduite pendant cette campagne.

La paix ne fut pas de longue durée, car une révolte générale éclata en décembre de la même année.

A Baria, une reconnaissance composée de 25 soldats d'infanterie de marine, 13 cavaliers et 12 artilleurs de la marine, fut attaquée, le 1er janvier 1863, par des masses considérables. Le colonel, chef d'état-major général, signala comme s'étant particulièrement distingué dans cette affaire « le lieutenant d'artillerie **PEYRICHOUT**, qui, à peu de distance des rebelles, ne battait en retraite que lentement et en s'arrêtant de temps en temps pour tirer à mitraille sur des masses compactes ».

L'insurrection fut écrasée à Go-Gong, le 25 février, et, dans ce combat, le capitaine d'artillerie **MARCHET** se distingua en élevant, dès le début, au milieu des vases et des marais, une batterie destinée à protéger le mouillage des bâtiments et le débarquement des troupes.

Cet officier fut nommé officier de la Légion d'honneur, et le sous-lieutenant **MALLE**, chevalier, à la suite de cette affaire.

La situation et la répartition des troupes d'artillerie, en Cochinchine, étaient les suivantes, à la date du 20 décembre 1863.

A Saïgon : direction, 4 officiers, 96 hommes, 61 chevaux, 54 mulets ; régiment, 1 officier et 14 hommes à l'Espérance ; 1 officier aux Ouvrages Neufs ; 3 officiers et 66 hommes aux Mares ; ouvriers, 1 officier et 25 hommes.

A Mitho : 1 officier, 25 hommes, 3 chevaux, 12 mulets.

A Bien-Hoa : 2 officiers, 38 hommes, 5 chevaux, 17 mulets.

A Baria : 1 officier, 19 hommes, 2 chevaux, 6 mulets.

A Vinh-Long : 1 officier et 11 hommes.

A Go-Cong : 2 officiers et 17 hommes.

Dans divers postes : 29 hommes, 2 chevaux.

Totaux : 17 officiers, 340 hommes, 73 chevaux, 89 mulets.



Le décret du 26 mars 1859 organise l'école de pyrotechnie de la marine, créée à Toulon par l'ordonnance du 18 décembre 1840, sur les bases qu'elle a conservées jusqu'à ce jour.



Lors de la guerre d'Italie de 1859, un détachement de 32 artilleurs de la marine fut embarqué sur l'escadre de la Méditerranée pour être employé, suivant les circonstances, soit au service des mortiers, soit pour l'installation à terre d'ouvrages de fortification.

Ce détachement était sous le commandement du capitaine **DARD** ; il séjourna dans l'île de Lossini du 4 au 22 juillet 1859.

Ancestrami

PRISE DE GUÉMOU, SÉNÉGAL (1859)

La prise du village de Guémou, au Sénégal (25 octobre 1859), fut une affaire des plus difficiles et des plus sanglantes. Le commandant de la colonne, le chef de bataillon d'infanterie de marine **FARON**, ne reçut pas moins de quatre blessures et n'abandonna pas le commandement.

L'artillerie, composée de 4 obusiers, sous le commandement du capitaine **VINCENT**, fit d'abord brèche à 200 mètres des remparts ; l'assaut réussit ; mais les troupes vinrent se buter, à l'intérieur du village, à un réduit dont elles ne purent venir à bout. Alors « on fit venir la section d'artillerie **HUCHET de CINTRÉ,** qui battit en brèche le réduit a 25 mètres, ce jeune officier donnant l'exemple de l'intrépidité à ses hommes[1]». Enfin, on parvint à s'emparer du réduit après plusieurs assauts meurtriers.

Le canonnier **CARTON** se distingua particulièrement dans cette affaire.



La 10e compagnie d'artillerie de la marine, capitaine **TERRASSE**, fit partie du corps expéditionnaire de Chine, du milieu de 1860 au 25 juin 1862 ; elle demeura pendant toute cette période à Canton.



Une décision du 22 août 1860 rend réglementaires pour l'artillerie de la marine, à partir du 1er octobre suivant, les appellations de grades et autres en usage dans l'artillerie de terre.

Et, comme conséquence, le décret du 13 octobre 1860 applique à l'artillerie de la marine l'ordonnance du 2 novembre 1833 sur le service intérieur des troupes à cheval.

Antérieurement, la dépêche ministérielle du 30 juin 1860 avait mis la musique du régiment d'artillerie de là marine sur le même pied que celles des régiments d'artillerie de terre.

RÉORGANISATION DE 1861

En raison de l'acquisition de la Cochinchine, l'artillerie de la marine reçoit une réorganisation, édictée par le décret du 14 août 1861.

Elle prend le nom de *Corps d'artillerie de la marine et des colonies.*

Le nombre des officiers généraux est porté de 1 à 2, dont l'un inspecteur général de l'arme, et l'autre inspecteur général adjoint.

L'état-major particulier comporte : 6 colonels, 7 lieutenants-colonels, 7 chefs d'escadron, 17 capitaines en premier, 7 capitaines en résidence fixe ; le nombre des employés militaires est de 103.

(1) Annales sénégalaises.

Les troupes se composent de 1 régiment à pied, 6 compagnies d'ouvriers, 1 section de fuséens et l corps d'armuriers.

Le régiment comprend 1 état-major, 28 batteries de 100 hommes sur le pied de paix, 150 sur celui de rassemblement et 200 sur celui de guerre, une compagnie de conducteurs (3 officiers, 65 hommes, 39 chevaux) et 1 peloton hors rang.

La composition du cadre d'officiers devient la suivante : officiers généraux, 2 ; colonels, 7 ; lieutenants-colonels, 8 ; chefs d'escadron, 21 ; capitaines, 99 ; lieutenants, 77 ; total général, 214.

En somme, par la nouvelle organisation, le nombre des batteries est augmenté de 3 ; celui des officiers est porté de 202 à 214, et, sur les 12 officiers dont s'augmente le corps, se trouvent 1 général, 1 colonel, 1 lieutenant-colonel et 3 chefs d'escadron.

L'artillerie de marine se trouve avoir reconquis le terrain que lui avait fait perdre 1848 ; elle se trouve en 1861 dans une situation aussi florissante que celle de 1844, si ce n'est davantage. Ce résultat a été atteint grâce aux persévérants efforts de l'inspecteur général **de PREUILLY** et à la bienveillance toute particulière de l'empereur **Napoléon III.**



Le 5 octobre 1861, 18 sous-officiers d'artillerie de terre, proposés pour officiers, passent dans l'artillerie de la marine, en qualité de sous-lieutenants ; un autre passe dans les mêmes conditions le 8 janvier 1862.

Cette époque est remarquable aussi par le grand nombre d'élèves de l'Ecole polytechnique sortant dans l'artillerie de marine.



La circulaire du 10 janvier 1862 répartit comme suit les 28 batteries d'artillerie de la marine : Lorient, 7 ; Cherbourg, 3 ; Brest, 2 ; Rochefort, 2 ; Toulon, 3 ; Martinique, 2 ; Guadeloupe, 2 ; Taïti, 1/2 ; Nouvelle-Calédonie, 1/2 ; Sénégal, 1 1/2 ; Bourbon, 1 ; Cochinchine, 3 ; Cayenne, 1/2.

EXPÉDITION DU MEXIQUE (1862-1864)

Le 16 décembre 1861, la 7e batterie, stationnée à la Guadeloupe, fut désignée pour l'expédition du Mexique et transformée en batterie de 4 de campagne avec des animaux achetés au Mexique et à la Havane et un matériel venu de France. Elle était sous le commandement du capitaine **MALLAT**.

Le chef d'escadron **DELSAUX** fut mis à la tête de l'artillerie du corps expéditionnaire, et le capitaine **KERMAREC** fut chargé de la direction du parc. De plus, le capitaine **MARÉCHAL**, de l'artillerie de la marine, eut le commandement des compagnies indigènes des ouvriers du génie, recrutées à la Guadeloupe et à la Martinique.

Pendant cette campagne, le chef d'escadron **DELSAUX** fut fait prisonnier le 13 juin 1862 ; échangé, il fut nommé lieutenant-colonel le 14 août 1863 ; le capitaine **MARÉCHAL** fut promu chef d'escadron en 1863 et garda son emploi ; il fut tué dans une embuscade, le 2 mars 1865, au

Ancestrami

passage de l'Atojac ; le capitaine **KERMAREC** fut nommé chef d'escadron, pour services signalés, le 16 mars 1865, et ne quitta le Mexique qu'en juin 1866.

La 7e batterie resta pendant tout son séjour au Mexique sous le commandement du capitaine **MALLAT** ; elle prit part au combat des Cumbres (28 avril 1862) et à la première attaque de Puebla (5 mai 1862) où l'armée française éprouva un échec complet.

Quelques jours après, la colonne Hennique, composée de 1 500 hommes d'infanterie et de deux sections de la 7e batterie, livra le combat victorieux de Chiquihuite.

Le 14 juin 1862, une section de cette batterie, sous le commandement du lieutenant **BAILLY**, prit part à l'affaire de Cerro-Borrejo, où 2800 Français repoussèrent 14 000 Mexicains ; à la suite de ce combat, le lieutenant **BAILLY** fut cité à l'ordre du jour et, plus tard, décoré.

En octobre 1862, lors de l'arrivée du général **FOREY** avec des renforts, et de la réorganisation de l'armée qui s'ensuivit, la 7e batterie fut attachée à la 1re division, général **BAZAINE**, et le chef d'escadron **DELSAUX** prit le commandement de l'artillerie de cette division.

En janvier 1863, la 7e batterie passa à la 2e division, général **DOUAY**.

Elle prit part au siège meurtrier de Puebla. Dans la nuit du 30 au 31 mars, le capitaine en second **MOREL** fut frappé d'une balle à la poitrine, après avoir fait pratiquer un trou dans le mur d'un couvent et y avoir placé un canon de 12 ; cet officier mourut, vingt-quatre jours a près, des suites de sa blessure. A l'attaque du 16 avril, le lieutenant **BEAUCHAMP** fut blessé d'un coup de feu.

Après la prise de Puebla, la 7e batterie alla à Mexico, où elle resta jusqu'au 22 octobre 1863 ; puis elle prit part à l'expédition dans l'intérieur avec la 2e division jusqu'en mai 1864.

Furent cités à l'ordre du jour du 12 avril 1863 :

AUBRY, maréchal des logis, et **DESBROUSSES**, 2e canonnier, pour s'être fait particulièrement remarquer à la prise du quadre San-Marco, à Puebla ; et à l'ordre du jour du 23 du même mois : le maréchal des logis **LEGRAIN** pour s'être distingué à l'attaque du quadre n° 29.

Par décrets des 2 juillet et 12 août 1863, furent nommés dans la Légion d'honneur, en raison de leur belle conduite : au grade d'officier, le chef d'escadron **DELSAUX** ; au grade de chevalier, les capitaines **MALLAT** et **KERMAREC**, les lieutenants **BAILLY** et **HENRIOT**.

Les troupes de la marine ayant été rappelées en France, la 7e batterie versa son matériel à l'artillerie de terre et s'embarqua, le 12 juin 1864, sur *la Saône*, après une campagne effective de deux années et demie, pendant laquelle elle ne perdit que 38 hommes morts ou disparus.

A l'occasion du départ des troupes de la marine, le général en chef adressa au corps expéditionnaire un ordre général d'où nous détachons les passages suivants :

« Les ordres de S. E. le ministre de la Marine et de S. E. le ministre de la Guerre rappellent les fusiliers marins, le régiment d'infanterie de marine, la batterie de montagne servie par les marins et la batterie du régiment d'artillerie de la marine. Ces troupes, qui ont été débarquées dès le début de la campagne, ont vaillamment porté le drapeau de la France et combattu partout auprès de l'armée de terre……...

« Le général en chef regrette de se séparer de ces troupes dont il a pu apprécier la valeur ; il remercie particulièrement leurs chefs, le général **HENNIQUE**, commandant l'infanterie de marine ; le capitaine de frégate **BRUAT** et le lieutenant de vaisseau **DUTEMPLE**, commandant les fusiliers

marins ; le lieutenant colonel **DELSAUX**, commandant l'artillerie ; le lieutenant de vaisseau **BONNET**, et le capitaine d'artillerie **MALLAT**, commandant les batteries, du concours qu'ils lui ont donné dans toutes les circonstances et toutes les positions.

« L'armée de terre n'oubliera pas ce fraternel partage de fatigues, de dangers et de gloire ; l'expédition du Mexique est un nouveau lien qui l'attache à l'armée de mer. »



Le décret du 22 juin 1862 remplace les agents chargés de la garde du matériel dans les forts et batteries de la marine par des gardiens de batterie ayant la même organisation que ceux du département de la Guerre.

EXPÉDITIONS DU SÉNÉGAL (1862-1863)

Dans le combat du 17 mars 1862, dans le Cayor, les noirs, cernés dans le village de Gorom, tentèrent de se sauver du côté où se trouvait l'artillerie ; et les canonniers eurent à soutenir une lutte corps à corps des plus vives dans laquelle ils subirent des pertes sensibles ; le sous-lieutenant **HIRTZ** fut blessé d'un coup de feu à la face, et le capitaine **LABERGE** eut son cheval tué sous lui.

Dans l'expédition dirigée contre les Sérères, la section d'artillerie, attachée à la colonne, comprenait 1 obusier et 1 chevalet ; le sous-lieutenant d'artillerie de la marine **BAGAY** commandait les volontaires de Gorée. Le 12 mai 1862, la colonne fut assaillie dans sa retraite, mais trois coups d'obusier tirés à mitraille firent cesser la poursuite des noirs.

Dans les nombreuses affaires qui eurent lieu dans le Fouta, en 1862 et 1863, l'artillerie de la marine était commandée par le capitaine **POÈTE**, ayant 4 obusiers sous ses ordres ; le capitaine d'artillerie de la marine **MAILHETARD**, commandant de l'arrondissement de Podor, était à la tête des troupes de cet arrondissement.

Dans le désastre de la colonne du capitaine du génie **LORANS** à N'Golgol, le 29 décembre 1863, l'adjudant **GUICHERD** et ses sept canonniers se firent hacher sur leur obusier. Cette défaite fut vengée, le 12 janvier 1864, à Loro, où le capitaine **LABERGE** commandait l'artillerie.

LES DÉCRETS DE 1864

Les décrets de 1864 donnent une face nouvelle à l'institution de l'artillerie de la marine.

Le service du matériel d'artillerie ayant été distrait de la direction du matériel de la marine, le décret du 9 avril 1864 crée une direction d'artillerie de la marine et des colonies. Cette direction comporte deux bureaux : le premier a deux sections, l'une pour le personnel et l'administration, l'autre pour le matériel et la comptabilité ; le second bureau, d'ordre technique, est chargé des projets et travaux. Le dépôt des fortifications de la marine est aussi rattaché à la direction nouvelle. Le décret du 15 avril règle les attributions de cette direction.

Un autre décret, rendu à la date du 9 avril, institue un comité consultatif de l'artillerie de la marine et des colonies. Ce comité, qui remplace l'inspection générale, est chargé de l'étude de toutes les questions importantes se rapportant à l'artillerie de la marine. Il a pour composition : 1 général de division - d'artillerie de la marine, président ; 1 contre-amiral, 1 général de brigade d'artillerie de la marine, 1 capitaine de vaisseau, 1 colonel d'artillerie de la marine, membres ; 1 colonel ou lieutenant-colonel d'artillerie de la marine, secrétaire.

Enfin, un décret du même jour, « considérant qu'il importe que l'artillerie de terre et l'artillerie de la marine profitent des progrès et des améliorations qui peuvent être introduits par chacun de ces services ; qu'il est, dès lors, nécessaire que les expériences et les travaux exécutés par l'un d'eux puissent être connus de l'autre », arrête les dispositions suivantes : 1 général de brigade d'artillerie de terre est adjoint au comité d'artillerie de la marine, et 1 général de brigade d'artillerie de la marine est adjoint au comité d'artillerie de la guerre ; 2 officiers d'artillerie de la guerre sont attachés à la commission d'expériences de Gâvre et 2 officiers d'artillerie de la marine à celle de Châlons.

Ces décrets, en donnant une véritable autonomie à l'artillerie de la marine et en établissant l'unité de direction dans ce service, ont pour résultat principal de doter la marine d'une artillerie qui sera, pendant dix ans, tout à fait hors de pair.

A cette époque, en effet, se rattache l'adoption des systèmes d'artillerie modèles 1866 et 1870, avec le chargement par la culasse, le frettage, le tubage et l'emploi des poudres à gros grains, tous problèmes résolus dans l'artillerie de la marine avec une sûreté et une précision remarquables.

Le général **FRÉBAULT** eut l'honneur de présider, en sa qualité de directeur d'artillerie, à la réalisation de ces progrès ; mais il est juste de faire revenir une partie de cet honneur à l'éminent général **TREUILLE de BEAULIEU,** de l'artillerie de terre, qui fut, dès 1860, l'âme des expériences, entreprises à Gâvre sous le patronage de l'Empereur, sur les canons à grande puissance. La fin du second Empire est donc, pour l'artillerie de la marine, une époque de grande prospérité.

Comme complément aux importantes décisions que nous venons de faire connaître, le décret du 20 décembre 1864 augmente l'état-major de l'artillerie de la marine de 1 général, 3 colonels, 1 lieutenant-colonel et 3 capitaines. Pour réaliser une économie correspondante, les conseils d'administration secondaire sont supprimés ; comme au département de la Guerre, les batteries détachées doivent s'administrer séparément.

EXPÉDITIONS DU SÉNÉGAL (1865)

Une section de 2 obusiers, sous le commandement du capitaine **MARTINIE**, prit part à l'expédition de Guimbering. Dans le combat du 3 février 1865, « l'artillerie ouvrit le feu et quelques coups bien pointés portèrent la confusion dans les groupes ennemis[(1)]», l'infanterie en eut alors facilement raison.

Dans la grande expédition du Rip, qui eut lieu la même année, l'artillerie était sous le commandement du chef d'escadron **JULLIEN**, et la batterie sous celui du capitaine **HÉDON**. L'ennemi fut écrasé dans le combat meurtrier de Soukhoto (29 novembre 1865).



(1) Annales sénégalaises.

Le lieutenant-colonel **DELSAUX**, président de la commission d'expériences de Gâvre, fut tué au champ de tir, le 2 août 1865, dans les circonstances suivantes : Un canon ayant donné un raté de charge, on ouvrit la culasse pour en découvrir la cause ; le courant d'air produit aviva le feu conservé par un fil à voile qui enveloppait la gargousse en papier parchemin, et auquel l'étoupille avait mis le feu. Le lieutenant-colonel **DELSAUX**, qui était le plus rapproché, fut affreusement brûlé ; d'autres personnes furent encore blessées ; le général **FRÉBAULT** et le commandant **DARD**, qui assistaient au tir, eurent un tympan crevé.

AFFAIRES DE COCHINCHINE (1866-1867)

Le 7 juin 1866, les Cambodgiens révoltés massacrèrent l'administrateur de Tayninh, ainsi qu'un officier et une partie des hommes composant son escorte.

Le 14 du même mois, le colonel d'infanterie de marine **MARCHAISE**, à la tête de 170 hommes et de 2 pièces de canon commandées par le capitaine **FOURNIER**, leur livra un combat ; mais, par suite de mauvaises dispositions, le colonel, qui était parti en avant avec les tirailleurs, fut massacré avant qu'on ait pu lui porter secours. L'avant-garde se rallia autour de l'artillerie qui, par quelques coups à mitraille, sema la mort parmi les assaillants et les mit en fuite.

Le 2 juillet suivant, ces insuccès furent réparés et les révoltés furent écrasés par une colonne de 400 hommes avec 3 obusiers. Furent cités comme s'étant particulièrement distingués dans ce combat : le capitaine d'artillerie de la marine **FOURNIER**, le maréchal des logis **MIRIELLE**, les canonniers conducteurs **MALATRAY, WAGNER** et **CHÉRON**.

De son côté, le chef d'escadron d'artillerie de la marine **ROCHE**, à la tête de 300 hommes et de 2 canons, dispersa les bandes cambodgiennes qui avaient attaqué Thuan-Kéou.

Plus tard, le 8 janvier 1867, à la prise du fort d'An-Cu, sur les Cambodgiens, nous subîmes des pertes sensibles ; le capitaine d'artillerie de la marine **BASSET** y reçut cinq blessures et fut, dans la suite, décoré pour sa brillante conduite.

Dans la remarquable expédition du mois de juin 1867, commandée par l'amiral **de la GRANDIÈRE,** et qui nous valut la possession des provinces de Vinh-Long, de Chaudoc et d'Hatien, l'artillerie était sous les ordres du chef d'escadron d'artillerie de la marine de **GUILHERMY**.



La circulaire du 5 décembre 1866 applique au personnel des employés militaires de l'artillerie de la marine les principales dispositions du décret du 29 août 1865 concernant les employés militaires de l'artillerie du département de la Guerre.

Un décret du 1er avril 1868 fixe les cadres des employés militaires de l'artillerie de la marine et leur répartition par catégories et classes. Leur nombre total est de 108.



Une décision du 2 octobre 1868 donne une nouvelle distribution de la compagnie d'ouvriers, destinée au service des colonies ; cette compagnie est forte de 1 capitaine en premier, de 1 capitaine en second, de 10 lieutenants et de 460 hommes.



Le décret du 26 novembre 1869 réduit la durée du séjour colonial de quatre années à trois.

Ce séjour sera plus tard réduit à deux années pour la Cochinchine et le Sénégal (décret du 5 décembre 1872), ainsi que pour la Guyane (décision du 30 juillet 1881). Le Tonkin et l'Annam seront aussi des colonies à deux ans de séjour.

EXPÉDITIONS DU SÉNÉGAL (1869-1870)

Dans le combat de Louga (16 septembre 1869), que livra le lieutenant-colonel **Le CAMUS**, de l'infanterie de la marine, à l'armée de Lat-Dior, 400 Français formés en carré résistèrent, pendant trois heures et demie, aux furieux assauts de plus de 7 000 noirs et les dispersèrent. Le lieutenant d'artillerie de la marine **MONLUC de la RIVIÈRE**, qui commandait une section d'obusiers, fut blessé dans ce combat.

Le lieutenant **FONNÉ**, de l'artillerie de la marine, se distingua au combat de Palel (9 février 1870), et fut nommé chevalier de la Légion d'honneur pour sa belle conduite.

GUERRE DE 1870-1871

Au début de la guerre, 4 batteries d'artillerie de la marine furent destinées à faire partie de la division que le général **TROCHU** devait commander en Danemark.

Après nos premiers revers, 3 de ces batteries firent partie de l'armée de Châlons, et toute l'artillerie de la marine disponible partit pour Paris où elle forma, pendant le siège, 16 batteries, dont 5 montées et 11 à pied, et fournit un grand nombre d'officiers à l'artillerie de terre.

De plus, des batteries et des détachements, s'élevant au nombre de 28, furent organisés et combattirent en province.

Enfin, 7 batteries prirent part à la répression de la Commune.

Le régiment d'artillerie de la marine a donc fait des efforts considérables pendant cette guerre, puisqu'il a pu mettre sur pied 47 batteries ou détachements ; c'est, sans doute, ce qui a fait dire au général **SUZANE** dans son *Histoire de l'artillerie française* : « L'artillerie de la marine est une ressource précieuse pour les moments difficiles et que l'on doit se réjouir de posséder comme réserve et appoint. »

Ancestrami

ARMÉE DE CHALONS

4 batteries d'artillerie de la marine, destinées à l'armée de Châlons, les 11e (capitaine **GEOFFROY**), 12e (capitaine **BOURDIAUX**), 13e (capitaine **GODIN**) et 15e (capitaine **CARIS**), partirent de Lorient, le 7 août 1870, pour Paris. A l'Ecole militaire du Champ de Mars, elles reçurent chevaux et matériel.

Les 11e et 12e furent organisées en batteries de 4 de campagne, la 13e en batterie de canons à balles, et la 15e en batterie de 12 de campagne.

Les trois premières devaient former l'artillerie divisionnaire de la 3e division du 12e corps, général **LEBRUN** ; elles étaient commandées par le lieutenant-colonel **de GUILHERMY**. La dernière devait faire partie de la réserve d'artillerie.

Le chef d'escadron **POÈTE** commandait en second les batteries divisionnaires ; le chef d'escadron **KERMAREC** était attaché à la réserve d'artillerie ; le lieutenant-colonel **ROCHE** commandait le parc du 12e corps avec un personnel fourni par l'artillerie de la marine.

La 15e batterie et le parc ne purent rejoindre assez à temps l'armée du maréchal **de MAC MAHON** ; ils rentrèrent à Paris avec le corps du général **VINOY**.

Par suite d'un contre-ordre, les 3 batteries divisionnaires furent affectées, non à la 3e division du 12e corps, mais à la réserve de ce corps.

L'itinéraire de ces batteries fut d'abord le suivant : 24 août, Reims ; 25 août, Rethel ; 27 août, Tourteron et le Chêne ; 28 août, la Besace ; 29 août, Mouzon.

Le 30 août, vers cinq heures et demie du soir, les batteries protégèrent, des hauteurs en arrière de Mouzon, et de chaque côté de la route de Carignan, la retraite des débris du 5e corps, mis en pleine déroute à Beaumont.

A neuf heures du soir, le même jour, elles se dirigèrent par Carignan, sur Sedan, où elles arrivèrent le lendemain à midi. Elles traversèrent la ville et allèrent s'établir à mi-côte des hauteurs qui s'élèvent à droite de la route de Mézières, entre Sedan et le village de Floing. Une section de la batterie des canons à balles, commandée par le sous-lieutenant **ROOS**, avait été envoyée du côté de Bazeilles.

Le 1er septembre, les batteries d'artillerie de la marine, en position sur le plateau de Floing, soutinrent le combat contre les batteries allemandes établies sur la rive gauche de la Meuse. Ce lut la 11e batterie qui eut le plus à souffrir du feu de l'ennemi ; la section **ROOS**, à Bazeilles, fit aussi des pertes assez fortes.

Rentrées dans Sedan, les batteries se formèrent derrière l'hôpital, observant le plus grand ordre et la plus exacte discipline, au milieu du désarroi général. Elles furent comprises dans la capitulation.

Des 17 officiers que comptaient les batteries, l'un, le sous-lieutenant **DAUMAS**, blessé grièvement le 1er septembre, mourut des suites de ses blessures ; un autre, le capitaine en second **ROUX**, déjà malade dès son entrée en campagne, mourut de fatigue, le 3 octobre suivant, à l'ambulance de Clermont (Ardennes). Des 15 autres, 2 signèrent la capitulation, 5 allèrent en captivité en Allemagne, et 8 se sauvèrent. Ces derniers furent : **de GUILHERMY,** lieutenant-colonel ; **GEOFFROY** et **BOURDIAUX**, capitaines en premier ; **CANDELOT**, capitaine en second ;

BOCA, **ROCARD** et **DAUDIGNAC**, lieutenants ; **DELCOURT**, sous-lieutenant ; un grand nombre de sous-officiers et de canonniers s'échappèrent également des mains de l'ennemi.

SIÈGE DE PARIS

L'artillerie de la marine expédia 8 batteries à Paris, du commencement d'août au commencement de septembre ; à ces 8 batteries vint s'ajouter la 15e destinée primitivement à l'armée de Châlons. qu'elle n'avait pu rejoindre. De plus, avec les réservistes, les engagés volontaires et les échappés de Sedan, 7 batteries nouvelles furent créées ; 16 batteries d'artillerie de la marine prirent donc part à la défense de Paris. A cette force, il convient d'ajouter des ouvriers d'artillerie, des officiers sans troupe en assez grand nombre et des gardes d'artillerie. L'artillerie de la marine, à Paris, forma un ensemble de 2 600 hommes, avec 98 officiers et 18 gardes.

Pour la défense de la capitale, les directions d'artillerie des ports envoyèrent un matériel considérable, se chiffrant par plus de 200 bouches à feu, des calibres de 16 et de 19, avec leurs affûts, leur armement et 250 coups par pièce.

Les 16 batteries d'artillerie de la marine se composaient de 11 batteries à pied et de 5 batteries montées ; les premières armèrent les ouvrages de la capitale ; les 5 autres firent partie des armées. Les officiers sans troupe de l'artillerie de la marine furent employés dans les batteries de l'artillerie de terre ou reçurent des emplois spéciaux.

BATTERIES A PIED. — Les 11 batteries à pied de l'artillerie de la marine se composaient de 6 batteries anciennes et de 5 nouvelles. Elles portaient les numéros suivants : anciennes, 16, 17 18, 19, 23, 27 ; nouvelles, 1 bis, 2 bis, 11 bis, 13 bis, 15 bis. Elles furent employées : 6 à l'armement exclusif des 4 forts du Nord (Aubervilliers, la Briche, Double-Couronne et Est), une au Mont-Valérien, une dans les ouvrages entre les forts d'Issy et de Vanves, 2 dans les bastions de l'enceinte, et enfin la dernière fut répartie en plusieurs détachements dans les forts servis par les marins.

16e et 19e batteries. — Pendant toute la durée du siège, la 16e batterie, capitaine **CHAPOTIN**, et la 19e, capitaine **SIMON**, occupèrent le fort d'Aubervilliers.

Antérieurement au 5 septembre, la 16e batterie avait été employée, au Mont-Valérien, à la confection des cartouches pour canon à balle ; pendant le dernier mois du siège, elle arma une batterie mobile de 8 pièces de siège à la Croix-de-Flandre.

23e batterie. — Du 15 août au milieu de septembre, la 23e batterie, commandée par le capitaine **MORAT**, fut employée à l'armement des forts de l'Est, de la Double-Couronne et de la Briche ; elle fut ensuite spécialement affectée à la Double-Couronne et aux batteries de Crould et de Marville.

Elle prit part aux combats qui furent livrés en avant du fort : Pierrefitte (23 septembre), Épinay 30 novembre), Stains et le Bourget (21 décembre).

Le fort de la Double-Couronne eut beaucoup à souffrir des batteries prussiennes pendant le bombardement. A ce moment, la batterie était sous les ordres du capitaine d'artillerie de la marine **BRINSTER**. commandant de l'artillerie du fort. Le fort reçut plus de 12 000 projectiles variant du calibre de 8 centimètres à celui de 22, mais son feu ne fut jamais ralenti : « Le capitaine **BRINSTER** et le capitaine **DULAUROY**, du génie, suffisent à tout, » dit l'amiral **La RONCIÈRE,** dans son livre sur la marine au siège de Paris, Les pertes des artilleurs du fort, pendant le

bombardement, furent de 3 tués et 11 blessés ; dans ces nombres, les officiers entrèrent pour 3 blessés et 1 tué, le polytechnicien **MENDOUZE**, atteint, le 23 janvier, par un obus à son poste de combat.

Lorsque, l'armistice conclu, la batterie quitta la Double-Couronne, le commandant supérieur du fort adressa au capitaine **BRINSTER** la lettre suivante :

« Mes chers camarades, avant de nous séparer, je tiens à vous remercier de votre concours dans une défense aussi difficile que celle que présentait la Double-Couronne. Il a fallu la réunion d'hommes aussi énergiques pour tenir sous une pluie de feu telle que nous avons eu à la supporter pendant les six jours de bombardement.

« Et vous, capitaine **BRINSTER**, recevez l'accolade et la poignée de main de celui qui n'oubliera jamais d'avoir rencontré un homme aussi solidement trempé.

« Exprimez aussi, en mon nom, à vos braves artilleurs toute la satisfaction que leur belle conduite a su mériter. »

44e batterie bis. — La 11e batterie bis, capitaine **MASSE**, puis sous-lieutenant **HUMBERT**, demeura au fort de l'Est pendant toute la durée du siège.

Elle arma complètement ce fort et construisit une batterie à la redoute de Soissons, et une autre à la Courneuve ; cette dernière, d'une grande importance, à cause de sa proximité du Bourget qu'occupait l'ennemi, fut, dans le milieu de novembre, construite et armée de 6 canons de 16 de la marine en moins de quatre jours, en dépit des difficultés qu'offrait un terrain détrempé au transport d'un matériel aussi lourd.

La batterie prit une part importante dans les attaques contre Stains, Dugny et le Bourget ; elle soutint efficacement les opérations entreprises dans le Nord par la première armée.

Elle eut pendant le bombardement à supporter un feu croisé des plus vifs, de la part des batteries allemandes.

13e batterie bis et 15e batterie bis. - La 13e batterie bis, capitaine **BEAUVAIS**, et la 15e batterie bis, capitaine **VAILHEN**, armèrent le fort de la Briche sous le commandement du chef d'escadron d'artillerie de la marine **DURAN**.

Ces deux batteries appuyèrent, le 23 septembre, la sortie sur Pierrefitte. Le 30 novembre, à l'affaire d'Épinay, elles servirent une batterie mobile de 4 de campagne. Le 21 décembre, lors de l'affaire du Bourget, elles armèrent toutes les pièces à longue portée du fort et du bastion détaché n° 6, ainsi qu'une batterie mobile de 4 de campagne, dont le feu servit de préparation à l'attaque du village.

Dans la lutte contre les batteries de bombardement, le fort fut très endommagé.

1re batterie bis. — La 1re batterie bis, capitaine **MÉRY**, arma, du 30 août au 28 novembre, plusieurs ouvrages, tels que les batteries du Moulin de la Galette, de la rue de l'Albonne, des Buttes Chaumont, du bastion 40. Envoyée dans la presqu'île de Gennevilliers, elle fut divisée en 4 détachements qui servirent les batteries de Charlebourg, de la Folie, du parc de la reine Henriette et la redoute du Petit-Colombe. Le 3 décembre, la batterie alla au Mont-Valérien et fut affectée au service de la batterie du Moulin des Gibets.

Le 21 décembre, cette batterie appuya une reconnaissance faite devant Chatou.

Le 19 janvier, elle réduisit au silence une batterie ennemie qui était venue s'établir à Chatou et battit efficacement une colonne d'artillerie allemande qui se dirigeait sur Montretout. Le général **TROCHU**, qui était ce jour-là au Mont-Valérien, témoigna toute sa satisfaction au capitaine **MÉRY**.

17e batterie. — La 17e batterie, capitaine **DENIS**, arma le bastion 41 et contribua à l'armement des bastions voisins, du 3 septembre au 22 novembre.

Elle fut ensuite dirigée sur le fort de Vanves et fractionnée en deux parties ; l'une, sous les ordres du lieutenant **de L'ESTOURBEILLON**, servit les batteries extérieures gauches du fort d'Issy ; l'autre, commandée par le sous-lieutenant **CUZON**, fit le service de la batterie extérieure droite du fort de Vanves. Pendant le bombardement, les batteries allemandes ne purent parvenir à éteindre le feu de ces ouvrages.

18e batterie et batterie bis. — La 18e batterie, capitaine **DESHAYES**, et la 2e batterie bis, capitaine **HORR**, furent utilisées dans l'enceinte de Paris.

La 18e, du 3 septembre au 20 octobre, arma les bastions du numéro 42 au numéro 53. A partir du 20 octobre, elle fut employée aux bastions 41 et 42, puis à ceux numérotés 40 et 41.

La 2e batterie bis, dans les premiers mois du siège, arma un certain nombre de bastions ; elle fut ensuite employée à l'établissement d'un parc à projectiles.

En novembre et décembre, elle construisit une batterie sur le chemin de fer de l'Ouest (courtine 44-45).

Le 12 janvier, elle complèta l'armement des bastions 76 et 77 et prit part, à partir du 20 janvier, à la lutte d'artillerie contre les batteries ennemies.

21e batterie. - La 27e batterie, capitaine **MOUNIER**, fut fractionnée en six détachements entre les forts de Noisy, Rosny, Romainville, Bicêtre, Ivry et Montrouge, occupés par les matelots. Ces détachements étaient destinés au service des mortiers ; la 27e batterie était donc appelée à faire revivre les traditions des anciens bombardiers.

Les commandants des six détachements furent : capitaine **MOUNIER**, à Noisy ; lieutenant **GUIARD**, à Rosny ; lieutenant **VAILLANT**, à Romainville ; capitaine **ROBAUT**, à Bicêtre ; capitaine **PRAT**, à Ivry ; lieutenant **RENARD**, à Montrouge.

Pendant le bombardement, un détachement de la 27e batterie fut chargé de construire et d'armer une batterie de 2 canons de 19, près de la redoute de Montreuil.

BATTERIES MONTÉES. — Les 5 batteries montées se composaient de 3 batteries anciennes et de 2 nouvelles. Voici quel était leur armement : anciennes, 1re (4 de C), 2e (4 de C), 156 (12 de C) ; nouvelles, 11e (12 de G), 12e (canons à balles).

1re, 2e et 12e batteries. — La 1re batterie, capitaine **RÉVILLION**, la 2e, capitaine **BERNARD**, et la 12e, capitaine **CHAULE**, furent, le 18 novembre, réunies sous le commandement du chef d'escadron d'artillerie de la marine **BRIENS**, pour former l'artillerie divisionnaire de la 1re division du 1er corps de la 2e armée.

Avant cette date, la 1re batterie, mise à la disposition du général **de BELLEMARRE,** avait pris part au combat de la Malmaison (21 octobre) et à la première affaire du Bourget.

Lors de la sortie du général **DUCROT**, les trois batteries passèrent la Marne, le 30 novembre au matin, et prirent position, vers neuf heures, à 300 mètres en avant des fours à chaux, sur la route de Champigny à Cœuilly ; leur feu obligea à se retirer deux batteries allemandes qui étaient descendues du parc de Cœuilly pour fermer le passage entre cet endroit et Villiers.

Elles eurent, dans cette journée, beaucoup à souffrir du feu de l'ennemi, surtout la 12e, qui fut presque désorganisée.

Le 1er décembre, elles allèrent prendre position sur la droite, s'appuyant aux premières maisons de Champigny, et construisirent des épaulements pour s'abriter.

Le 2 décembre, les Prussiens ayant tenté une attaque un peu avant le jour, nous surprirent, et les mobiles se dispersèrent en laissant leurs armes en faisceaux. Les batteries ouvrirent le feu et soutinrent le combat et contre l'infanterie et contre l'artillerie ennemies. Les canons tirèrent alternativement des obus ordinaires et des obus à balles ou des boîtes à mitraille.

Les pertes subies furent grandes et provinrent surtout du fait de la mousqueterie.

Dans ces combats, la 1re batterie eut 7 tués et 23 blessés, dont un officier ; la 2e, 6 tués et 18 blessés, dont 1 officier ; la 12e, 4 tués et 19 blessés, sur lesquels 2 officiers, dont 1 devait mourir des suites de ses blessures.

Après les affaires des 30 novembre et 2 décembre, la 1re batterie prit part, le 21 décembre, à la nouvelle attaque du Bourget ; le 17 janvier, elle se rendit au Petit-Drancy où elle engagea une vigoureuse canonnade de six jours avec les batteries placées au Bourget, au Blanc-Mesnil et sur le chemin de fer.

Le 19 janvier, la 2e batterie changea ses canons de 4 contre des pièces de 7.

15e batterie. — La 15e batterie, capitaine **CARIS**, fut mise à la disposition du général **de MAUD'HUY** et prit part, le 23 septembre, au combat de Villejuif ; le général **DUCROT**, dans son ouvrage sur le siège de Paris, en parle en ces termes : « Une batterie de 12 s'établit à découvert, en arrière des Hautes-Bruyères, et prend part au combat. Elle ne tarde pas à attirer sur elle tout le feu des batteries ennemies : 30 hommes sont tués ou blessés, 14 chevaux hors de combat ; cependant elle soutient énergiquement la lutte et rend coup pour coup. »

Jusqu'au 30 octobre, la batterie demeura aux Hautes-Bruyères et prit part aux nombreux combats qui eurent lieu de ce côté. A cette date, elle fut placée à la réserve d'artillerie du 1er corps de la 2e armée.

Elle combattit les 30 novembre et 2 décembre ; elle eut, le 30 novembre, 5 tués et 14 blessés ; les pertes furent minimes, le 2 décembre, et, ce jour-là, les généraux **DUCROT** et **BLANCHARD** passant près d'elle lui adressèrent des compliments sur l'excellence de son tir.

Le 12 décembre, la batterie passa à la division **FARON**, et le capitaine **CARIS** céda le commandement au capitaine **WEBER**.

11e batterie. — La 11e batterie fut commandée successivement par les capitaines **GEOFFROY** et **CLABAUD**. Elle fut désignée pour faire partie de la réserve générale de la 2e armée et prit part aux combats des 30 novembre et 2 décembre.

A l'affaire du Bourget du 21 décembre, elle lutta seule contre plusieurs batteries allemandes et riposta avec succès pendant plus d'une heure.

FONCTIONS DIVERSES. — Parmi le grand nombre d'officiers d'artillerie de la marine qui prirent part à la défense de Paris, nous citerons les suivants avec l'indication des fonctions qu'ils eurent à remplir.

Général de division **FRÉBAULT**, commandant de l'artillerie de la 2e armée ; général de brigade **PÉLISSIER**, commandant de l'artillerie de la rive droite ; colonel **OLIVIER**, commandant de l'artillerie des forts et du corps d'armée de Saint-Denis ; colonel **HUDELIST**, commandant de l'artillerie du 9e secteur ; colonel **VIRGILE**, commandant de l'artillerie du 6e secteur ; lieutenant-colonel **ROCHE**, commandant du parc des Tuileries ; lieutenant-colonel **de GUILHERMY,** commandant de l'artillerie du 8e secteur ; lieutenant-colonel **KERMAREC**, commandant du parc du 13e corps ; chef d'escadron **BRIENS**, commandant des 1re, 2e et 12e batteries montées ; chef d'escadron **GRASSIN LERAT,** commandant des 11e et 15e batteries montées ; chef d'escadron **DURAN**, commandant de l'artillerie au fort de la Briche ; chef d'escadron **de PRÉPETIT de la GARENNE**, commandant de l'artillerie du fort d'Aubervilliers ; chef d'escadron **CARIS**, sous-chef d'état-major de l'artillerie du 1er corps de la 2e armée ; capitaine **CHEVRILLON**, commandant d'un bataillon dans l'artillerie de la garde nationale mobile ; capitaine **BRINSTER**, commandant de l'artillerie du fort de la Double-Couronne ; capitaine **SEGOND**, commandant de la 2e batterie du 11e régiment ; capitaine **HUCHET de CINTRÉ,** commandant de la 23e batterie du 11e régiment ; capitaine **BEAUCHAMP**, commandant d'une compagnie de canonniers volontaires ; capitaine **ROBAUT**, commandant de la 28e batterie du 4e régiment ; lieutenant **MANEC**, commandant du détachement d'artillerie de la marine au parc des Tuileries.

Beaucoup d'autres officiers furent détachés aux états-majors, dans les forts, les secteurs, et dans les batteries d'artillerie de terre.

TUÉS ET BLESSÉS - Les pertes de l'artillerie de la marine, par le feu de l'ennemi, furent exactement de 21 tués ou morts des suites de leurs blessures, et de 82 blessés, total 103. Dans ce nombre, les officiers figurent pour 1 mort des suites de blessures et 10 blessés ; voici leurs noms :

PLONQUET, lieutenant, blessé, le 30 novembre, à Champigny, mort le 25 août 1871 ; **FRÉBAULT**, général de division, deux blessures légères, le 30 novembre, à Champigny ; **PÉLISSIER**, général de brigade, blessé, le 20 novembre, au fort de Nogent ; **DENIS**, chef de bataillon, blessé, le 19 janvier, à la batterie des Gibets ; **OLIVIER**, lieutenant, blessé, le 23 septembre, à Chevilly ; **PÉRISSÉ**, lieutenant, blessé, le 2 décembre, à Champigny ; **PETIOT**, lieutenant, blessé, le 23 janvier, au fort de la Double-Couronne ; **VERRIER**, sous-lieutenant, blessé, le 23 janvier, au fort de la Double-Couronne ; **Le TALLEC,** sous-lieutenant, blessé, le 23 janvier, au fort de la Double-Couronne ; **JOYAU**, sous-lieutenant, blessé, le 30 novembre, a Champigny ; **HUMBERT**, sous-lieutenant, blessé, le 26 janvier, au fort de l'Est.

Signalons, pour montrer la surexcitation des esprits à la fin du siège, le cas du capitaine d'artillerie de la marine **DUBOIS**, ex-lieutenant démissionnaire, qui, chargé, lors de la capitulation, de remettre aux Allemands un certain nombre de canons, préféra se faire sauter la cervelle plutôt que d'accomplir cette mission.

PROMOTIONS DANS LA LÉGION D'HONNEUR. - Un grand nombre de croix de la Légion d'honneur furent accordées aux officiers d'artillerie de la marine :

Grand'croix : **FRÉBAULT**, général de division ; commandeurs : **MAILLARD, VIRGILE**, colonels ; officiers : **MALLAT, DURAN, de PRÉPETIT de la GARENNE**, chefs d'escadron ; **MONISTROL, MAUGER, HARDIVILLÉ, VAILHEN, BEAUVAIS, CLABAUD,** capitaines ;

chevaliers, **RÉVILLION, BERNARD, CANDELOT, SÉBERT, GUSTAVE, CHAPOTIN, ROBAUT**, capitaines en premier ; **LEHERLE, BOUILLON, CARON, MÉRY, THÉRON, MORAT**, capitaines en second ; **OLIVIER, PÉRISSÉ, PLOUQUET, MANEC, PETIOT,** lieutenants en premier ; **JOYAU, CUZON, ROBIN, BIGARÉ, HUMBERT, Le TALLEC**, sous-lieutenants ; **SAGNIÈRES, COLLET, TESSIER, BARBIER,** maréchaux-des-logis ; **STRASSART**, **BOSCH**, brigadiers ; **CHATELIER, BARBIER**, artificiers ; **LEROY**, canonnier.

Le canonnier **CHARTON** fut mis à l'ordre du jour de l'armée de Paris, à la date du 19 novembre.

En plus des 45 croix que nous venons de citer, il fut accordé à la troupe 52 médailles militaires.

AVANCEMENTS EN GRADE. — Les avancements en grade furent en nombre considérable, quoique le besoin ne s'en fit nullement sentir.

10 sous-officiers furent nommés sous-lieutenants, et 3 passèrent gardes ; 9 gardes reçurent de l'avancement ; 22 officiers furent promus, au choix, au grade supérieur, beaucoup en dehors de la loi d'avancement. Voici les noms de ces officiers : **PÉLISSIER**, nommé général de division ; **OLIVIER**, nommé général de brigade ; **CHEVILLOTTE**, **de GUILHERMY,** nommés colonels ; **KERMAREC, BRIENS, GRASSIN LERAT,** nommés lieutenants-colonels ; **MOUNIER, CARIS, GEOFFROY, CHAULE, DENIS, BRINSTER, CHEVRILION, SEGOND,** nommés chefs d'escadron ; **HERVIEU, DUBOIS, BERTIN, PIEL, RENARD, de L'ESTOURBEILLON, GRAVELOTTE**, nommés capitaines.



Le peuple de Paris décerna au général **FRÉBAULT** la plus haute des récompenses en le nommant député à l'Assemblée nationale.

LA GUERRE DE PROVINCE

Presque toute l'artillerie disponible avait été envoyée à Paris ; quand la capitale fut bloquée, il ne resta plus dans les ports que les directions d'artillerie, et des troupes peu nombreuses et composées presque uniquement d'engagés volontaires, de conscrits et de rappelés ; cependant les compagnies d'ouvriers étaient nombreuses et ce furent surtout elles qui permirent par leurs cadres l'organisation des nombreuses batteries et détachements que l'artillerie de la marine a fournis à la défense nationale.

Les directions d'artillerie de la marine travaillèrent sans relâche et produisirent beaucoup ; grâce à elles, Orléans put être armé d'une batterie formidable de gros canons de la marine ; Lyon, Besançon, le Havre et bien d'autres places reçurent un grand nombre de ces bouches à feu ; l'école de pyrotechnie de Toulon, grâce à un mode de fabrication plus expéditif, put livrer un nombre considérable de cartouches ; les directions fabriquèrent aussi de toutes pièces une grande quantité de batteries de 8 et de 12 de campagne.

Ce qui manquait surtout à l'artillerie de la marine c'était les officiers ; Paris avait presque tout pris. Il en rentra quelques-uns des colonies ; on réduisit au nombre le plus strict ceux employés dans les directions, et on nomma sous-lieutenants tous les sous-officiers ayant quelques qualités militaires. Les batteries montées à organiser ne comportaient, en fait d'officiers d'artillerie, que 1 capitaine et 1

Ancestram

lieutenant, et celles de montagne 1 lieutenant seulement. Grâce à ces dispositions, l'artillerie de la marine put fournir 28 batteries ou détachements, dont voici l'énumération :

10 octobre. - Détachement pour pièces de position au Havre, transformé en une batterie de campagne, 31e (capitaine **CROIZIER**), et une batterie à pied, 31e bis (sous-lieutenant **DERBÈS**) ; 209 hommes dont 20 ouvriers ; conducteurs pris dans la mobile.

10 octobre. — 2 détachements pour batteries mixtes, réserve du 19e corps ; 29e (capitaine **BOURDIAUX**) et 30e (capitaine **CHOFFEL**); chef d'escadron **CHAILLON** ; 172 hommes ; conducteurs fournis par le train.

10 octobre. — 1 détachement de parc (capitaine **MÉHEUT**) pour le 15e corps ; 58 hommes.

19 octobre. — 1 détachement (lieutenant **DELAUNEY**) pour Besançon ; 50 ouvriers de Toulon, joints à 200 marins.

20 octobre. — 1 détachement de 100 ouvriers de Toulon (capitaine **MEIFREDY**) pour Lyon, joints à un bataillon de mécaniciens de la flotte.

24 octobre. — 2 détachements pour batteries mixtes ; 32e (capitaine **du PAN)**, 33e (capitaine **BOUTERON**) ; **SMET**, lieutenant-colonel ; réserve du 17e corps ; conducteurs fournis par le train ; 172 hommes.

27 octobre. — Détachement spécial (capitaine **JAVOUHEY**) ; 25 ouvriers de Toulon.

Octobre et novembre, — 3 batteries mixtes formées à Cherbourg ; 25e (capitaine **CHOBLET**), 25e bis (capitaine **DREVET**), 25e ter (capitaine **FOURNIER**) ; **CHAUVÉ**, chef d'escadron ; 21e corps ; les conducteurs fournis par la mobile ; 320 hommes du régiment et de la compagnie d'ouvriers.

3 novembre. — Détachement de parc (sous-lieutenant **MARTINY**) pour le 17e corps ; 58 hommes, dont 8 ouvriers.

4 novembre. — 2 détachements pour batteries mixtes ; 34e (capitaine **GROUSSARD**), 35e (capitaine **LABERGE**); chef d'escadron **MAZIÈRES** ; réserve du 18e corps ; conducteurs fournis par le train ; 178 hommes provenant principalement de la compagnie d'ouvriers de Brest.

4 novembre. — Détachement de parc (sous-lieutenant **DUDRAILLE**) pour le 18e corps ; 58 hommes.

12 novembre. — 2 détachements pour batteries mixtes provenant de Toulon ; 21e (capitaine **JOCANITZ**), 21e bis (capitaine **HUGOT**) ; chef d'escadron **BROSSIÈRES** ; réserve du 19e corps, puis du 21e ; conducteurs fournis par le train ; 178 hommes.

15 novembre. — 3 détachements pour batteries de montagne ; n° 1 (sous-lieutenant **DEGNIAU**), n° 2 (sous-lieutenant **CUZENIER**), n° 3 (sous-lieutenant **MARTIN**) ; 264 hommes.

4 décembre. — 2 détachements pour batteries de montagne; n° 4 (sous-lieutenant **ROUSSEL**), n° 5 (capitaine **BOUFFAY**) ; 176 hommes.

4 décembre. — Détachement de parc (sous-lieutenant **ROPERH**) ; 19e corps ; 58 hommes.

12 décembre. - Détachement pour les lignes de Carentan, transformé en batteries mixtes et 1 batterie à pied ; 16e bis (mixte, capitaine **VIAL**), 22e (mixte, capitaine **VIVIÈS**), ces deux batteries sous le commandement du chef d'escadron **CHAILLON**, et affectées au 19e corps ; 14e (lieutenant **DUTOIT**) ; conducteurs fournis par le train ; 300 hommes.

Ancestrami

Cela donne 14 batteries montées, 5 batteries de montagne, 4 détachements de parc, 2 batteries à pied et 3 détachements particuliers ; le tout fournissant, sans compter les conducteurs, un effectif de 49 officiers et 2 376 hommes, parmi lesquels se trouvent 600 ouvriers environ.

Nous allons mentionner les faits les plus saillants concernant ces batteries et détachements.

31e batterie et 31e batterie bis. — La 31e batterie montée se composait de quatre canons de 12 et de deux canons de 4 ; le 24 décembre, elle soutint un combat d'artillerie des hauteurs de Bolbec. La 31e batterie bis, à pied, fut cantonnée au Havre, au fort de Saint-Adresse, puis à Tourneville, et fut employée aux travaux de défense.

29e et 30e batteries. — Les 29e et 30e batteries montées avaient du 8 de campagne. Elle furent attachées à la 1re division du 15e corps.

A l'affaire de Chilleurs-aux-Bois, le 3 décembre, la 30e batterie essuya des pertes sérieuses.

Lors de la retraite à travers la forêt d'Orléans, la 29e batterie dut, sur l'ordre formel du général **MINOT**, abandonner ses voitures, qui, encombrant la route, gênaient la marche de l'infanterie. A la suite de ce fait, la batterie fut dissoute et son personnel réparti entre la 30e et la 33e batterie ; le capitaine **BOURDIAUX**, de la 29e, prit, plus tard, le commandement de la 33e lorsque le capitaine **BOUTERON** fut blessé. Le lieutenant **ROCARD**, de la 29e, reçut le commandement d'une batterie de montagne.

La 30e batterie passa à la réserve de l'artillerie du 15e corps, prit part à la campagne de l'Est et combattit le 15 janvier, en position sur le plateau de Sainte-Suzanne, et le lendemain s'attaqua à la batterie fixe que les Allemands avaient établie à la Grange-Madame. Le 31 janvier, dans la retraite vers la Suisse, le lieutenant **DUSSAUD** fut laissé avec sa section au fort de Lomont et contribua, le 1er février, à protéger la retraite.

32e et 33e batteries. — Les 32e et 33e batteries étaient armées de canons de 8. Elles furent classées à la réserve d'artillerie du 17e corps.

Elles combattirent, le 2 décembre, la 32e à hauteur du château de Villepion, et la 33e près du village de Villorceaux ; le sous-lieutenant **MICHEL**, appartenant à cette dernière batterie, fut blessé.

Le 8 décembre, elles luttèrent à Cravant et éprouvèrent des pertes sérieuses ; le lieutenant **DELCOURT**, de la 32e, et le capitaine **BOUTERON**, de la 33e, furent blessés.

Les 9 et 10 décembre, autres combats à Cernay et à Origny.

Le 15 janvier, la 32e se trouvant attachée au 21e corps, une section de cette batterie sauva d'un désastre imminent le 21e corps dans sa retraite à travers le village de Sillé-le-Guillaume(1) ; elle dispersa l'infanterie ennemie et éteignit le feu d'une batterie prussienne. Grâce aux habiles dispositions prises par le capitaine, elle n'eut qu'un homme blessé et tira 398 coups de canon. A la suite de ce beau fait d'armes, le général **CHANZY** nomma chef d'escadron le capitaine **du PAN.**

DÉTACHEMENT SPÉCIAL. — Ce détachement avait pour mission d'opérer la destruction des voies ferrées de l'Est, dont les Allemands faisaient usage.

Ce fut à Langres que le capitaine **JAVOUHEY** fixa son centre de rayonnement.

(1) Rapport du général de Villeneuve.

Parmi les différents coups de main qu'exécuta le détachement, il y a lieu de citer l'attaque de nuit de Châteauvillain, le 8 décembre, avec l'aide de quatre compagnies de mobiles de la Haute-Marne ; une grande quantité de matériel appartenant à l'ennemi fut pris ou détruit.

Le 25 décembre, le capitaine **JAVOUHEY**, à la tête d'une colonne composée du détachement d'artillerie de la marine, de 40 sapeurs du génie avec un lieutenant et de 20 francs-tireurs, fit dérailler, près du village d'Orge, un train de troupes allemandes ; pendant plus de vingt minutes, un feu à volonté, exécuté à petite distance, fit un carnage affreux parmi ces troupes. Mais, au bruit de la fusillade, les postes ennemis du voisinage étant accourus, les Français durent se mettre en retraite. C'est dans cette circonstance que le capitaine **JAVOUHEY** reçut une balle dans le corps ; il fut sauvé des mains de l'ennemi, grâce au dévouement du brigadier **ROUX**.

A la suite de cette affaire, le capitaine **JAVOUHEY** fut décoré et proposé pour chef d'escadron.

Se distinguèrent et furent mis à l'ordre du jour de la place de Langres, les artilleurs de la marine dont les noms suivent : **ROUX**, brigadier ; **VIDET, FOURNIER, MOY,** artificiers ; **BRIOTTE**, maître ouvrier ; **GUILLEMAUT** et **MICHEL**, canonniers.

25e batterie, 25e batterie bis, 25e batterie ter. — Ces 3 batteries furent formées à l'aide de la 25e batterie et d'ouvriers de la compagnie de Cherbourg ; les conducteurs furent fournis par les mobiles de la Manche et du Gard. Elles étaient armées de 4 de campagne. Les 25e et 25e bis, sous le commandement du chef d'escadron **CHAUVÉ**, formèrent l'artillerie de la 1re division du 21e corps; la 25e ter fut attachée à la 2e division du même corps.

Le 8 décembre, la 25e ter combattit toute la journée en avant de Saint-Laurent-des-Bois, et tira 600 coups de canon ; le capitaine **FOURNIER** fut blessé, et le lieutenant **LAGUARRIGUE de SURVILLIERS** se fit remarquer par la plus brillante intrépidité.

Le 6 janvier, au combat de la Fourche, la 25e batterie et le 13e bataillon de chasseurs formaient la gauche du général **ROUSSEAU**. Dans cette affaire, la 25e batterie eut trois de ses pièces enlevées par l'ennemi. Le général **CHANZY** rapporte ainsi cet événement(1) : « Jusqu'à deux heures, l'action se borne de part et d'autre à une vive canonnade ; mais à ce moment, pendant que nous repoussons une attaque sur Coudreceau, des masses d'infanterie prussienne descendent des hauteurs, délogent la gauche du général **ROUSSEAU** de la position de la Fourche et enlèvent 3 de nos pièces, dont 1 démontée, après avoir blessé grièvement le capitaine et le lieutenant de la batterie et tué une grande partie des servants. C'est en vain que le général **ROUSSEAU** envoie pour reprendre ses pièces le 13e bataillon de chasseurs à pied du commandant **LOMBARD**, et successivement 3 compagnies du bataillon des Deux-Sèvres, 2 du 58e et les francs-tireurs qu'il a sous la main, tous ces efforts sont inutiles : les troupes plient sous l'action puissante de l'ennemi et doivent abandonner les canons. »

Et il conclut :

« En résumé, ces combats font honneur aux troupes du général **ROUSSEAU** et à leur chef. Le 13e bataillon de chasseurs à pied et la 25e batterie de marine, sur lesquels avait porté l'effort principal de l'ennemi, s'étaient vaillamment conduits ; les pertes, pour ces deux corps seuls, étaient de 46 tués, 145 blessés et 44 disparus. »

Le capitaine **CHOBLET** avait reçu une balle à la hanche, et le lieutenant **VERDUN** avait été atteint au bas de la jambe, blessure qui nécessita l'amputation du pied.

(1) La Deuxième Armée de la Loire, p. 286 et 287.

34e et 35e batteries. — Les 34e et 35e batteries étaient armées de canons de 12 de campagne. Avec 2 batteries de l'Isère, elles constituèrent la réserve d'artillerie du 18e corps.

Elles prirent part au combat de Beaune-la-Rolande (28 novembre) et à la bataille d'Héricourt (15 janvier). A cette dernière affaire, la 35e batterie fut fort maltraitée ; plus de 20 hommes furent mis hors de combat. Le capitaine **LABERGE** reçut trois blessures.

Batteries de montagne. — Les 1re, 2e et 3e batteries de montagne furent attachées à la 2e armée de la Loire, les 4e et 5e à l'armée du Cotentin.

La 2e prit part aux combats de Bellesmes (8 janvier) et d'Alençon (15 janvier). Dans cette dernière affaire, elle lutta contre 2 batteries allemandes, depuis midi jusqu'à la nuit ; elle eut 12 hommes hors de combat, 4 pièces furent démontées, et le sous-lieutenant **CUZENIER** reçut une blessure.

POSITIONS DIVERSES. — Parmi les officiers d'artillerie de la marine qui occupèrent des emplois particuliers en province, on trouve : le colonel **LACOUR**, qui remplissait les fonctions de directeur d'artillerie auprès du gouvernement de la Défense nationale ; le lieutenant-colonel en retraite **LAFAY**, qui fut général auxiliaire et attaché, en qualité d'instructeur, au camp du Pas-des-Lanciers ; le lieutenant-colonel **LOMBARDEAU**, commandant l'artillerie des lignes de Carentan ; le lieutenant **BOCA**, qui, échappé de Sedan, prit part à la défense de Mézières, puis servit à l'armée de la Loire dans l'artillerie de terre ; le lieutenant **ROCARD**, qui commanda la 1re batterie de montagne du 9e régiment, d'abord au 15e corps, puis à l'armée de Garibaldi ; le sous-lieutenant **SARCIA GRIL**, qui fut décoré à l'armée du Nord pour sa belle conduite ; il y eut, enfin, le lieutenant **DAUDIGNAC**, qui, s'étant enfui des mains de l'ennemi après Sedan, se retira avec quelques artilleurs de la marine, échappés comme lui, à Verdun, et prit part à la défense de cette place ; le 15 octobre il eut la tête emportée par un obus ennemi. Une dépêche ministérielle, en date du 9 novembre, porta cette mort glorieuse à la connaissance du régiment dans les termes suivants :

« Le lieutenant **DAUDIGNAC**, après s'être échappé de Sedan, est arrivé à Verdun dans le courant de septembre et a concouru à la défense de la place ; mis à l'ordre du jour de la place le 6 octobre, il a été tué à son poste de combat pendant le bombardement qui a eu lieu les 13, 14 et 15 dudit mois.

« Il a eu la tête enlevée par un obus. Son corps repose dans le bastion qu'il était chargé de défendre, et auquel il a été donné le nom de : *Bastion Daudignac.* »

TUÉS ET BLESSÉS. — Les pertes de l'artillerie de la marine dans la guerre de province furent de 83 tués ; le nombre des blessés n'est pas connu exactement, mais dut être de 250 au moins.

Les pertes des officiers furent relativement considérables : 10 furent mis hors de combat, sur lesquels il n'y eut qu'un seul tué. Voici la liste de ces officiers :

DAUDIGNAC, lieutenant, tué le 15 octobre à Verdun ; **LABERGE**, capitaine, 3 blessures, le 15 janvier, à Héricourt ; **BOUTERON**, capitaine, blessé, le 8 décembre, à Gravant ; **CHOBLET**, capitaine, blessé, le 6 janvier, à la Fourche ; **FOURNIER**, capitaine, blessé, le 8 janvier, à Josnes ; **JAVOUHEY**, capitaine, blessé, le 25 décembre, près de Langres ; **DELCOURT**, sous-lieutenant, 2 blessures, le 8 décembre, à Gravant ; **CUZENIER**, sous-lieutenant, blessé, le 15 janvier, à Alençon ; **MICHEL**, sous-lieutenant, blessé, le 2 décembre, à Patay ; **VERDUN**, sous-lieutenant, blessé, le 6 janvier, à la Fourche.

PROMOTIONS DANS LA LÉGION D'HONNEUR. — Dix croix de la Légion d'honneur furent accordées aux troupes d'artillerie de la marine pendant la guerre de province. Ce furent :

Officiers : **SMET** et **LOMBARDEAU**, lieutenants-colonels ; chevaliers : **MÉHEUT, du PAN, FOURNIER, JAVOUHEY, BOUTERON,** capitaines; **DELCOURT, SARCIA GRIL**, sous - lieutenants, et **HEIM**, 1er canonnier servant.

Quatre médailles militaires furent données à la troupe.

AVANCEMENTS EN GRADE. — Le 21 octobre, 7 sous-officiers d'artillerie de la marine furent nommés sous-lieutenants dans l'artillerie de terre ; 21 autres passèrent, pendant le cours de la campagne, sous-lieutenants dans l'artillerie de la marine.

Quant aux avancements que reçurent les officiers, ils furent au nombre de 3 : capitaine **du PAN,** nommé chef d'escadron ; lieutenant **BÉATRIX**, nommé capitaine ; sous-lieutenant **NOIRTIN**, nommé lieutenant en second.

SECOND SIÈGE DE PARIS

Le régiment d'artillerie de la marine fournit 7 batteries à l'armée de Versailles : les 15e et 17e le 14 avril, les 19e et 27e le 20 avril, les 1re et 2e le 27 avril, et la 12e le 7 mai. Les 1re et 2e étaient des batteries montées, les 5 autres à pied. Elles étaient commandées par le lieutenant-colonel **BRIENS**, et avaient pour chefs d'escadron MM. **DURAN** et **MOUNIER**. Elles constituaient un effectif de 33 officiers et 873 hommes.

1re, 2e, 17e et 27e batteries. — Ces 4 batteries, commandées respectivement par les capitaines **BOUILLON, BOURDIAUX, CLABAUD** et **CHAPOTIN**, furent employées, à Montretout, à l'armement et au service des batteries numérotées 1, 2, 2 bis et 4.

Elles tirèrent sur Paris du 8 au 21 mai.

Le 17 mai, la 17e batterie reçut l'ordre d'aller au Mont-Valérien pour servir les batteries 2 et 3 du plateau.

Elles n'éprouvèrent aucune perte.

Primitivement, la 27e batterie, la batterie des bombardiers comme on l'appelait pendant le siège de Paris, avait été destinée à servir une batterie mobile de 12 mortiers sur chariots, mais ce projet fut abandonné.

15e et 19e batteries. — Ces 2 batteries, sous le commandement respectif des capitaines **HORR** et **MASSE**, furent employées à Bellevue. La 15e construisit et servit les 2 batteries dites du Parc Crénelé, et la 19e celle de l'Hydrothérapie ; une section de cette dernière arma aussi la batterie des Flammes.

La 15e eut d'abord pour objectif le fort d'Issy, et, après la prise de ce fort, la porte de Saint-Cloud, puis les bastions de 67 à 73 ; la 19e tira sur le Point-du-Jour et ensuite sur la porte de Saint-Cloud.

Ces deux batteries n'eurent aucune perte.

Primitivement, la 15e était destinée à servir une batterie de canons blindés, et la 19e une batterie de montagne avec le matériel de débarquement de la marine.

Ancestrami

12e batterie. — La 12e batterie, capitaine **CARON**, fut employée au fort d'Issy ; elle construisit et arma les batteries du petit lycée de Vanves, à 700 mètres de l'enceinte, et, du 19 au 22 mai, eut à soutenir un feu très vif de la place.

Le capitaine fut blessé, et la troupe eut 3 tués et 18 blessés.

A la suite de la chute de la Commune, le vice-amiral **POTHUAU**, ministre de la Marine, adressa à l'artillerie de la marine l'ordre du jour suivant :

« Le vice-amiral, ministre de la Marine et des Colonies, sur les rapports qui lui ont été rendus, et comme il a pu s'en assurer par lui-même sur plusieurs points, félicite les officiers, sous-officiers et canonniers des batteries d'artillerie de la marine qui ont pris part aux opérations contre Paris, du dévouement et du courage dont ils ont fait constamment preuve dans les diverses positions où ils ont été placés.

« Il est heureux de leur en témoigner toute sa satisfaction. »

NOMINATIONS DANS LA LÉGION D'HONNEUR. — Le 10 juin 1871, un arrêté du président du Conseil, chef du pouvoir exécutif, accorda à l'artillerie de la marine, tant pour services rendus à l'armée de Versailles qu'au siège de Paris, et aux armées de province, 10 croix d'officier de la Légion d'honneur, 15 croix de chevalier et 37 médailles militaires.

Voici les noms des officiers promus ou nommés dans la Légion d'honneur :

Officiers : lieutenant-colonel **BRIENS** (Paris et Versailles) ; chef d'escadron **POÈTE** (Châlons) ; chef d'escadron **MAZIÈRES** (Loire et Est) ; chef d'escadron **MOUNIER** (Paris et Versailles) ; capitaine **GROUSSARD** (Loire et Est) ; capitaine **LABERGE** (Loire) ; capitaine **SIMON** (Paris); capitaine **HUCHET de CINTRÉ** (Paris) ; capitaine **BAGAY** (Paris) ; capitaine **MASSE** (Paris et Versailles).

Chevaliers : capitaine **MAGUIN** (Châlons) ; capitaine **BOURDIAUX** (Châlons, Loire, Versailles) ; capitaine **Le PONTOIS** (Paris et Versailles) ; capitaine **VAILLANT** (Paris et Versailles) ; capitaine **RENARD** (Paris) ; lieutenant **BOCA** (Châlons, siège de Mézières, Loire) ; sous-lieutenant **MICHEL** (Loire et Versailles) ; sous-lieutenant **CUZENIER** (Loire) ; sous-lieutenant **MÉNÉTRIER** (Paris et Versailles) ; adjudant **HAUTEMULLE** (Châlons et Loire) ; maréchal-des-logis **SOYER** (Loire) ; 1er canonnier conducteur **RAMES** (Châlons) ; 1er canonnier servant **DUVILLARD** (Châlons); 1er canonnier ouvrier **NEYRON** (Loire); 1er canonnier ouvrier **DESVAUD** (Loire).

Un arrêté du 3 juillet 1871 nomma, en outre :

Officiers : capitaine **HORR** (Paris, Versailles) ; capitaine **CHOBLET** (Loire) ; capitaine **JOCANITZ** (Loire) ; capitaine **BEAUCHAMP** (Paris).

Chevaliers : capitaine **HERVIEU** (Paris) ; capitaine **LAGUARRIGUE de SURVILLIERS** (Loire) ; capitaine **BÉATRIX** (Loire) ; lieutenant **VERDUN** (Loire) ; adjudant **CHALIN** (Loire) ; adjudant **CHINARD** (Loire et Versailles) ; adjudant **GROS-ROYAL** (Loire).

Il fut, de plus, concédé aux militaires de l'artillerie de la marine, pour faits de guerre : 22 médailles le 3 juillet, 2 autres le 20 septembre, et enfin 8 le 8 décembre.

LA DIRECTION DE L'ARTILLERIE DE LA MARINE EST SUPPRIMÉE (1871)

Les décrets du 23 octobre 1871, portant réorganisation, sous prétexte d'économie, de l'administration centrale au ministère de la Marine, suppriment la direction d'artillerie de la marine, créée en 1864. Les deux bureaux de cette direction sont affectés, l'un à la direction du personnel, l'autre à celle du matériel. L'inspection générale est rétablie et remplace le comité consultatif, supprimé dès le 10 juin précédent. A vrai dire, la modification apportée au fonctionnement du service de l'artillerie ne réalise aucune économie ; elle augmente l'importance des directions du personnel et du matériel au détriment de l'artillerie de la marine qui perd toute autonomie.

D'après les nouvelles dispositions arrêtées, un colonel doit remplir les fonctions de chef de bureau au matériel et un chef d'escadron ou capitaine celles de sous-chef au personnel. L'inspection générale d'artillerie de la marine doit se composer de : 1 général de division, 1 général de brigade, 2 aides de camp, 2 officiers supérieurs, 1 capitaine et 5 gardes. Le troisième général est désigné pour faire partie du conseil d'amirauté.

CRÉATION *DU MÉMORIAL DE L'ARTILLERIE DE LA MARINE* (1872)

De 1862 à 1868, un Mémorial d'artillerie de la marine avait été publié d'après une décision du ministre de la Marine en date du 17 novembre 1858. Cette publication, tirée à petit nombre, formait huit volumes autographiés.

Une nouvelle décision ministérielle du 7 mai 1872 rétablit le Mémorial, qui devra paraître en fascicules imprimés, avec atlas pour les figures. En même temps que ce mémorial, l'inspection générale publiera une annexe sous le titre d'Aide-Mémoire d'artillerie navale.

Ces publications paraissent à partir de l'année 1873.

EXPÉDITION DE COKI, SÉNÉGAL (1875)

Une colonne forte de 500 hommes, sous le commandement du colonel **BÉGIN**, prit part à l'expédition de Coki. Après s'être réunie à l'armée de Lat-Dior, elle fut attaquée, le 11 février 1875, à Boumdou, avec une véritable furie ; les noirs s'avancèrent jusqu'à 30 mètres du carré formé par les Français. La section d'artillerie, commandée par le lieutenant **ROUSSEL**, tira quelques coups à mitraille qui mirent le désordre dans les rangs ennemis et dont l'infanterie et la cavalerie profitèrent pour changer le désordre en déroute.

Le lieutenant **ROUSSEL** fut décoré à la suite de cette affaire.



Le décret du 5 juillet 1875 applique aux gardes d'artillerie de la marine les dispositions du décret du 11 mai 1875, portant organisation des gardes et contrôleurs d'armes de l'artillerie de terre.

En exécution du décret, les gardes de chaque section se trouvent partagés en cinq classes, dont deux pour le grade de garde principal.



La réorganisation du 7 mars 1876, motivée par de nouvelles obligations de service, augmente l'état-major de l'arme de 2 chefs d'escadron, de 10 capitaines et de 10 gardes ; la section de fuséens, créée par le décret du 10 août 1861, est transformée en une compagnie.

La circulaire du 29 avril de la même année donne une nouvelle répartition des batteries du régiment : Cherbourg, Brest, Rochefort, Martinique, Guadeloupe, Bourbon, Guyane, Sénégal, Taïti, Nouvelle-Calédonie, 1 batterie ; Cochinchine, 2 ; Toulon, 5 et les artificiers; Lorient, 11.



Le capitaine d'artillerie de la marine **de L'ESTOURBEILLON,** détaché à la commission d'expériences de Calais, fut tué, le 17 février 1876, dans un puits à explosion, par suite de l'éclatement fortuit d'un obus.

Le chef d'escadron d'artillerie de la marine **MAUGER**, détaché à la commission de Bourges, fut tué, le 23 août 1877, dans un mouvement de matériel par le timon d'une voiture qui vint le frapper à la tête.

C'était comme une véritable épidémie sévissant sur les officiers d'artillerie de la marine, employés dans les commissions de la guerre, car, le 11 septembre 1877, le capitaine **THÉRON**, détaché à la commission de Tarbes, périt à son tour dans un incendie, victime d'un généreux dévouement.



Le règlement du 16 mars 1877 fixe le fonctionnement des directions d'artillerie coloniales.

Et la décision ministérielle du 11 mai de la même année donne encore une nouvelle répartition des batteries d'artillerie de la marine : Guadeloupe, Cayenne, Taïti, Bourbon, 1/2 ; Rochefort, Sénégal, Martinique, Nouvelle-Calédonie, 1 ; Brest, Cochinchine, 2 ; Cherbourg, Toulon, 4 ; Lorient, 10.

La décision du 21 juin suivant répartit, en cas de mobilisation, les batteries stationnées en France de la façon suivante : Rochefort, 2 ; Lorient, 3 ; Brest, 4 ; Cherbourg et Toulon, 5.

PRISE DE SABOUCIRÉ, SÉNÉGAL (1878)

La colonne qui prit part à l'expédition de Sabouciré comportait 2 compagnies d'infanterie de marine, 4 de tirailleurs sénégalais, 2 pelotons de spahis, 2 sections de 4 de montagne commandées par le capitaine **VAILLANT**. Le tout était sous les ordres du colonel **REYBAUD** ; le chef d'escadron **BOURDIAUX**, de l'artillerie de la marine, faisait partie de l'état-major.

Ancestrami

La colonne s'embarqua à Saint-Louis le 5 septembre 1878, arriva à Kayes le 19, à Médine le 20, et devant Sabouciré le 22.

L'artillerie se mit en batterie à 200 mètres du village et pratiqua la brèche. Ensuite, l'infanterie donna l'assaut, mais fut repoussée avec des pertes sérieuses.

Le colonel **REYBAUD** se décida alors à faire faire brèche en un second endroit pour pouvoir livrer deux assauts à la fois.

L'artillerie, pour cette seconde opération, n'avait plus que 30 coups ; afin de n'en perdre aucun elle se mit en batterie à 25 mètres du point à battre.

La muraille fut bientôt démolie et le double assaut réussit. Dans cette seconde attaque, le chef d'escadron **BOURDIAUX** commandait la colonne d'assaut principale.

Le capitaine **VAILLANT** fut blessé dans cette affaire.



Par une décision du 23 octobre 1879, la fonderie de Nevers est supprimée ; il en avait été de même précédemment de celles de Saint-Gervais et de la Villeneuve.

L'artillerie de la marine ne possède plus alors que la fonderie de Ruelle, dont l'importance se trouve considérablement accrue.

L'ARTILLERIE DE LA MARINE

PREND LE SERVICE DU GÉNIE AUX COLONIES (1880)

Depuis 1784, le génie militaire était chargé, aux colonies, du service des constructions et des fortifications. En 1873, mettant en avant les nombreux travaux à exécuter sur notre frontière de l'Est et ailleurs, il obtint de n'être plus chargé que du service du Sénégal, de la Cochinchine et de la Martinique ; la Marine pourvut, dans les autres colonies, au remplacement des officiers du génie à l'aide d'employés des ponts et chaussées, des compagnies indigènes du génie ou de l'artillerie de la marine.

Les travaux de défense du territoire étant achevés, non seulement le génie militaire refusa de reprendre le service dans les colonies secondaires, mais il manifesta la plus grande répugnance à continuer de servir dans les autres. Dans ces conditions, le ministre de la Marine fit rendre le décret du 26 juin 1880, par lequel le service colonial des constructions et fortifications était confié à l'artillerie de la marine.

Il fut créé, en même temps, une cinquième section de gardes, dite section des conducteurs de travaux, ainsi que des gardes auxiliaires (comptables et conducteurs de travaux) et des gardes stagiaires ou élèves gardes.

L'état-major de l'artillerie de la marine, par suite de cette mesure, se trouva augmenté de :

1 officier supérieur, 24 capitaines, dont 12 de première classe et 38 conducteurs de travaux. Le remplacement du génie militaire par l'artillerie de la marine fut profitable au budget, car la première

Ancestrami

de ces armes employait pour le service des colonies 1 général, 7 officiers supérieurs, 27 officiers subalternes et 54 gardes (effectif de 1870).



Le 14 juillet 1880, le régiment d'artillerie de la marine reçoit, en même temps que les autres régiments de l'armée, un nouvel étendard sur lequel sont inscrits les quatre noms : Lutzen (Saxe), 1813 ; Vera-Cruz (Mexique), 1838 ; Sébastopol (Crimée), 1854-1855 ; Puebla (Mexique) 1863.

CAMPAGNES DU HAUT FLEUVE

DU COLONEL BORGNIS-DESBORDES

L'entreprise du Haut Fleuve fut précédée de la création, au Sénégal, d'une compagnie auxiliaire d'ouvriers d'artillerie de la marine, comportant 4 officiers et 100 hommes (décret du 6 septembre 1880). Peu après, le 2 novembre 1880, un autre décret augmenta le régiment d'artillerie de la marine d'une nouvelle batterie, pour le même service.

La campagne de 1880-1881 fut marquée, au point de vue des opérations militaires, par la prise de Goubanko (12 février 1881).

La colonne conduite par le lieutenant-colonel d'artillerie de la marine **BORGNIS-DESBORDES** comptait 300 hommes et 4 canons. Le capitaine **ARCHINARD** commandait les ouvriers d'artillerie, et le capitaine **du DEMAINE** les canonniers.

L'artillerie ouvrit la brèche, non sans peine, après un tir de plus de trois heures, et la muraille ne tomba qu'au moment où les munitions allaient manquer. La résistance des défenseurs fut opiniâtre. Enfin le village fut enlevé après nous avoir coûté 30 hommes hors de combat.

Le capitaine d'artillerie de la marine **POL** fut tué dans le combat ; ce jeune officier, porté mourant par les tirailleurs et venant à passer devant le commandant supérieur, trouva assez de force pour s'écrier : « Mon colonel, je meurs en soldat. Je n'ai qu'un regret : ce n'est pas ici, sous les coups des noirs, que j'aurais voulu tomber. »

Une compagnie de conducteurs d'artillerie fut créée par décret du 2 août 1881 pour le service du Haut Fleuve.

Dans la campagne de 1881-1882, le colonel **BORGNIS-DESBORDES** battit avec 200 hommes, le 26 février 1882, à Keniera, l'armée de Samory, composée de 4 000 guerriers.

Dans la troisième campagne (1882-1883), ce même officier s'empara, après une action meurtrière, du village de Daba (16 janvier 1883) ; le capitaine **de GASQUET,** qui faisait sa troisième campagne dans le Soudan, dirigea fort habilement l'artillerie dans cette affaire.

Le 2 avril suivant, à la tête de 242 combattants et de 2 canons, le colonel livra un combat indécis, au marigot de Oueyako à l'armée de Fabou, forte de 3000 hommes ; la retraite, qui s'opéra sur Bammako, fut pénible ; les hommes étaient à bout de force et beaucoup seraient restés en arrière, au risque de tomber entre les mains des noirs, sans le dévouement et l'entrain du lieutenant d'artillerie **BONNIER**.

Ancestrami

Pendant ce temps, le capitaine d'artillerie **PIETRI** qui avait fait partie, avec tant de distinction, de la mission Galliéni, assurait les lignes de communication de la colonne, à la tête d'une troupe d'une soixantaine d'hommes et dispersait l'ennemi dans différents combats.

Au retour de cet officier, le colonel, avec toutes ses forces, se porta de nouveau à la rencontre de Fabou et, cette fois le battit complètement (12 avril).

Les récompenses, obtenues par l'artillerie de la marine dans les trois premières expéditions du Haut Fleuve, furent :

Lieutenant-colonel **BORGNIS-DESBORDES**, promu officier de la Légion d'honneur, nommé colonel ; capitaine **ARCHINARD**, nommé chevalier de la Légion d'honneur, inscrit d'office sur le tableau d'avancement pour le grade de chef d'escadron ; capitaine **de GASQUET**, lieutenant **BONNIER** et sous-lieutenant **FORTIN**, nommés chevaliers de la Légion d'honneur ; en outre, 10 médailles militaires furent accordées à la troupe.



L'artillerie de la marine ayant besoin d'un grand nombre d'officiers par suite de la prise de possession du service du génie aux colonies et des créations provenant de l'entreprise du Haut Fleuve, et le personnel des sous-officiers de l'arme étant insuffisant pour les fournir, la Marine fit appel au département de la Guerre, et un certain nombre de sous-officiers d'artillerie de terre passèrent sous-lieutenants dans l'artillerie de la marine ; il y en eut 10 en 1881, 18 en 1882 et 17 en 1883 ; le génie en fournit aussi 2.

En 1884, le même besoin continuant à se faire sentir à cause de l'expédition du Tonkin, 28 sous-officiers d'artillerie de terre passèrent encore dans l'artillerie de la marine.

Le nombre des sous-lieutenants, provenant de l'École polytechnique, fut de même considérable ; il en sortit, en 1884, jusqu'à 25 dans le service de l'artillerie de la marine.

LES DÉCRETS DE 1881

La direction de l'artillerie de la marine, qui avait donné de très heureux résultats, fut supprimée en 1871, comme nous l'avons dit. A cette époque, le général **FRÉBAULT** était tout-puissant ; grand-croix de la Légion d'honneur, député à l'Assemblée nationale, il avait l'auréole de gloire du champ de bataille de Champigny. La direction ne fut donc, très probablement, supprimée qu'avec son assentiment.

A la suite de certaines difficultés, le général **FRÉBAULT** donna, en 1880, sa démission d'inspecteur général, et le décret du 17 mai 1881 ne laissa plus à l'inspecteur que les troupes et le service du génie aux colonies et créa à la direction du matériel un service technique. Ce service comprenait : 1 général de brigade, 3 officiers supérieurs, 3 capitaines et 8 gardes ; il était chargé de l'étude des projets, plans, devis, tracés et instructions, et de la surveillance des travaux et des fournitures confiés à l'industrie privée.

Peu après, un autre décret (31 août 1881) créa un *laboratoire central* devant fonctionner à Sevran-Livry, pour les études relatives au perfectionnement du matériel de l'artillerie de la marine. Ce

laboratoire était assimilé à un établissement hors des ports et comportait 1 officier supérieur, 1 capitaine et 2 gardes.

Les attributions de l'inspection générale et du service technique furent remaniées par l'arrêté du 16 octobre 1881 ; les directeurs d'artillerie aux colonies se trouvaient dépendre pour l'artillerie du matériel et, pour le génie, de l'inspecteur général, et il en résultait de grands inconvénients ; l'arrêté précédent fit passer les directions coloniales dans les attributions de l'inspection générale. Le même arrêté déterminait, en même temps, le personnel attaché à chacun des deux services. L'inspection générale eut 2 généraux, 2 aides de camp, 3 officiers supérieurs, 2 capitaines, 3 gardes, et le service technique, 1 général, 2 officiers supérieurs, 2 capitaines, 6 gardes.

Cet état de choses ne dura pas longtemps, et le décret du 27 février 1883 supprima le service technique et rendit à l'inspecteur général ses précédentes attributions.



2 batteries du régiment, les 1re et 2e, destinées à servir de batteries divisionnaires, avaient été constituées, aux chevaux près, sur le pied de batteries montées ; la décision du 15 juin 1882 leur accorde 29 animaux.

Les conseils d'administration des batteries détachées sont reconstitués le 20 décembre 1882.

Le port de Rochefort reçoit une batterie supplémentaire, ce qui lui en fait deux (6 avril 1883), et un chef d'escadron est placé à leur tête.

La Guadeloupe et la Réunion auront à l'avenir pour directeurs d'artillerie des chefs d'escadron (19 février 1883).



Le décret du 12 mars 1883 modifie l'effectif des gardes d'artillerie de la marine, par suite des avantages de solde et de retraite qui leur sont concédés par la loi du 16 mars 1882. Cet effectif est ainsi fixé : 4 gardes principaux de 1re classe, 20 principaux de 2e classe, 32 gardes de 1re classe, 46 de 2e, et 64 de 3e. L'avancement au grade de principal de 1re classe doit se faire sur les 5 sections.

GUERRE DU TONKIN (1883-1885)

Lorsque le commandant **RIVIÈRE** partit de Saïgon, en mars 1882, pour conquérir le Tonkin, il emmena, parmi les troupes mises à sa disposition, une section d'artillerie commandée par le lieutenant **FOISSAC**, provenant de la 22e batterie ; le capitaine **GUÉNOT** fit aussi partie du corps expéditionnaire comme chargé du génie.

Après le désastre du 19 mai 1883, où le commandant **RIVIÈRE** fut tué, les troupes de renfort envoyées de France, et dont le général **BOUËT** prit le commandement, comportaient 3 batteries d'artillerie de la marine. Ces batteries, numérotées 1 bis, 2 bis, 3 bis, avaient un matériel de 4 de montagne, sur affûts de 65 de débarquement ; elles étaient respectivement sous le commandement des capitaines **ISOIR, DUPONT** et **ROUSSEL** ; le colonel **RÉVILLION** était commandant de

Ancestrami

l'artillerie et avait pour adjoint le capitaine **HUMBERT**. Avant l'arrivée des renforts, le capitaine **de BOURAYNE** avait été envoyé de Saïgon au Tonkin avec des canonniers de la 22e batterie.

Combats d'août et de septembre 1883. - Les trois batteries bis prirent part aux combats des 15 et 16 août 1883. Des 3 colonnes mobilisées, celle de gauche était sous le commandement du colonel **RÉVILLION** ; ce fut elle qui fut la plus engagée. La 1re batterie bis composait l'artillerie de cette colonne et fut assez fortement éprouvée ; la 1re section, en soutenant la retraite, eut la moitié de son effectif mis hors de combat ; le lieutenant **TEILLARD d'EVRY** fut blessé ; le capitaine **ISOIR**, frappé d'une insolation, devait mourir quelque temps après.

La 3e batterie bis prit part aux combats des 1er et 2 septembre.

Prise de Son-Tay. — De nouveaux renforts arrivèrent en octobre et novembre 1883, et l'amiral **COURBET** prit le commandement du corps expéditionnaire le 26 octobre.

3 batteries d'artillerie de la marine, de nouvelle formation, étaient parvenues au Tonkin, c'étaient : la 4e bis, 4 de montagne, capitaine **ROPERH** ; la 5e bis, 4 de montagne, capitaine **PÉRICAUD** ; la 6e bis, canons de 65, capitaine **DUDRAILLE**. Le colonel **RÉVILLION** conserva le commandement de l'artillerie, qui, en outre des 6 batteries bis, comptait encore une batterie de marins armant du 65.

Le capitaine **HUMBERT** fut placé à l'état-major de l'amiral, le capitaine **GUÉNOT** fut adjoint au commandant de l'artillerie, et le capitaine **RÉGIS** prit le commandement de la 1re bis en remplacement du capitaine **ISOIR** décédé ; le sous-lieutenant **ROUGERY** fut chargé du parc.

Toutes les batteries prirent part aux combats de Phu-Sa (14, 15 et 16 décembre), qui amenèrent la prise de Son-Tay ; elles concoururent efficacement au succès en tirant 1142 coups à petite distance. Le capitaine **DUPONT** fut blessé dans la journée du 14.

Bac-Ninh et Hong-Hoa. - En février 1884, arriva le général **MILLOT** avec une troisième série de renforts, consistant, pour l'artillerie, en une batterie de canons revolvers servis par les marins, les 11e et 12e batteries du 12e régiment avec du 80 de montagne, et un détachement de pontonniers et d'ouvriers d'artillerie de terre. Le colonel **RÉVILLION** continua à commander l'artillerie du corps expéditionnaire.

Dans les opérations contre Bac-Ninh (du 7 au 15 mars 1884), les 1re, 2e et 6e batteries (capitaines **RÉGIS, VINTEMBERGER** et **DUDRAILLE**) firent partie de la 1re brigade avec la 11e batterie et les 2 batteries de marins ; les 3e et 4e batteries bis (capitaines **ROUSSEL** et **ROPERH**) firent partie de la 2e brigade avec la 12e batterie et une 1/2 batterie de 4 de montagne servie par les marins ; le chef d'escadron **CHAPOTIN** commanda l'artillerie de cette seconde brigade, et le capitaine **TOLLON** le génie. Un parc de siège eut à sa tête le chef d'escadron **LEVRARD**, et un parc mobile sur jonques le chef d'escadron **NORTIER**.

Lors des opérations contre Hong-Hoa (du 3 au 14 avril 1884), la 1re batterie bis fit partie de la 1re brigade, et les 2e et 6e bis de la 2e ; le chef d'escadron **LEVRARD** commanda l'artillerie de cette dernière brigade, le chef d'escadron **NORTIER** le parc de siège, et le lieutenant **DUNOYER** le parc sur jonques.

Ancestrant

A cette époque, un détachement d'ouvriers d'artillerie de la marine, commandé par le capitaine **MAISTRE**, arriva de France.

La 3e batterie bis fit partie de la colonne **NÉGRIER** qui, au mois d'octobre 1884, livra les brillants combats de Lam, du Kep et de Chu.

Lang-Son. — Dans la marche sur Lang-Son, le chef d'escadron **LEVRARD** commandait l'artillerie de la 1re brigade et avait sous ses ordres les 3e, 4e et 5e batteries bis; la 1re batterie bis (capitaine **MARTIN**) faisait partie de la 2e brigade. Les batteries prirent part aux différentes affaires qui amenèrent la prise de Lang-Son le 13 février 1885 ; le chef d'escadron **LEVRARD** fut tué dans le combat du 12 février.

Le général **BRIÈRE de l'ISLE**, étant parti pour débloquer Tuyen-Quan, laissa la 4e batterie bis à la 2e brigade.

Les 1re et 4e batteries bis prirent part aux différents combats livrés par le général **de NÉGRIER** autour de Lang-Son : Dong-Dang (23 février et 21 mars), Bang-Bo (23 mars) et Ki-Lua (28 mars).

Lors de la retraite, la 1re bis, qui était une batterie de 4 de montagne traînée, paraissant devoir être un embarras, le lieutenant-colonel **HERBINGER** donna l'ordre de précipiter son matériel dans le Song-Ki-Kung. Le capitaine **MARTIN** ayant réclamé en offrant d'emmener ses canons sans escorte et de les jeter dans un précipice si cela devenait nécessaire, le chef d'escadron, commandant l'artillerie, lui réitéra par écrit l'ordre du colonel, et le capitaine dut accomplir le douloureux devoir de se débarrasser de ses pièces. Le capitaine d'artillerie de la marine **MAISTRE**, commandant du parc, fut plus heureux ; il ralentit son départ jusqu'à ce qu'il eût pu réunir des coolies en nombre suffisant et sauva tout son matériel et même des défenses d'éléphant qui faisaient partie des trophées recueillis à Lang-Son.

Tuyen-Quan. — A Tuyen-Quan se trouvait une section d'artillerie de la marine, forte de 31 hommes que commandait le lieutenant **DERAPPE**. L'armement de la place se composait de 2 canons de 80 Lahitolle, 2 canons de 4 de montagne et 2 canons-revolvers de 37. Il fut tiré pendant le siège 191 coups de 80, 98 de 4 et 856 de canon-revolver, total 1 145 coups, soit environ la moitié de l'approvisionnement ; il en fut à peu près de même de l'infanterie qui consomma 100 411 cartouches sur un approvisionnement de 266 112.

Aux combats de Hoa-Moc, qui eurent pour résultat le débloquement de Tuyen-Quan (2 et 3 mars 1885), les 3e et 5e batteries bis se montrèrent pleines d'intrépidité, se portant à portée de pistolet des Chinois pour les couvrir de mitraille.

Après la retraite de Lang-Son, le colonel **BORGNIS-DESBORDES,** arrivé au Tonkin depuis quelques mois, prit le commandement de la 2e brigade et fut chargé de l'enquête sur la conduite du lieutenant-colonel **HERBINGER**.

AFFAIRES D'ANNAM (1883-1886)

A la prise de Thuan-An par l'amiral **COURBET** (18-20 août 1883) prit part la 22e batterie sous le commandement du capitaine **LUCE**.

Lors de l'affaire de Hué (5 juillet 1885), la 22e batterie d'artillerie de la marine était partagée entre Thuan-An et Hué. Le capitaine **BRUNEAU** fut tué dès le commencement de l'attaque nocturne dirigée par les Annamites contre la Concession, mais le lieutenant **GEZ**, prenant le commandement de l'artillerie, riposta avec vigueur aux nombreuses bouches à feu de l'ennemi, et éteignit le feu des miradors voisins. Il fut mis à l'ordre du jour pour sa brillante conduite, ainsi que le garde auxiliaire **POIRIER**.

La colonne **MIGNOT**, qui parcourut l'Annam en révolte de Ninh-Binh à Hué (de novembre 1885 à mars 1886), comprenait la 3e batterie bis armée de 80 de montagne sous le commandement du capitaine **du DEMAINE**. Cette batterie, conduite d'une façon supérieure, traversa un nombre considérable de cols et d'arroyos sans détérioration de matériel et sans perdre un seul mulet.

EXPÉDITION DE FORMOSE (1884-1885)

La 23e batterie stationnée à Saïgon prit part à l'expédition de Formose ; elle était armée de 6 canons de 4 de montagne ; le capitaine **ROUAULT de CHAMPGLEN** en avait le commandement. Le capitaine d'artillerie **LUCE** était à la tête de 200 coolies ramassés à Saïgon et destinés aux travaux et aux transports ; cet officier était chargé du génie.

La batterie prit une part importante aux différents combats livrés autour de Kelung ; le capitaine **de CHAMPGLEN** se distingua d'une façon toute particulière et fut mis à l'ordre du jour du corps expéditionnaire.

A la fin de décembre 1884, le lieutenant-colonel **de POYEN-BELLISLE**, directeur d'artillerie en Cochinchine, partit en mission pour Formose avec le capitaine **VUILLEMIN** et y resta jusqu'en février 1885.

En mars, arrivèrent le chef d'escadron **PÉRISSÉ**, le capitaine **MELO** avec un détachement d'ouvriers d'artillerie, et enfin une batterie spécialement créée pour Formose et portant le numéro 7 bis, sous le commandement du capitaine **Le FOURNIER.**

En vertu de la dépêche ministérielle du 7 mars 1885, la 23e batterie, qui était à Formose, dut prendre le numéro 8 bis, la 23e devant être reformée à Saïgon avec un détachement envoyé de France.

Une section de la 7e batterie bis, sous le commandement du lieutenant **LUBERT**, fit partie du corps expéditionnaire qui s'empara des îles Pescadores (avril 1885).



Lors de l'insurrection du Cambodge (1885-1886), la 23e batterie, capitaine **COLLET**, fut envoyée dans ce pays, et, sectionnée en plusieurs détachements, prit part aux nombreuses affaires qui eurent lieu avec les insurgés. Le capitaine **DUNOYER**, chargé du génie pendant cette expédition, exécuta des travaux de fortification très remarquables. Le capitaine **COLLET**, commandant de la batterie, mourut d'une insolation.



Ancestram

Dans l'expédition du Binh-Tuan, entreprise par la Cochinchine sur la frontière de l'Annam (février 1887), le lieutenant **GÉNIN** commandait une section de la 22e batterie, et le capitaine **GOSSELIN** avait la direction du service du génie.

RÉCOMPENSES

OBTENUES PENDANT LA CAMPAGNE DU TONKIN

Parmi les récompenses obtenues par l'artillerie de la marine pendant la longue campagne de l'Indo-Chine, nous signalerons les suivantes :

AVANCEMENTS EN GRADE. - Lieutenant-colonel **RÉVILLION**, nommé colonel ; capitaine **HUMBERT**, nommé chef d'escadron ; lieutenants **POINTEL** et **RAMADE**, nommés capitaines ; les sous-officiers **VINCENT, CHÉRUY, VIDAL** et **JOLIDON**, nommés sous-lieutenants. Furent inscrits d'office sur le tableau d'avancement les capitaines **ROUSSEL**, **ROUAULT de CHAMPGLEN** et **BOYER**, ce dernier officier d'ordonnance du général Brière de l'Isle.

NOMINATIONS DANS LA LÉGION D'HONNEUR. — Colonel **BORGNIS-DESBORDES**, nommé commandeur ; colonel **RÉVILLION**, lieutenant-colonel **de POYEN BELLISLE,** et chef d'escadron **PÉRISSÉ**, nommés officiers ; capitaines **GUÉNOT, DUPONT, RÉGIS, DUDRAILLE, TOLLON, MAISTRE, ROPERH, VUILLEMIN, JACQUOT** ; lieutenants **TEILLARD d'EVRY, DERAPPE, CLÔTES,** nommés chevaliers.

Il y eut, en outre, une cinquantaine de médailles militaires distribuées à la troupe.



L'arrêté du 19 février 1884 augmente les attributions du laboratoire central en y rattachant la surveillance de la fabrication par l'industrie.

La circulaire du 27 mars 1884 spécifie que les sous-officiers d'artillerie de la marine susceptibles de passer au grade de sous-lieutenant devront aller à l'école de Versailles.

Enfin la circulaire du 26 novembre de la même année accorde une monture aux capitaines d'artillerie du régiment ; ces officiers furent, de toute l'armée française, les derniers à être montés.

EXPÉDITION DE MADAGASCAR (1883-1885)

En 1883, lors de l'expédition de l'amiral Pierre à Madagascar, expédition dans laquelle cet officier s'empara de Majunka et de Tamatave, la demi-batterie d'artillerie de la marine de la Réunion faisait partie des troupes emmenées par l'amiral; elle était sous le commandement du capitaine **LAGUARRIGUE de SURVILLIERS.**

En 1884, sous l'amiral **MIOT**, le capitaine de frégate **ESCANDE** reçut l'ordre de s'emparer de la province de Vohémar ; cette conquête fut faite sans coup férir par le capitaine d'artillerie de la marine **BRUN** à la tête de 300 Français et de 900 Antankares. Cette opération fit le plus grand

honneur au capitaine **BRUN** qui, à la suite de ces affaires, fut fait chevalier de la Légion d'honneur et inscrit d'office sur le tableau d'avancement pour le grade de chef d'escadron.

Au combat et à la prise d'Andrapavany, l'artillerie était commandée par le lieutenant **PRADO**.

La 7e batterie bis, capitaine **Le FOURNIER**, qui avait été envoyée à Formose, fut, à la paix avec la Chine, expédiée à Madagascar et prit part au combat de reconnaissance de Sahamafy, où elle éprouva des pertes sérieuses ; le dixième de son effectif fut mis hors de combat, soit 2 tués et 7 blessés. Deux officiers de la batterie furent atteints, le capitaine en second **SILVANI** et le lieutenant **LUBERT** ; ce dernier mourut deux jours après de sa blessure.

A la suite de cette campagne, les capitaines **GUIARD** et **Le FOURNIER** reçurent la croix de la Légion d'honneur.



Le décret du 30 novembre 1885 augmente l'effectif des officiers d'artillerie de la marine de 2 chefs d'escadron et 3 capitaines pour l'état-major et de 1 lieutenant-colonel et 2 chefs d'escadron pour les troupes.

MODIFICATIONS DANS LES BATTERIES DU RÉGIMENT

En raison de la guerre du Tonkin, il avait été créé 8 batteries bis d'artillerie de la marine. La paix avec la Chine ayant été conclue, la 7e bis fut, comme nous venons de le dire, envoyée à Madagascar ; la 8e bis n'existait plus depuis le 16 juillet 1885, il ne restait au Tonkin et en Annam que 6 batteries bis et la 22e . Par décision du 20 février 1886, la 22e fut renvoyée en Cochinchine et les 6 batteries bis furent réduites à 3, dont 1 de montagne pour Hué et 2 à pied pour le Tonkin.

Les batteries d'artillerie de terre ayant été rappelées, 2 autres batteries de la marine furent créées pour les remplacer (décision du 1er décembre 1887). Les deux nouvelles batteries prirent les numéros 4 bis et 5 bis ; une sixième batterie numérotée 6 bis fut encore créée le 19 mai 1888 ; tout le service de l'artillerie et du génie au Tonkin passa à l'artillerie de la marine.

Une des brigades d'occupation du Tonkin dut être sous le commandement d'un général d'artillerie de la marine.

Les 6 batteries du Tonkin, par une décision du mois d'avril 1888, durent être des batteries de montagne.

Le régiment d'artillerie de la marine eut une troisième batterie montée à Lorient (1er juillet 1888), et l'une des deux batteries de Cochinchine fut également transformée en batterie de cette espèce.



Dans l'expédition du Ripp, commandée par le lieutenant-colonel d'infanterie de marine **CORONNAT**, en avril 1887, le chef d'escadron d'artillerie de la marine **CARON** fut blessé à la prise de Goumboff.



Par le décret du 12 mai 1888, la surveillance de la fabrication dans l'industrie, qui avait été rattachée au laboratoire central par l'arrêté du 19 février 1884, est enlevée à l'inspection générale et passe à la direction du matériel.



Le service colonial étant devenu plus lourd pour les officiers d'artillerie de la marine, l'arrêté du 5 avril 1888 décide qu'il n'y aura plus d'emploi dispensant indéfiniment des colonies; les dispenses ne pourront jamais excéder une durée de deux années.

É T AT ET RÉPARTITION

DU CORPS DE L'ARTILLERIE DE LA MARINE

AU 1er JANVIER 1889

Paris

INSPECTION GÉNÉRALE

1 général de division, inspecteur général permanent, membre du comité de défense ; 1 général de brigade, inspecteur général adjoint, membre du conseil d'amirauté ; 1 général de brigade, inspecteur général adjoint, membre du conseil des travaux; 1 colonel, membre du conseil des travaux ; 2 lieutenants-colonels ; 2 chefs d'escadron; 2 capitaines ; 3 aides de camp, dont l'un chef d'escadron ; 3 gardes comptables ; 3 gardes ouvriers d'état ; 1 garde conducteur de travaux.

LABORATOIRE CENTRAL ET INSPECTION DES FABRICATIONS

1 colonel directeur des deux services.

Pour le laboratoire : 1 chef d'escadron ; 1 garde comptable; 1 garde ouvrier d'état.

Pour l'inspection des fabrications : 2 chefs d'escadron et 2 capitaines (Paris) ; 1 chef d'escadron (Saint-Chamond), 1 capitaine pour chacune des villes de Lille, Saint-Étienne, le Havre, le Creusot et Montluçon; 18 gardes ouvriers d'état ; 1 contrôleur d'armes.

Le colonel a à sa disposition 125 canonniers ; un détachement de 49 hommes est commandé par un capitaine en second (Sevran-Livry).

POSITIONS DIVERSES

1 colonel, chef du bureau de l'artillerie à l'administration centrale ; 1 capitaine attaché à ce bureau ; 1 capitaine, officier d'ordonnance du ministre ; 1 chef d'escadron à la commission de Bourges ; 1 capitaine à celle de Calais ; 1 capitaine à l'École polytechnique ; 1 capitaine à celle de Fontainebleau ; 1 capitaine à elle de Versailles.

Ancestrami

Port de Cherbourg

DIRECTION

1 colonel; 1 lieutenant-colonel ; 1 chef d'escadron ; 3 capitaines en premier ; 2 capitaines détachés au génie ; 3 gardes comptables ; 2 gardes artificiers et 1 chef artificier ; 4 gardes ouvriers d'état ; 3 gardes conducteurs des travaux ; 3 contrôleurs d'armes et 8 chefs armuriers ; 12 gardiens de batterie.

La 1re compagnie d'ouvriers (1 capitaine en premier, 1 capitaine en second, 2 lieutenants, 120 hommes), 1 compagnie d'armuriers de la marine (108 hommes).

TROUPES

1 lieutenant-colonel ; 1 chef d'escadron ; 1 lieutenant payeur et d'habillement; 1 garde comptable.

Les 9e, 10e, 11e, 12e et 13e batteries à pied ayant chacune pour effectif : 1 capitaine en premier, 1 capitaine en second, 2 lieutenants et 100 hommes.

Port de Brest

DIRECTION

1 colonel ; 1 lieutenant-colonel ; 1 chef d'escadron ; 5 capitaines en premier ; 2 capitaines détachés au génie ; 3 gardes comptables ; 1 garde artificier et un chef artificier ; 4 gardes ouvriers d'état ; 4 gardes conducteurs des travaux ; 4 contrôleurs d'armes et 6 chefs armuriers ; 18 gardiens de batterie.

La 2e compagnie d'ouvriers (1 capitaine en premier, 1 capitaine en second, 2 lieutenants, 125 hommes).

1 compagnie d'armuriers de la marine (129 hommes).

TROUPES

1 chef d'escadron ; 1 lieutenant payeur et d'habillement ; 1 garde comptable.

Les 14e et 15e batteries à pied (chacun 1 capitaine en premier, 1 capitaine en second, 2 lieutenants et 100 hommes).

Ancestrami

Port de Lorient

DIRECTION

1 colonel ; 1 lieutenant-colonel ; 3 capitaines en premier ; 3 gardes comptables ; 2 gardes artificiers et 2 chefs artificiers ; 3 gardes ouvriers d'état ; 4 gardes conducteurs des travaux ; 3 contrôleurs d'armes et 6 chefs armuriers ; 8 gardiens de batterie.

La 3e compagnie d'ouvriers (1 capitaine en premier, 1 capitaine en second, 2 lieutenants, 90 hommes).

1 compagnie d'armuriers de la marine (89 hommes).

COMMISSION D'EXPÉRIENCES DE GAVRE

1 colonel ; 1 chef d'escadron ; 4 capitaines ; 1 garde comptable ; 1 garde ouvrier d'état ; 1 détachement de 80 hommes commandé par 2 lieutenants du régiment.

TROUPES

1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 4 chefs d'escadron, 1 major, 1 capitaine instructeur, 1 capitaine trésorier, 1 capitaine d'habillement, 1 capitaine professeur, 1 lieutenant adjoint au trésorier, 2 vétérinaires, 1 garde comptable, 1 garde artificier, 1 chef de musique.

Les 1re, 2e et 3e batteries montées (chacune 1 capitaine en premier, 1 capitaine en second, 2 lieutenants, 140 hommes, 60 chevaux).

Les 4e , 5e , 6e, 7e, 8e batteries à pied (chacune 1 capitaine en premier, 1 capitaine en second, 2 lieutenants, 100 hommes).

1 compagnie de conducteurs (1 capitaine en premier, 1 capitaine en second, 3 lieutenants, 150 hommes, 80 chevaux).

Le petit état-major (67 hommes).

Le peloton hors rang (186 hommes).

Port de Rochefort

DIRECTION

1 colonel, 1 chef d'escadron, 4 capitaines en premier, 2 gardes comptables, 1 garde artificier et 1 chef artificier, 3 gardes ouvriers d'état, 2 gardes conducteurs des travaux, 3 contrôleurs d'armes et 5 chefs armuriers, 7 gardiens de batterie.

Ancestrami

La 4e compagnie d'ouvriers (1 capitaine en premier, 1 capitaine en second, 2 lieutenants, 75 hommes).

1 compagnie d'armuriers de la marine (49 hommes).

TROUPES

1 chef d'escadron, 1 lieutenant payeur et d'habillement, 1 garde comptable.

Les 16e et 17e batteries à pied (chacune 1 capitaine en premier, 1 capitaine en second, 2 lieutenants, 100 hommes).

Port de Toulon

DIRECTION

1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 1 chef d'escadron, 4 capitaines en premier, dont 1 sur le vaisseau-école de canonnage, 2 capitaines détachés au génie, 4 gardes comptables, 4 gardes ouvriers d'état, 5 gardes conducteurs de travaux, 3 contrôleurs d'armes et 8 chefs armuriers, 8 gardiens de batterie.

La 5e compagnie d'ouvriers (1 capitaine en premier, 1 capitaine en second, 3 lieutenants, 150 hommes)

1 compagnie d'armuriers de la marine (219 hommes).

ÉCOLE DE PYROTECHNI

1 chef d'escadron, 3 capitaines, 7 gardes artificiers et 2 chefs artificiers.

La compagnie d'artificiers (1 capitaine en premier, 1 capitaine en second, 2 lieutenants, 120 hommes).

TROUPES

1 lieutenant-colonel, 1 chef d'escadron, 1 lieutenant payeur et d'habillement, 1 garde comptable.

Les 18e, 19e, 20e, 21e et 22e batteries à pied (chacune 1 capitaine en premier, 1 capitaine en second, 2 lieutenants, 100 hommes).

Dépôt de la 6e compagnie d'ouvriers (1 capitaine en premier, 1 lieutenant, 35 hommes).

Ancestrami

Fonderie de Ruelle

1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 1 chef d'escadron, 5 capitaines, 1 lieutenant, 5 gardes ouvriers d'état, 2 gardes conducteurs des travaux.

Guyane

1 capitaine en premier, 1 garde comptable, 1 garde comptable auxiliaire, 1 garde ouvrier d'état, 1 garde conducteur de travaux, 1 garde conducteur auxiliaire, 1 contrôleur d'armes et 1 chef armurier.

1 détachement de la 6e compagnie d'ouvriers (1 lieutenant, 25 hommes).

1 détachement de la 28e batterie à pied (1 lieutenant, 33 hommes).

20 chevaux et mulets.

Martinique

1 chef d'escadron, 1 capitaine en premier, 2 gardes comptables, 1 garde comptable auxiliaire, 1 chef artificier, 1 garde ouvrier d'état, 1 garde conducteur des travaux, 2 gardes conducteurs auxiliaires, 1 contrôleur d'armes et 1 chef armurier.

1 détachement de la 6e compagnie d'ouvriers (1 lieutenant, 20 hommes).

1 détachement de la 27e batterie à pied (1 capitaine, 2 lieutenants, 67 hommes).

51 chevaux et mulets.

Guadeloupe

1 capitaine en premier, 1 garde comptable, 1 garde comptable auxiliaire, 1 garde ouvrier d'état, 1 garde conducteur des travaux, 2 gardes conducteurs auxiliaires, 1 contrôleur d'armes.

1 détachement de la 6e compagnie d'ouvriers (1 lieutenant, 15 hommes).

1 détachement de la 27e batterie à pied (1 lieutenant, 33 hommes).

41 chevaux et mulets.

Saint-Pierre et Miquelon

1 garde conducteur des travaux auxiliaire et 1 maréchal-des-logis.

Ancestrami

Sénégal

SAINT-LOUIS

1 chef d'escadron, 1 capitaine, 1 garde comptable, 2 gardes comptables auxiliaires, 1 garde artificier, 1 garde ouvrier d'état, 1 garde conducteur des travaux, 1 garde conducteur auxiliaire, 1 contrôleur d'armes et 2 chefs armuriers.

1 détachement de la 6e compagnie d'ouvriers (1 lieutenant, 45 hommes).

Les 25e et 26e batteries à pied (chacune 1 capitaine en premier, 1 capitaine en second, 2 lieutenants, 100 hommes).

DAKAR

1 capitaine en premier, 1 garde comptable, 1 garde ouvrier d'état, 2 gardes conducteurs des travaux, 1 chef armurier.

1 détachement de la 6e compagnie d'ouvriers (1 lieutenant, 30 hommes).

HAUT FLEUVE

1 chef d'escadron, 3 capitaines en premier, 5 capitaines en second, 2 lieutenants, 2 gardes ouvriers d'état, 4 gardes conducteurs des travaux, 2 gardes conducteurs auxiliaires.

La compagnie auxiliaire d'ouvriers (1 capitaine en premier, 1 capitaine en second, 3 lieutenants, 160 hommes).

La compagnie de conducteurs auxiliaire (1 capitaine en premier, 4 lieutenants, dont 1 indigène, 44 conducteurs européens, 155 conducteurs indigènes ; 480 chevaux et mulets et 1 vétérinaire).

Diego Suarez

1 lieutenant-colonel, commandant supérieur des troupes.

1 chef d'escadron ; 1 capitaine en premier ; 1 garde comptable ; 1 garde artificier ; 2 gardes ouvriers d'état ; 2 gardes conducteurs des travaux ; 1 chef armurier.

Un détachement de la 6e compagnie d'ouvriers (1 lieutenant, 40 hommes).

La 7e batterie bis de montagne (1 capitaine en premier, 1 capitaine en second, 3 lieutenants, 150 hommes, 80 chevaux et mulets et 1 vétérinaire).

Ancestrami

Réunion

1 capitaine en premier ; 1 garde comptable ; 1 garde comptable auxiliaire ; 1 garde ouvrier d'état ; 1 garde conducteur de travaux ; 1 garde conducteur auxiliaire ; 1 contrôleur d'armes et 1 chef armurier.

1 détachement de la 6e compagnie d'ouvriers (1 lieutenant, 15 hommes).

1 détachement de la 28e batterie à pied (1 lieutenant, 33 hommes).

24 chevaux et mulets.

Obock

1 détachement de la 6e compagnie d'ouvriers (1 lieutenant, 25 hommes).

Cochinchine

1 lieutenant-colonel ; 1 chef d'escadron ; 3 capitaines en premier ; 1 lieutenant payeur et d'habillement ; 2 gardes comptables ; 2 gardes comptables auxiliaires ; 1 garde artificier ; 2 gardes ouvriers d'état ; 3 gardes conducteurs de travaux ; 4 gardes conducteurs auxiliaires ; 1 contrôleur d'armes ; 2 chefs armuriers.

1 détachement de la 6e compagnie d'ouvriers (1 capitaine en second, 1 lieutenant, 50 hommes).

La 23e batterie à pied (1 capitaine en premier, 1 capitaine en second, 2 lieutenants, 100 hommes).

La 24e batterie montée (1 capitaine en premier, 1 capitaine en second, 2 lieutenants, 120 hommes, 74 chevaux et mulets, et 1 vétérinaire).

Annam

1 chef d'escadron ; 1 capitaine en premier ; 1 garde comptable ; 1 garde ouvrier d'état ; 2 gardes conducteurs des travaux ; 1 contrôleur d'armes et 1 chef armurier.

La 3e batterie bis de montagne (1 capitaine en premier, 1 capitaine en second, 3 lieutenants, 120 Européens, 50 indigènes, 120 ? chevaux et mulets).

Tonkin

1 général de brigade, commandant une brigade ; 1 colonel ; 1 lieutenant-colonel ; 4 chefs d'escadron ; 5 capitaines en premier ; 7 capitaines en second ; 2 gardes comptables ; 2 gardes comptables auxiliaires ; 1 garde artificier et 2 chefs artificiers ; 2 gardes ouvriers d'état ; 8 gardes

Ancestrami

conducteurs de travaux ; 8 gardes conducteurs auxiliaires ; 2 contrôleurs d'armes et 5 chefs armuriers.

4 capitaines en premier hors cadre ; 2 capitaines en second hors cadre.

1 détachement de la 6e compagnie d'ouvriers (1 capitaine, 2 lieutenants, 125 hommes).

1 détachement de 25 artificiers.

Les 1re, 2e, 4e, 5e et 6e batteries bis de montagne (chacune 1 capitaine en premier, 1 capitaine en second, 3 lieutenants, 120 Européens, 50 indigènes, 120 ? chevaux et mulets).

Nouvelle-Calédonie

1 chef d'escadron ; 1 capitaine en premier ; 2 gardes comptables ; 1 garde comptable auxiliaire ; 1 chef artificier ; 1 garde ouvrier d'état ; 1 garde conducteur de travaux ; 1 garde conducteur auxiliaire ; 1 contrôleur d'armes et 1 chef armurier.

1 détachement de la 6e compagnie d'ouvriers (1 capitaine en second, 1 lieutenant, 50 hommes).

La 29e batterie à pied (1 capitaine en premier, 1 capitaine en second, 2 lieutenants, 100 hommes).

36 chevaux et mulets.

Taïti

1 capitaine en premier ; 1 garde comptable ; 1 garde comptable auxiliaire ; 1 garde ouvrier d'état ; 1 garde conducteur de travaux ; 1 garde conducteur auxiliaire ; 1 contrôleur d'armes.

1 détachement de la 6e compagnie d'ouvriers (1 lieutenant, 25 hommes).

1 détachement de la 28e batterie à pied (1 capitaine en second, 2 lieutenants, 50 hommes).

12 chevaux et mulets.



En outre, 83 gardes stagiaires sont détachés dans les diverses colonies.

Récapitulation générale

Officiers	380 (1)	
Gardes	198 (2)	> 7 800

(1) Effectif réglementaire : 385.

(2) Effectif réglementaire : 219.

Ancestrami

Divers [3] et troupe 7 222

Chevaux et mulets 1 667

APPENDICE

OUVRAGES DIVERS
SUR L'ARTILLERIE DE LA MARINE

Traité de l'Artillerie de la marine, par le sieur Lempereur, commissaire d'artillerie de la marine. Tolon, 1761. (Manuscrit de la Bibliothèque nationale.)

Traité de l'Artillerie de la marine. (Manuscrit des archives de la Marine, postérieur au précédent.)

Mémoire sur l’Artillerie de la marine, suivi d'un projet pour la réunion des divers corps qui sont employés a ce service, en un seul qui en serait chargé ainsi que de la garnison habituelle des vaisseaux. (Thouvenot, officier au corps des ingénieurs géographes militaires ; de Nolzier, capitaine au corps royal d'artillerie des colonies.) Paris, imprimerie de Pain (19 février 1791). Brochure, 40 pages.

Recherches sur l'artillerie en général et particulièrement sur celle de la marine, par Texier de Norbec, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, chef de division des armées navales, directeur de l'artillerie de la marine, correspondant de l'Académie des sciences. 2 vol. in-folio. Paris, Imprimerie royale, 1792.

Mémoire sur les canons, par Texier de Norbec. (Manuscrit de la Bibliothèque de Brest.)

Manuel du canonnier marin, par Cornibert, capitaine à la 6e demi-brigade des troupes d'artillerie de la marine. In-8, 384 pages. Toulon, Aurel, an IX.

Tables des portées des canons et caronades en usage dans la marine, par Cornibert, chef de bataillon au corps impérial de l'artillerie de la marine, sous-chef du parc de Toulon. In-8, 192 pages. Paris, Dentu, 1809.

Exercices et manœuvres du canon à bord des vaisseaux du Roy et règlement sur le mode d'exercice des officiers et des équipages, par un officier de marine (Willaumez). In-8. Paris, Bachelor, 1815.

Prospectus du Mémorial d'artillerie de la marine, rédigé par le chef de bataillon Coupe, sous-directeur d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, de la Légion d'honneur et du Lis. « Chacun son métier. » Toulon, Curet, 1815. Brochure, 88 pages.

Observations sur le corps royal d'artillerie de la marine, par Collombel, capitaine au dit corps, chevalier de la Légion d'honneur. Toulon, Aug. Aurel, 1825. Brochure, 43 pages.

(3) Sous cette appellation sont compris les gardes auxiliaires, stagiaires, chefs armuriers, gardiens de batterie, etc.

Manœuvres de force et amarrages en usage dans l'artillerie de mer, par Malaizé, capitaine d'artillerie de la marine. In-8, 187 pages. Brest, Rozais, 1827.

Mémorial de l'artilleur marin, par Michel, chef de bataillon d'artillerie de la marine. In-8. Paris, Anselin, 1828.

Cours d'Artillerie navale, par Prudent, lieutenant de vaisseau. In-folio lithographié. Toulon (vers 1835).

Manuel du canonnier marin, par Cornibert, lieutenantcolonel d'artillerie de marine. In-8, 408 pages. Toulon, Duplessis Ollivault, 1831.

Observations sur le corps royal de l'artillerie de la marine, par un officier supérieur de l'arme (chef de bataillon Michel). Nevers, Duclos et Cie, 1834. Brochure, 21 pages.

Lettre à Messieurs les membres du conseil d'amirauté sur l'artillerie de marine. (Charpentier, officier supérieur d'artillerie de la marine.) Paris, 1835. Brochure, 15 pages.

Aperçu sur l'Artillerie de la marine. (Perrinon, officier d'artillerie de la marine.) Rouen, Brière, 1838. (Nous n'avons pu retrouver cet opuscule au ministère de la Marine.)

Réflexions sur l'artillerie, les équipages de ligne et la création du régiment d'infanterie de marine, par F. Gouhot, capitaine en deuxième d'artillerie de la marine. Brest, typog. Come et Bonetbeau, 1838. Brochure, 50 pages.

Essai sur le matériel de l'artillerie de nos navires de guerre, par F. E. A. Charpentier, colonel d'artillerie de marine. In-8, 474 pages. Paris, Bachelier, 1845.

Note sur les diverses organisations des troupes de la marine de 1761 à 1847, par un ancien artilleur de la marine. (*Extrait des Annales maritimes et coloniales.*) Paris, Imprimerie royale, 1847. Brochure, 30 pages.

Aide-Mémoire d'artillerie navale, imprimé avec autorisation du ministre de la Marine et des Colonies, par J. Lafay, capitaine d'artillerie de la marine. Paris, Corréard, 1850. (Cet Aide-Mémoire se termine par un historique abrégé, attribué à Piton Bressant.)

Essai historique et chronologique sur les troupes de la marine depuis leur origine jusqu'à nos jours, dédié aux troupes d'artillerie et d'infanterie de marine, par J.-R.-M. Malaizé, ancien capitaine au corps d'artillerie de la marine, auteur d'un Traité sur les manœuvres de force en usage dans l'artillerie de la marine, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Louis. Brest, Edouard Anner, 1853. Brochure, 162 pages.

De l'Organisation de l'artillerie au point de vue du service de la flotte et de la défense des colonies et des côtes. (II. Sapia, capitaine d'artillerie de la marine.) Paris, J. Corréard, 1853. Brochure, 51 pages.

Mémorial de l'artillerie de la marine de 1862 à 1868. 8 vol. lith. in-4.

Traité pratique d'artillerie navale, par L. Lewal, lieutenant de vaisseau. 4 vol. in-8. Paris, Bertrand, 1863.

L'Artillerie de la marine française en 1868, par Gadaud, lieutenant de vaisseau. In-8. Paris, Bertrand, 1869. (Une deuxième édition de cet ouvrage a été publiée en 1873.)

Ancestrali

Manuel de pyrotechnie à l'usage de l'artillerie de la marine. 4 vol. in-8. Paris, Chamerot, de 1879 à 1887. (Publié par l'Inspection générale de l'artillerie de la marine.)

Quelques renseignements sur l'artillerie de la marine (Delauney, capitaine d'artillerie de la marine). Imprimerie nationale, 1884. Brochure, 8 pages.

NOTES
SUR
QUELQUES ARTILLEURS DE LA MARINE[1]



TEXIER DE NORBEC, artilleur de la marine des plus distingués (voir page 24).

Surnuméraire d'artillerie 1748

Cadet	1748
Sous-lieutenant	1749
Lieutenant Enseigne de vaisseau, aide-major.	1762
Lieutenant de vaisseau.	1763
Capitaine de bombardiers	1775
Lieutenant-colonel d'artillerie	1777
Capitaine de vaisseau	1780
Sous-directeur d'artillerie	1785
Chef de division, directeur d'artillerie	1786
Contre-amiral.	1792

A Toulon, en 1770, en faisant l'épreuve d'un mortier, il eut un bras, la moitié de la mâchoire et trois doigts de l'autre main emportés par une bombe ; il fut fait chevalier de Saint-Louis à la suite de cet accident.



VITAL RAMEY, comte DE SUGNY, né le 4 juin 1753 a Saint-Just-en-Chevallet (Loire).

Aspirant d'artillerie	avril 1771
Lieutenant en second	17 mars 1778
Premier lieutenant	1er mai 1783
Capitaine	5 avril 1787
Chef de bataillon	13 juin 1793
Chef de brigade	3 décembre 1793
Général de brigade	23 février 1797

(1) Ces notes ne concernent que les artilleurs décédés.

Ancestrami

Général de division	8 décembre 1799
Inspecteur général d'artillerie de la marine	10 novembre 1800
Premier inspecteur général	28 octobre 1802
Chevalier de Saint-Louis	14 juin 1814
Grand officier de la Légion d'honneur	9 août 1814
Mort	21 mars 1821

Cet officier, étant général d'artillerie de terre, passa dans l'artillerie de la marine et, peu de temps après, fut mis a la tête de cette arme.

Il était chef de bataillon au siège de Toulon avec Bonaparte ; il commanda en chef l'artillerie de l'armée d'Italie pendant la campagne de 1796 ; il prit part à la défense du château de Milan, de Mantoue et de Gênes. Les deux lettres ci-après, émanant l'une de Carnot et l'autre de Berthier, montrent à quel point cet officier était tenu en haute estime :

Lettre adressée au général Sugny par le Directoire

exécutifs le 29 floréal an IV.

« Le Directoire a vu avec plaisir, dans le compte que le général en chef lui a rendu des actions qui ont illustré la journée du 21, que votre sang-froid et votre courage avaient glorieusement contribué au succès des armées de la République ; il ne doute point que vous ne continuiez à mériter l'estime et la reconnaissance publiques.

« CARNOT, président[1]. »

Lettre adressée au général Sugny par le ministre de la Guerre,
le 15 frimaire an VIII.

« J'ai rendu compte aux consuls, citoyen, des services que vous avez rendus comme commandant en chef l'artillerie de l'armée d'Italie. Je leur ai rappelé avec quelle distinction vous avez commandé cette arme dans les campagnes de l'an V et de l'an VI, aux sièges de Toulon, du château de Milan et de Mantoue, et ils ont récompensé votre valeur et vos talents militaires en vous élevant au grade de général de division.

« Vous trouverez ci-joint le brevet que je vous ai fait expédier. Qu'il vous soit le gage de la reconnaissance nationale, comme il est pour le gouvernement le garant des services que vous rendrez à la patrie dans les nouvelles fonctions qu'il vous confie.

« ALEXANDRE BERTHIER[1]. »



(1) Archives de la Marine.

(1) Archives de la Marine.

EMOND D'ESCLEVIN (voir page 107), né le 7 octobre 1762 à Antibes.

Entré au service comme lieutenant des canonniers garde-côtes	20 décembre 1780
Capitaine au même corps	20 mars 1784
Lieutenant au régiment de la Martinique	15 décembre 1786
Capitaine au 109e régiment	16 septembre 1792
Chef de bataillon	3 brumaire an II
Sous-chef d'administration de la marine.	19 nivôse an II
Capitaine d'artillerie de la marine	16 fructidor an VI
Chef de bataillon	15 thermidor an VI
Colonel	17 thermidor an XII
Général de brigade 4 août 1813	
Mort, des suites de blessures reçues à Lutzen	26 décembre 1813

Campagnes de 1792 et 1793 dans la Vendée ; prend part, sur le *Franklin*, à la bataille navale d'Aboukir ; directeur d'artillerie au port de Venise, puis à Milan, et enfin directeur d'artillerie de la marine en Italie en l'an VII ; le 19 prairial an VIII, reçoit l'ordre de se rendre au Dosset pour commander en chef les colonnes dirigées contre les brigands ; est chargé, le 26 avril 1808, d'une mission ayant pour but de conserver à l'Espagne ses colonies de l'Amérique méridionale et s'est embarqué, à cet effet, sur la frégate l'Italienne ; est rentré de cette mission en décembre 1809.

Colonel du 1er régiment, c'est certainement à lui que l'artillerie de la marine doit d'avoir fait la campagne de 1813 ; voici, en effet, la lettre qu'il écrivait au ministre, le 23 décembre 1812, lettre qui fut presque immédiatement suivie du passage de l'artillerie de la marine au département de la Guerre :

« Le 1er régiment du corps impérial d'artillerie de la marine, que j'ai l'honneur de commander, a pris connaissance du 29e bulletin ; je viens, en son nom, vous supplier de faire connaître à S. M. l'Empereur notre dévouement à son auguste personne et le désir de faire partie de son armée, soit comme artillerie, soit comme grenadiers ; notre ambition, dans cette circonstance, est de mériter, sous ses yeux, le titre glorieux de *colonne infernale.*

« Connaissant le bon esprit dont le corps entier est animé, et comme le doyen des colonels des quatre régiments, je peux assurer Votre Excellence que ces corps partagent notre enthousiasme et notre dévouement(2). »



FALBA, né le 13 septembre 1766 à Mort-de-Marsan.

Entré au service comme volontaire dans les dragons de Port-de-Paix, à Saint-Domingue le	1er juin 1791
Lieutenant	20 juillet 1793
Capitaine d'artillerie de la marine	17 juin 1798
Chef de bataillon	25 mars 1805
Colonel	25 juin 1813

(2) Archives de la Marine.

Mis à la retraite	27 octobre 1829
Chevalier de la Légion d'honneur	14 juin 1804
Officier de la Légion d'honneur	14 juin 1813
Chevalier de Saint-Louis	24 août 1814
Commandeur de la Légion d'honneur	1828

Guerre contre les insurgés de Saint-Domingue. A été nommé officier sur le champ de bataille en récompense de sa conduite à l'attaque d'un poste espagnol à l'île de Saint-Domingue ; fut blessé à la main droite dans cette affaire ; embarqué sur le *Watigny*, a pris part au combat de Groix ; a fait partie de l'armée de l'Ouest et de l'armée d'observation du Midi ; a commandé les troupes d'artillerie de la marine embarquées sur la flottille de Boulogne ; a fait, en 1813, la campagne d'Allemagne jusqu'à la fin du mois de mai, puis passa à l'armée de Hollande où il commanda le 4e régiment étranger ; le 23 novembre 1813, il se rendit maître de la place fortifiée de Woorden, qu'il prit de vive force en quarante minutes. Le général Molitor lui en témoigna sa satisfaction en ces termes : « Monsieur le colonel, je vous félicite sur la manière vigoureuse dont vous avez commandé la prise de Woorden; je me suis fait un plaisir d'en rendre compte au gouvernement. » Chargé, pendant le siège de Naarden, du commandement général des troupes, il fit plusieurs sorties avec le plus grand succès pour détruire les ouvrages de l'ennemi. En 1815, il se prononça le premier au conseil de défense du port de Toulon pour faire rétablir l'autorité royale et l'artillerie de la marine, sous ses ordres ; par sa bonne contenance, imposa aux révoltés et prévint bien des malheurs en empêchant le pillage de l'arsenal.



Baron DE ROUVROY, né le 17 novembre 1766 à Monsard (Meuse).

Entré au 39e régiment, ci-devant de l'Ile-de-France	6 mai 1781
Caporal	1er octobre 1786
Sergent	6 février 1789
Sergent-major	14 juillet 1791
Sous-lieutenant	6 mars 1793
Lieutenant	13 frimaire an II
Incorporé dans l'artillerie de la marine	1er vendémiaire an V
Capitaine	29 messidor an V
Chef de bataillon 8 germinal an XIII Colonel	27 avril 1813
Tué à la bataille de Paris	30 mars 1814
Chevalier de la Légion d'honneur	28 avril 1813
Officier de la Légion d'honneur	4 juin 1813
Créé baron	14 septembre 1813
Commandeur de la Légion d'honneur	26 février 1814

A fait les campagnes de l'armée de l'Ouest de 1793 à 1796, et celle contre les Chouans de l'an VIII ; se distingua sur *l'Indomptable* au combat d'Algésiras ; a pris part à dix-huit combats à Saint-Domingue, sous le général Leclerc ; a fait toute la campagne de 1813 et toute celle de 1814.

Il est à remarquer que Rouvroy, qui avait mis douze années pour parvenir au grade d'officier, fut, en moins d'un an, nommé colonel, chevalier, officier et commandeur de la Légion d'honneur, puis créé baron ; malheureusement, cette fortune subite marqua la fin de sa carrière, et il fut tué sous Paris à

la dernière bataille de la campagne de 1814, après avoir pris part à plus de quarante affaires sans avoir été jamais blessé.



DE COISY, né le 6 mars 1781 à Saint-Malo.

Entré au service de la marine comme mousse	6 juillet 1792
Lieutenant en deuxième d'artillerie de la marine	14 octobre 1797
Lieutenant en premier	1er juin 1807
Capitaine	17 février 1811
Chef de bataillon	25 mars 1813
Lieutenant-colonel	13 novembre 1822
Colonel	4 mars 1827
Maréchal de camp	10 octobre 1839
Lieutenant général	18 janvier 1846
Retraité	12 mars 1849
Chevalier de la Légion d'honneur	15 juin 1813
Chevalier de Saint-Louis	23 septembre 1814
Officier de la Légion d'honneur	1er mars 1830
Commandeur de la Légion d'honneur	26 février 1842
Grand officier de la Légion d'honneur	5 octobre 18o4

A fait l'expédition d'Irlande de 1791 et celle de la Méditerranée de 1799 ; a pris part à l'expédition de Saint-Domingue, où il est descendu à la tête d'un détachement d'artillerie, chargé de l'attaque du fort Belair ; a commandé l'artillerie de la 3e escadrille de la flottille de Boulogne en 1804 et 1805 ; a servi en 1809 à l'armée de l'Escaut ; et, commandant le fort Frédéric-Henry, a fixé l'attention du prince de Ponte-Corvo lors de la défense de ce fort ; a fait la campagne de 1812 et a reçu cinq blessures en chargeant avec la cavalerie, au combat de Valentina ; a commandé une division d'artillerie à cheval, en 1813, au 1er corps de la Grande Armée ; prisonnier de guerre par suite de la capitulation du maréchal Gouvion Saint-Cyr.



MICHEL, né le 11 avril 1790 à Caen.

Entré à l'École polytechnique	octobre 1807
Sous-lieutenant à Metz	octobre 1800
Lieutenant d'artillerie de la marine	octobre 1811
Capitaine	23 avril 1813
Chef de bataillon	13 juillet 1828
Lieutenant-colonel	12 mars 1836
Décédé à Lorient	22 avril 1838
Chevalier de la Légion d'honneur	29 juin 1813
Officier de la Légion d'honneur	10 mai 1835

A fait les campagnes de 1813 et de 1814.

Ancestrali

Cet officier, des plus distingués, a publié un *Mémorial de l'artilleur marin et des Observations sur le corps royal de l'artillerie de la marine.* C'est lui qui fit les études préparatoires pour la création d'une commission d'expériences de la marine, et qui fonda la commission de Gâvre dont il eut l'honneur d'être le premier président en 1830.



HÉLIE, né le 30 octobre 1795 à Nantes.

Élève de l'École polytechnique	1er octobre 1813
Sous-lieutenant à l'École de Metz	1er octobre 1815
Lieutenant d'artillerie de terre	6 février 1818
Professeur de mathématiques à l'école d'artillerie de la marine de Lorient	21 février 1824
Rapporteur permanent de la commission de Gâvre	1834
Mort à Nantes	26 juillet 1880
Chevalier de la Légion d'honneur	30 avril 1839
Officier de la Légion d'honneur	11 août 1855
Commandeur de la Légion d'honneur	25 janvier 1882

A pris part, en qualité d'élève de l'École polytechnique, à la défense de Paris en 1814, et, comme élève de Metz, à celle de cette place en 1815 ; a publié plusieurs travaux estimés sur la balistique : *Résumé des expériences exécutées par l'artillerie de la marine de* 1830 à 1840, *Expériences sur le pendule balistique*, *Traité de balistique expérimentale*, etc.; a obtenu des témoignages officiels de satisfaction les 11 février 1856, 9 janvier 1857, 10 novembre 1857 ; a reçu, le 9 janvier 1859, la lettre suivante du ministre de la Marine :
« Monsieur, je suis heureux de vous annoncer qu'en raison des éminents services que vous avez rendus à l'artillerie navale comme rapporteur permanent de la commission de Gâvre depuis vingt-neuf ans, Sa Majesté l'empereur a bien voulu, sur ma proposition, vous accorder une gratification de 15 000 francs. Cette récompense, tout à fait exceptionnelle au département de la Marine, témoigne hautement de la manière dont vos travaux sont appréciés. »



DE PREUILLY, né le 1er novembre 1802 à Brest.

Entré au service comme volontaire	25 novembre 1817
Commis de deuxième classe	1er décembre 1822
Sergent d'artillerie de la marine	1er octobre 1823
Sous-lieutenant	4 août 1824
Lieutenant en deuxième	4 août 1828
Lieutenant en premier	3 mai 1829
Capitaine en deuxième	12 janvier 1833
Capitaine en premier	30 juillet 1839
Chef de bataillon	22 juin 1846
Lieutenant-colonel	24 avril 1851
Colonel	5 juin 1855
Général de brigade	15 juillet 1855

Général de division	26 août 1861
Dans le cadre de réserve	1er novembre 1867
Chevalier de la Légion d'honneur	1er mai 1840
Officier de la Légion d'honneur	14 août 1853
Commandeur de la Légion d'honneur	12 août 1860
Grand officier de la Légion d'honneur	3 août 1867

A fait la campagne d'Alger, en 1830 ; est l'auteur de l'assimilation complète de l'artillerie de la marine a celle de terre ; comme inspecteur général, a toujours soutenu son arme avec le plus grand dévouement.



PÉLISSIER, frère du maréchal duc de Malakoff, né le 4 décembre 1812 à Vonges (Côte-d'Or).

Élève de l'École polytechnique	1er octobre 1832
Sous-lieutenant à Metz	1er octobre 1834
Lieutenant au 1er régiment d'artillerie	1er octobre 1836
Capitaine d'artillerie de la marine	2 décembre 1840
Chef de bataillon	23 janvier 1852
Lieutenant-colonel	3 juin 1855
Colonel	12 juin 1856
Général de brigade	26 août 1861
Général de division	22 novembre 1870
Dans le cadre de réserve	4 décembre 1877
Décédé à Paris	2 août 1887
Chevalier de la Légion d'honneur	26 avril 1845
Officier de la légion d'honneur	14 septembre 1855
Commandeur de la Légion d'honneur	31 décembre 1863
Grand officier de la Légion d'honneur	27 décembre 1872

Grand-croix de la Légion d'honneur, étant au cadre de réserve.

A pris part à l'expédition d'Orient (voir p. 191) ; a fait le siège de Paris comme commandant supérieur de la circonscription de la rive gauche, y a été blessé.
En 1845, s'est distingué, à la Guadeloupe, lors de l'incendie de la Basse-Terre, et fut proposé pour la croix par le gouverneur de la colonie, dans les termes suivants : « Pélissier, capitaine d'artillerie de la marine, aux efforts et au dévouement duquel nous devons bien certainement d'avoir maîtrisé le feu. »

Président, pendant de longues années, du conseil général et sénateur de la Haute-Marne, a exercé les fonctions de questeur au Sénat.



Ancestrali

FRÉBAULT, né le 1er février 1813 à Limon (Nièvre).

Élève de l'École polytechnique	7 novembre 1833
Sous-lieutenant à Metz	1er octobre 1835
Lieutenant d'artillerie de la marine	1er octobre 1837
Capitaine	25 septembre 1840
Chef de bataillon	24 janvier 1848
Lieutenant-colonel	22 septembre 1854
Colonel	29 septembre 1856
Général de brigade	26 août 1861
Général de division	6 novembre 1867

Maintenu sans limite d'âge dans le cadre d'activité ; mort à Paris 6 février-1888

Chevalier de la Légion d'honneur	6 mars 1839
Officier de la Légion d'honneur	12 juin 1856
Commandeur de la Légion d'honneur	15 août 1858
Grand officier de la Légion d'honneur	20 octobre 1866
Grand-croix de la Légion d'honneur	16 octobre 1870

A fait la campagne du Mexique de 1839 ; a pris part à l'expédition de la Baltique de 1854 ; commandait, pendant le siège de Paris, l'artillerie de la 2e armée.

Gouverneur de la Guadeloupe en 1859 ; directeur d'artillerie au ministère de la Marine en 1864.

Envoyé à l'Assemblée nationale de 1871 par le département de la Seine, il fut nommé sénateur inamovible par cette même assemblée.



PITON BRESSANT, né le 19 août 1820 à Paris.

Elève de l'École polytechnique	1er octobre 1840
Entré comme engagé volontaire dans l'artillerie de la marine	18 décembre 1841
Sergent	2 janvier 1842
Sous-lieutenant	15 janvier 1843
Lieutenant	15 janvier 1845
Considéré comme démissionnaire pour refus de serment à l'Empire	1852
Rappelé à l'activité pour prendre rang du 12 octobre 1854	10 janvier 1862
Capitaine	14 mars 1866
Décédé à Saïgon	25 septembre 1867
Chevalier de la Légion d'honneur	13 août 1864

Mathématicien des plus distingués ; auteur de mémoires très estimés sur la balistique (portées, vitesses initiales, reculs, durée de trajet, etc.), dont la plupart ont paru dans l'ancien M*émorial de l'artillerie de la marine.*

Pendant le temps qu'il passa en dehors de l'arme, de 1852 à 1864, il fut professeur de mathématiques au collège Chaptal et rédacteur du journal scientifique *l'Ami des sciences.*



SAPIA, comte DE LENCIA, d'origine piémontaise, né le 27 février 1822 à Foix.

Elève de l'École polytechnique	novembre 1841
Sous-lieutenant à Metz	1er octobre 1843
Lieutenant d'artillerie de la marine	1er octobre 1845
Capitaine	26 novembre 1831
Chef de bataillon	29 décembre 1855
Lieutenant-colonel	25 juin 1862
Colonel	20 décembre 1834
Décédé à Paris	2 septembre 1876
Chevalier de la Légion d'honneur	12 août 1834
Officier de la Légion d'honneur	23 décembre 1865
Commandeur de la Légion d'honneur	25 janvier 1871

A fait l'expédition de la Baltique de 1853, a présidé la commission de Gâvre en 1856 et 1857, de la façon la plus remarquable ; a servi avec distinction en Cochinchine, lors de la conquête ; auteur d'une brochure sur l'organisation de l'artillerie de la marine, aussi brillamment écrite que puissamment pensée (voir page 197), et qui précéda de peu de temps la réorganisation de 1855 (voir page 100) ; inventeur du télémètre de dépression qui porte son nom.

LISTE
DES GÉNÉRAUX ET COLONELS D'ARTILLERIE DE LA MARINE
DEPUIS 1792 JUSQU'EN 1889

Généraux de division

1. Levavasseur	1794(1)
2. Dubouchage	1797
3. Favereau	1799
4. De Sugny	1799
5. Thirion	1808
6. Devaux	1817
7. De Coisy	1846
8. De Preuilly	1861

(1)Les dates sont celles des nominations.

9. Frébault	1867
10. Pélissier	1870
11. Virgile	1880
12. *Dard*[1]	1886

Généraux de brigade

1. Lecertain	1792 (?)
2. Corderan	1804
3. Danzel	1804
4. Lepaige	1804
5. Masson	1804
6. Emond d'Esclevin	1813
7. Butraud	1813
8. Jacoby	1817
9. Brêche	1828
10. Barbe	1836
11. Durbec	1851
12. Emond d'Esclevin	1855
13. Paine	1867
14. Olivier	1870
15. Regnaud	1873
16. Lacour	1877
17. Thory	1883
18. *Godin*	1886
19. *Borgnis-Desbordes*	1886
20. *Du Pan*	1888

Colonels

1. D'Allois d’Herculais	1792
2. Lacombe	1792
3. Baudrv d'Asson (Esprit)	1793
4. Lormanne	1795
5. Beghin	1797
6. Devergae	1798
7. Baudry d'Asson (Charles)	1804
8. Cavarroz	1805
9. Dumeny	1805
10. Noblet	1805
11. Maumet	1809
12. Méjansac	1809
13. Trouchon	1809
14. Godebert	1809
15. Fournier	1811

(1) Les noms en italiques sont ceux d'officiers encore en activité de service.

Ancestrami

16. Rouvroy	1813
17. Falba	1813
18. De Solminihac	1816
19. Fraboulet de Villeneuve	1821
20. Gerdy	1822
21. Gérodias	1829
22. Laurent	1831
23. Gobert de Neufmoulin	1831
24. Jure	1832
25. Romme	1837
26. Préaux	1839
27. Charpentier	1839
28. De Gérus	1843
29. Zéni	1843
30. Favereau	1849
31. Deshays	1849
32. Dupont	1852
33. Daniel du Colhoë	1854
34. Leblanc	1855
35. Gouhot	1855
36. Tournal	1855
37. Dumas	1857
38. Maréchal	1859
39. Martin	1861
40. Michaux	1861
41. Hudelist	1862
42. Sardou	1863
43. Robin	1864
44. Dupuis	1864
45. Sapia, comte de Lencia	1864
46. Dutemps du Cric	1866
47. Brault	1866
48. Alexandre	1869
49. Chevillotte	1870
50. Maillard	1870
51. De Guilhermy	1871
52. Laurent	1871
53. Roche	1873
54. Smet	1874
55. Kermarec	1875
56. Briens	1876
57. Lestrohan	1876
58. Aloncle	1877
59. Poète	1878
60. Viot	1878
61. Mallat	1879
62. Dard	1879
63. Legrix	1880

Ancestrami

64. De Prépetit de la Garenne	1880
65. Mounier	1880
66. *Brinster*	1882
67. *Sébert*	1882
68. Javouhey	1883
69. *Bourdiaux*	1883
70. *Geoffroy*	1883
71. *Caris*	1883
72. Meunier	1884
73. *Revillion*	1884
74. *Bagay*	1886
75. *De Poyen Bellisle*	1886
76. *De la Rocque*	1888
77. *Candelot*	1888
78. *Delaissey*	1888

LISTE

DES OFFICIERS D'ARTILLERIE DE LA MARINE

DÉCÉDÉS AUX COLONIES

Guyane (depuis 1822)

1. Guillard, lieutenant	janvier 1851.
2. Lacrampe, sous-lieutenant	février 1856.
3. Herbulot, lieutenant	janvier 1871.
4. Martin, lieutenant	avril 1877.
5. Jamet, lieutenant	janvier 1884

Martinique (depuis 1822)

1. Wipffler, capitaine	janvier 1835.
2. Chanson, capitaine	février 1839.
3. Salmon, capitaine	mars 1839.
4. Essertier, capitaine	janvier 1841.
5. Fortin, capitaine	septembre 1841.
6. Schuster, capitaine	octobre 1845.
7. Sentetz, capitaine	septembre 1851.
8. Dau, lieutenant	mai 1852.
9. Gourdan, lieutenant	janvier 1858.
10. Lauranceau, lieutenant	septembre 1864.
11. Daurensan, capitaine	octobre 1866.
12. Houlliez, capitaine	février 1867.

Ancestrami

13. Hiroux, capitaine	mars 1869.
14. Guillemot, lieutenant	mars 1869.
15. Cassignol, lieutenant	août 1878.
16. Destainville, lieutenant	mars 1881.
17. Bréger, capitaine	mai 1881

Guadeloupe (depuis 1822)

1. Lefebvre, lieutenant	octobre 1823.
2. Lebon, lieutenant	juillet 1824.
3. Lepoittevin, capitaine	mars 1832.
4. Fournier, capitaine	juillet 1838.
5. Marchal, capitaine	août 1838.
6. Calais, lieutenant	août 1838.
7. Ambroise, capitaine	octobre 1838.
8. Bourrousse de Laffore, chef de bataillon	août 1839.
9. Tournal, sous-lieutenant	mai 1840.
10. Dupotet, capitaine	mai 1841.
11. Guérin, chef de bataillon	mars 1842.
12. Sempé, capitaine	février 1853.
13. Besse, capitaine	août 1856.
14. Lahérard, lieutenant	octobre 1873.
15. Cousin, lieutenant	décembre 1886

Sénégal (depuis 1822)[1]

1. Goulard, lieutenant	juillet 1830.
2. Gentilhomme, capitaine	août 1830.
3. Chevalier, capitaine	octobre 1836.
4. Renault, sous-lieutenant	octobre 1837.
5. *Quigneaux*, sous-lieutenant	septembre 1842.
6. Touloot, lieutenant	septembre 1847.
7. Morel, lieutenant	décembre 1855.
8. Lenormand, capitaine	février 1857.
9. *Fery*, lieutenant	septembre 1859.
10. Latapie, lieutenant	septembre 1860.
11. Derbesy, lieutenant	mai 1863.
12. Vuillermoz, lieutenant	novembre 1866.
13. Martin, lieutenant	novembre 1866.
14. Pierre, capitaine	novembre 1866.
15. Bourgois, capitaine	janvier 1867.
16. Montellier, lieutenant	septembre 1867.
17. Tremblaire, lieutenant	septembre 1867.
18. Garnier, lieutenant	avril 1871.
19. Masse, capitaine	mars 1876.

(1) Les officiers morts dans le Haut Fleuve ont leurs noms en italiques.

Ancestrami

20. Hervieu, capitaine	août 1877.
21. Desplanques, lieutenant	août 1878.
22. Lauzet, lieutenant	octobre 1878.
23. Jardel, capitaine	octobre 1878.
24. Fayol, lieutenant	mars 1881.
25. *Wallerant*, lieutenant	mars 1881.
26. Delort, capitaine	mars 1881.
27. Boisson, lieutenant	août 1881.
28. Cazanave, lieutenant	août 1881.
29. Liébault, capitaine	août 1881.
30. Denizeau, capitaine	septembre 1881.
31. Laguarrigue de Survilliers, chef d'escadron	novembre 1882.
32. *Kammerlocher*, lieutenant	mai 1883.
33. Du Mosé Houel du Prey de la Ruffinière, capitaine	novembre 1886.
34. Lefranc, capitaine	février 1887.
35. Perin, lieutenant	août 1887.
36. Lévêque, lieutenant	novembre 1888.

Réunion (depuis 1822)

1. Bisson, capitaine	mai 1831.
2. Martre, lieutenant	avril 1840.
3. Boisson, capitaine	avril 1843.
4. Plessis, capitaine	février 1865.
5. Vailhen, capitaine	juillet 1875

Nossi-Bé

1. Lapeyre Bellair, capitaine	novembre 185

Madagascar

1. Limozin, capitaine	mars 1887.
2. Bouterou, lieutenant-colonel	juillet 1888.

Cochinchine (depuis 1859)

1. Corréard, capitaine	mai 1839.
2. Morlot, capitaine	juin 1862.
3. Tison, capitaine	juillet 1864.
4. Bureau, capitaine	mai 1865.
5. Ducor, capitaine	mai 1866.
6. Etex, sous-lieutenant	mai 1867.
7. Piton Bressant, capitaine	septembre 1867.
8. Léon, capitaine	novembre 1869.
9. Allier, capitaine	février 1872.
10. Choffel, capitaine	août 1878.

Ancestrami

11. Béatrix, capitaine	juillet 1879.
12. Cariage, capitaine	août 1886.
13. Dussaud, capitaine	septembre 1888.

Tonkin (depuis 1883)

1. Isoir, capitaine.	octobre 1883.
2. Simon, lieutenant	juin 1884.
3. Lestrohan, lieutenant	septembre 1885.
4. Piétri, capitaine	octobre 1885.

Taïti (depuis 1843)

1. Vincent, lieutenant	novembre 1843.
2. Guittart, lieutenant	octobre 1848.
3. Fabre, capitaine	juin 1849.
4. Dettling, capitaine	mai 1882.

Nouvelle-Calédonie (depuis 1858)

1. Rousseau, capitaine	janvier 1883.
2. Ballot, capitaine	mai 1884

DES PRINCIPAUX PROGRÈS ACCOMPLIS

DANS L'ARTILLERIE NAVALE FRANÇAISE

1678. - Adoption des canons en fonte de fer.
1684. — On commence à se servir de boulets enchaînés.
1795. - Introduction de la caronade en bronze dans l'armement des vaisseaux.
1803. — On coule des caronades en fer. — Adoption des platines pour les bouches à feu de la marine.
1827. — Adoption des canons obusiers.
1833. — La platine à canon est remplacée par le percuteur du colonel d'artillerie de la marine Jure.
1841. — Adoption de la hausse.
1842. — Premiers essais d'un canon se chargeant par la culasse.
1845. — Premiers essais de l'artillerie rayée.
1846. — Essais du porte-amarre Delvigne.
1847. - On expérimente les étoupilles à friction.
1855. — Mise en service du canon de 30 rayé.
1859. — Détermination de la résistance de l'air aux projectiles de l'artillerie rayée.
1860. — Adoption du frettage pour les bouches a feu. — Essais sur les canons se chargeant par la culasse ; système de fermeture Treuille de Beaulieu ; obturateur mobile.

Ancestrami

1861. — Premiers essais sur les canons en acier.
1862. — Premiers projectiles de rupture en acier.
1864. - Premier essai d'un canon tubé (proposition faite en 1859, par le chef d'escadron Dard).
1867. — Expériences sur un canon en acier tubé et fretté, se chargeant par la culasse.
1868. — Premiers essais de poudre à gros grains.
1869. — Essai de poudre prismatique russe.
1871. — Obturateur fixe en cuivre. — Ceinture en cuivre pour projectiles forcés. — Etoupille obturatrice et appareil de sûreté.
1874. — Essai d'un canon-revolver.
1878. — Adoption d'un fusil à répétition.
1879. — Expériences sur un mortier rayé.
1881. — Artillerie à grande puissance, donnant des vitesses initiales supérieures à 600 mètres.
1882. — Canons à tir rapide.
1888. — Les vitesses initiales dépassent 800 mètres.

RELEVÉ

DES GUERRES, CAMPAGNES ET EXPEDITIONS PRINCIPALES

AUXQUELLES L'ARTILLERIE DE LA MARINE A PRIS PART DEPUIS 1792

GUERRES NAVALES DE LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE CONTRE L'ANGLETERRE.

Toulon, 1793.
Vendée, 1793.
Egypte, 1798-1801.
Malte, 1798-1800.
Armée de l'Ouest, 1799-1800.
Italie, 1799-1802.
Boulogne, 1801.
SAINT-DOMINGUE, 1802-1803.
La Martinique, 1802.
La Guadeloupe, 1802.

GUERRES NAVALES DU PREMIER EMPIRE CONTRE L'ANGLETERRE.

Boulogne, 1803.
Santo-Domingo, 1806-1808.
Portugal, 1807-1808.
Campagne de 1809.
Espagne, 1810-1814.
L'Ile verte (Provence), 1810.
Campagne de Russie, 1812.
CAMPAGNE DE 1813.
CAMPAGNE DE 1814.
Vendée, 1815.
Espagne, 1823.

Ancestrami

Madagascar, 1829.
Alger, 1830.
Kouma (Sénégal), 1833.
Mexique, 1838-1839.
Fouta (Sénégal), 1843.
Taïti, 1844-1846.
Maroc, 1844.
Dimar (Sénégal), 1849.
Podor (Sénégal), 1854.
Bomarsund, 1854.
Sweaborg, 1855.
CRIMÉE, 1855-1856.
Indo-Chine, 1858-1863.
Guémou (Sénégal), 1859.
Mexique, 1862-1864.
Gorom (Sénégal), 1862.
Le Rip (Sénégal), 1865.
Cambodge, 1866-1867.
Louga (Sénégal), 1869.
Châlons, 1870.
SIÈGE DE PARIS, 1870-1871.
LA PROVINCE, 1870-1871.
Second siège de Paris, 1871.
Coki (Sénégal), 1875.
Sabouciré (Sénégal), 1878.
Haut Fleuve (Sénégal), 1880-1883.
TONKIN, 1883-1885.
Annam, 1883-1886.
Formose, 1884-1885.
Cambodge, 1885-1886.
Madagascar, 1883-1885.
Le Rip (Sénégal), 1887.

Ancestrami

TABLE DES MATIÈRES

Les origines.	1
Richelieu.	2
Commissaires d'artillerie	
Instruction dressée eu 1610, par le duc de Sully, sur le faict de l'artillerie, circonstances et dépendances d'icelle, et sur quoy les officiers sont ordinairement interrogez.	6
Lieutenants d'artillerie de la marine.	13
Colbert.	14
Écoles d'artillerie.	16
Les bombardiers.	18
Création de l'artillerie de la marine (1692)	19
Les brigades de l'artillerie de terre (1761	23
Le corps royal d'artillerie et d'infanterie de marine (1769).	27
Corps royal de la marine (1772).	27
Retour à l'organisation de 1692 (1774)	30
Artillerie des colonies (1786)	32
Les canonniers matelots (1786).	34
Organisation de 1792.	37
Les élèves d'artillerie de la marine (1793)	40
Siège de Toulon (1793).	41
Suppression des régiments de marine (1794)	43
Combats navals de 1794	44
Le vaisseau *la Convention* (1795)	45
Organisation de 1795.	46
Embarquement des officiers d'artillerie de la marine (1797).	49
Bataille navale d'Aboukir (1798).	51
Campagne d'Égypte (1798-1801).	53
Blocus de Malte (1798-1800).-	56
La *Bayonnaise* (1798)	57
Armée de l'Ouest (1799-1800).	58
La flotte de l'amiral Bruix (1799)	60
Guerres d'Italie (1799-1802)	61
Indivisible et *Dix-Août* (1801).	66
Combat naval d'Algésiras (1801).	68
Expédition de Saint-Domingue (1802-1803).	72
Bataillons de la Martinique et de la Guadeloupe (1802).	75
Organisation de 1803.	76
Flottille de Boulogne (1803).	79
Réunion de la Ligurie à la France.	80
Bataille navale de Trafalgar (1805).	82
Santo Domingo (1806-1808)	83
La *Piémontaise* (1806)	83
Expédition du général Junot en Portugal (1807-1808)	85
Campagne de 1809.	87
Bataillon d'ouvriers militaires d'Espagne.	89

Ancestrami

L'affaire de l'île Verte (1810) 91
Les canonniers de la *Minerve* et de la *Bellone* (1810). 91
Campagne d'Espagne (1811-1814). 94
Campagne de Russie (1812). 96
Organisation de 1813. 97
Bataille de Lutzen. 101
Batailles de Bautzen et de Wurtechen. 105
Affaires de Bohème. 108
Bataille de Leipzig. 111
Bataille de Hanau. 114
Pertes de l'artillerie de la marine pendant la campagne de 1813 117
Récompenses accordées à l'artillerie de la marine pendant la campagne de Saxe. 120
Réorganisation du 7 novembre 1813. 124
Campagne de France (1814). 126
Organisation de 1814. 131
Les Cent Jours. 134
Organisation de 1816. 135
L'existence de l'artillerie de la marine mise en question (1819). 138
Organisation de 1822. 140
Guerre d'Espagne (1823). 145
Le service des colonies passe à la Guerre (1825) 147
Dissolution des compagnies d'apprentis canonniers (1826). 147
L’artillerie de la marine manque de passer à la Guerre (1827) 148
Le service des colonies rendu à l'artillerie de la marine (1829). 149
Création de la commission d'expériences de Gavre (1829). 150
Expédition de Madagascar (1829) 151
Expédition d'Alger (1830). 152
Embarquement de détachements d'artillerie de la marine sur les vaisseaux (1832) 155
Expédition de Kouma, Sénégal (1833) 156
Le régiment d'artillerie de la marine est réduit de 24 à 12 compagnies (1835). 157
Les directions et fonderies d'artillerie de la marine en 1838 159
Expédition du Mexique (1838-1839). 160
Le régiment d'artillerie de la marine est porté de 12 à 40 compagnies (1840). 163
Le régiment d'artillerie de la marine est réduit à 30 compagnies (1842). 164
Le régiment d'artillerie de la marine reçoit un drapeau (1842). 166
Expédition du Foula, Sénégal (1843). 167
Ordonnance du 30 avril 1844 168
Insurrection de Tahiti (1844-1846). 169
Expédition du Maroc (1844). 170
Les troupes de la marine reviennent en faveur (1846) 172
Réduction de l'artillerie de la marine (1848) 177
Expédition du Grand-Bassam, Sénégal (1819) 181
Révolte des Sakalaves à Nossi-Bé (1849) 182
Expédition du Dimar, Sénégal (1849) 183
Expédition du Sénégal (1853-1854) 185
Prise de Bomarsund (1854). 187
Commission de Gâvre (1854-1856). 188
Bombardement de Sweaborg (1855). 188

Archéo-Sami

Campagne de Crimée (1854-1856). 190
Organisation de 1855 196
Expéditions du Sénégal (1857) 202
Conquête de l'Indo-Chine (1858-1863). 203
Prise de Guémou, Sénégal (1859). 208
Réorganisation de 1861 210
Expédition du Mexique (1862-1864). 212
Expéditions du Sénégal (1862-1863). 215
Les décrets de 1864 216
Expéditions du Sénégal (1865). 219
Affaires de Cochinehine (1866-1867). 220
Expéditions du Sénégal (1869-1870). 222
Guerre de 1870-1871. 223
Armée de Châlons. 223
Siège de Paris. 226
La guerre de province. 240
Second siège de Paris. 252
La direction de l'artillerie de la marine est supprimée (1871). 255
Création du Mémorial de l'Artillerie de la marine (1872). 256
Expédition de Coki, Sénégal (1875). 257
Prise de Sabouciré, Sénégal (1878) 259
L'artillerie de la marine prend le service du génie aux colonies (1880). 261
Campagnes du Haut Fleuve du colonel Borgnis-Desbordes. 262
Les décrets de 1881 265
Guerre du Tonkin (1853-1885). 268
Affaires d'Annam (1883-1886). 273
Expédition de Formose (1884-1885). 273
Récompenses obtenues pendant la campagne du Tonkin. 275
Expédition de Madagascar (1883-1885). 276
Modifications dans les batteries du régiment. 278
État et répartition du corps de l'artillerie de la marine au 1er janvier 1889. 280

APPENDICE

Ouvrages divers sur l'artillerie de la marine 295
Notes sur quelques artilleurs de la marine 299
Liste des généraux et colonels d'artillerie de la marine depuis 1792 jusqu'en 1889. 312
Liste des officiers d'artillerie de la marine décédés aux colonies 316
Dates des principaux progrès accomplis dans l'artillerie navale française, 320
Relevé des guerres, campagnes et expéditions principales auxquelles l'artillerie de la marine a pris part depuis 1792. 322

FIN

Ancestrami